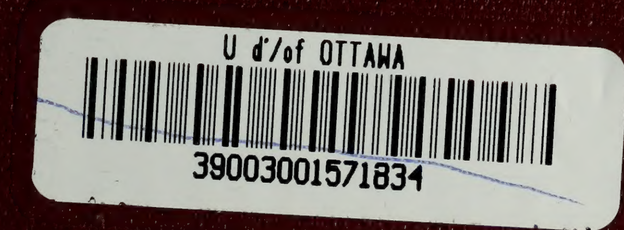

U d'/of OTTAWA
39003001571834


Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

HISTOIRE

DE LA

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

DE MONTRÉAL



Sœur Marie-Louise Dorval,
dite Sainte-Élisabeth,
dix-neuvième supérieure.
1849-1855.

HISTOIRE

de la

Congrégation de Notre-Dame

de Montréal

TROISIÈME PARTIE — XIXe SIÈCLE

VOLUME IX/1

1849 - 1855



MONTRÉAL

1941



HOMMAGE

D'ÉTERNELLE RECONNAISSANCE

à l'Église immortelle

qui, par les décrets laudatifs et approbatifs

de ses plus glorieux pontifes,

Pie IX, Léon XIII, Pie X, Pie XI,

a puissamment contribué à stabiliser

l'Oeuvre

de la Vénérable Marguerite Bourgeoys.

SUPÉRIEURE GÉNÉRALE

MÈRE SAINTE-ÉLISABETH

Marie-Louise Dorval

CHAPITRE I

SŒUR MARIE-LOUISE DORVAL, DITE SAINTE-ÉLISABETH,

19e Supérieure de l'Institut 1849-1855

Notice biographique

Vous avez été achetés bien cher; ne vous faites pas esclaves des hommes.
1ère épître de S. Paul aux C.,
ch. VII, v. 23.

Notre vénérée Sœur Marie-Louise Dorval, dite Sainte-Elisabeth, naquit à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, le 7 juin 1794, de François Dorval et d'Elisabeth Godbout; elle avait vingt et un ans lorsqu'elle quitta la maison paternelle. Ayant perdu son père, elle sollicitait depuis longtemps la permission de sa mère pour suivre sa vocation; mais cette bonne dame étant malade, ne pouvait consentir à se priver des soins de cette chère fille, dont elle avait certainement besoin. Cependant, le moment arriva où la pauvre mère dut se préparer au grand voyage de

l'éternité. Sa courageuse fille la soigna avec la plus tendre affection, ne la quittant pas un seul instant pendant environ sept semaines, pas même pour prendre un peu de repos. Avant de mourir, sa mère lui donna le consentement tant désiré. Lorsqu'elle eut rendu les derniers devoirs à celle qu'elle aimait d'une affection pleine de respect, la jeune Marie-Louise passa quelques semaines au couvent de la Sainte-Famille, pour se préparer immédiatement à son entrée, qui eut lieu le 26 juin 1815. Son départ fut très sensible à tous ses parents et amis, dont elle avait gagné l'affection par sa piété sincère et ses manières affables.

Le dévouement sans bornes de Mademoiselle Dorval envers sa mère malade nous a donné une idée de la richesse de son caractère et de la bonté de son cœur; ces précieuses qualités se reflétant sur sa figure, lui donnaient une expression de modestie et de dignité qui imposait le respect et l'admiration; car la vertu a des charmes qui gagnent l'estime des gens de bien et ne sont pas sans attraits même pour les mondains. Le capitaine de la goélette sur laquelle elle s'était embarquée pour venir au noviciat ne l'eut pas plutôt aperçue qu'il se sentit épris d'une estime particulière pour elle, et résolut de faire des démarches afin d'obtenir sa main. Dans ce dessein, il lui témoigna toutes sortes d'attentions pendant le voyage; mais, soit que Mademoiselle Dorval ne s'en aperçût pas, soit qu'elle y fût insensible, il ne reçut pas le moindre encourage-

ment de sa part. Espérant être mieux accueilli dans un endroit plus privé, il se rendit à notre parloir pour sonder ses intentions. Inutile de dire qu'il fut congédié. Cette circonstance, qui eût pu être un sujet de tentation pour une vertu faible et superficielle, n'ébranla aucunement la jeune prétendante, car Jésus avait conquis son cœur; et, dans l'espoir de devenir l'épouse d'un si aimable Maître, elle portait un souverain mépris à toutes les folles espérances du monde. Ce petit incident ne servit donc qu'à rendre son bonheur plus intime et plus profond, quand elle se sentit enfermée dans les murs sacrés de la Congrégation de Notre-Dame, pour y vivre inconnue, ignorée, seule avec Dieu seul, jusqu'à ce qu'il plût à l'obéissance de l'exercer aux œuvres apostoliques de notre sainte vocation.

Un an après son entrée au noviciat, jour pour jour, elle reçut, avec le saint habit, le nom de Sainte-Elisabeth. Longtemps sa santé donna de l'inquiétude; on disait même qu'il était probable qu'elle userait *plus de draps que de souliers*. Dans cette perspective, on lui conseilla de demander sa sortie. « Non, dit-elle, je ne puis prendre sur moi une pareille responsabilité; si on juge à propos de me renvoyer, je tâcherai de me soumettre... Mais, demander ma sortie de moi-même, c'est impossible! » Cependant, les craintes de la Communauté se dissipèrent quand on vit que, sans être forte, elle pouvait s'employer à l'instruction des enfants avec dévouement et succès. Elle fit profession le 10 juillet

1817, avec Sœur Sainte-Gertrude (Huot) et Sœur Sainte-Agnès (Godbout). La supérieure était Sœur Saint-Augustin (Compain), la maîtresse des novices, Sœur Saint-Simon (Raizenne), et le supérieur ecclésiastique, Monsieur Henri Roux, en même temps supérieur du séminaire de Montréal. Après sa profession, ma Sœur Sainte-Elisabeth fut envoyée à la Pointe-aux-Trembles de Québec, et y passa deux ans. De là, elle se rendit à la Basse-Ville, où elle fut deux ans occupée à l'externat, et quatre ans auprès des pensionnaires. En 1826, elle fut placée au pensionnat de Montréal et y resta jusqu'au 14 novembre 1829, époque à laquelle elle descendit de nouveau à la Basse-Ville, pour remplacer Sœur Saint-Paul (Graton) qui était tombée dangereusement malade en arrivant à Québec. L'année suivante, elle alla exercer son zèle à Saint-François du Sud, mais les grandes élections de 1831 rappelèrent Sœur Sainte-Elisabeth à la communauté pour lui confier la charge de maîtresse des novices, qu'elle remplit pendant six années consécutives. Les jeunes Sœurs trouvèrent constamment en leur maîtresse, une mère tendre et dévouée. Quoiqu'elle fût d'un caractère prompt, une chose frappait singulièrement ses novices, c'est qu'elle ne disait jamais un mot plus haut que l'autre... ses réprimandes, toujours correctes, n'étaient ni blessantes, ni mortifiantes.

En 1837, placée de nouveau au pensionnat de Montréal, en qualité de directrice, elle y demeu-

ra jusqu'en 1841; alors, pour la troisième fois, elle fut envoyée à la maison de la Basse-Ville. Ce fut pendant sa supériorité qu'eut lieu, en 1844, le transport de cet établissement à Saint-Roch, où il existe encore aujourd'hui. Une de nos Sœurs qui, ayant été élève de ma Sœur Sainte-Elisabeth à la Basse-Ville, la suivit ensuite à Saint-Roch, nous a communiqué des détails qui ne sont pas sans intérêt, et que nous aimons à reproduire ici.

« J'étais bien jeune, dit-elle, lorsque notre Mère Sainte-Elisabeth vint comme directrice à la mission de la Basse-Ville de Québec. L'air de dignité et de sainteté qui paraissait dans toute sa personne, me remplissait d'une profonde vénération; elle nous semblait un être extraordinaire et, pendant neuf ans que j'eus le bonheur d'être sous sa direction, ces sentiments ne firent que s'accroître en moi. C'est pendant que cette vénérable Mère était à la Basse-Ville que les Sœurs laissèrent cette localité pour aller prendre possession du couvent que M. Charest, curé de Saint-Roch, leur avait fait bâtir dans sa paroisse. Elle laissa avec regret la maison qui avait abrité tant de saintes, le lieu où s'étaient pratiquées tant de vertus héroïques, et où elle-même avait tant travaillé; car c'était la troisième fois que cette chère Mère était missionnaire à la Basse-Ville. Son cœur se brisa à de si touchants souvenirs; mais la pensée que Dieu tirerait sa gloire de ce changement, et que sa chère Congrégation serait en état d'opérer un

plus grand bien, lui fit faire généreusement son sacrifice. C'est ce qu'elle disait à ma mère, qui était désolée de voir partir les Sœurs de la Congrégation, elles qui, depuis notre sainte Fondatrice, avaient toujours travaillé avec tant de zèle dans notre chère ville de Québec. Je me rappelle avoir entendu plusieurs notables de cette localité exprimer leur profond regret du départ des Sœurs, et leur crainte que ce ne fût le prélude de quelque malheur. « Que ferons-nous, disaient-ils, lorsque nous n'aurons plus ces saintes âmes qui attiraient les bénédictions du ciel sur cette partie de la ville de Champlain, confiée à leurs soins par la sainte Mère Bourgeoys elle-même? » Ces remarques m'impressionnèrent beaucoup; et jamais depuis je n'ai pu passer devant ce terrain béni sans éprouver une vive émotion.

Ma mère avait une grande antipathie pour le faubourg Saint-Roch, elle ne pouvait se résoudre à envoyer ses filles dans cette partie de la ville; et quoique son désir eût été de nous confier aux Sœurs de la Congrégation pour notre éducation, je fus retirée de chez elles pour n'y plus retourner. En disant adieu à mes chères tantes, je versai un torrent de larmes; et notre chère Mère Sainte-Elisabeth me dit avec une tendresse que je n'oublierai jamais: « Courage, ma chère, tu seras encore des nôtres; un poisson ne peut vivre hors de l'eau. Va en vacances, et repose-toi; la sainte Vierge arrangera tout. » Deux mois après le départ des Sœurs pour Saint-

Roch, les classes étant ouvertes, ma mère reçut un petit billet de notre vénérée Mère Sainte-Elisabeth, qui nous invitait à aller la voir ; nous nous rendîmes à sa gracieuse invitation avec d'autant plus d'empressement que nous n'avions jamais été si longtemps sans voir nos chères tantes. Impossible de rendre la joie que nous éprouvâmes en revoyant cette chère Mère Sainte-Elisabeth : toute la famille y était. Le résultat de cette visite fut que j'entrai pensionnaire avec une de mes sœurs ; notre chère maman n'avait pu résister à l'ascendant de notre vénérée Mère Sainte-Elisabeth. « J'ai trouvé une sainte pour élever mes filles, disait-elle, Dieu me punirait si je n'en profitais pas. »

Mère Sainte-Elisabeth faisait souvent le catéchisme ; c'était toujours pour les élèves un vrai bonheur de l'entendre, toutes l'écoutaient avec respect et attention ; le temps était toujours trop court à leur gré, elles lui demandaient souvent de prolonger encore un peu. Cette bonne Mère insistait beaucoup sur l'esprit de foi et de piété ; elle donnait toujours quelque petite pratique, parmi lesquelles j'ai gardé celle de réciter l'*Ave, maris stella* pendant le dernier évangile de la sainte messe, pour obtenir d'être préservée de l'enfer ; trois « Ave » en l'honneur de Jésus, Marie, Joseph, et plusieurs autres pratiques de ce genre. Elle était inexorable pour les fautes commises dans le lieu saint, tenait fortement au costume, qu'elle croyait être un bon moyen pour tenir les jeunes filles dans la modestie et l'éloignement de la vanité.

Nommée assistante en juin 1848, Sœur Sainte-Elisabeth dut remonter à Montréal. Son départ causa un véritable deuil, non seulement à la maison qu'elle quittait, mais encore à toutes les communautés de Québec. Nos Sœurs avaient le privilège de visiter assez souvent les Mères Ursulines et Hospitalières qui, toutes, avaient la plus grande estime pour notre chère Sœur; aujourd'hui encore, les bonnes religieuses qui l'ont connue n'en parlent qu'avec une sorte de vénération.

L'estime qu'inspirait la vertu de notre très honorée Sœur Sainte-Elisabeth n'était pas concentrée à Québec dans les seules communautés. Mgr Baillargeon, alors curé de la Haute-Ville, et plus tard archevêque de Québec, lui témoignait toujours la plus haute considération. Toutes les personnes qui eurent l'avantage de la connaître, tant parmi les prêtres que parmi les séculiers, étaient pénétrées d'une respectueuse affection pour elle; et nous devons dire que, douée d'un cœur excellent, elle savait les payer de retour et leur être utile par ses conseils pleins de sagesse.

Nous n'entrerons pas dans les détails de la manière dont notre chère Sœur remplit la charge d'assistante: le fait qu'elle fut élue supérieure au bout d'un an, juin 1849, prouve, une fois de plus, la vérité des paroles prononcées par Marie: « Dieu a élevé les humbles. »

Notre chère Sœur Sainte-Elisabeth, qui avait toujours fait ses délices de la vie cachée, ne se

départit pas de cet attrait lorsqu'elle fut élevée à la supériorité; au contraire, plus elle se voyait honorée, plus elle sentait le désir de se perdre et s'abîmer dans son néant. Le profond sentiment d'humilité dont elle était pénétrée se manifestait dans toute sa conduite, et en inspirait à ses Sœurs. Elle leur disait souvent: « Anéantissez-vous aux yeux des hommes, vous grandirez aux yeux de Dieu. » Douée d'un esprit éminemment religieux et d'une volonté énergique pour le bien, elle se montra partout la digne émule de notre vénérée Mère Bourgeoys pratiquant à un haut degré toutes les vertus religieuses, et s'employant de toutes ses forces à les faire pratiquer aussi à ses Sœurs. Elle leur recommandait par-dessus tout la plus grande fidélité à nos saintes règles. « C'est là la perfection d'une religieuse, disait-elle; soyez scrupuleuses sur ce point, ne vous passez jamais la moindre infraction. » Malgré la pureté, la droiture de ses intentions, et les bontés de son cœur vraiment maternel, cette chère Sœur, pendant les six années qu'elle gouverna la maison, ne rencontra pas dans toutes les Sœurs la sympathie qu'elle aurait eu le droit d'attendre. Son amour pour la régularité et pour l'ordre la rendait extrêmement particulière pour tout ce qui tenait à l'observance de nos règles, à l'esprit de notre Fondatrice et aux vertus religieuses; ce qui fut quelquefois qualifié de trop grande rigidité. Cette chère Mère était très sensible; aussi, Dieu seul sait tous les sacrifices intérieurs qu'elle eut occasion de faire, et jusqu'où elle

suivit son Epoux crucifié dans le chemin de la croix. Celles qui connurent intimement notre chère Sœur, savaient bien qu'elle n'agissait que par une grande délicatesse de conscience, et une véritable charité, qui la portaient à désirer que chacune de ses Sœurs répondît à la sublimité de sa vocation.

Annales de l'Institut pendant la supériorité de Sœur Marie-Louise Dorval, dite Sainte-Elisabeth 1849-1855

1849. Décisions du Chapitre concernant les quart-de-pension et les demi-pensionnaires.

« 15 juillet. La Communauté décide qu'il n'y aura plus d'élèves quart-de-pension au pensionnat, et que les demi-pensionnaires seront admises aux conditions suivantes : 1° se rendre à 8 h. 30 ; 2° ne prendre à 11 h. 30 qu'une collation, dans la classe ; 3° se retirer à 3 h., après la prière, le chapelet, etc. »

« 7 septembre. Seconde retraite annuelle. Prédicateur : Rév. Père Schneider. Confesseurs : MM. Billaudèle, Bayle, Granjon. Soixante-quinze retraitantes. Lundi après la retraite : pèlerinage et communion générale à Notre-Dame de Bon-Secours. »

Deux religieuses ursulines de Québec: Mères Sainte-Jeanne de Chantal et Saint-Thomas, se rendant au Texas, logent chez nous pendant quelques jours. Le dimanche qui suivit leur arrivée, grande récréation. Comme ces bonnes Sœurs n'avaient point leur costume, nous nous fîmes un plaisir de leur prêter deux de nos robes, à l'aide desquelles elles purent reprendre l'habit religieux, car elles avaient leurs voiles et leurs guimpes dans leurs malles. Elles assistaient chaque jour à nos exercices, et semblaient se trouver chez elles. Après avoir visité notre maison de la cave au grenier, elles furent admises dans les communautés de la ville; les couvents cloîtrés eurent la permission de les faire entrer dans leur clôture, avec celles de nos Sœurs qui les accompagnaient. Nous ne nous séparâmes que les larmes aux yeux, et en nous promettant une union de prières dans la communion du second dimanche de chaque mois. »

Religieuses ursulines en route pour le Texas.

Rendue à Galveston, Mère Saint-Thomas écrivit à notre Communauté la lettre suivante, datée du 8 décembre. « Vous serez sans doute surprises de voir que les pauvres voyageuses ne sont arrivées au port que depuis quelques jours. Oui, nous sommes enfin à Galveston... et que d'angoisses, que de fatigues, il nous a fallu endurer avant d'y parvenir! A l'exception de dix jours passés dans la délicieuse retraite de nos Sœurs à la Nouvelle-Orléans, nous avons toujours été jetées au milieu de la foule étrangère et insouciante; de l'hôtel aux chars, du bateau

Lettre de Mère Saint-Thomas, ursuline, à la Communauté.

à la diligence, sans cesse ballottées de part et d'autres, sans pouvoir saisir un instant de repos. Que de dangers nous avons courus! et cependant, que d'obligations n'avons-nous pas à rendre à la douce providence de Dieu qui veillait sur nous pour nous préserver de tout mal. Je pense que vous avez vu notre révérend Père Maguire, et qu'il vous a raconté nos petites aventures de New-York. Deux heures après son départ, nous nous sommes mises en route pour Philadelphie avec la famille de ma Sœur Sainte-Chantal; arrivées à cette ville, nous y avons trouvé notre digne évêque, Mgr J.-M. Odin, et le lendemain, nous sommes parties pour Baltimore; de là, nous avons pris les chars pour Cumberland, et puis la diligence où nous avons passé une nuit terrible en traversant les Alleghanys. Le matin qui suivit cette nuit mémorable, nous nous sommes arrêtées pour prendre un peu de nourriture chez les campagnards de l'intérieur, et ne sommes sorties de la diligence que vers midi à Brownsville, où nous avons pris le bateau pour Pittsburg. Nous passons d'un bateau à un autre jusqu'à Cincinnati. Là, une épreuve sensible nous attendait; les circonstances et les retards inévitables d'un long voyage, ne nous permirent pas d'arrêter un instant chez nos Sœurs les Ursulines de Charleston, qui y sont établies depuis quelque temps. Arrivées à Louisville, nous avons été obligées d'y attendre Monseigneur que la maladie du Père Gaudet retenait à Cincinnati; pendant les cinq jours que nous y sommes restées, nous avons eu le

plaisir de voir le saint évêque Flaget ainsi que Mgr Spalding, et de visiter deux institutions très intéressantes : l'école des Sœurs de Nazareth et les religieuses du Bon-Pasteur. Ces dernières nous ont reçues avec une si vive affection de charité que nous ne l'oublierons jamais ; j'ai passé un jour et une nuit chez elles, et, en les quittant, je n'éprouvai qu'un regret, celui de n'avoir pas passé dans leur sainte maison tous les instants de mon séjour à Louisville. Lorsque vous aurez l'occasion de voir leurs Sœurs de Montréal, qui s'acquittent aussi dignement qu'elles de leur pénible vocation, je vous prie de nous rappeler à leur souvenir.

Pendant notre voyage de Louisville à la Nouvelle-Orléans, nous avons éprouvé une protection visible de la divine Providence : un bateau près du nôtre prit feu, et le jour de notre arrivée à la Louisiane, un accident affreux eut lieu. Une explosion se produisit. Un prêtre allemand que Monseigneur avait pris à Cincinnati, faillit avoir la tête brisée d'un éclat de fer, et plusieurs personnes qui voyagaient avec nous ont perdu la vie parce qu'elles se trouvaient dans le voisinage où l'explosion eut lieu. Pour nous, nous étions déjà en sûreté, chez nos bonnes Sœurs. Quel temps délicieux nous y avons passé ! nous y étions comme chez vous, entourées des attentions les plus délicates, et nous nous sommes séparées avec des regrets mutuels qui se font encore sentir. A l'ombre de leurs orangers toujours verts, elles coulent dans leur cloître char-

mant des jours heureux, et leurs immenses richesses sont répandues journellement dans le sein des pauvres. Le voyage par mer a été très heureux; cette mer orageuse ne s'est point courroucée contre nous, le troisième jour, Monseigneur nous montrait au loin un petit point à l'horizon; c'était une des tours de la cathédrale de Galveston; et peu après, nous y étions prosternées avec lui, rendant grâces au ciel de sa visible protection sur nous. Après avoir dîné dans le pauvre petit palais épiscopal, Monseigneur nous conduisit à notre nouvelle demeure, où nous nous sommes renfermées avec un sensible bonheur; car un séjour de six semaines au milieu du monde nous avait bien appris à apprécier plus que jamais le calme et la paix du cloître. Nous avons trouvé ici onze Sœurs qui nous ont reçues à bras ouverts, et ne cessent de remercier le ciel de leur avoir envoyé, de si loin, du secours. Aidées de vos prières, j'espère que nous pourrons les secourir efficacement, et qu'elles ne seront pas déçues dans leurs espérances. En arrivant, j'ai parlé de vous à la supérieure; elle est enchantée de votre proposition d'échanger nos prières et nos intentions pour le second dimanche de chaque mois. Demain, nous ferons la communion pour votre Communauté. Afin que vous puissiez mieux connaître notre petite famille, je vais vous présenter chacune des membres qui la composent. Mère Saint-Arsène, supérieure, est une parisienne plus petite encore que ma Sœur Sainte-Chantal, gracieuse, affable et polie comme le sont ordinaire-

ment les françaises. L'assistante est une religieuse ursuline de Lyon. La troisième est Sœur Sainte-Agnès, religieuse visitandine de Saint-Louis, qui, lors de la dispersion des sujets de cette maison à l'époque de l'inondation, a obtenu la permission de vivre dans une de nos institutions en se conformant à nos usages et règlements. Les plus jeunes sont: Sœurs Saint-Bruno et Sainte-Marie, irlandaises; Sainte-Ursule, Sainte-Angèle, Saint-Augustin, qui sont de Lyon; et les postulantes que nous avons rencontrées pendant notre voyage... Mlle Thompson, qui est une graduée de l'institution protestante de Mount Holyoke; c'est une convertie. L'autre est une demoiselle Kenny, de Philadelphie; elle est née en Irlande, et a été élevée chez les Ursulines de Galway. Du point de vue matériel, nous sommes dans une position bien plus pénible que celle que nous occupions dans notre cher monastère de Québec. Là, sous la sage conduite de nos anciennes Mères, nous jouissions véritablement de notre longue jeunesse; maintenant, jetées à l'autre bout du monde, dans une pauvre fondation, nous ne voyons de tous côtés que privations et soucis, ainsi que la nécessité de prendre part à l'administration. Nos élections doivent se faire dans le mois prochain: oh! pourquoi ne puis-je les envisager avec le même calme, la même insouciance que j'avais à Québec pour de semblables choses! Vous voyez que ce ne sont point les incommodités du lieu qui nous font peine; c'est l'absence de nos Mères supérieures, et de tant de Sœurs chéries en qui nous trou-

vions toujours conseil et assistance. La maison que nous occupons est très agréablement située sur la pointe de l'île entre la baie et le golfe; nous possédons vingt arpents de terre, qui, faute de moyens nécessaires pour la culture, ne rapportent presque rien. Dans cet étrange pays, tout est à des prix exorbitants: marchandises, provisions, main d'œuvre... oh! vive le Canada! avec ses rochers, ses montagnes, ses beaux pâturages! Veuillez, ma très honorée Sœur, nous rappeler au souvenir de nos bonnes Mères hospitalières et de nos bien chères Sœurs Grises. Nous avons un hôpital pour lequel Monseigneur fait venir des Sœurs d'Emmittsburg. Quand verrons-nous nos amies du Canada? Dites, s'il vous plaît, à notre bonne Sœur Saint-Philippe qu'elle se prépare tout doucement, et qu'elle y dispose ses jeunes Sœurs. Notre bonne Mère vous présente ses saluts et amitiés, ainsi que ma Sœur Sainte-Chantal, qui est déjà en charge comme maîtresse des novices. Et moi, avec tout le reste de la Communauté, je me recommande à vos saintes prières. »

« Sœur Saint-Thomas, religieuse ursuline. »

Notes sur le Texas.

Le Texas, visité dès 1544 par un père franciscain espagnol, de *Olmos,* plus tard par les prêtres, compagnons de La Salle, et par d'autres religieux de Saint-François d'Assise, eut pour premier évêque Mgr J.-M. Odin. Consacré évêque de Claudiopolis et vicaire apostolique du Texas, le 6 mars 1842, il fut transféré à Galveston en 1847, année de la fondation des Mères Ursulines

en cette ville. En 1861, il fut nommé archevêque de la Nouvelle-Orléans, succédant à Mgr Antoine Blanc, lequel était le troisième successeur de Mgr Dubourg mort archevêque de Besançon, 1833. (1er: Mgr Rosati; 2e: Mgr de Neckere). Mgr Odin mourut à Ambierle, France, en 1870.

Mgr Flaget, p.s.s., né en 1763, passa en Amérique en 1792 avec M. David, qui fut son coadjuteur au siège de Bardston, Kentucky, et M. Badin. Il mourut en 1850, âgé de 87 ans, dont 57 passés en Amérique, pendant lesquels il consacra sept évêques: Nos Seigneurs David, Fenwick, Bruté, Kenrick, Chabrat, Spalding, Purcell. Les Sœurs de Charité de Nazareth, dont il est aussi parlé dans la lettre ci-dessus, avaient été fondées en 1812 à Bardston par Mgr David, coadjuteur de Mgr Flaget, en même temps que les *Amies de Marie au pied de la croix* étaient établies à Lorette, Kentucky, par Mgr Nerinckx. Mgr Flaget, qui connaissait bien ces deux communautés, et qui s'y entendait en sainteté, leur rend ce témoignage: « Par leur piété rare et leur grand esprit de pénitence, elles reproduisirent aux Etats-Unis ce que nous lisons des anciens monastères de la Palestine et de la Thébaïde. » Il ne faut pas confondre les *Amies de Marie au pied de la croix,* dites Sœurs de Lorette, avec les religieuses de Lorette établies à Toronto, et venues d'Irlande.

Mgr Flaget, p.s.s, à Kentuckey.

Arrivée de MM. Faillon et Guitter, du Séminaire de Paris. Le 3 novembre, nous fûmes honorées de leur visite. Ils offrirent le saint sacri-

Arrivée de MM. Faillon et Guitter, p.s.s.

fice, et Monsieur Faillon adressa la parole à la Communauté. Dans toute l'effusion de son âme il nous dit combien il était heureux des progrès de notre Institut, et nous exhorta à faire revivre en chacune de nous l'esprit de notre Fondatrice. Ces Messieurs nous remirent de beaux volumes que nous envoyait M. de Courson, leur supérieur général: Triple couronne de la Mère de Dieu, Le Guide de la supérieure, Voie de la perfection, La Maîtresse des novices, Voie de la solide vertu, Jésus-Christ parlant au cœur de la religieuse, Paradis de la terre, Bonheur de la vie religieuse, Miroir de la religieuse.

Précédemment, M. de Courson nous avait envoyé des aromates qui avaient servi à embaumer le cœur de Monsieur Olier.

Délégués du supérieur général pour faire la visite officielle des séminaires d'Amérique, MM. Faillon et Guitter s'étaient d'abord rendus à Baltimore, où ils avaient imposé un grand sacrifice aux Sœurs de Charité de Saint-Joseph, en leur enlevant la direction des Messieurs de Saint-Sulpice pour les mettre sous la conduite des Pères Lazaristes; les religieuses, fondées à Emmittsburg par Madame Seaton, grâce à la protection de Mgr Dubourg, en 1809, avaient toujours depuis été sous la direction spirituelle des MM. de Baltimore, Dubois, Deluol, etc, ce qui occasionnait à ceux-ci un grand surcroît d'occupations: correspondances, visites à la maison mère et aux établissements divers, tels que pensionnats, hôpitaux, orphelinats. Ce fut

pour ramener le Séminaire de Baltimore au but essentiel de la Compagnie de Saint-Sulpice qu'on imposa un si grand sacrifice aux religieuses d'Emmittsburg.

Pour nous, MM. Faillon et Guitter se montrèrent extrêmement paternels. Ils assistèrent à toutes nos fêtes de famille : anniversaire de la mort de notre Fondatrice, distribution d'effets aux enfants pauvres, profession, prises d'habit, etc. M. Faillon donna plusieurs instructions touchantes à la communauté, au noviciat, au pensionnat. C'est pendant le séjour de ces Messieurs à Montréal que furent commencées les fouilles pour découvrir les ossements de notre vénérable Mère et la rédaction des mémoires devant servir au travail historique de M. Faillon, travail qui lui avait été proposé par M. Quiblier dès 1842. Nos Mères en ayant écrit à M. de Courson, il leur répondit le 6 décembre 1849.

Lettre de M. de Courson, p.s.s., à Mère Sainte-Élisabeth.

« Les liens qui unissent notre Compagnie à votre Congrégation sont trop saints, trop anciens, pour qu'ils puissent être jamais rompus. Aujourd'hui, comme au temps de M. Olier et de la vénérable Sœur Bourgeoys, nous travaillons à la même œuvre, qui est la sanctification des bons Canadiens. Nous n'avons plus à fonder cette œuvre ; mais nous avons à la soutenir et à la conserver, au milieu des difficultés propres au siècle dépravé dans lequel nous vivons. Pour atteindre ce but, il faut que nous vivions et agissions toujours dans l'esprit de nos admirables fondateurs ; esprit de foi, de religion, d'humilité,

de simplicité. Si nous abandonnions cette ligne, nous serions bientôt perdus. Veillez de très près, ma chère Sœur, à ce que l'orgueil diabolique du monde ne pénètre pas chez vous. Vous êtes exposées à ce danger par les rapports que vous êtes obligées d'avoir fréquemment avec les parents de vos jeunes élèves. En France, nous avons vu plusieurs communautés altérer leur esprit et se perdre, parce que, sous le prétexte du bien, elles se rendaient trop complaisantes envers des familles mondaines. Ce n'est point en faisant des concessions au monde que nous le sauverons; mais c'est en l'attirant à nous, et en le ramenant, par l'éducation, aux habitudes d'une vie vraiment et solidement chrétienne.

Je suis très consolé de ce que vous me dites de notre cher M. Faillon. Quand il est parti pour l'Amérique, je l'ai instamment prié de vous voir de ma part, et de vous exprimer mes sentiments. Je verrai avec plaisir que M. Faillon s'occupe de la vie de votre bienheureuse Fondatrice: ce sera un vrai service qu'il vous rendrait, et qu'il nous rendrait à nous-mêmes, car cette vie serait pleine d'édification. Je dois cependant vous faire observer que M. Faillon est chargé d'un très grand travail relatif aux manuscrits de Monsieur Olier, et je ne pourrais consentir à le distraire de ce travail avant qu'il l'ait conduit à une heureuse fin. Notre union, ma chère Sœur, doit principalement s'entretenir par la prière; je vous demande donc de prier pour le Séminaire de Saint-Sulpice et pour son pauvre supérieur.

Je suis avec un respectueux dévouement, ma très chère et très honorée Sœur,
Votre très humble serviteur,

Louis de Courson.

Séminaire de Saint-Sulpice, 6 décembre 1849.

Nos Mères étaient encore sous l'impression de cette bienfaisante lettre quand, à la fin d'avril 1850, on apprit la nouvelle de la mort de M. de Courson. Tous en furent affligés; mais surtout les deux visiteurs qui, en conséquence de cet événement, résolurent de se rendre à Paris le plus tôt possible. Le 3 juin, ils laissaient Montréal pour Baltimore et, le 17 de ce même mois, ils se rendaient de Baltimore à New-York pour prendre la mer. Arrivé à Paris, M. Faillon prit part à l'élection qui désigna M. Carrière supérieur général; puis tout en continuant son emploi de directeur de la Solitude, il employa ses intervalles de loisir à compiler les notes recueillies à Montréal, et à faire d'autres recherches, pour son ouvrage de cinq volumes, intitulé: Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de l'Amérique du Nord. Décès de M. de Courson, p.s.s.

Mgr nous proposa de mettre plus de solennité pour l'enterrement de nos Sœurs à la paroisse; comme, porter les coins du drap, mettre le corps sur un lit mortuaire et à découvert pendant le service, nous placer dans les bancs près du corps. Les sœurs, quoique très sensibles à l'attention bienveillante de Sa Grandeur, témoignèrent une Sépulture de nos Sœurs défuntes. Désirs de Mgr Bourget.

grande répugnance à être exposées à découvert sur un lit mortuaire à la paroisse. Monseigneur n'insista pas sur cet article; mais il fut réglé que nous porterions les coins du drap, et que nous nous placerions pendant le service dans les bancs près du corps. »

Montréal, 25 mars 1850.

Lettre de Mgr Ignace Bourget au sujet de l'Adoration perpétuelle.

Ma très chère fille,

Je vous envoie enfin le règlement de l'adoration perpétuelle, avec le mandement qui incorpore cette belle confrérie aux associations diocésaines. Je compte beaucoup sur les bonnes et ferventes prières de la communauté et de toutes les institutions religieuses, pour que Notre-Seigneur ne soit jamais laissé seul le jour dans aucune des églises ou chapelles du diocèse. C'est bien l'occasion, s'il en fût jamais, de crier aux communautés: AIDEZ-MOI! car, humainement parlant, c'est chose impossible. Mais il faut se souvenir que l'archange saint Gabriel disait, il y a aujourd'hui 1850 ans, que *rien n'est impossible à Dieu*. Nous devons le croire et tout entreprendre pour que ce Dieu incarné soit adoré et aimé dans tous les tabernacles, qui sont aussi bien remplis de sa divine présence que le sein de la bienheureuse Vierge. La seule chose à observer, c'est que pour fournir des adoratrices de 6 h. du matin à 6 h. du soir, entre les offices, vous pourrez donner à vos Sœurs la permission de

faire successivement leur visite au saint Sacrement, au lieu de la faire toutes, ou plusieurs ensemble, chacune prenant l'heure qui lui conviendra le mieux pour ne rien déranger dans les devoirs de son office. L'avantage de pouvoir se faire remplacer fait disparaître tout danger de manquer à ses obligations; car, par ce moyen, l'on peut tout aussi bien faire une heure en quatre visites comme dans une. Je vous prie de prier et de faire prier pour moi, dans ce temps si mauvais, où la religion aurait besoin de quelque autre qui la défende mieux que je ne puis faire.

Je suis bien sincèrement, ma très chère fille,

Votre très humble et très obéissant serviteur et père en N.-S. J.-C.,

† Ignace, évêque de Montréal.

La retraite du printemps présidée par M. Granjon, commença le 10 mai. 42 retraitantes. Chaque jour, instruction à 9 heures a.m. et à 4 heures p.m. Confesseurs: MM. Billaudèle, Granjon, Comte; ce dernier pour celles qui ne suivaient pas les exercices. Le dernier jour de la retraite, il y eut, comme à l'ordinaire, pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours. Et à une assemblée de chapitre, les Sœurs consentirent avec bonheur qu'on les associât à l'adoration perpétuelle du très saint Sacrement établie dans

le diocèse, vu que les heures qui se faisaient déjà étaient suffisantes mais qu'il y avait de grands avantages à cette nouvelle association. Le 6 juin eut lieu la *première communion* des pensionnaires, présidée par M. Billaudèle.

Permission de garder le très saint Sacrement à l'île St-Paul.

Mgr de Montréal ayant été prié de vouloir bien permettre que le très saint Sacrement fût gardé à l'île St-Paul, répondit de la manière qui suit :

Montréal, 8 juin 1850.

Ma très honorée Sœur,

Je permets que l'on garde le saint Sacrement dans la chapelle de l'île St-Paul toute la saison d'été, pour la consolation de vos Sœurs infirmes, et aussi celle des Sœurs qui y demeurent, obligées, pour le bien de vos métairies, à se passer habituellement de la compagnie d'un si bon Maître. Je vais prendre avec les Messieurs du Séminaire, et autres prêtres de la ville, des arrangements pour que la messe s'y dise aussi souvent que possible. Vous me ferez avertir du jour où vous serez en état de transporter vos invalides dans cette île de bonheur ; car je ferai tout au monde pour aller leur dire la première messe, et leur donner Notre-Seigneur pour consolateur et médecin. Je ne doute pas qu'elles lui fassent bonne compagnie, et ne le dédommagent, par leur amoureuse assiduité, des peines qu'Il va se donner pour les diriger dans les voies de la vie intérieure car elles n'auront guère de direction extérieure, à part la confession de la se-

maine. Notre-Seigneur en fera donc tous les frais.

Je suis bien sincèrement... etc...,

† Ignace, évêque de Montréal.

Le lendemain, 9 juin, M. Granjon écrivit du Séminaire le billet suivant:

Mes bien chères Sœurs en Notre-Seigneur,

« J'ai parlé ce matin à Monsieur le Supérieur du bonheur dont vous alliez jouir de posséder le très saint Sacrement à l'île Saint-Paul durant la belle saison pour vos malades, et de la nécessité de donner la messe quelquefois sur semaine et le dimanche. Je puis dire que vous pourrez compter sur le Séminaire pour tout cela.

Je suis avec respect, très chère Sœur en N.-S. J.-C.,

Votre dévoué serviteur,

Granjon, ptre.»

Le 14 juin fut le jour fixé pour l'installation des malades et la première messe, qui fut dite par Monseigneur de Montréal. La permission de garder le très saint Sacrement à l'île, donnée d'abord pour la belle saison, fut ensuite accordée pour l'hiver, et enfin, jusqu'à nouvel ordre;

les Sœurs et les engagés ne pouvant plus se passer de Notre-Seigneur.

Quarante Heures. Triduum de la Visitation.

« La communauté s'étant agrégée à l'adoration perpétuelle du très saint Sacrement, il nous fut permis de faire dans notre chapelle les exercices des Quarante Heures ; les jours précédant la Visitation furent choisis pour cet effet. Depuis 5 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, le très saint Sacrement demeura exposé, pendant que nous vaquions aux exercices préparatoires à la rénovation de nos saints vœux. Le jour de la Visitation, le très saint Sacrement demeura aussi exposé toute la journée depuis la première messe jusqu'au salut du soir.

Le même jour, Mgr Prince conféra le sacrement de Confirmation aux jeunes pensionnaires qui avaient fait leur première communion le mois précédent ; les parents assistèrent à cette pieuse cérémonie.

Dans l'après-midi, nous eûmes les secondes vêpres à 2 heures 30, avec sermon et salut solennel. La fête fut des plus belles. »

Distribution des prix aux pensionnaires.

« Mgr Prince, M. Billaudèle, grand nombre de membres du clergé et de parents assistèrent à la séance qui eut lieu dans notre salle de communauté ; le tout se passa à la satisfaction des assistants. En terminant, Mgr annonça que le lendemain, il offrirait le saint sacrifice dans notre chapelle, et bénirait les prix que les élèves venaient de recevoir ; ce qui eut lieu comme suit : Après l'évangile, Sa Grandeur s'approcha de la

balustrade ouverte, où étaient placées deux crédences destinées à recevoir les prix et les couronnes que les élèves venaient déposer entre les mains de Monseigneur. Après le saint sacrifice, Sa Grandeur descendit de nouveau près de la balustrade, fit la bénédiction des livres, les remit ensuite aux élèves, qui venaient en bel ordre les recevoir, deux à deux, et adressa aux assistants un discours inspiré par la circonstance. Cette cérémonie touchante fit place à une autre plus attendrissante encore: Mademoiselle Elisabeth Conway avait obtenu la médaille d'or, la veille; comme elle demandait depuis quelque temps l'entrée du noviciat, on la lui accorda, et son *Veni Creator* fut chanté après la bénédiction des prix. Ensuite la nouvelle postulante salua ses compagnes de pensionnat, lesquelles fondaient en larmes en lui faisant leurs adieux; ce spectacle émut toutes les personnes présentes. Le nouvel orgue acheté en partie avec les contributions des Sœurs missionnaires et coûtant 200 louis, ajoutait au grandiose de la fête.» (18 juillet)

« 6 août. — Retraite de la communauté. Les vacances ayant été données au mois de juillet, la retraite fut avancée. Prédicateur: M. Billaudèle. Confesseur: M. Granjon. 78 retraitantes. — 15, Fête de l'Assomption: Pèlerinage à Notre-Dame-de-Bon-Secours. — Lendemain, départ des missionnaires. Rentrée des élèves, 27 août.»

Depuis le départ du regretté M. Quiblier, Mgr de Montréal s'était réservé la supériorité de

12 janvier 1851 : M. Bayle, supérieur.

notre maison. Dans le cours de 1850, Sa Grandeur résolut de se décharger de cette fonction sur M. Bayle, directeur du Grand Séminaire. Il fit son entrée officielle le 12 janvier 1851. Plusieurs Sœurs missionnaires ayant écrit au supérieur élu, voici ce qu'il répondit à l'une d'entre elles, Sœur Saint-Simon (Chicoine) :

Montréal, 19 février 1851.

Ma chère Sœur et ma chère fille en N.-S. J.-C.,

Vous voulez bien vous féliciter auprès de moi, par votre lettre du 10 courant, ainsi que vos chères compagnes, de vous voir plus que jamais filles de Saint-Sulpice, par suite de ma nomination à la supériorité de votre Communauté. En mettant d'abord de côté ce qui me regarde, j'avouerai franchement que cet arrangement m'avait toujours paru désirable, et, ainsi, je n'ai pu manquer d'y applaudir quand il est arrivé. Dès son origine, la Congrégation avait été placée sous la direction du Séminaire, et Dieu n'avait pu manquer de bénir une union qu'il avait lui-même formée. Cette union n'a été interrompue que partiellement et momentanément, au grand regret, je crois, des uns et des autres, et sans qu'il y ait jamais rien eu à reprocher ni aux uns ni aux autres. Aujourd'hui, Mgr de Montréal croit qu'il est temps de ramener les choses à leur premier état. L'affaire a été convenablement traitée entre Sa Grandeur et les supérieurs immédiats des deux communautés; il est impossible de ne pas reconnaître là la marche de la Providence; et, puisque c'est cette

Providence si douce et si bonne qui fait renaître cet ordre de choses, ne doutons pas que ce ne soit pour y verser de nouvelles bénédictions.

Maintenant, ma chère Sœur, pour ce qui me concerne personnellement, tout ce que je puis dire, c'est que j'ai beaucoup aimé la Congrégation, et je sens que je l'aime plus que jamais ; en sorte que, si je puis faire quelque petite chose pour la Communauté, ou pour quelqu'un de ses enfants, quand ce serait le dernier de la famille, je m'y porterai non seulement par devoir, mais encore par inclination, ce sera pour moi un vrai bonheur. Vous pourrez assurer de cette disposition sincère de mon cœur toutes celles de vos Sœurs qui sont auprès de vous ou avec qui vous avez des rapports, afin que chacune puisse recourir à moi selon ses désirs, comme des filles respectueuses et affectionnées recourent à un père qui les aime.

N'oublions pourtant pas, ma chère Sœur, qu'il s'agit de l'œuvre de la sainte Vierge, et que nous ne saurions y travailler utilement si elle ne daigne seconder elle-même nos efforts ; supplions la Sœur Bourgeoys et Monsieur Olier, dont nous sommes les enfants, de nous obtenir de cette bonne Mère de correspondre fidèlement aux desseins de son divin Fils sur nous, afin que nous puissions continuer son œuvre.

Je suis bien cordialement, ma chère Sœur et ma chère fille,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

Bayle.

Mandement annonçant la visite pastorale. Retraite du printemps.

Le 8 décembre 1850, Mgr Bourget, évêque de Montréal, annonçait sa visite dans un mandement à toutes les communautés, dont nous allons citer quelques extraits :

« Nous avons raison, nos très chères filles, de compter sur vous toutes pour de grandes œuvres, à la gloire de notre Dieu et au salut des âmes. Oui, vraiment, Nous pouvons porter bien haut nos espérances, entouré comme Nous le sommes de communautés à qui il Nous semble que Dieu a donné en partage son esprit, ce don par excellence, que le Père des lumières ne refuse point à la bonne prière. Nous comprenons que vos sublimes devoirs vous imposent de graves obligations. La virginité est une fleur bien délicate, elle se fane bientôt, se dessèche et tombe, si la céleste rosée n'entretient sans cesse sa fraîcheur et son brillant. JÉSUS est bon pour ses communautés. Mais, oh ! DIEU, qu'Il est jaloux de ces âmes qu'Il y amène pour en être aimé, sans partage et sans bornes ! Il est prodigue de ses grâces en faveur de ces âmes privilégiées ; mais qu'Il est sévère à exiger le bon emploi de tant de talents !

Nous levons souvent, Nos très chères filles, nos yeux baignés de larmes vers les communautés d'où nous attendons notre secours, parce que sainte Thérèse, cette gloire de l'état religieux, nous apprend que c'est là, comme dans des forteresses élevées, que se réfugient les âmes chastes qui craignent les séductions du monde. On y doit donc trouver la prière pure dont

l'odeur virginale réjouit l'Epoux céleste, et dont la puissance désarme le ciel.

Vos communautés sont, à proprement parler, les noviciats de cette communauté de vierges dont JÉSUS-CHRIST aime à s'entourer au ciel. C'est dans ces divers noviciats de la terre que s'apprend le cantique virginal qui doit se chanter éternellement dans les cieux; et c'est quand leur cœur et leur bouche sont jugés assez purs pour le chanter que les vierges de l'exil sont appelées à la patrie, la COMMUNAUTÉ des communautés. Soyez *généreuses;* car c'est à cette disposition que votre divin Epoux peut juger de votre amour. Sainte *générosité,* qui ambitionne les plus bas emplois, qui embrasse les plus durs travaux, se plaît avec les caractères les plus acariâtres, sympathise avec les humeurs les plus fâcheuses, vit en paix dans toutes sortes d'offices et avec toutes sortes de personnes. Sainte *générosité,* qui accepte humblement les corrections les plus répugnantes à la nature, reçoit courageusement les humiliations les plus terribles à l'amour-propre, baise amoureusement la main qui la châtie, bénit modestement la bouche qui l'outrage. Sainte *générosité,* qui coulez de la croix comme une sève féconde, répandez-vous dans toutes les communautés et vivifiez ces plantes du Calvaire. Qu'il est grand le bonheur d'une communauté où règne la générosité! C'est la vraie manne descendue du ciel, dont la saveur peut flatter tous les goûts. C'est l'arbre de vie planté au milieu du paradis terrestre: ses

fruits exquis donnent à l'âme religieuse qui s'en nourrit une force divine, qui la fait marcher jusqu'à ce qu'elle arrive à la montagne de Dieu. C'est vraiment cette *bonne volonté* dont les anges révélèrent la paix dans leurs joyeux cantiques au-dessus de l'étable. Oui! la paix du ciel est pour les âmes de bonne volonté qui sur la terre se donnent à Notre-Seigneur pour vivre et mourir comme Lui. Elle coûte cher! mais qu'elle est délicieuse! »

Visite pastorale.

Le jour assigné pour la visite de notre communauté fut mardi, 20 mai 1851, à 3 heures p.m. « A l'heure précise, disent les Annales, Sa Grandeur fit son entrée solennelle au son de la cloche, revêtu de ses habits pontificaux, assisté de M. Bayle, notre supérieur, et de M. Granjon, notre confesseur; il y avait quatre enfants de chœur pour porter la crosse, la mitre, le bougeoir, le bénitier. Les Sœurs formaient deux lignes dans la salle de communauté, les plus anciennes se trouvant près de la chambre de la supérieure, où il y avait un coussin pour Monseigneur. Ma Sœur assistante, portant la croix, se tenait en haut de la salle. Monseigneur s'étant agenouillé, notre Mère lui présenta le crucifix, qu'il embrassa; puis, elle lui présenta l'eau bénite dont il fit l'aspersion. Après quoi, toutes se relèvent, et nous nous mîmes en marche pour la procession, chantant le « Benedictus ». Nous sortîmes par la grande porte vitrée, nous plaçant de chaque côté, six par banc. Après les oraisons prescrites au cérémonial et le chant du «Veni

Creator », eut lieu le salut solennel du très saint Sacrement. Ensuite les personnes du dehors s'étant retirées, Mgr fit à la Communauté une exhortation sur les grands avantages de la visite de l'évêque, au nom de Notre-Seigneur. Après l'exhortation, les retraitantes, au nombre de 56, récitèrent en chœur l'office de la très sainte Vierge. »

« 21 mai. — Mgr se rendit à la chapelle à 5 heures pour commencer les exercices. A l'issue de la prière, il nous donna la méditation. A 5 heures 30, il dit la messe de communauté; en même temps, notre Père disait la sienne à l'autel du Sacré-Cœur; 8 heures, instruction d'une demi-heure, ou trois quarts d'heure; 10 heures, seconde méditation. 11 heures, explication d'un chapitre du Nouveau Testament. 11 heures 15, examen particulier à haute voix. 2 heures, entretien familier comme à 8 heures. — 4 heures, salut du très saint Sacrement. Ensuite, les retraitantes se rendirent à la salle de communauté, où Mgr donna le sujet d'oraison pour le lendemain. 5 heures 15, office de la très sainte Vierge, toujours dans notre solitude, chambre de communauté. »

« 22 mai, jeudi. — Mêmes exercices que la veille. »

« 23 mai, vendredi. — Mêmes exercices que les jours précédents jusqu'à 3 heures 30, alors qu'eut lieu la visite au cimetière. L'église où reposent les restes de nos chères défuntes étant en partie

démolie, la cérémonie lugubre eut lieu dans notre chapelle. Les bancs ayant été placés près du mur, et les Sœurs s'étant mises à leur rang, le glas se fit entendre. Nos Sœurs Saint-Hippolyte, Sainte-Thérèse, Saint-Augustin, Saint-Philippe, portant les coins du drap mortuaire, se placèrent au milieu de la chapelle. Monseigneur revêtu de la chape noire et de la mitre blanche, entonna « Si iniquitates », et nos Sœurs chantèrent le « De profundis », qui fut suivi des versets et du « Pater », pendant lequel Mgr donna l'encens et l'eau bénite. Ensuite, on se mit en procession, ma Sœur assistante portant la croix, nos Sœurs Sainte-Blandine et Sainte-Fébronie, les chandeliers. Nous sortîmes par la grande porte, traversâmes les deux infirmeries, revînmes par le passage à la chapelle. Lorsque nous fûmes toutes rendues à nos places, on chanta le « Libera », suivi de toutes les cérémonies ordinaires à un enterrement; et Mgr nous adressa quelques paroles bien touchantes sur l'objet de cette cérémonie, qui était de soulager nos Sœurs décédées depuis l'établissement de la maison, et d'obtenir le secours de leurs prières. « La vue de ce drap que vous tenez, mes bien chères Sœurs, doit exciter dans vos cœurs de bien vives émotions; il a servi à couvrir le cercueil d'un grand nombre de vos Sœurs défuntes; il vous servira un jour, lorsque vos restes seront déposés dans cette chapelle; il passera à celles qui vous succéderont. » Que de réflexions fit naître cette touchante cérémonie! Les trois plus anciennes missionnaires soule-

vant ce drap qui, durant la présente année, avait couvert les corps de trois des leurs décédées ou avant d'arriver, ou presque en arrivant, à la maison mère, (Sœurs Saint-Claude, Sainte-Marthe, Sainte-Félicité). Sœur Saint-Philippe, dépositaire, dont une des fonctions était de faire préparer la dernière demeure de ses Sœurs, semblait dire « Mon cœur se brise en pensant à toutes celles que j'ai fait placer dans ce caveau. » Jamais nous n'avions été témoins d'une réunion si attendrissante, et jamais nous n'avions éprouvé d'émotions si profondes. »

« Immédiatement après le « Libera », eut lieu le salut du très saint Sacrement donné par Monseigneur. Puis Sa Grandeur et les retraitantes descendirent à la salle de communauté, notre cénacle, où le sujet d'oraison nous fut donné sur la mort : « Nous placer sur la tombe de nos sœurs défuntes... Réfléchir sur les bons exemples qu'elles ont donnés... Entendre les paroles d'encouragement qu'elles nous adressent : Nous sommes sauvées, nous sommes au ciel ; remplissez tous vos devoirs avec esprit de foi, avec amour, et vous y serez aussi ; ne craignez pas d'en trop faire. »

« 5 heures 30. Récitation de l'office des morts, trois nocturnes. »

« 24 mai. — Mêmes exercices que les jours de retraite ordinaire. »

« 25 mai, dimanche. — Oraison du matin à la chapelle, en silence ; Mgr était dans le sanc-

tuaire, revêtu du camail et du rochet. Après l'oraison, Sa Grandeur a dit la sainte messe, à laquelle toute la Communauté a fait la sainte communion. Les retraitantes ont été dispensées des offices de la paroisse. Après Vêpres, salut du très saint Sacrement.

« 26 mai. — Exercices ordinaires. Par ordre de Mgr, nous avons commencé aujourd'hui la lecture du nécrologe de notre Communauté. Voici les motifs de cette lecture, donnée par Sa Grandeur : On annonce l'anniversaire de la mort des Sœurs pour entretenir l'esprit primitif de la Fondatrice et des anciennes ; car il est très important de bien conserver le même esprit pour maintenir la Communauté dans la ferveur. L'annonce de ce jour, faite après la lecture du martyrologe, était de nos Sœurs Marie Maugue, dite Sainte-Marguerite, et Elisabeth Arsenault, dite Saint-Antoine. Cette annonce était chose toute nouvelle pour la Communauté ; l'impression qu'elle fit sur tous les cœurs se manifesta par des larmes et des sanglots. Nous eûmes toute la peine du monde à réciter les grâces. »

« *27 mai.* — Exercices ordinaires. Communion générale pour les saintes reliques. »

« *28 mai.* — Exercices ordinaires. Monseigneur a fait la visite des tabernacles, des tableaux de la chapelle, de tous les offices de la maison. Après le salut du très saint Sacrement eut lieu le chapitre des coulpes en présence de Sa Grandeur. Ensuite, une conférence d'une

heure avec M. Bayle, notre supérieur, et M. Granjon, notre confesseur. »

« *29 mai.* — Fête de l'Ascension. Exercices ordinaires, moins l'oraison de 4 h. — Salut solennel du très saint Sacrement, « *Te Deum.* »

« *30,* vendredi. — Pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours; messe par Sa Grandeur, chant à l'orgue. Après la communion, une Sœur a prononcé à haute voix l'acte de consécration à la très sainte Vierge, comme au « Manuel de Notre-Dame de Bon-Secours. » Monseigneur ayant pris son déjeuner à la communauté, vit les conseillères, puis les vocales, puis toute la Communauté réunie. Son départ eut lieu à 1 heure 30. »

« A 2 heures 30, après la lecture, au son de la cloche toutes les Sœurs s'assemblèrent dans la salle de communauté pour les adieux à nos sœurs missionnaires. Après la récitation des litanies de la très sainte Vierge, et la prière au cœur de notre Mère Bourgeoys, les saluts se firent avec une cordialité et une sensibilité qu'on peut mieux imaginer qu'exprimer. Les missionnaires s'embarquèrent le même soir, avec un courage tout nouveau, très satisfaites des exercices, et tout à fait désireuses de mettre en pratique les avis reçus. »

« Les principaux points sur lesquels Monseigneur avait insisté dans ses recommandations aux Sœurs au cours de la retraite: Avis de Mgr Bourget aux Sœurs en retraite.

« 1° — Travailler à la rédaction du coutumier et des chroniques. Le coutumier, les chroniques et le nécrologe, dit Sa Grandeur, sont les canaux qui doivent propager l'esprit primitif, comme la règle en est la source. »

« 2° — Garder nos petites misères entre nous, et tâcher qu'elles ne sortent pas au dehors. Quand les petites difficultés sont réglées à l'amiable avant la confession, on peut, le plus souvent, s'exempter d'en parler au confesseur ; la conscience se trouve déchargée et à l'aise. Ceci est de nature à procurer beaucoup de consolation aux particulières, et à donner une grande force à l'Institut. »

« 3° — Monseigneur recommanda le chant sans musique, et ne voulut point qu'on chantât à sa messe pendant la retraite. »

« Sa Grandeur voulut qu'une communion fût faite tous les jours par l'une des sœurs, en suivant les rangs, pour honorer nos Sœurs au ciel, et pour soulager celles qui sont en purgatoire. »

« Tout le temps de la retraite, Mgr était resté à la communauté depuis 5 heures du matin jusqu'à 6 heures et même 7 heures du soir ; il occupait la chambre de la supérieure et recevait avec bonté toutes celles qui désiraient lui parler. M. Bayle confessait l'après-midi, et M. Granjon, toute la journée. »

Nous avons parlé de MM. Faillon et Guitter comme visiteurs au nom du supérieur général

de leur Compagnie. C'était la troisième visite de ce genre faite à Montréal; M. Robert, fondateur des Robertins, 1723, M. Carrière, 1829. Ce dernier n'était donc pas inconnu à nos Mères lorsqu'il fut élu pour remplacer M. de Courson, et elles s'empressèrent de lui offrir leurs hommages. Il leur répondit par la lettre suivante, datée du 8 mai 1851:

M. Carrière, 13e supérieur général de Saint-Sulpice. Sa première lettre à la communauté.

Ma très honorée Supérieure,

« Je suis bien honteux d'avoir tant tardé à répondre aux lettres si bonnes que vous avez bien voulu m'écrire. Je ne sais combien de fois j'ai voulu le faire; et toujours, des affaires qui se succèdent sans interruption m'en ont empêché. Soyez assurée que mon cœur a été bien plus prompt que ma main pour concevoir tous les sentiments dont était pénétré pour votre Congrégation cet excellent M. de Courson, dont personne ne regrette la perte plus que moi. Il les avait reçus comme héritage de ses prédécesseurs, et j'y suis entré d'autant plus aisément que j'avais eu l'avantage de connaître par moi-même, il y a tout à l'heure vingt-deux ans, votre maison; et depuis, combien de fois j'en ai eu des nouvelles, spécialement par le cher M. Quiblier. Sachant donc comme je sais tout le bien que font vos dignes Sœurs dans les campagnes, connaissant aussi tous vos sentiments pour notre maison de Ville-Marie, vous pouvez être assurée de mon entier dévouement pour votre Congrégation. Je serai toujours heureux d'apprendre

que nos Messieurs de Montréal continuent à vous rendre les services qui sont en leur pouvoir, et je les encouragerai de mon mieux. Ce serait certainement un bonheur pour moi d'aller vous exprimer de vive voix ma reconnaissance pour tous les vœux que vous avez eu la charité de former pour moi ; mais il est fort douteux que je puisse jamais avoir cette consolation. Recevez du moins, ici, tous mes remerciements. J'ai la confiance que vous continuerez à adresser à Notre-Seigneur de ferventes prières, pour qu'Il soit ma lumière et ma force au milieu de tous les embarras de ma position. Quand je jette les yeux sur tous ces saints prêtres qui, depuis M. Olier, ont gouverné notre petite Compagnie, et que je me vois à une si grande distance d'eux, il y aurait de quoi me décourager si je ne comptais sur les prières des bonnes âmes, parmi lesquelles j'assigne une place bien distinguée aux communautés de Montréal, et spécialement à la vôtre. Ainsi, priez sans cesse pour moi. De mon côté, je ne vous oublierai jamais dans mes faibles prières, et surtout au saint autel ; je ne cesserai de demander à notre bon Maître qu'il continue à bénir et à protéger votre Congrégation, pour qu'elle travaille toujours efficacement à sa gloire et à la sanctification des âmes.

M. Faillon est tout occupé en ce moment de recherches sur tout ce qui se rattache à l'établissement de la religion au Canada. Je ne doute pas qu'il ne découvre bien des choses relatives à votre vénérable Fondatrice. Tâchez d'obtenir,

par vos prières que Dieu lui conserve la vie et les forces assez longtemps pour qu'il puisse accomplir ce que vous désirez de lui. Je ne désespère pas de lui faire encore visiter le Canada; mais je ne saurais rien assurer. Tout dépendra des événements et des circonstances : c'est-à-dire de la divine Providence.

Je recommande tout spécialement à vos prières une grande affaire qui se traite en ce moment, et dont vous apprendrez probablement bientôt la décision; elle intéresse beaucoup notre Compagnie, et le bien même de l'Eglise. Demandez à Notre-Seigneur que nous ne mettions pas obstacle aux desseins de miséricorde qu'il a sur un grand nombre d'âmes.

Je vous réitère mes remerciements et mes vœux. Je prie Notre-Seigneur et notre bon Père Monsieur Olier de vous accorder leur bénédiction. J'y joins de tout cœur la mienne, tout indigne que j'en suis, et vous offre à jamais l'assurance de mon affectueux dévouement.

Carrière. »

Monsieur Baillargeon nommé coadjuteur.

« M. Baillargeon, curé de la ville de Québec, parti l'année dernière pour aller traiter auprès de Sa Sainteté Pie IX des affaires du diocèse, fut, pendant ce voyage, nommé coadjuteur de Mgr Turgeon. Il reçut, le 14 janvier de cette année, les bulles qui le nommaient évêque de Tloa; et le 23 février, il fut consacré dans l'église des Lazaristes des mains de Son Eminence le cardi-

nal Fransoni, préfet de la Propagande, assisté de Mgr Hughes, archevêque de New-York, et de Mgr de Mazenod, évêque de Marseille. Le nouvel évêque est arrivé aujourd'hui en parfaite santé. Sa Grandeur accompagnée de plusieurs prêtres de Québec venus à sa rencontre jusqu'à Montréal, nous a fait l'honneur d'une visite à la communauté et au pensionnat. Les élèves l'ont reçu avec beaucoup d'honneur, et l'ont félicité très à propos. Sa Grandeur prit le bateau pour Québec le même soir, portant à Mgr Turgeon le *pallium* d'archevêque, comme successeur de Mgr Signay. »

Clôture du mois de Marie.

Pour la première fois, 1er juin 1851, les exercices du mois de Marie se sont terminés par le salut solennel du très saint Sacrement; il fut chanté par M. Billaudèle, supérieur du Séminaire. »

« *5 juin.* — Première communion des élèves par M. Billaudèle. Les communiantes sont entrées par la grande porte, bannière en tête, au son de l'orgue, et se sont placées sur des chaises, en deux lignes, ayant à leurs côtés des demoiselles d'honneur pour les conduire à la sainte table. M. le supérieur leur a parlé avant et après la sainte communion. Une élève a répété après la consécration une amende honorable. Les parents étaient placés au bas de la chapelle. Une partie des Sœurs occupaient les galeries. A 2 heures p.m., réunion semblable pour la rénovation des promesses du baptême, en présence de MM. Billaudèle, Connolly, Daniel. Une des

élèves a fait l'acte de consécration à la très sainte Vierge, et a suspendu au cou de la statue de cette divine Mère un joli cœur renfermant les noms des nouvelles communiantes.

A l'occasion d'une mesure parlementaire tendant à faire cesser l'inhumation de nos Sœurs dans le caveau de l'église paroissiale ,nos Mères présentèrent une requête à Son Excellence et aux membres des trois chambres: 1° - Conseil de la reine; 2° - Conseil législatif; 3° - Chambre d'assemblée, Toronto; l'objet de cette requête fut accordé. Elle était ainsi conçue:

Requête à Son Excellence Lord Elgin, concernant l'inhumation de nos Sœurs.

Province du Canada,

Paroisse de Montréal.

Aux très honorables membres de la chambre d'assemblée de la Province-Unie du Canada, assemblés en Parlement, etc.

L'humble requête des soussignées, supérieure et autres dignitaires de la Communauté religieuse établie à Montréal sous le nom de CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME, agissant pour et au nom de la dite Communauté, EXPOSE respectueusement à votre honorable chambre:

Qu'il vient d'être introduit dans votre honorable chambre un Bill prohibant toute inhumation dans aucune des églises ou chapelles du Bas-Canada:

Vos pétitionnaires ne peuvent, en commun avec tous leurs co-paroissiens de Montréal,

qu'élever leurs faibles voix pour supplier Votre honorable chambre de ne pas sanctionner cette loi, qui ne peut que créer des sentiments de douleur et de regret chez tous les Catholiques Romains, et en particulier dans toutes les communautés religieuses de Montréal, qui, par là, se trouveront toutes privées de ce qu'elles ont toujours considéré comme une grande consolation, savoir: de conserver dans leur église les dépouilles mortelles de celles qui ont consacré leur vie entière au service du Dieu qu'elles y adorent.

La Communauté représentée par les soussignées a, dès l'année 1700, acquis pour tous ses membres, à perpétuité, par acte authentique entre elle et la Fabrique de Montréal, le droit d'inhumation dans l'église paroissiale de cette ville, en échange de l'église de Bon-Secours, droit dont elles ont joui depuis ce temps sans interruption, tant dans l'ancienne église paroissiale que dans la nouvelle dans laquelle elle a, à son usage exclusif, une voûte en pierre fermée avec des portes de fer.

La loi en question mettrait donc la Fabrique de Montréal dans l'impossibilité de remplir ses obligations envers vos pétitionnaires, et priverait ces dernières d'un droit qu'elles ont acquis, et dont elles ont joui depuis plus d'un siècle et demi. Dans cette église les caveaux ont quinze pieds de profondeur; les cercueils sont doubles, et on les recouvre de chaux vive avant de remplir la fosse de terre. D'après tous ces soins, les exhalaisons deviennent presque impossibles.

D'ailleurs, les inhumations ne se font qu'à de longs intervalles, vu qu'il n'y a que des personnes d'une certaine aisance qui peuvent s'y faire enterrer, eu égard au tarif élevé des inhumations, savoir vingt-cinq livres courant. Il est prouvé, par l'expérience de plus de vingt ans, qu'aucun inconvénient nuisible n'est résulté de cette pratique.

C'est pourquoi vos pétitionnaires supplient humblement Votre honorable Chambre de ne pas sanctionner ce projet de loi sans que leur dite église paroissiale en soit exemptée; à la condition que, pour ces inhumations, toutes les précautions sanitaires qu'on a observées jusqu'ici le soient toujours dans la suite.

Et comme de devoir, ne cesseront de prier
Sœur Sainte-Elisabeth (Dorval) supérieure.
Sœur Sainte-Madeleine (Huot) assistante.
etc., etc., etc.

Montréal, 9 juin 1851.

Suite du journal. 15 juin.

« Le nouvel autel pour la chapelle dédiée à sainte Anne, dans le Chœur de la communauté, a été placé pour la fête de la très sainte Trinité, le 15 juin; il coûte 53 louis. »

29 juin, Quarante-Heures.

« Exposition du très saint Sacrement à 5 heures a.m. Salut à 6 heures 30 du soir. Les Sœurs professes ont été dispensées de l'office de la paroisse. Le chant des saluts aux Quarante-

Heures a été grave, sans musique : *Domine, non secundum; Antienne à la très sainte Vierge; Domine, salvum fac regem; Antienne au très saint Sacrement; Parce, Domine,* etc. Dernier jour : « *Te Deum* » avant la bénédiction du très saint Sacrement, comme il se pratique à la paroisse. Les élèves du pensionnat et les domestiques de la maison assistèrent à ces saluts. »

Triduum de la Visitation.

« En même temps que les Quarante-Heures avait lieu la retraite préparatoire au renouvellement des vœux, commencée le 28, à 4 heures 30 du soir, par Matines et Laudes de l'office de la très sainte Vierge. Instruction tous les jours, à 2 heures, par M. Bayle, notre supérieur. La rénovation des vœux, 2 juillet, fut présidée par M. Bayle ; M. Granjon dit la messe d'action de grâces. A 2 heures p.m., vêpres solennelles. Mgr Prince officia pontificalement. Sermon par M. Nercam, du collège de Montréal. Visite de Monseigneur à l'infirmerie et à la communauté. 85 Sœurs professes présentes ce jour-là.

Pendant le triduum, les premières pierres de deux églises furent bénites à Montréal : celle de Saint-Pierre, faubourg Québec, par Mgr de Montréal ; et celle de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces, côte St-Antoine, par Mgr Prince. »

« *Les 8 et 10 juillet.* Vacances aux élèves externes et pensionnaires, à raison des chaleurs excessives. Même chose dans les missions. »

« *22 juillet.* — Seconde retraite annuelle, dirigée par Mgr de Montréal, qui a continué la

visite pastorale. Sa Grandeur fit faire la direction aux retraitantes en pleine assemblée, ce qui était une vraie pratique d'humilité. A chaque réunion, il en prenait deux ou trois, à qui il demandait compte de leurs dispositions intérieures, suivant le rang d'ancienneté, à partir de la supérieure. »

« Le tableau du Sacré-Cœur, peint à Paris, nous fut remis pendant cette retraite par l'entremise de M. Comte, p.s.s. »

« *3 août.* — Mgr Prince bénit avec grande pompe la première pierre de l'église Sainte-Anne, en cette ville, après Vêpres de la paroisse, au milieu d'un concours immense de personnes de la ville et des environs. » Cette église remplaçait la chapelle élevée par les soins de M. Pierre Le Ber, frère de la recluse.

10 août. Procession à Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Le 13 juin précédent, Mgr de Montréal avait adressé une lettre circulaire à son diocèse annonçant la réunion du premier concile provincial, devant s'ouvrir à Québec le 15 août. En même temps Sa Grandeur prescrivait des processions dont l'une devait se faire le dimanche précédant le 15, de la chapelle du Saint-Cœur-de-Marie à celle de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Voici comment le journal décrit cette procession : « Après vêpres, 10 août, tout le peuple partit en même temps des principales églises de la ville : cathédrale, église paroissiale, St-Pierre, St-Patrice ; ces divers cortèges, en ordre parfait, arrivèrent successivement au lieu désigné.

Les membres du clergé se placèrent dans le sanctuaire; les chantres, enfants de chœur et autres, en surplis, dans la nef. Mgr de Montréal avait donné ordre à la Communauté de préparer l'autel, ainsi que la statue de la très sainte Vierge, qui devait être transportée de sa place ordinaire sur un trône élevé au bas de la nef. Une chaire avait été préparée en dehors de l'église pour le prédicateur, car le peuple remplissait la place à perte de vue. Mgr de Montréal avait engagé la Communauté à chanter les vêpres; on nous donna place au jubé pour cela, et nos Sœurs chanteuses se signalèrent. Au second psaume, un premier cortège entra; ainsi successivement, à chaque psaume. Pendant que Mgr Prince disait le Capitule, Mgr Bourget, évêque de Montréal, parut majestueusement en tête du clergé de la paroisse. Sa Grandeur, après avoir adoré le très saint Sacrement, entonna « l'Ave, maris stella » aux pieds de Marie, devant laquelle tout le clergé se prosterna, chantant avec un élan impossible à décrire cette hymne si touchante. Pendant le « Magnificat », la procession se mit en marche; quatre évêques portaient les rubans et soutenaient le brancard où était déposée la statue de Notre-Dame-de-Bon-Secours; ils descendirent gravement dans la grande allée jusqu'au trône placé dans la nef, sur lequel la statue fut déposée. Pendant le sermon, les évêques prirent place sur les sièges qui leur avaient été préparés autour de l'image vénérée de notre divine Mère; le prédicateur était Mgr Charbonnel, évêque de Toronto; de sa voix

puissante, il se fit parfaitement entendre, en français et en anglais. Après le sermon, Mgr de Montréal chanta trois fois l'invocation : « Auxilium christianorum », et tout le peuple répondit : « Ora pro nobis. » Ensuite, il donna la bénédiction avec la statue bénite qui fut reconduite à l'autel où chaque évêque alla lui baiser les pieds. Tous les prélats du concile, moins les deux de Québec (Turgeon et Baillargeon) assistaient à cette procession ; c'étaient Mgr Bourget, évêque de Montréal et son coadjuteur, Mgr Prince, évêque de Martyropolis ; Mgr Gaulin, évêque de Kingston, et son coadjuteur Mgr Phelan, évêque de Carrha ; Mgr Charbonnel, évêque de Toronto ; Mgr Guigues, évêque de Bytown. Le lendemain, 11, tous s'acheminèrent vers Québec. Le concile qui se termina le 28 août, ayant laissé au diocèse de Montréal, l'honneur d'envoyer quelqu'un de ses membres auprès du Souverain Pontife pour le prier d'apposer le sceau de son autorité pontificale aux actes qui venaient d'être émanés par l'assemblée ecclésiastique de la Province, le choix tomba sur Mgr Prince. Il partit de Montréal le 14 octobre et, le 8 juin suivant, il était nommé premier évêque de St-Hyacinthe. En même temps, M. Thomas Cooke recevait ses bulles comme premier évêque des Trois-Rivières, et le 6 juillet suivantM. Joseph Larocque, compagnon de voyage de Mgr Prince, était nommé évêque de Cydonite *in partibus,* coadjuteur de Montréal.

Projet d'une mission en Angleterre. Lettre du Cardinal Wiseman.

Depuis le départ de M. Quiblier et son séjour en Angleterre, il avait été question d'ouvrir un établissement de la Congrégation dans l'archidiocèse de Westminster. Le 6 mars, M. Faillon écrivait de Paris : « Je ne désespère pas que la divine Providence ne se serve de M. Quiblier pour transplanter la Congrégation en Europe, et pour la fixer d'abord en Angleterre ; je serais ravi que cette idée entrât dans les desseins de Dieu. De l'Angleterre à la France il n'y a pas loin, sept lieues seulement nous séparent ; il n'y aurait pas grand'chose pour que quelque petit rameau s'étendît au-delà de la Manche, et rendît à la France, la Sœur Bourgeoys dans ses très chères filles. »

Le 27 juin 1851, Mgr Wiseman, créé cardinal l'année précédente, écrivit à la Communauté ce qui suit :

Madame la Supérieure,

Tout notre catholicisme de Londres est pauvre ; mais il y a un grand quartier, Spittalfields, qui surpasse tous les autres en pauvreté et autres misères. Les révérends Pères Maristes ont commencé à défricher ce vaste champ ; déjà, six prêtres sont à l'œuvre. Dieu n'a pas fait attendre ses bénédictions ; le bien se fait. Mais il y a un grand nombre de petites filles, d'autres plus avancées en âge, des mères de famille, qui vivent sans instruction, sans pratique religieuse, sans sacrement, sans messe. Cette position si intéressante aux yeux de la foi, j'ai pensé vous la

confier. Ce sera de tous vos établissements le plus pauvre, peut-être, avec le temps, le plus nombreux, mais sans aucun doute le plus utile. Il est impossible de calculer les heureux résultats que promet votre transplantation à Londres; ce sont des milliers de catholiques à former à la pratique de la religion. D'autres religieuses accourraient volontiers à notre aide, mais elles ne connaissent pas la langue; d'ailleurs, votre qualité de sujets britanniques vous donne un avantage signalé sur tous les autres établissements. Vous ne pouvez refuser la prière que je vous fais au nom de l'Eglise, au nom des pauvres de Jésus-Christ, au nom de Jésus-Christ lui-même. Priez, réfléchissez, et vous accepterez. En attendant, je prierai Dieu qu'Il vous inspire en notre faveur, et qu'Il vous bénisse à Montréal et à Londres.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Madame la Supérieure,

Votre très humble et tout dévoué serviteur,

Wiseman, Cardinal. »

La Communauté remercia Son Eminence de l'honneur insigne qu'elle lui faisait en lui offrant de former un établissement dans un des quartiers de Londres; elle déclara que cette mission lui souriait beaucoup; tant à cause de celui qui daignait l'y appeler qu'à raison du bien qu'il y avait à faire; que d'ailleurs, elle y était encouragée par les Messieurs de Saint-Sulpice, ses

guides et ses pères; que le chapitre en avait fait l'acceptation, et qu'il n'y avait plus à attendre que l'autorisation de Monseigneur de Montréal. Sa Grandeur répondit négativement.

Extrait du journal.

« *1er octobre.* — Retraite des élèves dirigée par MM. Connolly et Daniel; deux instructions, en français et en anglais, chaque jour. Dimanche, 5, clôture par Mgr Prince. »

Bénédiction d'une nouvelle cloche réglementaire.

« Bénédiction d'une cloche, du poids de 325 livres, pour notre chapelle. Officiant et parrain, M. Billaudèle. Marraine, Madame Quesnel. Fille d'honneur, Mlle Laframboise. Diacre et sous-diacre: MM. Granjon et Chanial. Maître des cérémonies, M. St-Pierre. Deux chantres laïques. L'assistance se composait de la Communauté et des pensionnaires; aucun invité du dehors. La cloche suspendue, en dehors de la balustrade, à une chèvre parée de superbe moire antique, portait l'inscription: « Marie Immaculée, Saint Joseph, Enfant Jésus. » Lorsque vous entendrez le son de cette cloche, dit M. le Supérieur, ce sera pour vous la voix du Seigneur qui vous appellera, soit à la sainte messe, soit à l'oraison, ou à vos autres exercices de piété. Oh! dans le son de cette cloche, vous entendrez la voix de votre divin Epoux, qui vous appellera à ses pieds pour vous combler de ses grâces, la voix de votre bonne Mère et première supérieure, la très sainte Vierge, la voix de votre illustre Fondatrice Marguerite Bourgeoys, qui, en vous appelant à vos exercices, vous rappellera la ferveur avec laquelle cette digne servante de Dieu

s'en acquittait... » Produit de la collecte, faite pendant la cérémonie : 19 louis.

« *20 décembre.* — A 1 heure 30, Mgr de Montréal fit une instruction pour l'ouverture d'une retraite pour les novices. Le lendemain et chaque jour jusqu'au 29, Sa Grandeur fit l'oraison à 5 heures 30, dit la sainte messe à 6 heures, donna des entretiens généraux à 7 heures 30 et à 1 heure 15, et fit la direction particulière depuis l'instruction du matin jusqu'à 11 heures. A part la sainte messe, tous les exercices se faisaient dans le grand noviciat. »

Visite à l'évêché, le 1er déc. 1851.

Depuis l'érection de l'évêché de Montréal, nous allions tous les ans, le dernier jour de décembre, présenter nos vœux respectueux et souhaits de bonne année à Mgr l'évêque. Sa Grandeur, après avoir terminé la retraite du noviciat, dit à la supérieure qu'il la dispensait de cette visite, parce qu'il préférait recevoir une lettre à laquelle il répondrait.

Changements divers survenus au cours de 1851.

Monseigneur, considérant que très peu de personnes assistaient aux processions de la Saint-Marc et des Rogations, ordonna que les enfants de nos écoles s'y rendissent. Nos Sœurs en firent l'essai, mais les inconvénients qu'elles y trouvèrent les portèrent à faire d'humbles représentations à Sa Grandeur pour n'y être pas obligées. Les pensionnaires furent en même temps dispensées d'aller à la paroisse le dimanche ; et M. Billaudèle voulut bien accorder un prêtre pour faire l'office et donner l'instruction dans leur chapelle.

Le nombre des pensionnaires augmentant, il fut résolu de construire un dortoir au-dessus des classes; ce dortoir, dit de *Saint-Joseph,* coûta 75 livres.

Il fut décidé: que les Sœurs qui auraient besoin du secours des hommes les appelleraient de la galerie de la communauté au moyen d'une cloche. Qu'on ne conserverait aucun dessert dans les tiroirs du réfectoire. Qu'on sonnerait les principaux exercices de la communauté cinq minutes avant l'heure. Qu'un catalogue serait fait pour l'ordre de la confession. Deux Sœurs de la Providence vinrent arranger le dit catalogue, et dînèrent avec la Communauté, en silence.

5 janv. 1852. Visite de Mgr Ign. Bourget.

Monseigneur nous donna la sainte messe et une communion d'étrennes. Pour pratique de l'année, Sa Grandeur nous conseilla de nous rendre, par amour pour Dieu, passereaux et tourterelles: le passereau est solitaire, la tourterelle gémissante; ce sont les symboles du recueillement et de la pénitence. Sa Grandeur nous recommanda de pratiquer ces deux vertus dans le but d'obtenir la conversion des pécheurs.

Buste de notre Fondatrice envoyé de France par M. Faillon, p.s.s.

Depuis sa visite à Montréal, M. Faillon n'avait cessé de s'occuper de notre Congrégation. Le 6 mars 1851, il écrivit: « C'est donc le jour anniversaire de votre Mère que M. Bayle est entré dans ses nouvelles fonctions! » Et dès lors, il méditait le projet de nous causer une joie d'un autre genre le 12 janvier suivant. Dans ce but,

il fit faire une représentation de notre Fondatrice par un statuaire, et il l'adressa au Séminaire pour qu'elle fût remise à la Communauté le jour même du décès de notre Mère. Ceci donna lieu non seulement à une magnifique surprise, mais encore à une fête délicieuse. Voici ce qu'en écrivait une novice-professe, Sœur Saint-Eugène (Regnault). « Le 11 janvier 1852, veille du 152e anniversaire de la bienheureuse mort, ou plutôt de la naissance à une vie éternelle, de l'illustre Marguerite Bourgeoys, notre vénérée Fondatrice, à l'issue des vêpres, toutes les Sœurs de la Congrégation, ignorant le sujet de la cérémonie qui allait avoir lieu, se dirigeaient dans le plus profond silence par la chambre de la Mère supérieure, dans la salle de Communauté. Là, au pied de la statue de l'auguste Marie apparaissait, rayonnant de majesté, le BUSTE de CELLE à qui la Reine des vierges s'était autrefois manifestée, éclatante de splendeur, sur le portique de Notre-Dame de Troyes. En ce moment, la Vierge ne parle plus, mais des mains de la statue, une banderole se déroule portant en lettres d'or : « Va en Canada, et je ne t'abandonnerai pas. » Il était 5 h. du soir ; le soleil, commençant à décliner, était remplacé par un grand nombre de flambeaux, dont la vive lumière représentait l'ardeur du feu divin dont le cœur de la bienheureuse Marguerite fut toujours embrasé pour son céleste Epoux. Et ce cœur était là, ces restes précieux, que les flammes de l'incendie ont respectés, reposaient sur la poitrine de celle qu'il anima si longtemps. (La relique du cœur

avait été placée sur la partie du buste représentant la poitrine.) Sur le parement du petit autel, on lisait ces lignes : « C'est vous, mes chères filles, qui m'avez été fidèles, et qui avez eu part à ma pauvreté, à mes humiliations, à mes souffrances ; c'est l'héritage que je vous laisse encore aujourd'hui. » M. Billaudèle étant entré, accompagné de MM. Bayle et Granjon, dit le « Veni Sancte » et prononça l'allocution suivante : « Le juste est mort, et il parle encore, » dit saint Paul. Il me semble, mes chères Sœurs, que ces paroles peuvent très bien s'appliquer à votre illustre Fondatrice en ce jour solennel. Elle est morte, elle a quitté cette vallée de larmes ; et cependant, elle parle encore très éloquemment. Mais comment vous parle-t-elle? Elle vous parle de trois manières : par sa foi accompagnée de ses œuvres, entendez la voix de l'ancienne France, qui vous crie : C'est ici que votre Mère a pris naissance, ici qu'elle a été régénérée dans les eaux salutaires du baptême, qu'elle a fait sa première communion, qu'elle a entendu l'appel divin pour le Canada. Ici, est le port de mer où elle s'embarqua, où elle dit le dernier adieu à sa patrie, où elle affronta les périls de l'océan immense... Une voix moins éloignée se fait entendre, et vous dit : C'est ici que, pour la première fois, elle débarqua ; la terre que vous foulez fut tout inondée de ses sueurs, de ses larmes, et ne pourrions-nous pas dire de son sang? Vous marchez sur les vestiges de ses pas : oh ! qu'elles sont belles et glorieuses, les démarches de votre Mère. Les murs de cette maison vous redisent

les peines et fatigues qu'elle endura; mais ce qui vous parle plus éloquemment encore, ce sont vos saintes constitutions. Ecoutez ces voix de votre Mère, et marchez sur les traces de votre modèle, surtout dans le zèle pour le salut des âmes, qui vous fasse trouver le bonheur auprès des enfants qui vous sont confiées. Aimez-les, ces chères enfants, la portion chérie de notre troupeau, l'espoir de la religion.

Votre Fondatrice vous parle, non seulement par sa foi et ses œuvres, mais encore par son cœur que vous avez le bonheur de posséder, et auquel je puis appliquer ce que disait Moïse du buisson ardent, qui brûlait sans se consumer: « Oui, le cœur de Marguerite Bourgeoys peut être comparé à un foyer tout embrasé; le funeste incendie qui réduisit en cendres votre communauté tout entière respecta ces restes précieux; la Providence divine veillait à la conservation de ce trésor si cher à la colonie, et à vous toutes, en particulier, ses filles bien-aimées. Vous avez toujours eu pour cette précieuse relique une très grande vénération; et je crois que le portrait de votre Mère servira puissamment à vous entretenir dans ces sentiments car, sur cette figure se peignent très vivement ses vertus: douceur, intrépidité, modestie, humilité, pénitence. C'est un de nos chers confrères, un des principaux membres de notre société, que vous connaissez bien; c'est M. Faillon qui vous envoie ce buste et c'est moi qui vous le présente, au nom de toute la Compagnie de Saint-Sulpice, comme gage de

l'union intime qui a toujours existé entre votre Communauté et la nôtre, laquelle, je l'espère, existera plus que jamais à l'avenir. »

Après cette touchante allocution, toute la Communauté s'étant agenouillée pour recevoir la bénédiction du vénérable supérieur, il la fit descendre sur nous AU NOM DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, de Marie, sa très sainte Mère, du bienheureux saint Joseph, du vénérable M. Olier, et de notre bien-aimée Mère Marguerite Bourgeoys. Puis, il invita les Sœurs à s'approcher pour considérer de près la nouvelle représentation; comme nous étions occupées à en examiner les traits, une des Sœurs, inspirée sans doute, entonna avec force le « Magnificat anima mea Dominum ». On eût dit que notre Mère Bourgeoys, par la bouche de cette Sœur, voulait renvoyer à Dieu toute la gloire des honneurs qu'on venait de lui rendre. Le reste du cantique fut chanté avec tant d'âme que Monsieur le supérieur en fut tout impressionné. *M. Faillon qui s'entendait en sculpture, avait fait lui-même le moule pour le buste.*

Le lendemain, 12, la messe fut dite par Mgr de Montréal. Ce jour-là, il y eut deux guérisons extraordinaires obtenues par l'intercession de notre Fondatrice: de Sœur Saint-Jérôme (née Raizenne) et de Madame Garand (née Lalonde, de St-Polycarpe).

Monsieur et très honoré Père,

Interprète des sentiments de notre Communauté, comment pourrai-je vous dépeindre tous les transports de joie et de reconnaissance que nous avons éprouvés en recevant l'inestimable présent dont vous venez de gratifier notre Institut? Il n'est point d'expression pour vous les rendre; mais déjà vous avez compris, mieux que je ne pourrais le décrire, le bonheur qu'il nous a causé. On ne pouvait rien nous offrir de plus précieux, c'est un nouveau lien ajouté à tant d'autres qui nous unissent à votre vénérable maison. On ne peut le contempler sans se rappeler avec de vives émotions tout ce que la Congrégation de Notre-Dame doit aux sages conseils et aux secours généreux des Messieurs de Saint-Sulpice. Si nous avons traversé deux siècles en conservant l'esprit de notre Fondatrice, c'est grâce à la direction éclairée que nous avons reçue.

Lettre de reconnaissance à M. Faillon.

Tous les jours, auprès de son image chérie et de son cœur ardent, nous demandons l'accomplissement de la promesse de notre Mère en faveur des bienfaiteurs de sa famille. Nous avons appris avec une joie indicible que vous étiez prêt à vous occuper de l'œuvre que nous avons tant à cœur. Ne pouvant vous aider que par nos prières, nous les redoublerons, en les joignant à celles de nos cinq mille enfants, toujours avec le doux espoir de vous revoir bientôt.

Extrait du journal : 1852, 12 mai.

« Première retraite annuelle, dirigée par M. Billaudèle. Il faisait l'oraison du matin, donnait un entretien à 9 h. sur la règle et nos principaux devoirs. A 4 h. p.m., exhortation sur les grandes vérités du salut, à la suite de laquelle nous avions la bénédiction du très saint Sacrement, et le sujet d'oraison pour le lendemain. Confesseurs : MM. Billaudèle, Bayle, Granjon. 42 retraitantes. »

1852. Un incendie menace le Séminaire, l'Hôtel-Dieu et notre Communauté.

« Le 6 juin, dimanche de la Trinité, vers les 7 heures du matin, le feu se déclara dans une bâtisse de la rue St-François-Xavier, et il se propagea d'une manière épouvantable en quelques instants ; un vent violent poussait les flammes du côté de l'Hôtel-Dieu, et toutes les maisons environnantes furent consumées. Le Séminaire fut en grand danger. On eut beaucoup de peine à empêcher le feu de se communiquer à la communauté de l'Hôtel-Dieu ; les saintes Espèces furent transportées dans notre chapelle, et leurs malades à la Providence. M. Roupe, p.s.s., M. Paré, chanoine, nos Sœurs, nos serviteurs et servantes, tous volèrent au secours de ces bonnes religieuses pour les aider à mettre en sûreté leurs effets et leurs meubles, qui furent en grande partie placés ici ; on passait tout par le jardin. Avec la permission de M. le Grand Vicaire, les portes du cloître furent ouvertes, et on nous amena quelques religieuses, faibles ou malades, que la frayeur saisissait au point de leur faire perdre connaissance. Ce furent la Mère assistante, les Sœurs Devoisée, Hurtu-

bise, Brassard, et une postulante. Elles dînèrent sans trop d'appétit, à l'apothicairerie; et visitèrent la maison, sans rien voir probablement, car elles étaient très énervées. Nous-mêmes étions peu rassurées, car le feu commençait à nous menacer sérieusement; des étincelles, même des charbons enflammés tombaient dans notre jardin. Les parents de nos pensionnaires, alarmés du danger, arrivèrent en foule pour chercher leurs enfants; ils les emmenèrent, et nous envoyâmes le dîner qui leur avait été préparé aux religieuses. Dans l'état de bouleversement où était leur maison, elles eussent à peine trouvé du pain; cependant elles étaient épuisées de faim et de fatigue. Les Messieurs du Séminaire, leurs ecclésiastiques et leurs écoliers rivalisaient de zèle pour maîtriser l'élément destructeur; ils pompaient, portaient l'eau, etc. Outre les pompiers de la ville, plusieurs particuliers s'étaient rendus avec des pompes à leur usage, qu'ils conduisaient eux-mêmes; la nôtre fit des merveilles. Ma Sœur Saint-Philippe, dépositaire, avec l'aide de nos employés, arrosa constamment la partie de la bâtisse que le feu menaçait: nos papiers importants, les objets précieux de la sacristie et de la bibliothèque furent empaquetés et portés à la voûte... »

« Tout à coup, vers 2 heures 15, le feu se calme comme par miracle. Nous avions placé du ruban de saint Amable dans toutes nos fenêtres, et nous en avions fait jeter par des personnes de confiance au centre de l'incendie. Les religieuses

avaient jeté un scapulaire dans les flammes. »

« M. Roupe vint reprendre l'Hôte divin qui avait bien voulu passer quelques heures sous notre toit; nous eûmes le bonheur de l'accompagner avec toutes les religieuses de l'Hôtel-Dieu, jusqu'à leur église. Là, prosternées, nous reçûmes la bénédiction de Notre-Seigneur, et nous Le remerciâmes du danger dont sa bonté nous avait délivrées. Pendant deux jours, nos hommes et nos filles furent au service des religieuses; ils les aidèrent à remettre tout en ordre dans leur maison. »

Incendie de la cathédrale. Juillet 1852.

« Le 8 juillet, vers 9 heures du matin, le feu se déclara dans le faubourg St-Laurent; en moins de deux heures, une partie du faubourg, y compris la cathédrale et l'évêché, fut réduite en cendres. Le feu s'étendit, pendant la nuit, jusque dans le faubourg Québec, qu'il consuma en partie. La maison et l'église des Sœurs de la Providence furent préservées par une protection du ciel toute visible: leur enclos était entouré d'une mer de feu. Les vieilles et les infirmes furent amenées ici; nous les plaçâmes dans les parloirs et les corridors. Une partie de leurs effets et de ceux de l'évêché furent apportés dans nos procures, nos hommes et nos voitures aidèrent au déménagement. L'école du faubourg Québec fut brûlée; celle du faubourg St-Laurent servit de refuge à plusieurs ménages pendant les vacances. Plusieurs Sœurs de la Providence vinrent coucher ici plusieurs nuits de suite. Mgr de Montréal était en visite pastorale lors de cet

incendie : comme le saint homme Job, il adora la main qui le frappait, lui et son peuple. Nos pensionnaires qui entrèrent en vacances le 15 juillet, firent le sacrifice de leurs prix en faveur des malheureux incendiés : 25 louis furent envoyés en leur nom aux commissaires chargés de distribuer les aumônes. »

17 septembre. Décès de M. Quiblier. 13 octobre, son service.

« La triste nouvelle de la mort de notre Père Quiblier, ancien et à jamais vénéré supérieur et confesseur de notre Communauté, nous fut transmise le 9 octobre, par une lettre de M. Carrière, supérieur général de Saint-Sulpice, adressée à M. Billaudèle successeur de M. Quiblier dans la supériorité du Séminaire de Montréal. Aussitôt nous nous mîmes en devoir de rendre à la mémoire de celui qui fut notre père et supérieur pendant 13 ans, le tribut que la reconnaissance exigeait de notre part. Nous préparâmes un service des plus solennels : toute la chapelle fut tendue de noir. Nous nous procurâmes un mausolée de trois marches, que nous entourâmes de plus de cent lumières. A part les tentures noires, il y avait de magnifiques décorations funèbres disposées avec beaucoup de goût. Le service célébré avec diacre et sous-diacre, fut chanté à deux chœurs : par les chantres et les prêtres dans le sanctuaire, puis par MM. Barbarin et Chanial, qui étaient sur des sièges très élevés dans le bas de la chapelle ; les pensionnaires à l'orgue firent aussi leur partie. Jamais notre Communauté n'avait été témoin d'aussi belles et d'aussi touchantes démonstrations. Toutes

firent la sainte communion ce jour-là pour le repos de l'âme du cher et vénéré défunt. M. Quiblier appartenait à notre association de prières, et nous lui devions, à bien des titres, des suffrages particuliers. »

Copie de la lettre de M. Carrière, supérieur général, à M. Billaudèle, annonçant la mort de M. Quiblier.

Issy, 21 septembre 1852.

Messieurs et très chers en N.-S.,

J'ai la douleur de vous annoncer la perte que nous venons de faire en la personne de monsieur Quiblier, ancien supérieur du Séminaire de Montréal. Monsieur Jos.-Vincent Quiblier était né le 24 mai 1796 à St-Pierre de Lyon. Entré au Séminaire de St-Irénée, à Lyon, en 1814, il y reçut tous les ordres; et devint, après en être sorti, vicaire d'une des paroisses de la ville de St-Etienne. S'étant senti appelé de Dieu à travailler à l'œuvre dont notre petite Compagnie est chargée en Canada, il vint à la Solitude, d'où il partit pour Montréal en 1825. Employé d'abord au collège comme professeur de philosophie, il en devint quelque temps après directeur. L'activité et l'intelligence des affaires qu'il montra dans cet emploi firent penser à lui comme pouvant succéder à Monsieur Roux, supérieur du Séminaire, dont l'âge et les infirmités faisaient prévoir la fin prochaine; et comme il était déjà hors d'état de gouverner la Communauté, Monsieur Quiblier fut nommé vice-supérieur au mois d'août 1830. M. Roux étant mort au mois d'avril suivant, M. Quiblier fut élu supérieur pour cinq

ans, suivant l'usage de cette maison; il fut continué dans cette charge en 1836 et 1841, en sorte qu'il a gouverné pendant plus de quinze ans nos établissements de Montréal. Dans cette position, il a rendu de grands services au pays, en attirant à Montréal les Frères des Ecoles chrétiennes, pour lesquels il a fait bâtir une maison vaste et commode et des écoles pour les enfants. Il s'est formé dans cette maison un noviciat de cet institut, d'où l'on a tiré des sujets pour établir des écoles dans les autres villes du Canada et des Etats-Unis. Supérieur des Sœurs de la Congrégation, il a fait construire pour elles des écoles dans plusieurs quartiers de la ville, où presque toutes les petites filles catholiques reçoivent aujourd'hui leur éducation. Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général, et de St-Joseph (Hôtel-Dieu) se sont plu à reconnaître aussi qu'il leur a rendu de grands services, tant au spirituel qu'au temporel. Mais c'est surtout au Séminaire qu'il a rendu un important service en l'assurant de la possession de ses biens, et en faisant reconnaître son existence légale qui était contestée. Durant les troubles politiques qui agitèrent le pays en 1837-38, il sut si bien se concilier l'estime et la confiance du gouverneur anglais que, par la puissante médiation de ce magistrat, il obtint enfin une charte de corporation ou un acte législatif du Parlement d'Angleterre, qui maintint le Séminaire de Saint-Sulpice dans tous les droits qu'il avait avant la conquête de ce pays. A la fin du troisième quin-

quennal de supériorité, Monsieur Quiblier vint en France, et entreprit divers voyages dans l'intérêt du Séminaire. Dans l'un de ces voyages, il fut prié par l'autorité ecclésiastique de Londres de prendre soin d'une Congrégation de catholiques dénués de secours, aux environs de cette grande ville; il s'en chargea provisoirement avec le consentement de ses supérieurs, et il eut le bonheur d'y attirer les religieuses de la Délivrance, appliquées spécialement à prendre soin des jeunes orphelins catholiques... C'est aujourd'hui un établissement considérable, et qui promet les plus heureux résultats pour la religion catholique. Peu après, M. Quiblier fut appelé par le Cardinal Wiseman à former une congrégation dans un quartier pauvre de Londres, où les catholiques étaient presque entièrement abandonnés. Le Seigneur bénit ses efforts; il y a là aujourd'hui une réunion de 5,000 catholiques. Pour la conserver et l'accroître de plus en plus, M. Quiblier eut l'heureuse pensée de la confier aux Pères Maristes de Lyon, qui ont là maintenant une résidence qui doit servir d'école préparatoire aux missionnaires de cette société, destinée à travailler non seulement dans ce quartier, mais dans toute la ville de Londres, et dans d'autres diocèses d'Angleterre, où déjà quelques évêques les appellent. Il est aisé de comprendre l'importance de cette œuvre, si on pense de quel avantage elle peut être aux Pères Maristes pour le soutien des missions dont ils sont chargés dans les pays les plus éloignés. M. Quiblier fut occu-

pé avec activité jusqu'à ses derniers moments à procurer les ressources nécessaires pour achever la construction de la maison où doivent loger les missionnaires, et d'une église qui puisse répondre aux besoins de la population catholique. Dieu ne lui a pas donné le temps de voir ses vœux entièrement réalisés. Dès le mois de décembre dernier, sa santé, jusque là si florissante, commença à s'altérer. Tous les moyens employés pour la rétablir ont été inefficaces... depuis surtout qu'il arriva au milieu de nous, il a été toujours en s'affaiblissant. Il a souvent témoigné combien il s'estimait heureux de passer ses derniers moments dans la maison d'Issy, si chère à tous les membres de la Compagnie ; il a édifié, par sa patience et sa douceur, ceux qui l'environnaient. Il s'est préparé à la mort avec calme et résignation et, après avoir reçu en pleine connaissance les derniers secours de la religion, il a doucement rendu son âme à Dieu, le 17 septembre 1852. Je demande pour lui les prières et suffrages ordinaires de la Compagnie, qu'il a beaucoup aimée, pour laquelle il a beaucoup travaillé, et à laquelle il a rendu d'importants services.

L'établissement de Montréal auquel il a consacré ses principaux travaux, a toujours de grands besoins spirituels. Demandons à Notre-Seigneur qu'Il suscite des ouvriers laborieux et zélés, capables de travailler avec fruit à cette portion de sa vigne.

Agréez, Messieurs et très chers en Notre-Seigneur, la nouvelle assurance de mon très sincère attachement.

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

Carrière, sup. du Séminaire Saint-Sulpice.

Lettre de M. Faillon à la Communauté, au sujet de M. Quiblier.

18 septembre 1852.

Ma très honorée Fille,

Vous apprendrez par une autre voie le sacrifice que Dieu vient de nous imposer à tous en appelant à Lui notre cher et bien-aimé confrère M. Quiblier, décédé hier, vendredi, 17 septembre, vers 2 h. 30 de l'après-midi. Je prie la très sainte Vierge qui vous avait donné en lui une si parfaite confiance, de consoler elle-même vos cœurs si affligés, et de vous faire tirer de cette mort précieuse les fruits de grâce que produisent ordinairement sur les âmes qui sont dans la voie, celles que Dieu appelle à Lui dans le terme pour les récompenser de leurs travaux. Vous savez l'affection qu'il vous portait à toutes ; elle a persévéré jusqu'à son dernier soupir, après qu'il m'en avait donné des preuves sans nombre durant sa maladie. Cette affection n'a pas été éteinte par la mort ; elle persévère la même devant Dieu, ou plutôt, elle est maintenant plus efficace à nous aider, comme nous en avons la douce confiance. C'est une grande consolation pour nous qu'il soit mort à Issy, où nous sommes

tous réunis dans ce temps, et qu'ainsi les restes de sa dépouille mortelle nous demeurent. Il est arrivé de Lyon très malade, accompagné par l'homme du séminaire de cette ville, et en faisant des efforts qui l'ont encore affaibli davantage, mais qu'on n'a pas cru devoir arrêter pour ne pas le contrarier dans l'état où l'avait réduit son mal. Car son grand désir était de se réunir à nous, et de mourir au Séminaire Saint-Sulpice, pour être enterré dans notre cimetière, à côté de Notre-Dame de Lorette, en grande vénération dans ce lieu. Après deux ou trois jours de séjour à Paris, on l'avait transporté à Issy, où la Communauté se trouvait réunie à cause de nos vacances; et c'est là qu'il s'est éteint graduellement d'un jour à l'autre, et comme à vue d'œil. Les médecins lui avaient conseillé l'exercice de la voiture; tous les soirs, à 5 h., on le conduisait à Paris, où il prenait une glace, son estomac ne supportant guère une nourriture plus solide. Il a continué ainsi jusqu'à dimanche dernier, qui a été son dernier jour. Je l'accompagnai à la voiture, où il entra aidé par ceux qui étaient là, et il me dit: Je suis extrêmement faible. Il ne put prendre que la moitié de la glace. A son retour, il se trouva plus faible encore; ce cher confrère a été administré hier, 17, à 8 heures 30 du matin. Toute la Communauté, en surplis, s'est rendue processionnellement à sa chambre, ou dans le corridor voisin. Il a édifié tout le monde par son abandon entier entre les mains de NOTRE-SEIGNEUR, ne voulant autre chose que l'accomplissement de sa très sainte volonté. Enfin, depuis

son administration jusqu'à son agonie, qui a été fort courte, il a continuellement récité les Litanies de la sainte Vierge; et, quoiqu'on l'engageât à ne pas se fatiguer davantage, il a toujours continué jusqu'à ce qu'enfin il est entré dans l'agonie de sa mort. On a récité alors les prières des agonisants, après quoi il a expiré. Nous avons dit toutes les messes pour ce cher confrère, et chanté la messe solennelle ce matin. Il n'est pas nécessaire de vous le recommander, étant assuré que vous lui témoignerez votre affection filiale en priant pour lui de tout cœur.

Faillon, p.s.s.

Exercices du jubilé. L'année du décès de M. Quiblier, fut celle du jubilé prescrit par Sa Sainteté Pie IX, la sixième année de son pontificat, et dont la lettre encyclique fut donnée à Rome, le 21 novembre 1851. Ces exercices étaient commencés depuis le 3 octobre quand, le 9 du même mois, on apprit le décès de M. Quiblier. Dans le mandement qui annonçait ces exercices, 28 mai 1852, Mgr de Montréal disait: « Notre intention principale en faisant le jubilé sera d'obtenir de Dieu que le privilège de l'Immaculée Conception de Marie soit bientôt solennellement proclamé, par toute la terre, comme dogme de foi catholique. c'est à vous surtout, vierges chrétiennes, à redoubler de ferveur aux approches du saint temps du jubilé, pour hâter cette décision tant désirée, que votre Reine a été *conçue sans aucune tache de péché.* Elle a, cette Vierge des vierges, relevé

la gloire de votre sexe en arborant au sein de l'Eglise le céleste étendard de la virginité; Elle le fait flotter au ciel en conduisant au Roi des rois le brillant chœur des vierges; « Adducentur Regi virgines post eam. » Le zèle pour la gloire de votre Mère vous fait donc un devoir de mener une vie encore plus pure et de faire des sacrifices encore plus grands. C'est pour vous en faciliter les moyens que Nous vous permettons de faire dans vos oratoires si dévots, les exercices que nous prescrivons ici pour les églises publiques. Nous vous chargeons en même temps de vous faire victimes pour le salut des pécheurs... Colombes sacrées, faites entendre au cœur de Marie vos soupirs et vos gémissements. »

Les exercices pour notre Communauté se firent du 5 au 8 décembre. Voici ce qu'en dit le journal: « Pendant les trois mois de jubilé, prescrits par tout le diocèse, le prêtre célébrant, après la messe des dimanches et des fêtes, ouvrait le tabernacle et récitait 5 *Pater* et 5 *Ave;* on chantait trois fois *Parce, Domine,* et le tabernacle se refermait, sans que le prêtre donnât la bénédiction. Nous avons eu les Quarante Heures; puis, une communion afin de gagner une indulgence en préparation à nos pratiques jubilaires. Elles consistaient en une aumône pour la propagation de la foi, une aumône aux pauvres, un jour de jeûne et d'abstinence, trois visites: à la paroisse, à St-Patrice, à la Providence, récitant à chacune 5 *Pater* et 5 *Ave,* avec le *Parce, Domine.* Ces visites se firent le lende-

main de la communion pour le jubilé, qui eut lieu le jour de l'Imaculée Conception. Mgr de Montréal nous permit de faire la sainte communion huit jours de suite pour le succès du jubilé; nous accueillîmes cette grâce avec une vive reconnaissance. »

Lettre des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, Maison des Oiseaux.

Paris, rue Sèvres, 13 août 1852.

Ma révérende Mère,

Il y a bien longtemps que nous entendions parler de vous, de tout le bien que font vos maisons dans tout le Canada, et nous désirions vivement une occasion de vous exprimer la joie que nous en ressentons, de vous dire les prières que nous faisions pour vous sans vous connaître. Ce matin, nous est arrivé, à l'improviste, la visite de deux de vos saints évêques, dont la bonté paternelle nous a tout de suite inspiré une telle confiance que nous avons osé les prier de vouloir bien se charger de nos commissions près de vous. Ils nous ont dit la messe, ont visité une partie de la maison, et adressé quelques bonnes paroles aux Mères et aux enfants réunies. Ils nous ont confirmé tout le bien que nous avons entendu dire de vous, et nous en bénissons Dieu comme d'un bien de famille, puisque nous sommes filles du même père. Nous serions heureuses, ma révérende Mère, si quelque jour vous pouviez dérober quelques instants à vos occupations, et nous dire toutes les bénédic-

tions que Dieu répand sur vos travaux, le nombre de maisons qui s'occupent de notre œuvre dans le Canada, enfin, tout ce qui vous concerne : vous intéresserez vivement vos Sœurs de Paris. Nous, ma bonne Mère, nous faisons peu auprès de vous, je crois ; car, on m'a dit que, dans la seule ville de Montréal, vous éleviez près de deux mille enfants. Notre maison a deux cent quarante pensionnaires, et autant de pauvres ; plus une trentaine d'orphelines du choléra. La Communauté se compose de cent et quelques religieuses, tant Sœurs converses que Mères, le noviciat compris. Cela vous semblera beaucoup ; mais les exigences de l'éducation à Paris sont telles, que, malgré notre nombre, nous avons fort à faire. Il y a encore à Paris deux autres maisons de notre ordre ; et, comme vous savez, un grand nombre de couvents de différentes congrégations qui, pour la plupart, s'occupent de l'éducation. Si nous étions plus à même de communiquer avec vous, que nous serions heureuses de vous être utiles, de mettre en commun nos moyens d'émulation et de zèle auprès des enfants ! Mais vous avez aussi bien, et mieux que nous, j'en suis sûre, puisque Dieu a si bien fait prospérer votre œuvre. Permettez au moins que nous vous offrions, en signe d'union, une petite miniature des Sacrés Cœurs, et quelques livres. Nous envions presque leur sort et voudrions qu'il nous fût possible de nous transporter, pour un instant au moins, auprès de vous. Que de choses nous aurions à vous dire !

Ma bonne Mère, soyez, je vous prie, l'inter-

prête de notre famille auprès de chacun des membres de la vôtre, que nous prions Dieu de multiplier à l'infini. Permettez-moi une petite demande; puisque c'est à la France que vous devez votre existence religieuse, puisque c'est à elle que tout ce qu'il y a de chrétien au Canada doit le bienfait de la foi, souvenez-vous de ce pauvre pays de France dans vos prières; il en a grand besoin pour redevenir un pays de foi pratique. Soyez, ma bonne Mère, aussi notre interprète auprès de vos saints évêques; nous ne leur avons pas assez dit combien nous étions touchées de leur bienveillance, et heureuses de les voir au milieu de nous. Agréez pour vous, ma révérende Mère, et pour toute votre famille, l'expression du cordial et respectueux attachement avec lequel je suis,

Votre respectueuse et dévouée Sœur,

Marie-Sophie, supérieure.

Paris, Congrégation Notre-Dame,
Maison dite des Oiseaux, rue de Sèvres, 86.

Paris, 22 novembre 1852.

Ma révérende Mère,

« Nous n'avons pas encore reçu de vos nouvelles; nous espérons bientôt une lettre et beaucoup de détails sur l'état de vos maisons,

le bien que vous faites, etc. Que les cœurs sont rapprochés et unis par l'esprit de prières et par la divine charité! Nous vous écrivons, bonnes Mères, comme si nous avions l'avantage de vous connaître; nous nous sentons de la même famille. Votre vénérable évêque vous aura dit combien nous avons été heureuses de le recevoir et de l'entendre nous parler de vous; il nous semble que vous aurez eu aussi du plaisir à apprendre ce qu'il voulut bien vous raconter de notre maison. Malheureusement, notre Mère Supérieure était à la maison de campagne le jour où nous avons eu le bonheur d'entendre sa messe; elle l'a vivement regretté. Elle ne peut aujourd'hui avoir l'honneur de vous écrire, et me charge de vous présenter ses hommages, en vous demandant une réponse aussi prompte que possible.

Voici, ma Révérende Mère, ce dont il s'agit: Une maison de notre ordre habitant la ville de Moulins, département de l'Allier, se détermine d'après le désir exprès de l'Archevêque du lieu, à fonder une sorte de Congrégation de religieuses affiliées à notre ordre; mais elles feraient des vœux simples et seraient envoyées dans les villages, se dévouant à l'instruction des enfants du peuple. Le besoin de la localité exige impérieusement ce secours dont manquent absolument les campagnes; et cependant, l'ignorance, l'indifférence en matière religieuse, y est extrême. Monseigneur a préféré, pour se dévouer à cette œuvre, des religieuses agrégées à un

ordre ancien, et il s'est adressé à nos Mères dont la maison marche fort bien. Mais elles sont soumises à la clôture, ou du moins ne sortent jamais, et s'adressent avec confiance à vous, ma Révérende Mère, pour vous demander de leur procurer vos règlements, d'y joindre tous les renseignements que vous penserez pouvoir leur être utiles; elles les recevront avec la plus vive reconnaissance. Vous pourriez les adresser soit ici à Paris, soit à la supérieure de la communauté de Moulins. Nous ne possédons de notre saint Fondateur que les constitutions et les règles pour les religieuses faisant des vœux perpétuels et ne sortant jamais. Si vous avez des règles pour des religieuses qui sortent ou celles qui sont simplement agrégées, vous ferez, ma Révérende Mère, une grande œuvre de charité de les communiquer à nos Mères de Moulins, ou même simplement les règles que vous suivez avec succès; et vous aurez ainsi part à tout le bien qui se fera dans ce nouvel établissement. Elles ont pensé ne pouvoir mieux s'adresser qu'à vous, nos bonnes Mères du Canada, dont le BON DIEU bénit le zèle d'une manière si admirable.

Nous avons parlé de tout le bien que vous faites à plusieurs communautés avec lesquelles nous sommes en correspondance; je ne saurais vous témoigner avec quel intérêt elles ont appris l'état florissant de notre saint ordre dans ce lointain pays. Là, comme dans notre pauvre et chère France, l'éducation est l'œuvre qui va

le plus directement à la gloire de DIEU et au salut des âmes; que Notre-Seigneur nous fasse la grâce de nous y dévouer d'un cœur généreux et avec une persévérance qui nous mérite le bonheur de nous retrouver toutes dans le sein de Dieu. Les filles d'un même Père auront, il faut l'espérer, la jouissance de se reconnaître.

Veuillez, ma Révérende Mère, agréer pour vous et toute votre famille spirituelle l'assurance de notre profond respect et de notre cordiale affection; celle en particulier de votre dévouée servante, Sœur Saint-Henri, secrétaire. »

Extraits du journal. 1853.

« Dans sa lettre du nouvel an, Mgr de Montréal demande que nous nous fassions victimes pour nos frères séparés. Sa Grandeur témoigne aussi le désir que nous tenions compte des hosties qui se consumeront ici, et de celles que nous vendrons aux paroisses du diocèse. »

« Le 12 janvier, messe par Monseigneur, et visite de Sa Grandeur à la communauté. Dans l'après-midi, distribution de hardes et de pain aux enfants pauvres de nos écoles. Les demoiselles qui cousent sous le patronage de la très sainte Vierge joignirent à notre aumône le fruit de leur travail et de leurs épargnes. Après la distribution, présidée par M. Billaudèle, toute l'assemblée se rendit à la chapelle pour y assister au salut du très saint Sacrement. »

« *24 mai.* — Couronnement de la reine de mai au pensionnat. Reine élue : Mademoiselle Collet, de la paroisse de Verchères. Présents, Mgr

Joseph Larocque, coadjuteur de Montréal, et un grand nombre de prêtres. La reine de mai assise sur un trône et entourée de ses dames d'honneur, reçut l'adresse suivante:
Bien-aimée Reine de mai,

Permettez-moi au nom de vos fidèles et loyales sujettes de vous féliciter en cette heureuse occasion, et de présenter à votre majesté l'hommage dû aux vertus et aux aimables qualités qui vous ont élevée à la dignité que vous possédez, et qui vous ont procuré l'honneur désirable qui repose sur votre jeune front en ce moment. Votre bonté, votre obéissance, votre charité, et surtout votre piété tendre, vous ont faite l'objet de notre choix; et c'est avec les sentiments de la joie la plus vraie que nous vous saluons REINE de MAI. Ce jour vous voit assise sur un trône digne de l'émulation de toute enfant de Marie; et nous, vos sujettes, nous reconnaissons en vous la même aimable compagne, la même confiante amie que vous avez toujours été au milieu des devoirs journaliers de notre bien-aimé couvent. Oui, en effet, ce jour est témoin du triomphe de votre vertu: vous êtes notre REINE! Quoique nous n'ayons pas prêté un serment public, dans nos cœurs cependant nous avons juré fidélité à votre couronne; car votre règne n'inspire pas de crainte, il ne parle pas de tyrannie. Oh! tout le contraire, il ne nous parle que de paix et d'amitié; et la seule mention de votre titre réveille dans nos jeunes cœurs des sentiments de consolation, d'émulation, de confiance... tout cède à

sa douce influence. Dans cette vaste assemblée, quel est l'esprit qui se révolte? Pas un! même les enfants de la liberté qui se font gloire de leur indépendance, s'inclinent devant vous, et se soumettent avec grâce à votre sceptre.

Vous référez sans doute cet honneur à la Reine du ciel, à celle qui guide nos jeunes ans avec tant de douceur? Après DIEU, il est vrai que tout honneur lui est dû; mais Elle aime à vous honorer en ce beau jour, vous l'enfant de sa prédilection. Régnez donc, douce reine, régnez sur nous: nous ne craignons point la rigueur de votre pouvoir... le joug que vous imposez est doux! Avec humilité, vous montez sur le trône que votre obéissance a élevé; et avec humilité vous continuez votre marche dans le beau sentier de l'amour de Marie. Cet amour est le diadème enviable des enfants de la Congrégation de Notre-Dame; puisse-t-il ceindre à jamais votre front! et puisse le bonheur de ce jour heureux être un avant-goût des joies qui vous attendent là-haut, lorsque vous recevrez de la main du divin Fils de Marie cette couronne d'immortelle gloire dans ces régions sans nuits où est placée au-dessus des Anges et des Archanges la Vierge Immaculée, comme Reine de l'éternel Empire. (Mlle Collet s'est faite Sœur Grise.) »

Pèlerinages à Bonsecours.

« *24 mai.* — Fête de Notre-Dame de Bon-Secours. La Communauté assista à la grand'messe qui fut célébrée par Mgr Larocque. Le lendemain, 25, nous fîmes notre pèlerinage. M. Granjon nous dit la sainte messe et nous communia.

Avant de faire l'acte de consécration à la très sainte Vierge, il nous rappela en quelques mots à combien de titres l'église Notre-Dame de Bon-Secours devait être chère aux filles de la vénérée Sœur Bourgeoys. »

Fête-Dieu 1852.

Pour la première fois, le très saint Sacrement fut exposé, tous les jours de l'octave, pendant la messe de communauté et celle des élèves, ainsi qu'à la Paroisse, où allaient plusieurs Sœurs. Nous eûmes aussi le Salut du très saint Sacrement tous les jours à 5 h., dans notre chapelle; et, à 6 heures 30, nous assistions à celui qui se donnait à la Paroisse, avançant pour cela le souper d'un quart d'heure. Nous eûmes le bonheur de recevoir le très saint Sacrement dans notre reposoir lequel cette année surpassait en beauté tous les précédents... l'autel s'élevait plus haut que le portail de l'église, sur lequel il était appuyé; toute l'avenue avait été plantée de beaux grands sapins et ornée de pavillons; les élèves du pensionnat portant voiles blancs et couronnes, formaient une haie chaque côté de l'allée, et un beau temps favorisait la piété des fidèles. »

« Mois de saint Jean-Baptiste. D'après le conseil de Mgr de Montréal, nos élèves du pensionnat sanctifient le mois de juin par de pieux exercices en l'honneur du patron des Canadiens. Tous les matins, après la messe, elles récitaient en commun les litanies de ce saint, une prière en son honneur, et lisaient une considération sur ses vertus, tirée des œuvres de Nouet.

Un exemple adapté à des enfants suivait la méditation de chaque jour. Le travail littéraire préparé pour ces exercices était l'ouvrage de Sœur Saint-Michel (Henriette Dufresne) et Sœur Saint-Victor (Aurélie Chénier) toutes deux anciennes élèves du pensionnat. »

« *2 juin.* — Première communion des pensionnaires. Leur retraite préparatoire avait été prêchée par M. le Supérieur du Séminaire. Elles firent don d'un tapis pour le sanctuaire. »

« A partir du 5 juin, les congréganistes de Notre-Dame de la Victoire tinrent leurs assemblées de dimanches et de fêtes dans notre chapelle en attendant que la nouvelle église fut bâtie. Pour éviter qu'elles s'introduisissent dans la communauté, il fut décidé qu'elles entreraient et sortiraient par la porte de la sacristie. »

Assemblées des Congréganistes.

« *24 juin.* — Entrée au noviciat de Madame veuve Victor Chénier âgée de 47 ans, mère de Sœur Saint-Victor, maîtresse des novices. »

Entrée, au Noviciat, de Mme V. Chénier.

Les Quarante Heures eurent lieu dans notre chapelle comme à l'ordinaire, pendant le TRIDUUM de la Visitation. Tous les jours, le très saint Sacrement demeurait exposé depuis 5 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir, le salut se donnant à 6 heures 30. Pour la première fois, les Vêpres de la Visitation furent chantées solennellement dans notre communauté. Officiant, M. Denis, p.s.s. Le jour de la fête, M. Bayle célébra la messe de rénovation, pendant que d'autres prêtres disaient leur messe aux

autels latéraux. La messe de 8 heures 30 fut chantée par M. Granjon. Secondes vêpres chantées par M. le Supérieur, assisté de MM. Granjon et Lacan. Sermon par M. Larré, sur la reconnaissance envers DIEU pour les biens que nous avons reçus de sa grande libéralité. Salut très solennel. Plusieurs dames assistèrent aux offices de l'après-midi. »

« *5 juillet.* — Confirmation de 29 de nos pensionnaires, par Mgr Joseph Larocque, dans la chapelle de la communauté. Touchante instruction par Sa Grandeur sur les dons et les fruits du Saint-Esprit. Les parents des élèves étaient présents. »

« *13 juillet.* — Distribution des prix présidée par M. le Supérieur, accompagné d'un grand nombre de prêtres, parmi lesquels M. O'Brien, de Boston. Ce monsieur nous offrit le joli reliquaire doré, dans lequel est gardé le cœur de notre vénérée Mère Bourgeoys. »

« *20 juillet.* — N'ayant pu célébrer la fête de M. le Supérieur du Séminaire le 29 juin, nous reprîmes le congé et fîmes la sainte communion en cet honneur le 20 juillet, fête de la patronne de notre Fondatrice, avec l'intention de solenniser chaque année la SAINTE MARGUERITE. M. Billaudèle vint nous donner la messe. »

Visite de Mgr Bedini, Nonce apostolique.

Visite de Mgr Bedini, Nonce apostolique. A peine l'arrivée du vénérable représentant du saint-père eut-elle été annoncée que toute la ville s'empressa de témoigner sa foi par les

saints transports de ses habitants; chacun se prosterna pour recevoir la bénédiction apostolique, source de tant de grâces!... Pour nous, enfants de la Congrégation de Notre-Dame, ce moment de bonheur était différé; réunies dans notre modeste salle de communauté, nous attendions avec une sainte impatience qu'il nous fût donné de recevoir une part des faveurs toutes spéciales dont ce vénéré Pontife est le dépositaire. Enfin à 1 heure 30 de l'après-midi, nos désirs ardents furent exaucés, Mgr le Nonce vint nous visiter, accompagné de Mgr l'archevêque de New-York, de Nos Seigneurs les évêques de Chabron de Charbonnel, Toronto, Mgr Baillargeon de Tloa, de Cydonia, Mgr Joseph Larocque, coadj. de Montréal et de plusieurs autres membres du clergé... Ils furent courts et précieux les instants qui s'écoulèrent alors. La religion s'offrait à nous empreinte d'une beauté que la divinité seule peut lui donner; l'unité de cette Eglise à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir excitait alors dans nos cœurs un vif sentiment de reconnaissance envers le DIEU si bon qui nous y a donné entrée dès nos premières années. Tout parlait à nos cœurs: l'air à la fois noble et affable du vénérable prélat, les paroles pleines d'amabilité qu'il daigna nous adresser; plus encore la pensée de celui au nom duquel il allait nous bénir, tout concourait à faire de cette heure une des plus heureuses pour nous et pour notre Institut. En entrant dans la salle, Son Excellence nous félicita d'être si nombreuses, et nous souhaita de croître en ferveur à

mesure que nous augmenterions en nombre. Après nous avoir encouragées avec bonté à poursuivre avec zèle l'œuvre grande et sublime à laquelle nous nous sommes volontairement vouées, Mgr le Nonce nous parla du couvent « Notre-Dame des Oiseaux » ; c'était pour nous rappeler un nom bien cher, puisque ces bonnes religieuses ont bien voulu entretenir avec nous des relations pleines d'estime. Voici le trait que Son Excellence nous rapporta : Une dame protestante ayant désiré faire une visite au monastère, en obtint la permission ; les religieuses remplies de zèle pour le salut de son âme, n'épargnèrent rien pour préparer leurs élèves à lui faire une intéressante réception ; la musique vocale ne fut point oubliée, une hymne à la glorieuse Vierge Marie fut choisie pour cette circonstance. Grâce à la miséricordieuse bonté de cette divine Mère, la jeune dame charmée par cette douce harmonie, et touchée d'une grâce intérieure, se retira dans une chambre et prit la résolution de renoncer à l'erreur dont elle avait été jusque là la victime. Une seconde faveur couronna la première ; son époux, instruit du dessein qu'elle venait de former, abjura l'hérésie, et tous deux devenus de vrais enfants de l'Eglise catholique, se montrèrent tels pendant le reste de leur vie. Ce récit, bien propre à ranimer notre confiance en Marie, fit naître en nos cœurs un nouveau sentiment de reconnaissance pour les bienfaits reçus de cette bonne Mère. Mgr le Nonce s'étant levé, nous nous agenouillâmes pour recevoir sa bénédiction ; nos cœurs

étaient pénétrés d'un sentiment de respect et d'émotion profonde. Son Excellence désira que nous fussions aussi bénies de Mgr l'archevêque de New-York (Hughes), personnage distingué par son rare mérite et par les services importants qu'il ne cesse de rendre à la religion. De la communauté, cette remarquable assemblée se dirigea vers l'infirmerie, où le vénéré Pontife adressa à chaque malade un mot d'encouragement; puis on le conduisit à notre chapelle. Nous l'y avions précédé; et dès qu'il parut, nous entonnâmes le « Magnificat ». Jamais nous n'oublierons le touchant spectacle que nous offrit l'ambassadeur du Saint-Siège pendant le chant de cet immortel cantique : humblement prosterné au pied de l'autel, entouré des quatre prélats et des autres membres du clergé. Tous remerciaient NOTRE SEIGNEUR par Marie, notre Mère, et Le suppliaient de veiller toujours sur sa maison. Le chant cessé, Mgr dit à notre Mère Supérieure: « Le MAGNIFICAT a eu son effet, je suis converti: c'est entendu, j'offrirai le saint sacrifice ici lundi, car demain, fête du saint Cœur de Marie, je dois officier à la paroisse Notre-Dame. » Une de nos Sœurs novices, Saint-Henri, que des vues toutes providentielles avaient empêchée de prononcer ses vœux un mois auparavant, se prépara dès lors à consommer son sacrifice entre les mains du digne représentant du Saint-Père. Le Conseil décida aussi, approuvé par l'autorité majeure, qu'il y aurait une prise d'habit en la personne de Madame Chénier, qui fut en conséquence dispensée

de plusieurs mois de postulat. Toutes deux avaient fait la retraite quelque temps auparavant ; elles profitèrent de la journée du dimanche pour se préparer plus prochainement à la religieuse cérémonie dont, par un insigne privilège elles allaient être les favorisées.

« Le lundi, à 6 heures 30 a.m., Son Excellence était dans notre modeste sanctuaire. Le chant du « Veni Creator » appela sur nous l'Esprit de lumières. Puis, le vénérable prélat nous adressa des paroles bien propres à nous faire apprécier l'inestimable bienfait de la vocation religieuse. « Voici, dit-il, un jour de joie pour vous, pour moi, pour le ciel. Que vous êtes heureuses d'avoir été dociles au mouvement de la grâce ! Je vous comparerai à saint Pierre et à saint Jean se rendant au sépulcre de JÉSUS ressuscité. Saint Jean, le plus jeune, devança l'autre apôtre ; tous deux cependant eurent part au même bonheur. Il en sera ainsi de vous, mes chères filles, l'une précède l'autre dans la voie de la profession religieuse, mais toutes deux vous vous rendez au même but. Oh ! aimez bien votre vocation ! Soyez-y toujours fidèles, et un bonheur infini sera votre partage pendant l'éternité. Le TE DEUM termina cette belle cérémonie. Nous nous réunîmes à la salle de communauté où Mgr nous suivit bientôt, exprimant la satisfaction qu'il avait éprouvée en présidant la fête. Lorsqu'on lui fit connaître les raisons qui avaient retardé le bonheur de Sœur Saint-Henri, il répondit : « C'est un bouquet qui m'était

réservé pour me dédommager de mes nombreuses fatigues. » Alors on introduisit à Son Excellence les objets de la fête; et un bravo enthousiaste accueillit la nouvelle que Saint-Gaétan serait désormais, le nom de Madame Chénier. (Mgr Bedini, archevêque de Thèbes, Nonce apostolique au Brésil, s'appelait Gaétan). Avant de nous quitter, Mgr le Nonce permit à chacune des Sœurs de baiser son anneau. Une novice ayant été présentée comme soupirant après la croix de profession, Son Excellence lui dit avec une aimable bonté: « Souvenez-vous, ma fille, que cette croix n'est pas une marque d'honneur, mais un signe d'humiliation, de mortification, qui vous mènera au ciel. » Le digne prélat, après avoir visité l'infirmerie, fut conduit à sa voiture. Nos Sœurs formaient une haie sur son passage. Frappé du spectacle qu'offrait en ce moment notre Communauté, Son Excellence dit à ceux qui l'entouraient: « Quel dommage que nous n'ayons pas ici un daguerréotype! » Un des Messieurs répondit: « Mgr, cette scène sera mieux gravée dans votre cœur qu'elle ne le serait sur un daguerréotype. » Une dernière bénédiction fut l'adieu à notre Communauté de l'ambassadeur de l'immortel Pie IX. »

« Dans l'après-midi, Sœur Saint-Victor revint de Ste-Anne d'Yamachiche, où elle avait été déléguée par la supérieure. On la reçut avec de grandes démonstrations de joie, et on lui présenta sa mère, devenue Sœur Saint-Gaétan. Elle crut d'abord qu'on l'avait habillée en novice

pour lui jouer un tour. Comme elle ne savait comment expliquer le mystère, on lui apprit l'événement heureux. Son Excellence ayant exprimé le désir de connaître la fille de celle qui portait son nom, notre Mère supérieure, Sainte-Elisabeth, et son assistante, Mère Sainte-Madeleine, la lui conduisirent. Après avoir remercié le prélat de l'honneur fait à sa mère, notre chère Sœur Saint-Victor reçut une bénédiction toute particulière et des félicitations vraiment paternelles. »

« Le 24 septembre, 10 heures a.m., Mgr Bedini bénit les enfants de la paroisse Notre-Dame, et leur adressa de touchantes paroles sur les devoirs de la famille. Le soir du même jour, les citoyens lui présentèrent une adresse, par l'organe du juge Mondelet. Monsieur D.-B. Viger dit aussi quelques mots, auxquels on applaudit. Comme ce jour était celui de l'ouverture de la retraite ecclésiastique, tous les prêtres devant suivre les exercices étaient présents à cette démonstration ; ils eurent l'avantage d'entendre la réponse du Nonce apostolique. Nous garderons à jamais le souvenir de ces belles jouissances.

22 septembre 1853. 200e anniversaire de l'arrivée de notre Fondatrice, au Canada.

« Encore un beau jour pour les filles de l'humble Marguerite Bourgeoys ! C'est le 200e anniversaire de l'arrivée de notre Mère en ce beau pays. Nous employâmes la veille de ce beau jour (22 septembre), à parer de notre mieux et la chapelle et le petit autel de la communauté. Vingt-quatre lampes entouraient la statue de la très sainte Vierge, au pied de laquelle était le buste

de notre Fondatrice et la précieuse relique de son cœur ; une couronne portant les noms des dix-sept supérieures qui ont gouverné la Congrégation depuis son établissement était suspendue au-dessus de l'autel. Ce fut pour nous un plaisir, un bonheur, de faire les préparatifs d'une telle fête ; le lendemain ajouta beaucoup à notre félicité. Le soleil n'avait pas encore paru, et déjà nous étions prosternées aux pieds de l'adorable Jésus caché dans son sacrement d'amour. Le saint sacrifice fut offert dès le matin en faveur de nos Sœurs malades ; nous ne nous approchâmes du banquet eucharistique qu'à une seconde messe, célébrée par Mgr de Cleveland. Nos élèves pensionnaires, participèrent aussi au festin des Anges : l'aimable Jésus, si plein d'amour pour les hommes, ne pouvait refuser cet inestimable bienfait à aucune des enfants de SA FIDÈLE SERVANTE. Mgr de Cydonia, Joseph Larocque, offrit les saints mystères en action de grâces. Qui pourrait exprimer les divers sentiments qui se partageaient nos cœurs en ce moment d'une sainte ivresse? La pensée des grandes œuvres accomplies deux siècles auparavant, le souvenir des innombrables fatigues qui avaient accompagné la fondation de cet Institut, le dévouement héroïque de l'âme grande et généreuse qui donna naissance à un établissement si utile à la religion... toutes les sublimes actions de courage, de magnanimité, qui ont enrichi le ciel de nouvelles perles de vertu et de sainteté depuis cette époque. Chacune de ces pensées excitait en nous des émotions qu'il serait difficile de

peindre lorsque de douces paroles se firent entendre à nos oreilles : « *Le ciel en est le prix!* » Oui, en effet, le ciel est le prix de tant de travaux, d'inquiétudes, au milieu desquels s'est consommée la vie de notre illustre Mère et celle de ses premières compagnes. Le ciel sera aussi le prix de notre zèle et de notre ferveur à travailler à la vigne que nous avons choisie pour héritage. Jamais ces paroles n'avaient produit sur nous l'effet qu'elles firent en cette mémorable circonstance ; le bon ange de la communauté les avait mises sur les lèvres des pieuses enfants qui, ce jour-là, firent retentir le saint temple des accents les plus harmonieux. La sainte messe n'était pas encore achevée lorsqu'une jeune enfant adressa à NOTRE SEIGNEUR, au nom de la Communauté, une touchante prière pour le conjurer de bénir cette famille si nombreuse dont Marie est la première supérieure. En terminant cette humble supplique, elle remercia la très sainte Mère de DIEU de la protection spéciale dont elle a constamment entouré cette maison, et demanda pour toutes celles qui se font un bonheur d'être les humbles filles de Marguerite Bourgeoys la grâce de chanter avec elle l'hymne d'action de grâces : « MAGNIFICAT »*!* A peine eut-elle prononcé ce mot que les sons majestueux de l'orgue se mêlèrent aux voix enfantines des élèves pour entonner ce pieux cantique, si bien en harmonie avec nos sentiments. Il était 7 heures 30 lorsque s'acheva la cérémonie du matin. Assemblées à la communauté, nous reçûmes la visite des vénérables évêques qui étaient venus s'unir à

nous pour célébrer un si grand jour. Après nous avoir bénies sous les yeux de celle que nous chantions, les prélats visitèrent la maison : infirmerie, noviciat, pensionnat, et se rendirent une seconde fois à la chapelle pour chanter le « Veni Creator » de deux nouvelles postulantes qui, suivant les traces de tant d'autres, venaient se ranger sous la bannière de Marguerite Bourgeoys, et commencer avec nous le troisième siècle. Les deux évêques se retirèrent en nous souhaitant mille bénédictions pour le présent et pour l'avenir. L'allégresse remplissait l'air, l'esprit et les cœurs. Chacune se réjouissait d'habiter des murs témoins de si belles vertus, de si généreux sacrifices... Le nom de notre bien-aimée Mère Marguerite Bourgeoys était dans toutes les bouches, et plus encore dans les cœurs. O notre Mère! comment pourrions-nous oublier tes bienfaits? Ton nom si plein de charmes sera à jamais sur nos lèvres pour te bénir et remercier Celui qui te donna la grâce d'en remplir si bien la signification. Que ne nous est-il donné de le proclamer par toute la terre, de le redire surtout dans cette France que tu quittas avec un courage si héroïque et si magnanime. Mais qu'as-tu besoin de nos faibles paroles pour faire l'éloge de ton cœur si aimant? Le DIEU que tu aimas avec tant de tendresse a déjà glorifié ta mémoire; Il a fait grandir et prospérer ton œuvre et, par là, Il a témoigné l'avoir pour agréable. Déjà une couronne brillante ceint ton front virginal; chaque jour un nouveau fleuron s'ajoute à ton diadème d'honneur, en récom-

pensant les travaux des héritières de ton zèle. O Mère bénie! jette les yeux sur ta famille; abaisse un regard de bonté sur celles qui commencent aujourd'hui une nouvelle ère. Que ce centenaire comme les deux qui l'ont précédé, soit semé des vertus d'abnégation, de dévouement, que tu sus si bien inspirer à tes dignes compagnes. Héritières de ton œuvre, fais que nous le soyons aussi de la gloire qui est ton partage. »

« A 10 heures, il nous fut permis de vénérer les restes du cœur de notre Mère. Ma Sœur supérieure adressa d'abord à la très sainte Vierge une prière composée par notre pieuse Fondatrice; il fait si bon de prier de concert avec un cœur si brûlant et prononcer les paroles pleines de feu qu'il a exhalées. Toutes nous nous approchâmes pour coller nos lèvres sur le précieux étui qui renferme notre trésor; c'était le moment d'obtenir toutes sortes de faveurs. Le cœur seul pouvait prier, car il eut été difficile d'exprimer les vœux que nous formions en cet instant de jouissance céleste. Un cantique à Marie termina ce consolant exercice. »

« L'après-midi de ce beau jour mérite aussi l'attention: Le jour baissait, déjà les rayons du soleil faisaient place aux ténèbres, lorsque la cloche se fit entendre pour nous appeler de nouveau aux pieds du DIEU caché, Mgr Rappe, évêque de Cleveland, daigna mettre le comble à notre bonheur et couronner cette belle fête par la bénédiction de l'aimable Jésus. Le sanc-

tuaire avec sa voûte d'or et ses ornements de brillantes pierreries, nous représentait le ciel; et les murs blancs de pureté, recevaient un éclat nouveau des deux cent trente-quatre lumières dont ils étaient parsemés. Un « Maria » étincelant paraissait au milieu de la nef, et redisait à tous les assistants que Marie est l'astre bienfaisant qui a dissipé les ténèbres du Canada encore enfant; les élèves entouraient ces lumières, comme pour témoigner que c'est à cette Mère divine qu'elles doivent les connaissances qui font les saints et les élus. Neuf de ces jeunes pensionnaires, habillées de blanc, et couvertes de longs voiles, représentaient les neufs chœurs des anges, dont notre Mère a si bien retracé la vie sur la terre. Avant le salut, Mgr de Cleveland nous parla avec feu de l'amour infini de DIEU envers les hommes, et surtout à l'égard de ses épouses; il nous démontra avec énergie tous les outrages auxquels le divin JÉSUS s'expose afin que l'âme fidèle n'ait rien à désirer... Notre Seigneur parlait encore plus éloquemment à nos cœurs; aussi, demeurâmes-nous abîmées sous le poids d'une tendresse si excessive. Le chant du « Quid retribuam » fut l'écho de nos sentiments; nous comprenions l'immense dette que nous avions contractée... Nous ne pouvions y satisfaire qu'en offrant le calice du salut: « Calicem salutaris ». Le beau et glorieux nom de Marie retentit ensuite sous les voûtes du sanctuaire: « Sancta Maria, ora pro nobis. » C'est notre cri d'espérance; il ne pouvait manquer d'exprimer notre allégresse. Le « Cantemus Domino » ex-

prima de nouveau notre reconnaissance pour la miséricordieuse bonté de DIEU envers ses créatures. Enfin, l'hymne des saints Ambroise et Augustin termina cette mémorable journée, qui fut l'une des plus belles de notre vie. »

S'il ne nous est donné de célébrer cette heureuse époque qu'une fois pendant le cours de notre vie, il nous sera donné de jouir d'un bonheur plus grand pendant l'éternité entière. En disant adieu à cette journée de consolations, nous formons un vœu pour celles qui doivent nous suivre, puisse le 300e anniversaire de notre Institut être célébré aussi saintement que l'a été le 200e! Notre unique souhait pour nous-mêmes maintenant est d'être admise à bénir, avec notre vénérée Mère Bourgeoys, Marie, son auguste protectrice et la nôtre. »

Retraite des pensionnaires. Le 5 octobre s'ouvrit la retraite des élèves. MM. Desmazures et Connolly en furent les prédicateurs; ils entendirent les confessions, ainsi que M. Comte. Le 9, communion générale des cent vingt retraitantes; M. le Supérieur donna la sainte messe, et fit le sermon de persévérance dans l'après-midi. Avant le salut du très saint Sacrement, qui termina les pieux exercices, une des élèves prononça l'acte de consécration à la très sainte Vierge; et immédiatement avant la bénédiction fut récitée la consécration au Sacré-Cœur. Chaque jour de la retraite, il y avait eu trois instructions et le salut du très saint Sacrement. M. Comte se donna la peine d'expliquer aux élèves la méthode

d'oraison; et il leur apprit à la suivre en méditant à haute voix un quart d'heure avant sa messe, les jours qui suivirent la retraite. »

16 novembre. Arrivée de Marguerite Bourgeoys à Ville-Marie.

« Ce 16 novembre est un jour d'immortelle mémoire pour les filles de Marguerite Bourgeoys. Après deux cents ans, il leur est doublement cher. L'année 1653 a vu des prodiges de courage, de générosité, de dévouement, non seulement parmi ceux que la nature a doués d'une force morale à laquelle rien ne saurait résister; mais encore parmi le sexe faible et délicat, qu'on croirait incapable de grandes œuvres. Marguerite Bourgeoys, notre Mère, arrivée au Canada le 22 septembre, (Québec), ne débarqua sur la terre de Ville-Marie que le 16 novembre. Il semble qu'il lui eût été moins pénible d'aborder sur cette patrie nouvelle au moment où les forêts pittoresques qui en couvraient le sol étaient encore fournies d'un épais feuillage, qu'elle eût pu éprouver quelque plaisir à entendre le gazouillement des oiseaux, dont les chants joyeux bénissent l'Auteur du monde. Mais l'automne, avec ses froidures et ses deuils, ne lui offrit que tristesse et désolation, emblème de la désolation plus grande encore qui s'opposait au règne de DIEU dans cette contrée. O Mère généreuse et fidèle! en cet anniversaire de ton héroïque sacrifice obtiens-nous une participation à ce zèle ardent, à cette charité enflammée, qui te fit tout immoler pour la gloire du divin Sauveur. »

M. Bayle, notre supérieur, M. Granjon, M. Comte, et trois autres prêtres du Grand Sémi-

naire, vinrent dire leur messe ici, ce jour-là ; et toutes eurent l'inestimable bonheur de communier. Qu'elle fut fervente notre action de grâces, en ce jour béni ! Et notre demande fut la fidélité à notre sainte vocation, pour nous-mêmes et pour toutes celles qui viendront après nous continuer l'œuvre de notre bien-aimée Fondatrice. »

Arrivée de M. P. Rousseau, p.s.s. Vie de Mère Bourgeoys par M. Faillon, p.s.s.

M. Pierre Rousseau, p.s.s., arrivé de France ce matin-là, se rendit immédiatement à notre communauté, et nous informa que les caisses renfermant les exemplaires de la vie de notre Mère Bourgeoys étaient sur le vaisseau à bord duquel il était venu lui-même. Nous bénîmes la Providence de cette heureuse coïncidence. Le congé ne se prit que le lendemain, jeudi, afin que nos Sœurs employées dans les écoles pussent en jouir. M. Billaudèle, supérieur du Séminaire, et plusieurs autres messieurs de Saint-Sulpice, vinrent dire la messe dans notre chapelle. A l'assemblée, ils ne parlèrent que de notre Mère ; ce qu'ils dirent nous fit bénir le Seigneur de nous avoir appelées à sa suite. Dans l'après-midi, M. Bayle nous parla de 4 h. à 5 h., sur la providence visible qui a présidé à l'établissement de la Congrégation. Le soir, après le souper, nous accompagnâmes, en récitant le Te Deum et le Magnificat le cœur de notre Fondatrice à l'infirmerie, où notre Mère supérieure le porta pour le faire vénérer à ma Sœur Sainte-Sophie (Dupuis) qui était sur son lit de mort. Là, nous récitâmes une prière à la sainte Vierge, et une au cœur de notre Mère Bourgeoys. Mgr de

Montréal n'ayant pu assister à la fête, écrivit en réponse à l'invitation qui lui avait été faite.

Montréal, 16 novembre 1853.

Ma très honorée Sœur,

Je bénis le 16 novembre, puisqu'il est l'heureux jour qui vit aborder sur ce rivage votre immortelle Fondatrice. Voilà donc deux cents ans que cette tendre mère et amie de nos petites filles a mis pied à terre sur notre sol. Saluons-la avec toute l'admiration que mérite son généreux dévoûment; et témoignons-lui toute la reconnaissance que lui doit le pays tout entier, et surtout ce diocèse, pour son entreprise si hardie et si heureusement exécutée. Car, depuis son arrivée au milieu de nous, que de pas elle a faits, que de soupirs elle a poussés, que de sacrifices elle s'est imposés, pour nous laisser en héritage de nombreuses enfants qui seraient ses vraies copies, d'autres elle-même. Pour ma part, je baise respectueusement les traces de ses premiers pas; et je la suis partout où la porte son zèle pour la sanctification des enfants de ce pays. Que j'aimerais à la voir dans son étable, caressant de toute son âme les bonnes petites filles qui eurent le bonheur d'être les premiers objets de son affection maternelle. Il me semble qu'elle voyait dans ces innocentes créatures le saint Enfant Jésus, et qu'elle se proposait de les aimer comme Marie aimait Jésus, à la crèche et au Calvaire. Vous savez mieux que moi comme ses vœux ont

été accomplis. Je me sens un nouveau désir de faire pour ses filles chéries quelque chose qui réponde à la grandeur du bienfait dont la religion, à Montréal, lui est redevable, j'espère que sa prière m'en rendra capable.

A l'heure qu'il est, je devrais être à Longueuil, en accomplissement d'un engagement pris depuis longtemps. Mais une migraine me retient à la chambre et si, demain, de grand matin, je me trouve mieux, je me croirai obligé d'aller régler des affaires qui, sans être sérieuses, semblent pourtant requérir ma présence. Je ne pourrai donc me rendre à votre invitation, quelque spécial qu'en soit le motif.

Je suis de toutes vos chères filles, le tout dévoué serviteur,

† Ignace, évêque de Montréal.

21 novembre. Visite du révérend Père Eutrope, abbé de la Trappe.

« Le rév. Père Eutrope, abbé de Gethsémani au Kentucky, accompagné du Père Dominique, vint dire la messe dans notre chapelle. En compagnie de M. Granjon, il visita la communauté et l'entretint des pratiques de LA TRAPPE; il raconta des traits admirables d'illustres personnages selon le monde, conduits à LA TRAPPE par un effet de la divine miséricorde. Il visita aussi les pensionnaires, et leur parla de Mgr Flaget, premier évêque de Kentucky, décédé en odeur de sainteté depuis trois ans et demi. Le soir, le révérend Père, accompagné de M. Granjon, chanta le salut du très saint Sacrement et donna

la bénédiction épiscopale: « Adjutorium nostrum, etc. » A la sainte communion, il avait donné son anneau à baiser, comme les évêques. Comme il était en quête pour son église, nous lui fîmes une offrande. Il demanda la liste des noms des élèves, pour les déposer sur le tombeau de Mgr Flaget, et forma avec la Communauté une union de prières, qu'il laissa par écrit en ces termes: « Frère Marie-Eutrope, abbé du monastère de Notre-Dame-de-la-Trappe de Gethsémani, près New-Haven, comté Nelson, Kentucky, Etats-Unis d'Amérique.

A mes très chères Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Ville-Marie, Salut en Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

Quoique les lois de la charité chrétienne nous obligent de prier Dieu généralement pour tout le monde, nous nous croyons néanmoins plus étroitement obligés de le faire pour les personnes qui nous témoignent avoir quelque confiance en nos prières. C'est pourquoi, mes très chères Sœurs, étant informé que vous êtes dans cette disposition à notre égard, Nous vous accordons bien volontiers les lettres d'association que vous demandez et, Nous confiant en la miséricorde de Dieu, et sur la puissante intercession de la sainte Vierge Marie, notre patronne, aussi bien que sur celle de notre dévot père saint Bernard, et les autres saints protecteurs de notre ordre, nonobstant le sentiment que nous avons de notre indignité, Nous vous promettons que, pendant le cours de notre vie, vous aurez



part à toutes nos actions de piété, de religion, de pénitence, même aux saints sacrifices de nos autels, aux communions de nos Frères, et généralement à tout ce qui se fait et se fera à l'avenir en ce monastère par le mouvement de l'esprit de DIEU ; et qu'enfin, lorsque Nous recevrons la nouvelle de votre mort, Nous aurons soin de demander au SEIGNEUR qu'Il vous mette en possession du repos des saints. Nous espérons, mes très chères Sœurs, que cet engagement sera réciproque ; c'est-à-dire, que vous voudrez bien nous rendre participants du mérite de vos bonnes œuvres, et vous souvenir de Nous dans vos prières.

Fait en notre monastère de Gethsémani, le 12 novembre 1853. Par mandement de mon révérend Père abbé.

F. Marie-Jérôme,
secrétaire au nom de la Communauté.

F. Marie-Eutrope, abbé de Gethsémani.

Lettres diverses reçues en 1853

Bytown, 2 janvier 1853. **De Mgr Guigues, évêque de Bytown.**

Ma révérende Mère,

J'accepte avec bien de la reconnaissance les vœux que vous avez faits pour moi dans ce commencement d'année; ils m'aideront, j'en suis bien persuadé, à accomplir la tâche qui m'est confiée. En adressant des prières au Seigneur pour vous et pour toute la Communauté qui est confiée à votre sollicitude, je travaille dans les intérêts de la religion. Je vous prie de croire que je n'ai point manqué à remplir ce que je regarde comme un devoir sacré; j'ai demandé, et je demande encore à Dieu, qu'Il multiplie votre nombre et donne à toutes celles qu'Il voudra bien vous accorder cet esprit de zèle et de charité qui distingue celles qui les ont devancées. Je me recommande à vos prières, et suis, ma révérende Mère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† Joseph-Eugène, évêque de Bytown.

Paris, rue de Sèvres.
Avril 1853 **Du monastère des Oiseaux.**

Ma révérende Mère,

Nous ne saurions assez vous témoigner la jouissance que nous a procurée la lecture de vos intéressantes lettres, qui nous font si bien connaître votre position, la bénédiction abondante

que Dieu daigne accorder à vos missions. Sa croix ne vous manque pas, et une croix bien douloureuse... Combien nous partageons avec vous, ma révérende Mère, cette épreuve si sensible à votre cœur : — quinze Sœurs étaient décédées dans le cours de 1852. Que Notre-Seigneur daigne y mettre fin, nous le Lui demandons avec ardeur. Nous avons aussitôt accordé à vos chères défuntes les suffrages de l'ordre ; c'est-à-dire une communion, la récitation d'un office ou d'un chapelet, le « De profundis » ajouté aux grâces pendant trois jours. Nous osons aussi réclamer un pieux souvenir, non seulement pour celles qui sont passées à une vie meilleure, mais encore pour celles qui l'attendent au milieu de toutes les traverses de la vie présente. L'éducation est partout une œuvre bien importante ; en France, à Paris surtout, elle est rendue très difficile, où la première éducation de la famille manque si souvent... La plupart des parents consentent à nous les donner seulement pour la musique, le dessin, les langues, etc, qui sont en effet enseignés ou par les premiers professeurs, ou par des religieuses également capables. Mais toutes nos élèves étant assujetties au règlement de la maison, nous ne négligeons pas l'essentiel ; grâce à Dieu, le bien se fait ; et la plupart de nos enfants font notre consolation par leur conduite vraiment chrétienne au milieu des dangers du monde. Puisque me voilà sur ce chapitre, si vous le permettez, ma révérende Mère, je répondrai d'abord à la lettre de la bonne directrice du pensionnat. Que d'instants agréables elles nous a

fait passer par la lecture des charmantes compositions de ses élèves! les sujets en étaient si bien choisis et si bien traités; je les ai fait lire à toute notre petite famille, qui en a été ravie. Je vous envoie aussi quelques devoirs de leur façon; ils vous feront connaître l'esprit de simplicité et d'union que nous cherchons à leur donner. Au reste, rien ne vous le peut mieux faire connaître que les petits livres que nous vous avons adressés par Monseigneur: Souvenir de la Congrégation, Vie d'Angèle. Le pensionnat se compose de deux cent trente élèves; nos classes externes gratuites ne sont guère moins nombreuses habituellement, plus trente orphelines pauvres, ou de familles ouvrières élevées dans la maison dès le bas âge jusqu'au moment où elles peuvent être placées, dix-huit ou vingt ans. Cette bonne œuvre, particulière à notre maison, et à laquelle nos constitutions ne nous obligent pas, date du premier choléra: Le BON DIEU daignant la bénir, nous l'avons continuée. Nos moyens d'émulation pour le pensionnat sont à peu près les mêmes que les vôtres: trois congrégations placées sous le même patronage, seulement l'admission à ces congrégations est un privilège vivement désiré; et n'en pas faire partie est une privation, mais non une punition. Nous avons comme vous aussi la proclamation publique des numéros, depuis le zéro jusqu'à 6, parfaitement bien: trois numéros ne suffiraient pas à notre mobilité française; le même motif nous oblige à répéter cette proclamation tous les quinze jours. Chaque élève a quatre numéros: celui qui est donné par la

surveillante des études, temps destiné à faire les devoirs, à apprendre les leçons désignées à la classe; le numéro donné par la maîtresse de classe; les deux autres que nous appelons numéros des *ailleurs,* c'est tout ce qui n'est ni étude ni classe. — Le premier de ces numéros d'*ailleurs* porte sur la conduite, le caractère, l'application aux différents cours: travail manuel, écriture, manière d'être aux récréations, nous regardons cet exercice comme fort important. Le dernier numéro s'affecte spécialement à l'exactitude au règlement de la maison, surtout au silence dans les temps et les lieux prescrits. Chaque numéro à commencer du trois, donne de bonnes notes; le six en donne vingt-quatre. Ces bonnes notes, jointes à celles que l'élève a gagnées à la classe sont récompensées par les places de diligence; la première, et il y en a une dans chaque classe, est décorée d'une croix en vermeil retenue au cou par un ruban de moire de la même couleur que la ceinture de sa classe. Il y a dix classes, sans compter la classe supérieure, qui n'est que supplémentaire. Tous les huit jours, les élèves de chaque classe font une composition qui résume ce qu'elles ont appris dans le mois précédent, français, histoire, etc; toutes les branches d'étude enseignées dans chaque classe y passent successivement. La première est décorée d'une médaille; son nom et celui des six premières sont inscrits dans un cadre d'honneur placé dans la salle de réception où sont admis les parents. Même privilège est accordé aux places de diligence, d'instruction chré-

tienne, de travail manuel, d'écriture. Trois fois par an, en y comprenant la distribution des grands prix, a lieu la proclamation solennelle des cordons bleus ou rubans d'honneur. Cette suprême récompense de sagesse se donne à une conduite exemplaire assez longtemps soutenue; elle ne s'accorde qu'à des enfants dignes de confiance et d'un mérite reconnu. Ces élèves nous sont d'un grand secours pour le maintien du bon esprit du pensionnat; perdre son cordon est une flétrissure pour les grandes surtout. Toutes les classes y peuvent aspirer, mais la couleur change; et comme la sagesse est très variable dans le jeune âge, une élève qui a porté le cordon dans les sixième et cinquième classes, le dépose en passant dans la quatrième, où elle a droit d'en obtenir un d'une autre couleur, qu'elle perdra de nouveau lors de son admission à la seconde classe, où elle peut prétendre au cordon bleu, qu'elle gardera définitivement. En général, les élèves décorées sont en cette proportion d'une sur dix; il ne peut y avoir à cet égard de règle fixe. Nous évitons de donner le cordon à des élèves bonnes, mais absolument nulles; cette dignité perdrait tout son lustre et les dignitaires toute l'estime de leurs compagnes, qui donnent leur voix pour cette élection, soumise ensuite à l'examen des maîtresses. Il y aurait encore bien d'autres détails à vous donner, ma révérende Mère, mais les bornes d'une lettre ne le permettent pas. Nous en recevrons de vous avec un nouvel intérêt. Que nous serions heureuses si, quelque beau jour, vous vous détermin iez à en-

voyer en France deux de vos bonnes Mères, qui seraient accueillies aux Oiseaux avec la plus cordiale affection. Que nous aurions de bonheur à nous voir ! A part cette jouissance, il pourrait résulter un avantage mutuel de ce voyage ; la ville de Paris offre tant de ressources, nous serions tout à vous, ma bonne Mère. Je pense aussi que les Mères de Moulins seraient fort heureuses de profiter de votre expérience pour l'œuvre qu'elles entreprennent ; cette œuvre paraît devoir réussir, du moins leur noviciat se monte. Nous leur avons envoyé la copie de vos lettres et l'extrait de vos règlements ; elles en sont bien reconnaissantes. Il leur faut maintenant mûrir cette affaire, et tout combiner avec les exigences des besoins de la localité. Nous attendions avec impatience, ma révérende Mère, la personne que votre lettre nous annonçait. Quel aimable cadeau vous l'avez chargée de nous offrir ! Vous n'en pouviez trouver qui nous fût plus agréable. Vous avez eu la délicate attention de placer au pied de votre autel le souvenir des Mères de Paris ; ainsi leurs cœurs, unis au Cœur adorable, sont toujours au milieu de vous. C'est réaliser un vœu qui nous est bien cher. Nos enfants de Marie ont reçu avec bonheur la lettre de vos pieuses congréganistes ; nous verrons bien volontiers s'établir une correspondance qui sera tout à l'avantage de nos enfants. Nous avons lu et relu avec la plus profonde édification les détails admirables que vous nous donnez sur les commencements de votre communauté, les vertus héroïques de votre sainte Fondatrice. Com-

bien nous désirons connaître sa vie! A l'époque de la réception de votre lettre, on lisait au réfectoire la vie de Monsieur Olier et précisément, nous en sommes venues à ce passage du départ pour l'Amérique de la généreuse Dame Bourgeoys. Il y est aussi grandement question de religieuses hospitalières, sans doute le même ordre dont vous nous parlez, vos chères voisines. Je crois, ma révérende Mère, ne pouvoir mieux répondre à votre affectueuse confiance qu'en vous disant aussi quelques mots de la communauté. Elle est composée de cent dix religieuses, dont la moitié professes de chœur, qui ont ajouté selon la règle, aux trois vœux de religion un quatrième vœu exprès de se dévouer à l'éducation; ce sont donc les seules qui y sont employées, les autres se dévouent au ménage, au service de la cuisine, etc. Parmi les professes de chœur, les deux tiers au moins sont de nos élèves; je pourrais dire presque que je les ai vues naître, car il y a trente-trois ans que je suis à la tête de la famille. Grâce à Dieu, l'union est dans tous les cœurs; et la divine Providence a béni de toutes manières le désintéressement de la maison dans le choix des sujets. La question de la dot est pour nous comme pour vous tout à fait secondaire; l'amour de la pauvreté, l'esprit d'ordre et de dévouement, voilà, ai-je toujours pensé, la vraie ressource de toute maison religieuse... et réellement, nous n'en avons guère eu d'autres; c'est pourquoi Dieu a pris soin de nous.

Nous avons acheté, il y a deux ans, une maison de campagne située à une demi-lieue de Paris, au village d'Issy, là où les bons Sulpiciens ont un séminaire. Sa position est saine et agréable, les bâtiments vastes, l'enclos suffisamment grand, de l'ombre, de l'eau, un grand calme. Nous y sommes entourées de secours religieux ; c'est tout ce que nous pouvions désirer, et nous le devons à saint Joseph, notre céleste homme d'affaires. Cette maison nous serait une ressource momentanée du moins en cas de nouveaux orages révolutionnaires ; à Paris, vous le savez, on est situé sur un volcan. Chaque année, nos enfants qui restent iront y passer les vacances ; elles y vont également les grands jours de congé, ou quand leur santé réclame l'air de la campagne. J'y envoie pour ce même motif les religieuses qui en ont besoin ; elles y vont toutes faire leur retraite annuelle de huit jours, et ainsi c'est un repos de corps et d'âme dont elles ont grand besoin. Cette modeste habitation est loin d'approcher de vos jolies possessions dont vous nous faites une si agréable description.

Veuillez agréer, ma révérende Mère, et présenter à votre chère communauté l'expression des sentiments de profond respect et de cordiale affection que vous a vouée votre très humble servante,

Marie-Sophie, Supérieure.

Paris, avril 1853.

Montréal, 10 décembre 1853.

Lettre de Monsieur Jacques Viger.

Ma révérende Mère,

« J'arrive de Longueuil, où j'ai été mettre les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie sur *faits* et *articles,* au nom et pour le profit de Mgr Bedini et de ses amis européens. Que sait-on si Sa Sainteté le Pape ne verra pas tous ces costumes et ne lira pas toutes les notices qui vont les accompagner? En arrivant, j'ai trouvé sur ma table le bon travail que vous avez eu la complaisance de me faire, et toujours pour les beaux yeux de Mgr le Nonce. Voici de ses nouvelles, que je reçois par une lettre de M. de Courcy, du 5 de ce mois. Ce Monsieur (à qui, par parenthèses, j'ai adressé la vie de la Sœur Bourgeoys et celle de Mme d'Youville), m'a remercié vivement et me promet de m'envoyer pour nos journaux des articles sur ces deux ouvrages. On peut se promettre d'avance que ce sera du bon; il enverra aussi à l'Univers ce qu'il écrira sur ces deux livres. Voilà de quoi faire plaisir à Monsieur Faillon. Mais, me voilà loin de Mgr Bedini. Eh bien! M. de Courcy me mande à son sujet: « Mgr le Nonce est parti ce matin, 5, pour Pittsburg, d'où il se rendra à Saint-Louis, selon les nouvelles qu'il recevra de Rome. Après le coup du complot des réfugiés italiens de New-York, la cour de Rome l'avait engagé à revenir en Europe, pour ne pas exposer plus longtemps sa vie. Mais Mgr Bedini désire beaucoup prolonger son séjour aux Etats-Unis, et il espère

recevoir l'autorisation de rester encore quelques mois. Cependant les dernières nouvelles de Rome m'annonçaient que Mgr Bedini venait d'être nommé Nonce à Madrid; si cette nouvelle se confirme, il pourrait précipiter son départ. Dans tous les cas, il se rembarquera à New-York, et je ne pense pas que ce soit avant six semaines ou deux mois. Savez-vous, continue M. de Courcy, que le Nonce fait graver en ce moment une copie de la madone de Kimini, qu'il dédie aux catholiques du Canada et des Etats-Unis? Cela fera plaisir, je l'espère, dans votre bonne province. » J'ai remis à lundi à envoyer vos livres et votre lettre pour Mgr Bedini; je les recommanderai à bonnes mains.

Je suis avec le respect dû, ma Révérende Mère,

Votre très humble serviteur,

J. Viger. »

---

19 décembre 1853.

Lettre de Mgr Amedeus Rappe, évêque de Cleveland, Ohio, États-Unis.

Madame et chère Fille,

« J'ai eu la consolation de recevoir votre lettre, ainsi que la vie de votre vénérée Fondatrice. Cette belle et admirable vie est pleine d'édification pour un évêque missionnaire; elle est propre même à le faire rougir s'il reculait devant les sacrifices que la sainte Providence exige de sa vocation. Je sais, Madame et chère

Fille, que votre noble Fondatrice a laissé son esprit et son cœur au milieu de vous ; voilà pourquoi j'ai été jusqu'à l'importunité en vous suppliant, en vous conjurant, de nous donner une colonie de vos filles pour notre belle mission de Toledo. Oh ! je suis revenu de Montréal le cœur gros !... »

Mgr Laroque coadj. de Montréal. 12 janvier 1854.

« Le 12 janvier fut célébré avec toute la solennité possible. Mgr Larocque, évêque de Cydonia, présida la fête, et parla des sentiments qui doivent animer la Communauté en cet heureux anniversaire de la mort de notre vénérée Mère. A 3 h. de l'après-midi, distribution d'effets et de pain aux enfants pauvres, (40). MM. Billaudèle, Bayle, Granjon étaient présents à cette séance bien touchante. La bénédiction solennelle du très saint Sacrement clôtura cette pieuse journée.

Ordination de M. Desprez, c.s.c.

Le 12 février, Mgr Larocque fit, dans notre chapelle, l'ordination de M. Desprez, né à Sens ; appartenant à la congrégation des Pères de Ste-Croix, (St-Laurent). MM. Granjon et Plamondon étaient présents. »

« *26 mai.* — Retraite annuelle dirigée par M. Billaudèle. La veille, chant du « Veni Creator », suivi d'une exhortation et du salut du très saint Sacrement. Tous les jours, oraison le matin, entretien à 8 h., exhortation à 4 h., en forme de méditation, suivie du salut. Dernier jour, « Te Deum ». Confesseurs : MM. Bayle et Granjon. 53 retraitantes. »

Arrivée de MM. Faillon et Rousselot, p.s.s.

Le 27 mai 1854, arrivée de MM. Faillon et Rousselot. Il est facile d'imaginer notre joie en revoyant un père si dévoué au bien de l'Institut, et qui venait d'écrire la vie de notre Fondatrice. Le 8 juin, il présida la « première communion » des pensionnaires, et les élèves lui offrirent de respectueuses félicitations sur son ouvrage. »

« *2 juillet.* — Fête patronale par Mgr Bourget, évêque de Montréal. Cérémonie de confirmation. — 2 h. p.m., Vêpres chantées par M. Granjon, sermon donné par M. Bardey.

M. J.-P. Chanial se noie accidentellement à Oka.

M. Jean-Pierre Chanial, p.s.s., qui était allé passer quelques jours de vacances au Lac des Deux-Montagnes, eut le malheur de se noyer en se baignant. La nouvelle de ce funeste accident parvint immédiatement au séminaire; et MM. Bayle, Faillon, etc., se rendirent au Lac, où les funérailles du regretté Monsieur se firent avec grande solennité. Les sauvages mêlèrent leurs regrets à ceux des citoyens de la ville, qui perdaient à la fois un excellent prêtre, un habile musicien, un chantre rare. » Né au diocèse du Puy, ordonné en 1846, M. Chanial était à Montréal depuis 1848.

23 oct. 1854. Départ de Mgr Bourget pour Rome. Dogme de l'Immaculée Conception.

Cette date marque le départ de Mgr de Montréal pour Rome. Notre saint Père le Pape Pie IX ayant convié à Rome les Métropolitains de chaque province, pour terminer la grande question du dogme de l'Immaculée Conception, et Mgr Turgeon, archevêque de Québec, ne pouvant, à raison d'infirmités, se rendre à cet appel, Mgr

Bourget fut désigné pour le remplacer. En conséquence, le 23 octobre à 7 h. du matin, toutes les cloches de la ville annoncèrent son départ pour la ville sainte. M. Chs Larocque, curé de St-Jean, et M. Charland, curé de St-Clément, furent les compagnons de voyage de notre pieux évêque.

Le jubilé accordé par notre Saint Père le Pape à l'univers catholique fut ouvert le soir de la veille de la Toussaint, par le son de toutes les cloches de la ville. Le lendemain, avant la messe, on chanta le « Veni Creator » ; et pendant tout le temps des exercices, nous eûmes le salut du très saint Sacrement tous les dimanches, à 2 h. Lieux de stations : Notre-Dame, Saint-Pierre, Saint-Patrice.

« *4 décembre 1853.* — Plus de deux cents congréganistes de Notre-Dame de Bon-Secours firent leur retraite dans notre chapelle, sous la direction de MM. Daniel, Mercier, Campion. Le 8, M. le supérieur du Séminaire leur adressa une touchante exhortation d'après ce texte : « Gardez votre cœur. »

« *18 avril 1854.* — Mgr Larocque, administrateur du diocèse, publia une lettre pastorale pour engager tous les fidèles à solliciter, par de ferventes prières, la cessation de la guerre en Orient. Une messe solennelle fut célébrée dans toutes les églises. »

« Mois de Marie. — Les exercices de ce mois de grâces furent plus solennels cette année que

les années précédentes. Les dimanches et fêtes, après la messe paroissiale, (et dans les communautés après la messe de règle,) il y eut bénédiction solennelle du très saint Sacrement; et bénédiction avec le ciboire chaque jour de la semaine. »

« 18 mai. — Retraite annuelle prêchée par M. Nercam. Les entretiens de 10 h. étaient sur les vœux, et ceux de 4 h. sur les grandes vérités de la religion. Le dernier jour, M. Billaudèle fit les entretiens. »

Lettres des Sœurs de la Petite Oeuvre de Saint-Sulpice, Paris.

Paris, octobre, 1854.

Madame,

« Quoique nous n'ayons pas l'honneur d'être connues de vous, nous prenons la liberté de vous faire une demande qui est pour la gloire de la très sainte Vierge, et notre intérêt propre. La lecture de la vie de votre sainte Fondatrice, nous ayant révélé l'esprit qui l'animait, et qui vous anime encore aujourd'hui, nous a donné un vif désir de nous voir affiliées à votre Institut. Nous sommes aussi les enfants de la très sainte Vierge et les enfants de M. Olier: à ce double titre, nous avons quelque droit de nous regarder comme vos petites Sœurs. M. Faillon vous donnera tous les renseignements que vous pourrez désirer sur notre maison: c'est lui qui l'a établie, qui lui a donné ses règlements, et qui

lui a imprimé l'esprit qui doit la caractériser : esprit d'union à l'intérieur de la très sainte Vierge... »

Paris, 28 décembre 1854.

Ma très honorée Mère,

« Nous avons reçu votre bonne et cordiale réponse le jour à jamais glorieux de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge ; aussi l'avons-nous reçue des mains de cette bonne Mère comme un présent magnifique qu'elle nous faisait le jour de sa fête, et nous l'en avons bénie mille fois. Nous ne pouvons assez vous remercier, ma très honorée Mère, de vouloir bien nous admettre à la participation de vos biens spirituels, et surtout de nous donner votre communion du second jeudi du mois. Comment répondrons-nous à tant de charité et de générosité, nous qui sommes si petites, si pauvres ! Ce que nous appelons notre communauté se compose de cinq personnes, et le nombre de nos enfants ne dépasse pas ordinairement celui de 25. Voyez vous-même quelle disproportion ! Cependant, nous nous encourageons par la pensée que la très sainte Vierge voudra bien être notre supplément : c'est dans cette confiance que, nous aussi, nous vous promettons notre communion du second samedi du mois. Nous nous proposons de faire avec vous, chaque année, la fête de votre

vénérable Fondatrice; ce jour-là, notre communion et nos bonnes œuvres, si nous sommes assez heureuses d'en faire, seront pour votre communauté. Nous espérons participer un peu aux faveurs que cette sainte Fondatrice répand alors sur vos maisons, puisque nous sommes presque des vôtres, d'abord par l'affection, et ensuite par l'union de prières que vous nous avez accordée. De notre côté, nous désirerions que votre charité vous portât à rendre pour nous à la très sainte Vierge quelques hommages particuliers. C'est la très sainte Vierge qui est notre Fondatrice; elle est aussi notre Bienfaitrice, notre Reine, notre Mère, notre Supérieure, notre Tout après JÉSUS: nous sentons toute notre impuissance à lui rendre nos devoirs. Me permettez-vous, ma très honorée Mère, de vous proposer un acte de dépendance, d'amour et de reconnaissance à faire en notre nom envers cette tout aimable Mère: Ce serait d'envoyer une de vos Sœurs le saint jour de la Présentation, (notre fête patronale), à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours dont M. Faillon nous a parlé, offrir à notre céleste Reine nos hommages, nos vœux, nos cœurs, notre reconnaissance, et tout ce que l'amour de cette bonne sœur lui suggérera pour sa sainte Mère et la nôtre. Nous vous en serions profondément reconnaissantes.

J'ai pensé, ma très honorée Mère, vous envoyer comme gage de notre union ces deux petits groupes, qui représentent nos enfants se consacrant à la très sainte Vierge; l'un de ces groupes

serait à la communauté, l'autre au noviciat, pour vous rappeler que vous avez en France des petites sœurs qui, comme vous, sont filles de la très sainte Vierge, et qu'en cette qualité elles ne feront désormais qu'un cœur et qu'une âme avec vous pour aimer Jésus et Marie.

Nous vous remercions, ma très honorée Mère, des détails que vous nous donnez sur votre communauté; ils nous sont précieux... Mais nous ne pouvons pas vous remercier du vœu que vous formez de garder près de vous, le plus longtemps possible notre bon Père M. Faillon. Nous voudrions bien qu'il vous restât, pour votre consolation; mais nous voudrions aussi qu'il nous revînt bientôt. Surtout, rendez-le-nous guéri, bien portant, pouvant écrire et faire le travail de M. Olier. Alors nous vous serons parfaitement reconnaissantes.

Veuillez agréer, ma très honorée Mère, et faire agréer à votre digne communauté nos vœux, nos profonds respects, notre affection de sœurs, et notre vive gratitude. C'est dans ces sentiments que nous osons nous dire,

Vos très humbles servantes et indignes sœurs en Jésus et Marie,

Marie-Clémence Momper, directrice. »

Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Triduum.

Par une lettre datée de Gaëte, 2 février 1849, Sa Sainteté Pie IX avait demandé des prières dans le but de hâter la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Ce grand événement devait consacrer l'année 1854. Le 1er août de cette année, notre Saint Père accordait, comme préparation immédiate au Décret, un jubilé de trois mois, du 1er novembre au 28 janvier 1855.

Enfin, le 6 décembre furent signées les Lettres apostoliques touchant la définition dogmatique tant désirée; nous en copions quelques extraits:

« L'Eglise Romaine, mère et maîtresse de toutes les églises, centre de la vérité et de l'unité catholique, n'eut jamais rien plus à cœur que de soutenir, de protéger, de promouvoir et de défendre, par les voies les plus éclatantes, l'Immaculée Conception de la Vierge, son culte et sa doctrine... Les Pères n'ont jamais cessé d'appeler la Mère de Dieu, lys parmi les épines; terre entièrement intacte, virginale, sans tache, immaculée, toujours bénie; paradis tout brillant, tout parfait d'innocence, d'immortalité, rejeton de grâces, immaculée et immaculée à tous égards, innocente et l'innocence même, intègre et d'une intégrité parfaite, sainte, toute pure, toute chaste, plus belle que la beauté, d'une grâce au-dessus de toute espèce de charme, plus sainte que la sainteté, la seule sainte, très pure d'âme et de corps, Vierge qui a surpassé toute chasteté et toute virginité, la seule qui ait été faite toute entière le tabernacle de toutes les grâces du Saint-Esprit, celle qui, au-dessous de Dieu seul,

est au-dessus de toutes les créatures, qui, par nature est plus belle, plus parfaite, plus sainte que les chérubins et les séraphins, que toute l'armée des anges. Ce langage domine dans la sainte liturgie: la mère de DIEU y est invoquée et louée comme la seule colombe de beauté, comme la rose toujours dans l'éclat de sa fleur, comme entièrement, parfaitement pure, et toujours heureuse...

Connaissant parfaitement toutes ces choses, à peine avons-nous été, malgré Notre indignité, porté par les desseins mystérieux de la divine Providence sur cette chaire sublime de Pierre, pour prendre en main le gouvernail de toute l'Eglise, que dans le sentiment de vénération, de piété et d'amour dont Nous fûmes, dès notre enfance, pénétré pour la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, Nous avons attaché le plus grand prix à faire tout ce que pouvait encore désirer l'Eglise pour honorer davantage la bienheureuse Vierge et donner un nouvel éclat à ses prérogatives... Nous constituâmes une Congrégation particulière de cardinaux et théologiens distingués... Nous envoyâmes à tous les évêques du monde une lettre encyclique... Nous tînmes un consistoire... N'ayant jamais cessé d'offrir, dans l'humilité et le jeûne, Nos prières particulières et les prières publiques de l'Eglise à Dieu le Père par son Fils, pour qu'il daignât diriger et fortifier Notre âme par la vertu de l'Esprit-Saint, agissant aujourd'hui sous son inspiration, pour l'honneur de la sainte et indivisble Trinité,

par l'autorité de NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST et par la nôtre, NOUS DÉCLARONS, PRONONÇONS, DÉFINISSONS, que la doctrine selon laquelle la bienheureuse Vierge Marie, fut, dès le premier instant de sa conception, par une grâce et un privilège de DIEU TOUT-PUISSANT, en vue des mérites de JÉSUS-CHRIST, sauveur du genre humain, préservée et exempte de toute souillure de la faute originelle, est révélée de DIEU, et que, par conséquent, elle doit être crue fermement et constamment par tous les fidèles. »

Lettre circulaire de Mgr Bourget, datée de Rome.

Pendant le séjour que Mgr Bourget fit à Rome, après la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception, Sa Grandeur adressa à toutes les communautés de son diocèse une lettre circulaire par laquelle elle prescrivait pour chaque jour, la récitation de « Salut à Marie conçue sans péché, l'honneur de notre peuple », et pour chaque semaine, la petite procession que nous faisons le samedi soir, après le souper. Les Sœurs, en deux rangs, laissaient la salle de communauté et montaient au noviciat; elles descendaient ensuite à l'infirmerie, toujours en récitant le chapelet de l'Immaculée Conception. Arrivées au pied de la statue qui était placée sur une crédence au haut de la salle de récréation des convalescentes, elles s'agenouillaient pour dire les litanies de la très sainte Vierge et chanter un couplet de cantique en l'honneur de Marie. Après cela, elles reprenaient la marche pour retourner à la salle de communauté en conti-

nuant le chapelet, que notre Mère Supérieure terminait par le « Sub tuum. »

L'été, cette procession se faisait de la communauté au parterre du noviciat. »

Le 12 mars 1855, Mgr de Montréal nous avait adressé sa circulaire; le 3 juin, fut célébrée dans notre chapelle la proclamation du dogme et, les 12, 13, 14 juin, eut lieu notre « Triduum » d'actions de grâces, décrit comme suit par une novice de l'époque. « D'un bout du monde à l'autre, la voix du Souverain Pontife s'est fait entendre; les grandes cathédrales comme les modestes chapelles, les vieilles basiliques comme les plus humbles sanctuaires, ont retenti de chants de joie en l'honneur de la Vierge IMMACULÉE. Mais c'est surtout dans la famille de cette divine Mère que les cœurs se dilatent et tressaillent de bonheur, à la pensée de ce beau et éclatant privilège accordé uniquement à CELLE que DIEU choisit pour sa Mère. La pompe, la magnificence des décorations, l'éclat des nombreuses lumières qui couronnaient la statue de la Souveraine du ciel et de la terre; plus encore le recueillement mêlé de joie que l'on voyait peint sur toutes les physionomies, était l'emblème des sentiments qui animaient tous les cœurs. Pour le grand jour de la proclamation du dogme sacré, 3 juin, l'autel avait été paré comme aux plus belles fêtes; au-dessus était un « Maria » de lumières surmonté d'un arc, au milieu duquel s'élevait une croix. Une large tenture rose couvrait les murs du sanctuaire, et tombait en gracieux festons.

Au moment solennel du sacrifice de la messe, tous les cœurs battirent d'une émotion inaccoutumée quand le chœur de chant des novices entonna : « Elle est pure, elle est sainte, elle est immaculée. La Vierge d'Israël, Mère du Roi des rois ; Les siècles l'ont proclamée, notre attente est comblée : Oui, je le crois ! oui, je le crois ! ! » Des larmes de bonheur coulaient de tous les yeux, c'était le moment des faveurs de Marie. Que de grâces sont tombées dans nos âmes et sur le monde entier !... Ce n'était pourtant que le prélude des bienfaits que ce dogme béni fait découler sur nous : les trois derniers jours de l'octave du très saint Sacrement, 12, 13, 14 juin, furent consacrés au « Triduum » d'actions de grâces. De nouvelles décorations furent ajoutées aux premières ; les galeries furent couvertes de draperies, et de la voûte descendaient, de distance en distance, des festons se terminant par des couronnes de roses. On augmenta aussi le luminaire : les lampes formaient comme une belle couronne au-dessus de la statue de Marie Immaculée. Depuis 5 h. 15 du matin jusqu'à 7 h. du soir, Notre-Seigneur demeura exposé sur notre saint autel. Nos cœurs étaient sans cesse au pied du tabernacle ; et bien des fois pendant le jour, il nous fut donné de nous prosterner aux pieds de Jésus-Hostie. Que de merveilles ce doux Sauveur se plaisait à opérer dans les âmes ! Que de cœurs bien préparés ont été favorisés de grâces spéciales par l'Immaculée Conception ! »

« Le second jour des exercices eut lieu la « *première communion* » de quelques élèves du pensionnat et Mgr de Cydonia leur administra le sacrement de confirmation. Le soir, la rénovation des promesses du baptême et consécration à la très sainte Vierge précédèrent le salut du saint Sacrement donné par Sa Grandeur. Ce même jour, M. Nercam donna un sermon sur l'Immaculée Conception. »

Le dernier jour du « Triduum » nous fîmes la procession en l'honneur de la très sainte Vierge. La statue de cette divine Mère était portée par deux Sœurs, sur un brancard orné pour la circonstance; quatre jeunes élèves tenaient les rubans. La procession se dirigea, la bannière des enfants de Marie en tête, vers le passage de l'infirmerie; puis elle descendit au jardin des élèves où un petit oratoire avait été préparé; là, nous fîmes l'acte de consécration à Marie Immaculée. Tous les cœurs étaient heureux de célébrer, par toutes les manières possibles, le triomphe de Marie sur le dragon infernal; tous désiraient avoir une part à cet auguste privilège dont Marie seule jouit en plénitude, mais qui devient pour ses enfants une fontaine d'innocence où elles peuvent puiser selon leurs besoins. MAGNIFICAT ! »

Faits divers de 1849 à 1855.

Pendant la supériorité de Mère Sainte-Elisabeth, la Communauté fit l'échange d'un morceau de terrain, au bas du jardin, avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu. On ajouta un étage à la maison des hommes. On vendit l'omnibus, qui avait coû-

té 75 louis ; et on acheta pour l'usage des sœurs, une voiture de six places qui coûta 25 louis. On acheta cinq fers à couper les feuilles de roses : 9 louis, 10 s. On donna aux sœurs de l'Hôpital Saint-Patrice huit poêles et les tuyaux qu'on leur avait prêtés... 5 louis à la société Saint-Vincent-de-Paul, dirigée par les frères des Ecoles Chrétiennes... 100 louis à Mgr de Montréal pour l'évêché... 12 louis, 10 ch. à Mgr Prince pour son voyage en Europe... une valeur de 25 louis ou 30 louis pour Vie de notre Mère Bourgeoys données aux cinq évêques et aux communautés. Bonnière à l'évêché et autres achats pour le dogme de l'Immaculée Conception. Il fut décidé : qu'il y aurait des bancs rembourrés pour le parloir du pensionnat, et un piano de plus ; qu'on achèterait un piano pour le noviciat ; qu'on emprunterait 400 louis des religieuses de l'Hôtel-Dieu, à 6 par 100 ; que les Sœurs auraient des portemanteaux fermant à clef pour leurs voyages, que celles qui vont aux classes ne passeraient jamais par la cuisine ni par le parloir des pauvres mais par l'entrée des Sœurs. Qu'on pourrait donner à manger aux parents des Sœurs. Qu'il n'y aurait plus de déjeuner à la salle de communauté les jours de cérémonies, que le repas se prendrait à la procure, après quoi il y aurait visite à la communauté. Qu'on attacherait plus d'importance que jamais à l'enseignement du catéchisme, à la santé des sœurs. Qu'on supprimerait la musique et le dessin dans quelques missions : St-Eustache, Ste-Thérèse, Pointe-aux-Trembles. Si quatre

sœurs d'une même famille étaient pensionnaires, on prendrait la dernière gratuitement. Monseigneur désirait transporter le noviciat à l'île Saint-Paul, pour que les novices eussent moins de sujets de distractions. La Communauté objecta qu'il n'y aurait pas moyen dans ce cas de connaître suffisamment les sujets. Sa Grandeur voulait aussi faire accepter la pratique de la correction fraternelle. Le conseil décida que ce serait aller contrairement à l'esprit de notre règle, qui veut qu'on se donne bien de garde d'observer les fautes de ses Sœurs pour les rapporter; et qu'outre cela, on voyait de graves inconvénients à introduire cet usage dans la Communauté. C'est aussi pendant cette période qu'eut lieu le changement de médecin. A la date du 24 juin 1850, nous trouvons le billet suivant: Docteur Jean-Baptiste Le Bourdais remercie du présent qui lui a été envoyé par Madame la Supérieure, avec la flatteuse appréciation de ses soins médicaux. S'ils n'ont pas toujours été ce qu'ils auraient dû être, il peut se rendre le témoignage qu'ils ont été proportionnés à ses faibles talents; et il promet de continuer avec attention et ponctualité aussi longtemps qu'il sera appelé. » Le docteur Nelson, qui avait la grande confiance des Sœurs, partageait quelquefois la besogne du docteur Le Bourdais; et le 14 novembre 1850, à une assemblée du chapitre, il fut proposé de faire des prières spéciales pour connaître quel médecin nous devions choisir, afin de cesser d'en avoir deux. En 1852, le Dr Le Bourdais étant malade et ne pouvant plus soigner les

sœurs, la Communauté lui offrit un présent de $50, et s'en remit à la décision de Monseigneur de Montréal pour le choix d'un nouveau médecin. Ce fut le docteur Trudel.

Abjuration, conversions, morts édifiantes de 1849 à 1855.

Le 14 novembre 1849, Mgr Prince, coadjuteur du diocèse, baptisa solennellement Mlle Alice Hay, fille du juge de Saratoga ; cette jeune personne, douée d'excellentes qualités, en avait obtenu la permission de ses parents. La cérémonie du baptême eut lieu dans la chapelle de la Communauté, en présence des Sœurs. La jeune catéchumène était à la porte du chœur, vêtue de noir... Monseigneur en chape, mitre en tête, lui fit là une instruction en français, et M. Connolly en ajouta une en anglais, après quoi, Sa Grandeur lui conféra solennellement le baptême, sous les noms de Marie-Caroline-Louise. Le lendemain, Mgr de Montréal vint lui-même donner la sainte messe à laquelle la jeune baptisée reçut pour la première fois son Sauveur. Cette grâce insigne fut suivie de celle de la confirmation... Puis, Mgr fit une instruction touchante, félicitant la nouvelle catholique des grâces précieuses qu'elle venait de recevoir.

Sara Rebecca Breadon, fille du docteur Breadon, de Stanstead, était née protestante. Placée au couvent de St-Hyacinthe pour y étudier le français, elle y apprit en même temps à connaître la religion catholique. De retour chez elle, elle alla quelquefois au presbytère, à l'insu de ses parents, pour se faire instruire des vérités qu'elle ignorait encore... puis elle exprima à son

père sa volonté d'être catholique. A cette nouvelle, le docteur Breadon, qui était extrêmement fanatique, entra en fureur. A plusieurs reprises, il la traîna par la chevelure, frappa sur elle à coups redoublés, la menaça du rasoir, et finit par la jeter à la porte de sa maison. La pauvre jeune fille se retira d'abord chez une dame de ses connaissances ; puis, par l'entremise de M. Piette, missionnaire de l'endroit qui écrivit à M. Raymond, de St-Hyacinthe, elle trouva moyen de se rendre chez nos Sœurs de cette mission. Elle n'y séjourna que quelques jours ; on craignait avec raison que les parents ne fissent des perquisitions pour la découvrir, ce qui eut lieu en effet. La Communauté, qui s'était chargée de la protéger, la plaça dans différentes missions, toujours secrètement. Le 22 mars 1851, elle reçut le baptême dans la sacristie de la maison mère, des mains de M. Connolly, p.s.s. ; le 25, fête de l'Annonciation, elle fit sa première communion à la messe de communauté. Sa confirmation eut lieu le 20 septembre, à la fin d'une retraite solennelle au pensionnat ; après quoi, elle fut placée comme maîtresse dans une mission. Ayant sollicité la faveur d'entrer au noviciat, elle y fut admise le 23 janvier 1853, et prit le nom de Sainte-Marie-de-la-Victoire.

« *26 juin 1852.* — Abjuration de la famille Hunt. — Monsieur, Madame et Mademoiselle Hunt, (celle-ci était au pensionnat depuis quelque temps) firent leur abjuration et reçurent le baptême des mains de M. Connolly, assis-

té de M. Comte, tous deux prêtres du Séminaire. M. Connolly célébra la sainte messe en présence de toute la Communauté, de nos pensionnaires, et des trois néophytes qui occupaient des prie-Dieu au milieu de la chapelle. Le père, avocat de profession, respectable vieillard de 60 ans; Madame Hunt, à peu près du même âge, et sa fille, 19 ans, parurent vivement pénétrés pendant l'auguste sacrifice. Le lendemain, Mgr Blanchet, archevêque d'Orégon, célébra ici la sainte messe à laquelle les trois convertis eurent le bonheur de faire leur première communion. Ils furent ensuite confirmés, et prirent le déjeuner à la procure avec Sa Grandeur.

7 juin 1854. — Mademoiselle Miller de Boston après plusieurs mois de séjour au pensionnat, prit la généreuse résolution de se faire catholique; à force d'instances, elle en obtint la permission de ses parents. M. Connolly, p.s.s., la trouvant suffisamment instruite, la prépara avec un grand zèle à recevoir la grâce du baptême. Mgr Larocque voulut bien, à notre demande, faire cette touchante cérémonie en présence de toutes les Sœurs et des élèves.

3 mars 1855. — Mademoiselle Howard, jeune élève du pensionnat, douée de belles qualités que rehaussait une excellente éducation, désirait depuis longtemps se faire catholique; mais comme sa famille s'y opposait, nos Sœurs lui conseillèrent d'attendre qu'elle en obtînt le consentement. Cependant, M. Connolly, comptant sur la solidité d'esprit de cette jeune demoiselle, vou-

lut bien prendre toute la responsabilité de cette affaire. Elle fut baptisée à l'église le 3 mars, en présence de quelques Sœurs, et du bedeau agissant comme témoin; deux élèves du pensionnat de la montagne, nouvellement ouvert, descendirent pour être marraines de la nouvelle catholique, qui fit sa première communion le lendemain, mais sans que ses compagnes du vieux pensionnat le sussent. La chose fut longtemps tenue secrète. Retournée dans sa famille, elle y fut persécutée jusqu'à sa mort. Ses dernières paroles furent: Dites aux Sœurs que ce qui a été pour moi une cause de chagrin dans la vie, fait toute ma consolation à l'heure de la mort. Lord Jesus, have mercy on me!

27 mai 1855. — Jour de la Pentecôte. Décès dans l'infirmerie du pensionnat de la maison mère de Mlle Livonia Copeland, de New-York, âgée de 16 ans, après une maladie de dix-sept jours. Elle était entrée au pensionnat aux vacances de 1854 pour y compléter son éducation. Douée de riches qualités intellectuelles et morales, elle témoignait un grand amour pour notre sainte religion, et en faisait même plusieurs pratiques, telles que la récitation du chapelet; elle les eut embrassées toutes en se faisant catholique, si ses parents y eussent voulu consentir. Mais Dieu qui tient compte des bons désirs, lui accorda la grâce de mourir enfant de la sainte Eglise. Comme il était impossible de conduire un prêtre auprès d'elle, M. le docteur Trudel fut prié de lui conférer le baptême, tout en lui

administrant des remèdes; ce qu'il fit secrètement, et non sans difficulté, car le père et la mère de la jeune mourante, qui s'étaient rendus auprès d'elle dès qu'ils avaient appris sa maladie, ne la quittaient pas un instant. Madame Copeland était constamment à son chevet. M. Copeland y passait tout le jour; il y resta même une nuit. Le dernier soir, Madame Copeland accepta pour veiller avec elle Sœur de la Nativité, directrice du pensionnat; celle-ci craignant que le baptême donné sous les yeux des parents n'eût manqué de quelque circonstance essentielle, la rebaptisa sous condition; et fit toute la nuit usage d'eau bénite pour rafraîchir le front brûlant de la pauvre mourante. Madame Copeland elle-même humectait les lèvres desséchées de sa chère enfant, que la mort vint bientôt soustraire aux maux de cette vie, pour la mettre en possession du bonheur qu'elle avait désiré. En attendant l'heure du départ pour New-York, le corps de Livonia fut déposé dans la chapelle, où elle avait souvent prié avec ferveur, où elle avait sans doute sollicité les grâces inappréciables qui feront son bonheur pendant toute l'éternité. On fit demander un corbillard; et, par un malentendu qui fut trouvé providentiel, il en arriva deux en même temps, un catholique et un protestant. Sœur de la Nativité renvoya le dernier, ce à quoi les parents ne firent pas attention. Ils avaient du reste pendant leur séjour parmi nous laissé tomber plusieurs de leurs préjugés contre les catholiques; Madame Copeland assista même à la messe avec nous le jour

de son départ. Toutes les élèves du pensionnat en costume bleu ciel et couvertes de longs voiles blancs, suivirent jusqu'au bateau le char funèbre. Les parents de la défunte furent touchés de cette démonstration, et se montrèrent fort satisfaits de ce qu'ils appelaient notre tolérance.

GERTRUDE BOUTHILLIER reçut de ses vertueux parents les premières leçons de la piété chrétienne; son âme était trop pure et trop bien disposée pour que le langage de la foi pût manquer d'exercer sur elle une heureuse influence. Aussi, la piété de la mère passa-t-elle tout entière dans le cœur de la fille; et la grâce se plaisant à perfectionner encore les heureuses dispositions de la nature, cette aimable enfant répondit aux tendres soins qui lui étaient prodigués par un amour filial dont elle donna des preuves jusqu'à son dernier soupir. Entrée à la Congrégation de Notre-Dame comme demi-pensionnaire, elle s'y distingua par une telle exactitude à ses devoirs que jamais elle ne mérita une seule note d'inapplication. Attentive à conserver la pureté de son cœur, elle sut trouver en Marie une avocate puissante; c'était à son autel qu'elle portait chaque jour ses vœux et ses soupirs. Admise dans la société des enfants de Marie, elle se fit spécialement remarquer par une exactitude rare à tous les points du règlement de l'association. Cette enfant privilégiée n'était pas faite pour le monde, où la vertu est exposée à de si funestes naufrages; elle ignorait jusqu'à l'idée du vice. Dieu lui épargna

même de connaître les tristes ravages qu'il exerce sur un grand nombre de jeunes personnes. Une inflammation la ravit à l'affection de sa tendre mère qui trouvait en elle toutes ses délices... S'élevant au-dessus de la nature, cette pieuse mère sut trouver dans la religion le courage nécessaire dans une semblable épreuve, et elle disposa elle-même son enfant au voyage de l'éternité. Après avoir reçu les derniers sacrements avec une foi vive, Gertrude fit ses adieux à tous ceux qui l'environnaient; ses dernières paroles furent: « Papa, viens avec moi; laisse tout, viens avec moi! » (1851)

DUCLINE BROCHU annonça de bonne heure la plus tendre dévotion envers la très sainte Vierge, présage ordinaire de bénédictions spéciales; dès l'âge le plus tendre, sa figure s'épanouissait lorsqu'on lui parlait de Marie. A 5 ans, elle fut admise dans la société du saint Enfant Jésus, et s'y montra le modèle de toutes ses compagnes. Les leçons religieuses fructifièrent admirablement dans ce jeune cœur; les grandes pensionnaires se faisaient un bonheur de l'avoir au milieu d'elles pour profiter de ses conversations toutes spirituelles, et il fallait lui faire violence pour l'empêcher de suivre ses classes, même en maladie. Cette enfant bénie du ciel fut atteinte d'une violente *grippe* que l'habileté des médecins ne put détourner. Au milieu de ses affreuses douleurs, elle s'occupait de l'affliction de ses parents, et leur disait avec tendresse: « Ne pleurez pas! au ciel, je prierai

pour vous. » Il ne fut pas possible de lui administrer le saint viatique malgré son grand désir de le recevoir; mais elle reçut l'extrême-onction et expira peu de temps après; le ciel comptait un ange de plus. (1851)

....OMBELINE TURGEON se fit d'abord remarquer au pensionnat par la singularité de son caractère, provenant d'une extrême timidité. Elle gagna beaucoup en se faisant connaître; et l'œil expérimenté de ses institutrices ne tarda pas à découvrir dans cette enfant une mine précieuse à exploiter. Elles s'attachèrent donc à lui inspirer une modeste assurance; bientôt les défauts qu'on avait remarqués en elle disparurent; elle se distingua par son bon esprit et sa piété, surtout envers Jésus au très saint Sacrement. C'était au pied de l'autel qu'elle puisait les vertus qui la rendaient d'autant plus aimable qu'elle avait autrefois été plus singulière. Elle se livrait assidûment et même avec ardeur à l'étude, si aride pour des dispositions au-dessous de l'ordinaire, lorsqu'elle tomba gravement malade. Le courage avec lequel elle subit un traitement sévère prouva une énergie que la foi seule peut donner. Dieu exigea de cette enfant un bien grand sacrifice outre celui de sa vie: Elle aimait tendrement sa mère, elle en faisait le sujet ordinaire de ses conversations dans les moments de délassements, et ce lui eut été une grande consolation de la voir à ses derniers moments. Les maîtresses, favorisant son légitime désir, écrivirent à cette dame pour

l'inviter à se rendre au pensionnat; mais un accident fâcheux la mit dans l'impossibilité de répondre à l'invitation. Ce fut la dernière perle ajoutée à la couronne de cette vertueuse enfant. (1852)

Fondation de nouvelles communautés.

Pendant la supériorité de Mère Sainte-Elisabeth eurent lieu plusieurs fondations de communautés: LES SŒURS DE LA CHARITÉ ou Sœurs Grises, furent établies à Québec par Mgr Turgeon, en 1849.

L'année suivante, au même endroit, eut lieu l'établissement des sœurs du Cœur Immaculé de Marie, ou du Bon-Pasteur.

Les premières étaient sorties de l'Hôpital-Général de Montréal; les secondes eurent pour fondatrice Madame Fitsback (veuve F.-X. Roy), en religion Sœur Marie-du-Sacré-Cœur.

En 1850, à Vaudreuil, sous Messire P.-L. Archambault, vicaire général et curé de cette paroisse, eut lieu la fondation des sœurs de SAINTE-ANNE, dont la première supérieure fut Sœur Marie-Esther Sareau-Blondin. La maison mère de cette communauté fut transférée à St-Jacques de l'Achigan en 1853, dans l'établissement qu'avaient occupé les dames du Sacré-Sœur, lors de leur arrivée en Canada.

Sœurs de la Présentation à St-Hyacinthe. 1853.

En 1853, arrivèrent à Sainte-Marie du Monnoir les RELIGIEUSES DE LA PRÉSENTATION-DE-MARIE. Depuis longtemps, M. Henri-Liboire Girouard, curé de cette paroisse désirait y avoir une mission de nos Sœurs; et nos Mères s'étaient engagées à lui en donner, quand la malheureuse

année 1852, qui leur enleva quinze sujets précieux, les mit dans la nécessité de se dégager de leur promesse. La même année, Mgr Prince, ayant été nommé premier évêque de St-Hyacinthe, résolut d'avoir une maison mère dans son diocèse. Sa Grandeur avait visité le bourg Saint-Andéol lors de son voyage en Europe comme coadjuteur de Montréal, en 1851; dans une visite faite aux religieuses de la Présentation, en compagnie de Mgr Mazenod, fondateur des Oblats, de Mgr Guibert, évêque de Viviers, et de Mgr Taché, évêque d'Arath, coadjuteur de Saint-Boniface. Mgr Prince avait dit que si les filles de la vénérable mère Rivier pouvaient un jour faire du bien en Amérique, ce lui serait un grand bonheur. On attribua à ces paroles un simple sens de sympathie ou de courtoisie jusqu'à la demande formelle de Mgr de St-Hyacinthe, datée du 27 juin 1853: Sa Grandeur écrivait à la révérende Mère Saint-Arsène, supérieure générale: « Depuis ma visite à Bourg Saint-Andéol, j'ai constamment entretenu le désir de vous faire venir en Canada, et de vous rendre *vous aussi missionnaires dans le Nouveau-Monde.* Il me semble que l'heure est arrivée... Après en avoir conféré avec votre vénérable évêque, (Mgr Guibert, évêque de Viviers) à mon passage à Paris, je lui en écris aujourd'hui même, et je le prie de vous engager à envoyer quatre ou cinq de vos bonnes filles à St-Hyacinthe. Permettez-moi de vous informer qu'il faudrait une éducation accomplie dans celles de vos Sœurs qui feront les classes supérieures car il y a dans

les diocèses voisins de bien bonnes maisons d'éducation, au niveau desquelles il nous serait nécessaire de parvenir. J'ai même dans mon propre diocèse deux missions des Sœurs de la Congrégation, mais ce ne sont que des établissements secondaires, tandis que c'est une communauté-mère que je désire établir dans mon diocèse, et c'est de votre communauté que je désire me servir. »

Les religieuses de la Présentation s'empressèrent d'acquiescer au désir de Mgr Prince, comme nous le voyons par cet extrait d'une lettre de la supérieure générale, Mère Saint-Arsène: « Je crois que, (faisant allusion à la visite de Mgr Prince dans sa communauté) notre bon Sauveur et sa sainte Mère nous bénissaient par vos vénérables mains, et il se forma en ce moment une union éternelle des cœurs de l'Ancien et du Nouveau-Monde... Nous sommes donc *canadiennes de cœur,* et il n'y a qu'à confirmer l'élan qui nous porte toutes vers cette chère mission. » Les élues furent: Sœur Marie Saint-Maurice, supérieure; Marie Saint-Marc, assistante; Marie du Bon-Pasteur, maîtresse des novices; Marie Ste-Clarisse et Marie Saint-Guibert, maîtresse de classes; Marie-Solanges, du tiers-ordre. Parties du Havre le 30 septembre, de New-York le 17 octobre, elles arrivèrent à Ste-Marie du Monnoir le 19, ayant fait halte à Saint-Jean, où nos Sœurs de cette mission s'étaient empressées d'aller leur souhaiter une cordiale bienvenue. Quelques jours après leur

installation à Ste-Marie, Mère Sainte-Elisabeth leur écrivit, pour leur référer nos vœux de bienvenue dans notre pays, les assurer qu'elles trouveraient autant de sœurs dans notre Communauté qu'on y comptait de sujets, et leur offrir notre maison pour s'y retirer lorsque leurs affaires les appelleraient à Montréal. Ces bonnes religieuses répondirent très gracieusement à cette lettre, exprimant le désir d'établir une union de prières avec nous, ce qui fut accepté avec grande satisfaction. La première visite des Sœurs de la Congrégation fut au mois de janvier de l'année suivante, 1854 : « Elles furent reçues avec une cordialité que l'on ne saurait peindre (écrit l'abbé Marlot, biographe de Mère St-Maurice) et elles s'édifièrent grandement de la régularité et du bon esprit de cette sainte communauté. Les autres religieuses de la ville ne leur firent pas un moindre accueil. Cette dilatation des cœurs, poursuivant le même but sous des bannières diverses, leur fut une grâce inappréciable, les attachant davantage au sol de la Nouvelle-France. »

Les sœurs de la Présentation appréciaient d'autant plus leurs rapports avec les communautés de Montréal qu'ils les mettaient en communication avec les Messieurs de Saint-Sulpice, à qui Mère Rivier devait le succès de sa fondation en France, en la personne de Monsieur Vernet, membre de la compagnie, directeur du séminaire de Viviers. — Joseph-Laurent-Régis Vernet, p.s.s., supérieur du grand séminaire de

Viviers, grand vicaire du diocèse, fondateur et supérieur de la congrégation des sœurs de la Présentation de Marie, né à Villeneuve de Berg le 21 septembre 1760, mort à Bourg Saint-Andéol le 4 mai 1843. —

Mères Saint-Maurice, Saint-Marc, du Bon-Pasteur, fondatrices du couvent de St-Hyacinthe, vinrent faire des retraites à la Congrégation, afin d'avoir le privilège d'être dirigées par les Messieurs du séminaire.

1853. Sœurs de l'Assomption.

La même année, Mgr Cooke, nommé évêque des Trois-Rivières l'année précédente, fondait dans son diocèse une communauté canadienne, sous le titre de Congrégation de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie. Le berceau de cette institution fut St-Grégoire, comté de Nicolet. La maison mère fut plus tard transportée à Nicolet, où, comme à Ste-Marie du Monnoir, nos Sœurs avaient été demandées précédemment. Les Sœurs de l'Assomption, comme celles de la Présentation et de Sainte-Anne tiennent une école normale indépendante de celles autorisées par le gouvernement.

Lettre de Mgr Cooke à Mgr Bourget.

Copie d'une lettre de Mgr Thomas Cooke, évêque des Trois-Rivières, à Mgr Ignace Bourget, Montréal, concernant les Sœurs de l'Assomption. ,

St-Maurice, 23 juin 1853.

Monseigneur,

La difficulté de trouver des institutrices capable de bien instruire et élever les enfants, a engagé un respectable curé de mon diocèse, Monsieur Jean Harper de St-Grégoire, à réunir dans une même maison un certain nombre de filles choisies pour former une espèce de communauté destinée à l'instruction des jeunes filles. J'approuve son projet et son zèle; je dirai plus, j'admire son succès jusqu'à un certain point. Les demoiselles réunies montrent d'heureuses dispositions pour le nouveau genre de vie auquel elles s'exercent. Mais peut-on se former à la vie religieuse sans un guide expérimenté? Faire un bon noviciat sans une maîtresse des novices, c'est la seule chose importante qui manque au nouvel établissement. Déjà je me suis adressé par l'entremise de la révérende Sœur Supérieure de la maison d'Yamachiche, aux bonnes Sœurs de la Congrégation de Montréal, pour obtenir le prêt d'une ancienne Sœur, capable de remplir l'office de maîtresse des novices.

Elle serait rendue avec actions de grâces, aussitôt que la petite communauté pourrait se passer d'elle. Leur réponse verbale me laisse quelque espérance et je penserais réussir si Votre Grandeur voulait dire un mot en faveur du projet. M. Harper, porteur de la présente se présentera lui-même à Votre Grandeur et lui donnera des explications satisfaisantes. J'ai l'honneur d'être... etc...

(Extrait du « Registre de Lettres », vol. 1, p. 42, de l'évêché des Trois-Rivières)

Conforme à l'original.

(Signé) H.-P. Pellerin, ptre chancelier.

10 novembre 1863.

De 1849 à 1855, il y eut 76 professes et 42 décès; ce qui donne une augmentation de 34. 139 plus 34 donnent 173.

États des missions pendant la supériorité de Sœur M.-L. Dorval, dite Sainte-Élisabeth 1849-1855

QUÉBEC — BASSE-VILLE — SAINT-ROCH

Basse-Ville et Saint-Roch.

Le 16 juin 1852, le conseil décida d'avoir un agent pour les affaires de la Basse-Ville, vu qu'il y avait des bâtiments à faire, du terrain à céder, etc.

Le 7 novembre, il fut permis aux Sœurs de St-Roch d'avoir le gaz dans leur maison, et de faire pour cela une dépense de 25 à 30 louis... de faire peinturer la chapelle... d'acheter un piano. Il fut décidé que la pension serait de $5 au lieu de $6 par mois; le prix des demi-pensionnaires, $2 au lieu de $3; celui des externes, 5 chelins au lieu de 6 chelins. Que pour les incendies, la mission de St-Roch donnerait 25 louis et les autres missions suivant leurs moyens.

Le 6 octobre 1853, il fut question de la vente d'un terrain à la Basse-Ville. Le conseil décida de s'en rapporter à M. le curé de St-Roch (Charest) « *qui veut bien traiter nos affaires comme les siennes propres.* »

Nos Mères entretenaient une correspondance suivie avec les communautés de Québec, avec plusieurs Messieurs du Séminaire, entre autres MM. Louis-Jacques Casault, Louis Gingras, Jérôme Demers, Antoine Parent, Edmond Langevin, Joseph Auclair; avec Mgr Turgeon, archevêque, et Mgr Baillargeon, coadjuteur. Nous ne donnerons que quelques extraits se rapportant à tout l'Institut ou à quelques missions, en particulier.

11 janvier 1854. **De M. Parent.**

« Les compliments que l'on me fait et que je ne mérite aucunement me font toujours redouter une nouvelle année, parce qu'elle en est l'occasion. J'ai beaucoup plus besoin de prières que de louanges: celles-ci me feraient du mal, si j'y croyais; celles-là me font toujours du bien, et je les désire, parce que saint Jacques nous dit que la foi persévérante du juste est très puissante auprès de Dieu. Veuillez donc me les continuer dans votre charité. Je vous accorde bien volontiers ce que vous me demandez en terminant votre lettre, puisque vous le voulez; mais véritablement vous y attachez trop de valeur.

Veuillez agréer les vœux que je forme pour le bonheur de votre sainte maison; et pour vous

les souhaits de ferveur, de santé, et de bon gouvernement, pour la gloire de Dieu et le salut de vos bonnes Sœurs. Il y en a une qui est un peu fâchée contre moi, et avec raison; en lui présentant mes meilleurs souhaits pour elle et pour sa jeune famille, dites-lui que s'il n'y a pas encore conversion totale, il y a du moins un changement notable. Qu'elle veuille prier pour ma persévérance! »

De M. L. Auclair.

3 décembre 1853.

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre charmante lettre, ainsi que du magnifique cadeau qui l'accompagne. Je vous avouerai que je suis confus de la considération que vous me portez, et cela sous prétexte que je prends quelque intérêt à votre maison. Pourtant je ne vois guère de mérite à admirer ce qui est admirable. Si j'ai pu, dans la sphère si bornée de ma capacité, faire quelque chose en faveur de quelque membre de votre Institut, j'en ai été payé par tant d'attentions, sans parler de ce dernier trait, que je crains bien que vous ne m'empêchiez d'en recevoir d'autre récompense. J'ai commencé la lecture de la belle vie de la Sœur Bourgeoys : je ne m'étonne plus de trouver tant de vertus, tant de belles qualités, dans les Sœurs de la Congrégation, à la suite et sous l'inspiration et protection d'une telle Fondatrice. Je ne doute point que la lecture de cette nouvelle vie, qui vous fera connaître à fond le mérite de votre Mère, n'aug-

mente encore la somme de bien qui se faisait déjà dans votre maison. La petite Sœur Sainte-Sophie, ce petit ange habillé en femme, sera allée rejoindre l'institutrice des petites sauvagesses, des petites Marie des Neiges, et autres élèves. Puissent toutes vos Sœurs bien étudier le modèle qu'on leur propose, et elles seront parfaites ! »

---

7 janvier 1854.

De Mgr Turgeon, archevêque.

« Mes vœux et mes souhaits les plus ardents sont que la belle œuvre de votre pieuse Fondatrice, qu'aujourd'hui nous connaissons et nous apprécions plus que jamais, s'étende, se propage; qu'il surgisse de nouvelles sœurs Bourgeoys, parfaites imitatrices de la première, etc. Mais que dis-je? il y en a; vous en avez formées qui porteront l'esprit de leur Mère partout où elles seront appelées à le porter, et qui, avec l'aide de Dieu, sauront l'y conserver. »

6 janvier 1855.

« Veuillez dire à vos dignes Sœurs que j'ai déploré avec elles la perte que votre maison a faite il y a quelques semaines; (Sœur Saint-Philippe) et dont rien ne peut vous dédommager que ce surcroît de grâces que Dieu ne manque jamais d'accorder, en récompense d'une grande soumission

à sa sainte volonté dans les épreuves auxquelles Il juge bon de nous assujettir. Je connais que vous avez eu cette soumission en cette dernière occasion comme en bien d'autres ; et là je reconnais l'esprit toujours vivant chez vous de votre pieuse Fondatrice, et en telle abondance que je suis persuadé qu'il peut suffire à plus d'un noviciat. »

Demande d'un noviciat à Québec.

Il était alors fortement question d'établir un noviciat de notre Institut à Québec. Le 20 janvier 1854, Sœur Sainte-Barbe, supérieure de St-Roch, écrivait à Mère Sainte-Elisabeth : « Mon pauvre cœur est navré de douleur, d'après ce que nous entendons dire de tous côtés ; ce sont des dards qui nous sont lancés et qui pénètrent jusqu'au fond de l'âme. Mgr l'archevêque est venu dire la messe hier ; il a recommandé aux élèves une grande entreprise. J'ai parlé de cette affaire à M. Parent, il m'a dit que les Messieurs avaient tenu conseil à ce sujet, et que les uns étaient pour, les autres contre. Ce bon Père Parent ne paraît guère goûter le projet. Il dit que ce n'est pas tout d'avoir une maison mère, qu'il faudra y mettre une personne qui s'entende dans la vie spirituelle, et que cette personne devra avoir le temps de s'occuper des sujets, et suivre le noviciat. » Le 4 mai suivant, à une assemblée du conseil, sur demande faite par Mgr de Montréal, au nom de M. le curé de Pointe-Lévy, pour l'établissement de nos Sœurs dans cette paroisse, il fut résolu d'attendre que l'affaire de la maison mère à Québec fut fixée, au cas que notre

refus occasionnât le rappel de toutes les Sœurs de l'archidiocèse. Après correspondance tenue entre nos seigneurs les évêques de Québec et de Montréal, il fut réglé à l'amiable que nous n'établirions pas de noviciat à Québec, mais que nous y enverrions un nombre de Sœurs missionnaires proportionné à celui des novices qui nous viendraient de ce diocèse. (1855)

SAINTE-MARIE DE LA BEAUCE

Monsieur Louis Proulx, vicaire général et membre du conseil épiscopal de Québec ,ayant été nommé curé de Sainte-Marie de la Beauce en 1851, écrivait à notre Mère supérieure le 6 octobre de la même année: **De M. Proulx.**

Ma révérende Sœur,

Le premier objet de ma pensée en arrivant ici a été la maison de votre Institut que j'ai le bonheur de posséder dans ma paroisse. En vue du bien que doit procurer un établissement de ce genre, je me permettrais quelques observations que je soumettrai à vos réflexions. La maison de Sainte-Marie est le centre d'un arrondissement qui n'a pas moins de 20 lieues de diamètre. Sainte-Marie possède un grand village, et les paroisses voisines sont très populeuses. Les paroissiens qui doivent nécessairement envoyer

leurs enfants au couvent de Sainte-Marie sont: St-Henri, St-Anselme, Ste-Claire, St-Lazare, Frampton, Ste-Marguerite, St-Isidore, St-Bernard, St-Elzéar, St-Sylvestre, St-Joseph, St-François, St-Georges, et les Townships du sud. Dans ce grand cercle, il y a un fort grand nombre de familles riches et placées au premier rang de la société, qui n'ont point d'autre maison que celle de Sainte-Marie pour faire instruire leurs filles. C'est principalement dans ce pays de la Beauce que se sont réfugiées des familles en grand nombre de l'ancienne noblesse, telles que les Taschereau, De Lévy, Duchesnay. Ces familles et beaucoup d'autres ont conservé leur rang au-dessus du commun, et voudraient donner à leurs enfants une éducation solide sans être obligées de passer devant le couvent de Sainte-Marie pour aller à grands frais s'adresser aux institutions de la ville. Vous comprendrez d'après ces faits, que le couvent de Sainte-Marie n'est pas placé dans les mêmes conditions que d'autres maisons, comme celles de Ste-Croix ,de la Rivière du Sud, de l'Ile d'Orléans, etc., et qu'il est urgent de lui donner un développement qui ôte à nos concitoyens l'idée d'établir à côté des écoles modèles pour suppléer à ce qu'ils appellent son insuffisance. La population de ces endroits est en général d'une apathie déplorable en fait d'éducation, à l'exception des familles riches et anciennes dont je vous ai parlé plus haut. Pour la réveiller, il faudrait lui montrer un certain éclat en fait d'instruction; et encore alors, on n'aurait pas à craindre les excès qui *déclassent* les jeunes

filles, car d'ici à bien longtemps nous aurons à lutter contre l'insouciance de notre population sous ce rapport. Je connais les motifs qui font restreindre à des limites plus étroites le cadre de l'enseignement dans les couvents de campagne, et je me suis associé de tout cœur au projet des supérieurs à ce sujet; mais je vous assure que la maison de Sainte-Marie doit faire exception, comme celle de St-Hyacinthe, de Berthier, etc. On y enseigne l'anglais; je vous prie d'y enseigner la musique, et je vous promets de me dévouer aux intérêts de l'établissement sous tous les rapports, et d'empêcher les abus, s'il était possible qu'il s'en glissât, dans le cadre de l'instruction relativement à la qualité des élèves. Je suis assuré, ma Sœur, que vous seriez de mon avis si vous pouviez venir voir les lieux par vous-même; et j'espère que vous prendrez mes suggestions en bonne part, et que vous jugerez comme moi que le couvent de Sainte-Marie doit, par sa position géographique, être excepté de la règle générale, et je pourrais lui promettre pour un avenir éloigné, une prospérité inusitée jusqu'à ce jour. »

On eut égard aux représentations de M. Proulx et, peu après, l'enseignement de la musique fut permis à la Beauce, ainsi qu'à la Baie St-Paul, et dans presque toutes les maisons, qui reconnaissaient ne pouvoir subsister sans ce moyen.

Le 10 janvier 1854, M. le curé de la Beauce écrivait à la Communauté:

Lettre de M. Proulx à la Communauté.

« J'ai à m'excuser d'avoir tardé si longtemps à vous exprimer ma reconnaissance pour l'envoi de l'aimable histoire de votre Fondatrice. Vos bonnes Sœurs de Sainte-Marie vous diront mes occupations multipliées dans ma grande paroisse. Quelle consolation pour vous, qui succédez à cette sainte dans la direction de son Institut, de pouvoir en ouvrant ce livre parcourir le champ de ses longs travaux, pour vous animer de son exemple, et vous nourrir de son esprit si saintement inspiré. Quelle douce jouissance pour vos Sœurs de voir l'œuvre de leur sainte Mère porter, après deux siècles, des fruits abondants de vie intellectuelle et morale, non seulement dans cette Ville-Marie qui fut arrosée la première de ses sueurs et de ses larmes, mais dans toute cette Nouvelle-France, qui voit avec bonheur dans la Congrégation de la Sœur Bourgeoys un de ses remparts comme le catholicisme en a tant élevés contre les efforts de l'hérésie et de l'esprit du mal. Dieu fonde ses œuvres par de faibles mains, et malgré tous les obstacles, pour montrer au monde que sa sagesse gouverne tout. Plus l'œuvre qu'Il fonde doit avoir de grandeur et de durée, plus Il se plaît à confondre la sagesse humaine par ses moyens d'exécution. Réjouissez-vous, mes Sœurs, de ce que votre Institut porte ce caractère divin qui en assure la grandeur et le succès pour le bonheur de la société... Et réjouissez-vous encore plus d'avoir été choisies de Dieu pour marcher sur les traces d'une sainte en perpétuant son esprit et ses bienfaits dans l'Eglise du Canada. »

Sous M. Proulx, le couvent de la Beauce prit un développement considérable. En 1850, le nombre des pensionnaires était de trente-trois; en 1852, de quarante-quatre; et trois ans plus tard, il s'éleva à quatre-vingts. En 1854, la maison ayant été grandement endommagée par le feu qui prit à une cheminée, il fut résolu de réparer le local et de l'agrandir de cinquante pieds. Monsieur le curé acheta lui-même les matériaux et conduisit les travaux; il mit à la disposition des ouvriers ses domestiques et ses chevaux tout le temps que dura la bâtisse. Commencée en avril 1854, elle fut terminée au mois de janvier suivant, et coûta 726 louis, 12 ch. y compris les doubles châssis et les jalousies. Sur ce montant, la mission de la Beauce aidée de celles de St-Roch et de la Rivière-Ouelle, donna 463 louis; le gouvernement fournit une allocation de 125 louis, à la demande de Monsieur le curé; celui-ci, de sa bourse, donna 128 louis; et M. Elzéar Duchesnay, 10 louis. En faisant les divisions de cette bâtisse, on avait eu le soin de désigner un endroit pour chapelle et sacristie; mais Monseigneur l'archevêque ne voulut pas donner les permissions nécessaires pour qu'on y eût le très saint Sacrement... ce privilège insigne ne put être obtenu que de notre saint Père le Pape, grâce à l'entremise de M. Alexandre Taschereau, aujourd'hui cardinal. Voici ce qu'écrivait une Sœur de la mission le jour qu'on y dit la première messe: « Maintenant tous nos désirs sont satisfaits; au ciel seulement sera une allégresse plus parfaite. Cette journée, 21 novembre, fut

Lettre d'une Sœur de Sainte-Marie de Beauce.

une fête de réjouissance véritable et, chaque année, nous en faisons mémoire avec une juste reconnaissance. Depuis ce jour, il y a sans cesse une adoratrice devant le très saint Sacrement, depuis 5 h. du matin jusqu'à 8 h. du soir. Nos bonnes enfants goûtent tant de délices dans ces précieux moments que la plus sensible punition que nous puissions leur infliger est de les priver de faire leur heure d'adoration. Tous les jours, à 6 h. 30, notre dévoué curé vient nous dire la sainte messe; les jours de confession, il se rend à 6 h. Les personnes les plus respectables du village tiennent à honneur de contribuer à l'ornementation de notre cher sanctuaire. »

Leçons d'anglais et de musique.

L'anglais s'enseignait à Sainte-Marie depuis 1846; la musique y fut introduite en 1852.

POINTE-AUX-TREMBLES DE QUÉBEC

Le 25 septembre 1851, le conseil permit quelques réparations à la maison des Sœurs. Le 16 juin 1852, il les autorisa à bâtir une maison sur leur terre, afin d'y loger un fermier; vu qu'elles ne pouvaient cultiver elles-mêmes sans manquer à leurs devoirs d'institutrices.

RIVIÈRE-OUELLE

On proposa quelques réparations. Il fut décidé d'attendre, (23 mai 1850) la mission n'ayant pas les moyens de subvenir à la dépense, et la Communauté ne se trouvant pas en état de l'assister.

KINGSTON

Lettre de Mgr Phelan.

Le 8 janvier 1852, Mgr Phelan, coadjuteur de Mgr Gaulin, écrivait à la Communauté en ces termes: « Je vous assure que je n'oublie pas votre chère maison, dont quelques membres partagent ma sollicitude et mes soins. Mais, hélas! cette partie-ci n'est pas suffisante pour satisfaire à mon désir de faire le bien que demande la pauvre ville de Kingston, dont une grande partie des enfants catholiques sont obligées d'aller aux écoles protestantes. Ah! chère Sœur, la parole me manque pour vous dire au juste mes peines de voir la manière dont les petites filles sont exposées parmi les protestants, où elles sont en danger de perdre la foi et les mœurs, dans la nécessité d'être avec de petits et de grands garçons. C'est pourquoi je vous prie et conjure, au nom de Dieu, de saint Joseph, de notre sainte Mère Immaculée, de nous envoyer au moins une autre Sœur pour aider celles que

nous avons ; et malgré que vous nous favoriserez ainsi, nous serons obligés de garder une assistante laïque pour leur aider dans les petites écoles des pauvres, qui sont les plus nombreux. »

Lettre de Mgr Gaulin.

En même temps, Mgr Gaulin s'adressait à la Communauté pour lui confier ses peines personnelles. S'étant retiré quelque temps à l'Assomption, l'évêque coadjuteur de son diocèse avait, pendant son absence, pris possession de l'évêché neuf et cédé la maison de Mgr McDonald à nos Sœurs. Revenu à son diocèse et se sentant très infirme, il réclamait pour sa résidence cette maison, ancien évêché ; et voyant que le coadjuteur se montrait sourd à sa demande, il prenait le parti d'intéresser la Communauté en sa faveur.

Mère Sainte-Élisabeth à Mgr Gaulin.

« J'ai communiqué à Mgr Phelan, lui répondait Mère Sainte-Elisabeth, le 13 avril 1853, les observations de votre Grandeur au sujet de la maison qu'occupent nos Sœurs à Kingston. Mgr Phelan m'a dit qu'il arrangerait tout avec votre Grandeur. »

Plusieurs élèves protestantes reçoivent le baptême.

A cette époque, nos Sœurs de Kingston eurent la consolation de voir plusieurs de leurs élèves protestantes embrasser avec ferveur le catholicisme. La première fut Martha Young... La dévotion à la sainte Vierge qu'elle vit pratiquer avec tant de confiance par ses compagnes, lui inspira la pensée de devenir catholique ; cette faveur lui fut accordée le jour de la Compassion de Marie. Elle fit son abjuration entre les mains

de Monsieur Dollard, vicaire général, chapelain du couvent, et reçut ensuite la divine Eucharistie avec des sentiments de foi très vive. La cérémonie eut lieu dans la chapelle intérieure de la maison.

Quelque temps après l'abjuration de Mlle Young, Mesdemoiselles Mellard, Brown, Cassidy, Cunningham, suivirent l'exemple de leur vertueuse compagne, et furent comme elle baptisées par M. Dollard, en 1854.

L'année suivante, deux demoiselles Duncan, qui avaient reçu le baptême dans leur bas âge, mais étaient parvenues à 14 et 18 ans sans avoir jamais pratiqué la religion catholique, eurent l'avantage de faire leur première communion et de recevoir le sacrement de confirmation. Les mères de ces demoiselles étaient catholiques; mais forcées de concentrer intérieurement leurs sentiments religieux, elles pratiquaient le protestantisme à l'extérieur. Ce ne fut qu'en prenant les plus sévères précautions pour que leurs pères ne fussent point informés de leur démarche que ces demoiselles s'instruisirent et pratiquèrent la véritable religion.

SAINT-HYACINTHE

En 1851, l'ancien couvent ne répondant plus au besoin des élèves, la Communauté se décida d'après l'avis de Mgr de Montréal, à le démolir,

pour rebâtir une belle maison à trois étages, en briques, avec dortoirs aux mansardes. La vieille bâtisse fut démolie vers la fin d'avril; et nos Sœurs se retirèrent dans une maison voisine, qu'elles avaient louée du notaire Têtu, où elles firent la classe aux pensionnaires et demi-pensionnaires, — les externes étaient dans une autre maison vis-à-vis le couvent. Le 8 juin eut lieu la bénédiction de la première pierre de fondation du nouvel établissement; dans cette pierre de fondation, on déposa quelques saintes reliques, du ruban de saint Amable, les noms de notre supérieure, des sœurs de la mission, des élèves du couvent. L'année suivante, 1852, 2 mars, M. Crevier, curé de la paroisse, bénit solennellement la nouvelle bâtisse, en présence des Messieurs du collège, et d'un grand nombre de leurs écoliers qui chantèrent la grand'messe en musique dans la chapelle du couvent. Le chemin de la croix fut de nouveau érigé solennellement par Monsieur Crevier avec permission de Mgr de Montréal. C'est l'année de la construction du couvent qu'eut lieu la conversion de Mlle Breadon mentionnée à l'article des abjurations, maison mère. Nous copions ici la lettre qui fut adressée par Monsieur Raymond, supérieur du séminaire de St-Hyacinthe, sept jours après son baptême.

———

St-Hyacinthe, 29 mars 1851.

Lettre de M. Raymond, sup. du Séminaire à Mlle Breadon.

Chère Sœur,

C'est avec un vif sentiment de bonheur que je vous appelle de ce nom; nous sommes en effet maintenant des membres de la même famille; nous avons la même mère, la sainte Eglise catholique; nous avons les mêmes principes, les mêmes sentiments; nous nous asseyons à la même table pour nous nourrir de ce pain que le Père céleste a donné à ses enfants.

J'ai béni Dieu de toute mon âme en apprenant que vos désirs si ardents ont été accomplis. Vous l'avez atteint le but de vos pénibles sacrifices, de votre généreux courage; vous êtes catholique de profession; vous êtes entrée dans le sein de l'Eglise. L'eau du baptême a coulé sur votre front, Dieu vous a adoptée pour son enfant... puis, Jésus est descendu dans votre cœur; vous avez goûté le mets eucharistique que vous aviez si souvent envié... vous en avez senti la douceur. Comme votre cœur l'a trouvé bon! Comme votre bien-aimé Sauveur a dû se communiquer avec amour à votre âme si avide de s'unir à Lui! Vous avez tout quitté pour suivre Jésus: vous avez reçu sans doute une partie de ces faveurs qu'Il a promises à ceux qui laissent tout pour Lui. Oh! c'est nous maintenant qui envions votre bonheur! Jouissez des consolations que la grâce doit vous donner en raison même des privations auxquelles vous êtes assujettie, et de la contrainte pénible qui vous est imposée... Vous êtes

séparée de vos parents, de vos amies de St-Hyacinthe; votre cœur a beaucoup à souffrir... vous ne savez ce que sera votre avenir... Mais vous avez maintenant votre Dieu avec vous d'une manière bien efficace pour vous consoler et vous encourager. Quand la douleur sera bien forte, vous unirez dans la communion votre cœur à celui de Jésus; en mêlant vos larmes au sang eucharistique, elles se changeront en ineffables consolations. Vous avez avec vous le meilleur des pères, le plus tendre des amis; songez de plus en plus à Lui plaire... offrez-Lui de nouveaux sacrifices, s'Il en exige... reposez toujours en son amour une confiance sans bornes. Les grâces si grandes qu'Il vous a faites montrent les desseins de sa Providence affectueuse à votre égard: aimez-Le et espérez en Lui.

Je ne me permets ces avis et l'expression de ces sentiments que parce que vous m'avez fait exprimer que vous recevriez avec satisfaction quelques mots de ma part. C'est pour moi-même un plaisir bien sensible, veuillez le croire, que celui de vous écrire pour vous féliciter de votre courage et de votre bonheur; je serais trop heureux d'avoir pu vous apporter quelque léger encouragement dans la situation où vous êtes. Ma prière est peu de chose par elle-même; Dieu l'entendra cependant souvent monter vers Lui pour vous; que dans sa miséricordieuse bonté, Il daigne l'exaucer! Je n'ai aucun titre à demander la vôtre, je n'ai pas eu le bonheur de pouvoir vous rendre service. Veuillez cependant penser

quelquefois devant Dieu à un prêtre qui forme bien ardemment le vœu que le Seigneur, ajoutant sur vous grâce sur grâce, vous place dans la cité des élus, comme il vient de vous placer parmi les enfants de son Eglise...

J.-S. Raymond, ptre.

Lettre de Mgr Bourget à l'érection du diocèse de Saint-Hyacinthe.

Monseigneur Prince, parti pour l'Europe le 14 octobre 1851, avait été nommé évêque de St-Hyacinthe le 8 juin 1852; il revint à Montréal le 22 septembre de la même année, et prit possession de son évêché le 3 novembre. Mgr de Montréal adressa à cette occasion aux diocésains du nouvel évêque une lettre pastorale dont voici quelques extraits: « La bulle d'érection, qui est du 8 juin dernier, détache du diocèse de Montréal toute la partie sud du Richelieu... Pour donner à ce nouveau diocèse un pasteur selon le cœur de Dieu, le souverain pontife a, dans sa sollicitude paternelle, fixé les yeux sur l'illustrissime et révérendissime Seigneur J.-C. Prince, évêque de Martyropolis, dont la science, le zèle et la prudence lui ont été connus, par les éminentes qualités qui ont brillé chez ce digne évêque pendant qu'il était coadjuteur de Montreal. Cette volonté suprême du chef des pasteurs Nous prive de l'assistance de ce *frère dans l'épiscopat,* avec lequel Nous avions porté pendant sept ans le poids de la charge pastorale. L'union intime que le Dieu de paix avait répandue sur notre

administration, et qui en avait beaucoup diminué la pesanteur, rend aujourd'hui notre séparation plus douloureuse. Nous nous en consolons toutefois par la pensée que vous allez avoir pour premier évêque un homme de Dieu déjà rompu aux affaires, et tout préparé à rencontrer les nombreuses difficultés que présentent nécessairement les nouveaux établissements. Les évêques de la province ayant jugé à propos de demander l'érection du siège en question, dans leur premier concile, et ayant l'intime conviction que notre saint Père le Pape l'aurait pour agréable, Nous avons de suite fait appel au clergé et aux fidèles de la ville et paroisse de St-Hyacinthe, pour l'établissement d'un évêché parmi eux. Ils ont répondu à cet appel avec un zèle digne de tout éloge, et qui, Nous vous l'avouons, a surpassé notre attente. Pour entrer dans nos vues, ils ont consenti à céder l'église et le presbytère, avec toutes les dépendances et propriétés de la cure, pour être la dotation du nouvel évêché. Ce n'est pas tout. Ils se sont engagés à payer pour l'agrandissement de ce bénéfice, six mille louis de notre monnaie. Les procédures, pour rendre cet arrangement légal, ont été commencées, et seront, Nous l'espérons, bientôt terminées. »

---

le 3 janvier 1853. Lettre de Mgr de St-Hyacinthe.

Très honorée Supérieure,

« Votre souvenir et vos bons souhaits me sont d'autant plus agréables que je sais depuis longtemps qu'ils sont sincères, et que votre excellente Communauté m'est plus chère. D'ailleurs, vous êtes de mes filles puisque j'ai de vos laborieuses Sœurs dans mon diocèse. Aussi je fais des vœux bien ardents pour que le ciel vous bénisse, pour qu'Il vous donne à toutes santé parfaite, et qu'Il vous multiplie assez pour que vous puissiez suffire à vos nombreuses missions. Ce n'est pas tant protection que reconnaissance que je dois à vos chères Sœurs de St-Hyacinthe, puisqu'elles s'épuisent pour nos petites filles. Voilà que notre bonne Sœur Saint-François-Régis en est presque rendue aux portes de la mort. Je crois vraiment qu'il nous faudra faire un vœu tous ensemble pour obtenir grâce auprès du Seigneur. J'ai déjà commencé mes supplications à l'Enfant-Dieu de Bethléem, mais je ne puis rien obtenir; il n'y aura qu'une réunion de prières et l'intervention des élèves qui pourra réussir. Je vais dire demain la messe à cette intention dans leur chapelle intérieure. Après cela, si nous ne retenons point vos filles sur la terre plus longtemps, nous demanderons à celles du ciel d'intervenir davantage, sinon pour leur refuser l'entrée du paradis, au moins pour leur ordonner d'en attendre l'heure. Vous voyez que je vais du sérieux. Néanmoins, le meilleur moyen pour réussir serait de gagner ma conversion; alors, je serais sûr d'être

exaucé. Priez donc beaucoup pour moi, mes très chères Sœurs, après cela, je vous rendrai peut-être quelque petit service. Toujours, je demeure bien humilié, dans les très saints Cœurs de Jésus et de Marie; et je suis pour toutes mes années, très révérende Supérieure, votre totalement dévoué serviteur.

† J.-C., évêque de St-Hyacinthe.

Au mois de mars 1853, Mgr avait demandé un exemplaire de nos règles, et la Communauté avait hésité à le lui donner; il ne le reçut qu'après une seconde lettre de sa part, plus énergique que la première, à laquelle Mère Sainte-Elisabeth répondit:

Monseigneur,

Lorsqu'au mois de mars dernier, votre Grandeur nous fit l'honneur de nous demander un exemplaire de nos règles, nous crûmes que c'était pour servir à la fondation de quelque corps religieux; c'est pourquoi je vous exprimai la répugnance de la Communauté à donner le dépôt sacré de notre vénérable Fondatrice. Car pour vous, Mgr, nous éprouvons du bonheur à en offrir une copie à votre Grandeur. Jamais nous n'oublierons ce que votre bonté paternelle a fait pour nous pendant tant d'années, spécialement lors de votre sage administration du diocèse de

Montréal. Toujours nous nous rappellerons que c'est de votre main paternelle que nous avons reçu, chacune, ce livre si cher aux filles de la Congrégation. Puisse la bénédiction dont Votre Grandeur l'a enrichi produire des fruits de grâce dans nos cœurs (23 mai 1853) ! »

Le 28 mai 1853. **Lettre de Mgr Prince.**

Très honorée Supérieure,

Je vous remercie de l'exemplaire de vos saintes règles, que vous avez bien voulu m'envoyer ; je tâcherai de m'en servir pour le bien de vos chères filles. Vous me paraissez inquiète sur le motif qui m'a fait vous demander cette copie ; c'était tout simplement pour pouvoir diriger plus sûrement vos Sœurs de St-Hyacinthe, et faciliter à M. le grand vicaire Raymond, qui s'en occupe, la connaissance précise de vos constitutions. Ce monsieur malgré ses services à votre mission, n'avait encore pu obtenir la lecture de vos règles, quoiqu'il les eût demandées. Usant donc de mon droit, je vous demandais sans explication copie de vos constitutions pour les archives du nouvel évêché. Et quand même ç'eût été comme vous le supposiez, pour m'aider dans la formation d'une nouvelle communauté, il n'y avait rien là que de très honorable et de très consolant pour votre maison ; puisque votre vénérable Fondatrice eût par là contribué à une bonne œuvre. C'est de même qu'on le comprend à Rome, où plusieurs

communautés se sont fait un plaisir de me donner les volumes de leurs constitutions. Ce vénérable évêque de Montréal le comprend, lui aussi, de même, puisqu'il n'a pas hésité à se servir des constitutions et du coutumier des diverses maisons religieuses de son diocèse pour hâter le grand bien des nouveaux établissements qu'il a fondés. Au reste, ce n'est point là mon but, malgré le besoin qu'aurait mon diocèse d'un plus grand nombre de communautés des deux sexes. Veuillez du moins prier à cette occasion pour moi et pour mon cher troupeau; de mon côté, je ne vous oublie pas au saint autel et, en ce moment je demande que le mois de Marie soit aussi utile à la santé de vos Sœurs que l'a été celui du glorieux saint Joseph.

J'ai l'honneur d'être, ma très révérende Supérieure,

Votre tout dévoué frère en N.-S. J.-C.,

† J.-C., évêque de St-Hyacinthe.

Lettre de Mgr Prince à Sœur Sainte-Brigitte directrice du couvent de Saint-Hyacinthe.

4 août 1853.

Ma révérende Sœur,

En vous souhaitant un bon voyage, et plus encore une bonne retraite, je vous prie de présenter mes saluts respectueux et mes très sincères remerciements à votre charitable mère Supérieure pour le nouvel envoi de linge que vous

m'avez transmis l'autre jour. En me servant de ce linge au saint autel, j'aimerai à y porter le souvenir de mes chères Sœurs de la Congrégation, et à demander pour elles les bénédictions les plus abondantes du ciel.

J'ai l'honneur d'être, en union de vos prières, dans les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, ma révérende Sœur,

Votre bien dévoué frère et serviteur,

† J.-C., évêque de St-Hyacinthe.

---

8 novembre 1853.

Lettre de Mgr Prince à notre Mère supérieure.

Ma très honorée Supérieure,

Votre lettre de la Saint-Charles, comme toutes les lettres que vous m'adressez, est empreinte d'un dévoûment et d'une affection religieuse si bien sentis, que j'en suis toujours à me demander: Mais qu'ai-je donc fait pour m'attirer des sentiments si vifs et si sincères? Véritablement, ma bonne Mère, vous reconnaissez trop bien des demi-services, ou plutôt des volontés de services que j'ai eus, et que je veux toujours avoir pour vous et pour votre chère Communauté. Vous êtes bonnes vous autres, de vous contenter de si peu. J'aurais bien voulu aller vous voir cet été, quand je suis passé par Montréal au moment de ma visite pastorale, j'avais plusieurs choses à vous communiquer; mais les quelques heures que

j'avais à ma disposition ont été absorbées auprès de votre saint évêque. Je me reprendrai à quelque bon moment. En attendant, je vous remercie de toutes les bontés que vous avez pour moi, et du nouveau cadeau dont vous me favorisez. Je suis comme un pauvre mendiant, je n'ai que mes chétives prières à vous offrir en retour, et je tâcherai de les faire plus longues et plus fréquentes afin de suppléer à leur mauvaise qualité. Je vous souhaite surtout, à toutes, une meilleure santé. Sur les six excellentes filles que vous m'avez données pour St-Hyacinthe, je vais tâcher d'en guérir deux. Mais de grâce, n'en laissez plus mourir.

Je ne vous ai pas souhaité la Sainte-Elisabeth, le lendemain de la Saint-Charles ; mais j'ai bien pensé à vous et à votre patronne ce jour-là dans le saint sacrifice. Continuons à nous rencontrer dans les très saints Cœurs de Jésus et de Marie, où je désire affectueusement demeurer,

Très honorée Supérieure,

Votre frère et serviteur tout dévoué,

† J.-C., évêque de St-Hyacinthe.

De M. Raymond, vicaire général de Mgr Prince, à notre Mère supérieure. **Lettre de M. Raymond.**

11 décembre 1853.

Ma très honorée Sœur,

J'ai reçu, il y a près de trois semaines, les deux splendides volumes que vous m'avez envoyés, et en même temps la lettre que vous me faisiez l'honneur de m'écrire. Une indisposition assez grave m'a empêché de vous exprimer alors ma reconnaissance; j'ai prié ma Sœur Saint-Paul d'être provisoirement mon interprète auprès de vous. Depuis ce moment jusqu'à aujourd'hui, je suis toujours demeuré chez nos bonnes Sœurs de l'Hôtel-Dieu, à subir un traitement; mais me voici beaucoup mieux, et je profite de cette amélioration de ma santé pour vous offrir moi-même l'hommage de mon profond respect, et celui de ma vive gratitude pour le don précieux que vous m'avez fait.

Votre vénérable Fondatrice m'a fait passer d'une manière bien agréable et bien édifiante le temps de mon indisposition. J'ai eu presque constamment sa vie entre mes mains; et il fallait pour ainsi dire faire violence à mes yeux quelquefois fatigués pour les arracher à une lecture si pleine d'attraits pieux. Comme j'ai admiré les vertus héroïques de votre sainte Mère! Comme j'ai béni le ciel des faveurs dont il l'a comblée au milieu des épreuves auxquelles il l'a soumise! Comme j'ai vu avec consolation les

grâces du Seigneur se répandre constamment sur votre Institut! Je me félicitais moi-même d'avoir été en relation avec une de vos maisons; car il me semblait que mes services, tout faibles qu'ils ont été, m'attireraient quelques grâces obtenues par les prières de celle que nous devons croire si puissante auprès de Dieu. J'ai regretté que les circonstances ne m'aient pas permis de donner les mêmes soins spirituels à votre maison de St-Hyacinthe. Je suis heureux encore cependant que Mgr notre évêque ait bien voulu me conserver une certaine direction qui m'autorise à faire des instructions à vos Sœurs, à les voir en particulier si elles ont besoin de quelques avis, et à rendre quelques autres services. Soyez persuadée que je m'intéresserai à vos Sœurs et à leurs élèves autant que je pourrai. Le ministère que j'ai exercé auprès d'elles a été rempli de trop de bénédictions pour que je ne profite pas de toute occasion d'être utile. J'ai à répéter que j'ai obtenu quelques-unes des grâces les plus précieuses que Dieu a bien voulu me faire dans les fonctions spirituelles que j'ai eues à remplir dans cette maison; et j'exprime la confiance qu'en retour de l'intérêt que je veux encore lui porter, et que les circonstances futures rendront peut-être plus efficace, vos prières habituelles auprès de Dieu et de votre Fondatrice m'obtiendront de nouvelles grâces.

J'ai l'honneur d'être, ma très honorée Sœur,

Votre, etc...,

J.-S. Raymond, ptre.

LAC DES DEUX-MONTAGNES, (Oka). Il y eut double deuil dans cette mission pendant la supériorité de Mère Sainte-Elisabeth; Sœur Saint-Herman (Gravel) y étant décédée le 4 octobre 1851; et M. Chanial, p.s.s., s'y étant noyé le 30 août 1854.

POINTE-AUX-TREMBLES. — En 1850-51, il y eut de grandes réparations faites à la maison des Sœurs: addition d'un second étage, fournaises, réfectoire au rez-de-chaussée, etc. Le tout coûta 1000 louis, dont la Communauté fit les frais. L'ouvrage étant achevé, et Mgr de Montréal se trouvant en visite pastorale à la paroisse, Sa Grandeur fit la bénédiction de la bâtisse, ainsi que de la cloche destinée à l'usage du couvent; laquelle, du poids de soixante-huit livres, et coûtant $27, avait été donnée par M. Billaudèle, supérieur du Séminaire de Montréal. Cette cérémonie eut lieu le 2 juillet 1851, fête de la Visitation de la très sainte Vierge. En 1852, on remit l'enseignement de la musique, supprimé l'année précédente.

BERTHIER. — En 1849, on représenta au conseil qu'une Sœur anglaise était absolument nécessaire dans cette mission; Sœur Sainte-Eulalie (Rourk) y fut envoyée. Cette même année, la maison fut couverte en tôle. En 1851, on fit agrandir la cuisine.

TERREBONNE. — 1854. Permis de dépenser 30 louis pour un hangar.

POINTE-CLAIRE. — 1850. Réparations pour 16 louis.

LES CEDRES. — 5 juin 1854. Le conseil permet d'acheter de M. Beaudet un verger d'un arpent sur un arpent et demi, pour trente livres, cours actuel, et un autre petit morceau de terre adjacent au verger. Construction d'un canal.

CHATEAUGUAY. En 1852, il fut question d'abolir cette mission, par suite de difficultés avec les commissaires d'écoles et autres paroissiens lesquels prétendaient avoir droit d'établir dans la classe des élèves externes des usages contraires à ceux de notre Communauté. Ces messieurs finirent par céder à ce que nous avions droit d'exiger, conformément à nos règles.

L'ASSOMPTION. — En 1850, le conseil permet aux Sœurs de cette mission de faire une salle pour la classe des externes, aux frais des commissaires. En 1852, on fit faire des jalousies pour la maison, réparer la couverture et les cheminées. En 1853, on fit diverses réparations, un dortoir, etc.

STE-THERESE. La musique supprimée du programme d'études de cette mission en 1851, y fut remise en 1853.

SAINT-JEAN. Le 10 avril 1851, M. Charles Larocque, curé de cette paroisse, demande un morceau de terrain de nos Sœurs pour y placer un hangar dépendant de la sacristie. Mgr de Montréal dit que cela était difficile à refuser.

En 1852, on fit divers travaux: citerne, hangar, etc. Cette année fut une époque de rude épreuve pour nos Sœurs par la perte qu'elles firent de leur directrice, Sœur Saint-Claude (Sédillot) décédée après deux jours seulement de maladie violente. Cette même année, Monsieur Larocque désira, vu le manque d'espace dans l'église paroissiale, que nos Sœurs eussent les offices du dimanche dans leur chapelle.

En 1853, nos Sœurs de Saint-Jean eurent le plaisir d'accueillir les premières et de loger chez elles quelques instants, Mère Saint-Maurice et ses compagnes des Sœurs de la Présentation de Marie, en route pour la fondation de Ste-Marie-du-Monnoir.

En 1854, pour se rendre au désir de leur curé, nos Sœurs changèrent leur maison contre une autre plus vaste, mais non achevée, qui avait été entreprise dans le but de servir à un collège. La Communauté avança 2000 louis pour cette bâtisse. Cette même année, M. Larocque accompagnant à Rome Mgr de Montréal, voulut bien offrir à Notre-Dame de Lorette, en Italie, un cœur en vermeil doré au nom de notre Congrégation.

ÉCOLES DE LA VILLE

Une nouvelle école ayant été bâtie pour les classes du faubourg St-Antoine, la bénédiction de cette maison eut lieu le 25 octobre 1849, par M. Billaudèle, supérieur du Séminaire, accom-

pagné de MM. Granjon, Mercier, Chablos. Il y eut grande cérémonie: instruction, cantiques, compliments, etc. C'est à cette époque que commencèrent les catéchismes de persévérance sous la direction de M. Picard, qui faisait réciter le grand catéchisme, le manuel de controverse, et faire des analyses, quelquefois sous forme de dialogues.

Le successeur de Monsieur de Charbonnel, comme visiteur des écoles (1849), fut Monsieur Granjon, confesseur de notre Communauté. Voici l'ordre donné par lui pour la distribution des prix:

1ère classe: Prix d'honneur, 1. Instruction religieuse, 3. Ecriture et grammaire, 3. Arithmétique, 4. Assiduité et docilité, 5. 16 images, 16 médailles.

2e et 3e classes: Prix d'honneur,1. Lecture, 5. Prières et catéchisme, 5. Assiduité et docilité, 5. 16 images, 16 médailles. Le Séminaire faisait les frais de ces récompenses; mais M. Granjon y ajoutait souvent de ses épargnes. La première année de sa charge de visiteur, il donna 10 piastres pour acheter des livres de classe aux élèves indigentes; chaque année depuis, il consacra $8 ou $9 à cette même fin.

Le 7 juillet 1852, les distributions de prix étant déjà commencées dans les autres faubourgs, Monsieur Granjon, accompagné d'un autre prêtre du Séminaire, se rendit à l'école du faubourg Québec, et y fit l'examen de quelques classes, réservant les autres pour le lendemain.

Hélas! ce lendemain devait être un jour de larmes et de douleurs... le faubourg Québec et celui de St-Laurent ayant été réduits en cendres. La maison d'école occupée par nos Sœurs brûla comme les autres édifices; les livres de prix destinés aux élèves qui n'avaient pas encore subi leur examen furent la proie des flammes. Cet accident ne priva cependant pas les élèves du quartier de leurs classes, qui furent ouvertes le 1er septembre dans une maison que le Séminaire nous procura pour cet usage, en attendant qu'il fit construire la maison actuelle, dont nos Sœurs prirent possession le 15 décembre 1854.

METAIRIES. — 2 octobre 1852. — Le conseil décida de faire faire des voitures pour les métairies, d'acheter un moulin à battre pour l'île Saint-Paul, de faire des réparations aux châssis, à la maison des hommes.

POINTE SAINT-CHARLES. — Vente d'un terrain à la corporation. Echange d'un morceau de terre avec M. Robert Knox.

Fondation du couvent de Sainte-Croix 1849

La fondation du couvent de Sainte-Croix est dû au zèle de M. Jean-Baptiste Potvin, curé de cette paroisse depuis 1829. Après avoir longtemps secondé M. le curé de Lotbinière dans ses démarches pour avoir des Sœurs, voyant que l'affaire ne réussissait point, il résolut de prendre l'initiative en faveur de sa propre paroisse. Ayant d'abord reçu l'approbation de Mgr

Turgeon, archevêque de Québec, il fit deux voyages à Montréal, afin de prendre l'avis des Sœurs au sujet de sa fondation. Celles que la Communauté lui donna furent : Sœur de la Visitation (Lécuyer) et Sœur Saint-Louis (Laurier). S'étant rendues à leur poste en septembre elles furent mises en possession du presbytère, M. le curé s'étant retiré dans une petite maison qu'il avait fait bâtir. Tout ce qu'il avait acquis, meubles, ustensiles, etc., fut mis à la disposition de son couvent, pour lequel il ne croyait jamais faire assez, lors même qu'il s'imposait les plus grandes privations. En 1850 eut lieu la première retraite donnée aux élèves ; elle fut dirigée par Monsieur Potvin avec un zèle qui ne laissa rien à désirer. Cette même année, M. le curé fit don d'un piano et d'un harmonium, à condition pour ce dernier que la maîtresse qui enseignait les élèves touchât cet instrument à l'église les jours de grande fête. Cette première maîtresse séculière fut Mlle Lemieux, (Sœur Sainte-Marie-de-la-Miséricorde) orpheline, élevée à la Pointe-aux-Trembles de Québec par Sœur Saint-Henri, et placée plus tard au pensionnat de Saint-Roch. M. Potvin fit aussi présent des statues de la très sainte Vierge et de saint Joseph, qu'il bénit lui-même et fit placer dans la vaste salle : car, pendant plusieurs années, nos Sœurs n'eurent point de chapelle. Il donna encore huit cartes géographiques pour l'usage des élèves ; il acheta un portrait à l'huile de notre vénérée Fondatrice qu'il fit porter au couvent pendant le souper, afin de causer une agréable surprise.

Le 19 octobre 1851, une demoiselle Brown demeurant à Lotbinière eut le bonheur de faire abjuration de l'hérésie où elle avait été élevée, après avoir été préparée par nos Sœurs de Sainte-Croix à la réception des sacrements. Ce fut un jour de grande consolation pour tout le pensionnat. M. Faucher, curé de Lotbinière, remplit la fonction de parrain, et Madame Filteau fut marraine.

Après avoir fait don aux Sœurs de tout ce qu'il possédait, M. Potvin mourut le 15 novembre 1852; il fut remplacé par M. Belleau.

Documents concernant l'établissement de la mission de Sainte-Croix.

Archevêché de Québec, 23 février 1848. **Lettre de Mgr Turgeon.**

Ma révérende Sœur,

Un brave curé du diocèse de Québec voudrait, ainsi que ses paroissiens, et bien d'autres, former chez lui un établissement de votre ordre. Ce bon curé est celui de Sainte-Croix, paroisse située au sud du fleuve à onze lieues de Québec et à vingt et une lieues des Trois-Rivières. Il offre pour cette fin une maison en pierre, de 66 pieds sur 30 avec les mansardes pour dortoirs et une cuisine séparée de l'édifice, mais y attenant. L'intérieur de la maison serait divisé comme bon vous semblerait. Cette maison est construite sur un terrain de vingt-cinq arpents en superficie, contenant un excellent jardin, une prairie

fournissant assez de foin pour l'hivernement de quatre vaches ; le reste du terrain étant défriché et cultivable, pourrait être employé au pacage. Une place convenant à la communauté serait trouvée dans la vaste église du lieu. Le terrain qui n'est autre que celui qui est actuellement à l'usage du curé, est situé sur le bord du fleuve et présente une promenade isolée et agréable pour la récréation de la Communauté. Je ne dois pas omettre d'ajouter à tous ces avantages qu'une maison de Sœurs placée à Sainte-Croix se trouverait au milieu d'une population extrêmement zélée pour l'éducation, à laquelle les sacrifices pour cet objet ne coûtent pas, et qui, si on lui annonçait que ce projet va recevoir son exécution, serait au comble de ses joies.

Dans une autre saison que celle où nous sommes, vous seriez invitée à venir vous-même visiter le terrain dont il s'agit, la maison et ses dépendances, qui consistent en grange, écurie, remise, etc. Mais il n'est guère possible que vous puissiez faire ce voyage. Cependant, il nous faudrait prompte réponse ; et si elle était affirmative, le bon curé céderait immédiatement à sa fabrique un terrain qui lui appartient, ainsi qu'une maison qu'il est sur le point d'achever, laquelle remplacerait pour lui et ses successeurs l'édifice qu'il veut consacrer à l'éducation. C'est de la part de Mgr l'archevêque que j'offre à votre Institut un nouveau champ au zèle qui le caractérise si éminemment, et je le fais avec l'entière confiance que l'impossibilité absolue où se trou-

verait votre maison de faire le sacrifice de deux sujets en sus de ceux qui doivent bientôt aller fonder l'établissement de la Baie Saint-Paul, sera le seul obstacle qui pourra s'opposer à la réalisation du projet actuel. Le terrain dont il est question pourra, soit demeurer la propriété de la fabrique de Sainte-Croix, soit être cédé par la dite fabrique, (ou la paroisse) suivant que vous le déciderez, ou que le voudra Mgr l'évêque de Montréal, à qui ma demande sera sans doute soumise, et sur la coopération duquel je crois devoir compter.

J'ai l'honneur d'être, avec une bien respectueuse estime,

Ma révérende Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† P.-F., évêque de Sidyme.

Révérende Sœur Sainte-Madeleine,
Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame. **De Mgr Turgeon.**

Québec, 24 mars 1848.

Ma très révérende Sœur,

« C'est avec un grand plaisir que je vous annonce que votre lettre du 9 du présent mois, en réponse à la demande que je vous avais faite de nous accorder des Sœurs pour la paroisse de

Sainte-Croix, a mis le bon curé de cette paroisse au comble de ses joies. Votre proposition de différer d'une année l'envoi des sujets destinés à cet établissement l'accommode; il pense même que ce sera pour le mieux, parce qu'il aura ainsi tout le temps nécessaire pour bien faire les choses. Il ne s'en est pas moins mis à l'œuvre immédiatement pour se procurer les fonds nécessaires pour convertir en une maison qui puisse vous accommoder la demeure qu'il occupe actuellement; et le succès répond à son zèle. Il n'avait encore visité, il y a quelques jours qu'une centaine de ses paroissiens, et il nous informait qu'il avait déjà recueilli plus de 260 louis pour cet objet. Il comptait sur une souscription de plus de 500 louis. Vous voyez que je ne me suis point trompé lorsque je vous ai parlé du zèle des habitants de Sainte-Croix pour l'éducation de leurs enfants. Nous regarderons comme arrêté qu'une maison de Sœurs sera ouverte à Sainte-Croix dans l'été de 1849; et nous n'oublierons pas que ce sera grâce à la charité de votre saint évêque pour le diocèse de Québec, à la reconnaissance duquel il a déjà plus d'un titre. M. Potvin demande quelle marche il doit suivre pour faire céder par sa fabrique le terrain destiné au couvent, ainsi que la maison presbytérale et ses dépendances. Nous suivrons en ce point vos idées et celles de votre Communauté, que vous voudrez bien me communiquer. Le bon curé est prêt à faire ce qui lui sera suggéré pour cet établissement, en sus de la cession de la maison qu'il

vient de construire pour en faire la demeure du curé à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être, etc...,

† P.-F., évêque de Sidyme.

Le 9 avril suivant, M. Potvin fit donation de sa maison à la fabrique, « à condition que le presbytère actuel de cette paroisse sera réparé pour en faire un couvent, et que la partie du terrain de la fabrique qui se trouve au nord du chemin public, excepté le cimetière, et les bâtisses dessus construites, seront laissées en jouissance aux religieuses du dit couvent. »

Le même jour, 9 avril, les marguilliers de la paroisse passèrent la résolution suivante : « Que le presbytère actuel de la dite paroisse, y compris les salles publiques, sera à l'avenir destiné pour en faire un couvent des religieuses appelées Sœurs de la Congrégation, qui doit être établi en cette paroisse ; et que cette partie du terrain de la fabrique qui se trouve au nord du chemin public, ainsi que les bâtisses dessus érigées et qui seront érigées, sera laissé en jouissance aux dites religieuses, à commencer au mois de juin 1849. Ce terrain comprend environ 23 arpents en superficie. »

Th. Bédard, notaire.

Lettre de Sœur de la Visitation, directrice du couvent, à M. Charles-Félix Caseau, secrétaire de l'archevêché :

Couvent de Sainte-Croix, 20 mai 1850.

Monsieur,

Les réponses que j'ai l'honneur d'adresser aux questions de votre circulaire comprennent l'espace de huit mois. Les biens-fonds de la mission consistent en un lopin de terre d'environ vingt-deux arpents de superficie, sur lequel est bâti le couvent.

Montant reçu des biens-fonds	10 louis	0 ch.	0 d.
" " " pensions	102 "		"
" " " industries	2 "	15 "	
	114 "	15 "	
Montant des dépenses	94 louis	18 ch.	0 d.

Le gouvernement a donné deux cents louis pour la bâtisse, estimée à six cents louis ; le reste a été donné par M. le curé et les paroissiens de Ste-Croix.

Nombre d'élèves pensionnaires	26
" " demi-pensionnaires	14
" " externes	26
Total	66

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante,

Sœur de la Visitation.

Extrait du testament de Monsieur Jean-Baptiste Potvin, curé de Sainte-Croix.

« Je donne et lègue à ma sœur (dame Esther Potvin, épouse d'Auguste Hamel) le reste de la terre que je possède à Sainte-Croix, près de l'église, à la charge par elle de payer les rentes viagères qui sont attachées à cette terre, et de donner aux dames religieuses de la Congrégation établies à Sainte-Croix, pour leur usage le terrain qu'elle possède joignant le terrain à l'usage des dites dames religieuses à Sainte-Croix, depuis le verger de la veuve François Hartel à aller à la grève sur toute la largeur de ce qu'elle possède de terre au dit lieu. »

« Je donne et lègue aux dames de la Congrégation établies à Sainte-Croix, pour leur usage, une terre à bois que j'ai acquise de David Hamel, située au troisième rang de Sainte-Croix. Je donne et lègue de plus un de mes chevaux, avec harnais complet, une voiture d'hiver et une d'été; deux lits complets. » 10 novembre 1852.

Fondation de Saint-Eustache
1849

La paroisse de Saint-Eustache, martyr, est située sur les bords de cette branche de l'Ottawa appelée Rivière Jésus ou Mille îles, qui passe entre l'Ile-Jésus et la terre ferme, dans le comté des Deux-Montagnes, ci-devant appelé comté

d'York, dans le district de Terrebonne, démembrement de l'ancien district de Montréal.

Les registres y furent ouverts en 1768. Les prêtres desservants ou curés furent M. François Petit, 1768-1769, décédé à Repentigny en 1787.

Révérend P.-Félix Berry des Essarts, récollet, frère de nos deux Sœurs de ce nom, 1769-1775, décédé à Québec.

M. Jean-Pierre Davaux-Besson de la Garde, p.s.s., 1775, décédé à Sainte-Geneviève.

Révérend P. Antoine Gordan, jésuite, 1775-1776, décédé à Saint-Régis.

M. Alexis Pinet, 1776-1778, décédé à Kamouraska.

M. Charles-François Perrault, 1778-1791, décédé à Saint-Laurent.

M. Benjamin-Nicolas Mailloux, 1791-1810, décédé à Saint-Eustache.

M. René-Flavien Legris, 1810, décédé à Saint-Pierre, Ile d'Orléans.

M. Jean-Baptiste Gatien, 1810-1821, décédé à Saint-Eustache.

M. Jean-Baptiste Bréguier-St-Pierre, p.s.s., 1821, décédé à Montréal.

M. Jacques Paquin, du 4 octobre 1821 au 7 décembre 1847. C'est sous M. Paquin qu'eut lieu la fondation du couvent.

D'après ce Monsieur, le village de Saint-Eustache était de son temps l'un des plus beaux du district de Montréal, et méritait cette réputation par son site et sa construction. Séparé en deux par la rivière du Chêne, qui joint la rivière Jésus ou des Mille îles, il était mieux bâti que ne sont ordinairement les villages de notre pays. Le presbytère se trouvait au confluent des deux rivières. L'église offrait un joli coup d'œil; de chaque côté de la façade s'élevaient deux clochers à deux lanternes, couverts en fer-blanc, et dont les flèches hardies et brillantes annonçaient au loin le temple du Seigneur. En face du presbytère se trouvait la maison seigneuriale; vis-à-vis l'église, la demeure de Jacques Dorion. Dans la grande rue se trouvaient un grand nombre de jolies bâtisses, parmi lesquelles celle de M. H. Scott, ancien député du comté, laquelle avait été bâtie par le docteur Labrie. En face du jardin du presbytère, on voyait la maison du Docteur Chénier, qui avait servi autrefois à un célèbre pensionnat de jeunes filles, établi par le docteur Labrie. C'était une vaste construction en bois, environnée d'une galerie couverte, et agréablement située au confluent des deux rivières. Un pont très solide, à deux arches, joignait ensemble la partie du village où se trouvait l'église et celle où se trouvait la maison du docteur Chénier. A quatre-vingt-dix pieds de l'église, s'élevait le couvent, relié au temple par un mur en pierre haut de dix pieds. Cette bâtisse, qui avait 55 pieds de longueur sur une profondeur

de 30 pieds, fut construite par M. Paquin. « La pierre nécessaire, dit le docteur Meilleur, pour la bâtisse de cette maison d'éducation fut amenée par corvée sur les lieux, en décembre de l'année 1828; et j'ai eu le plaisir d'y prendre part, pendant toute une semaine, en conduisant ma propre voiture. Les principaux habitants du village de Saint-Eustache en firent autant, ayant à leur tête leur digne curé. Cette pierre fut tirée des carrières de la côte St-Joseph, formant partie d'une nouvelle paroisse, ayant pour curé Messire F. Bourgeault, élève distingué du collège de l'Assomption. » (Mémorial de l'éducation, p. 196.)

En 1833, fut passé le contrat de donation dont voici un abrégé: « Par devant les notaires Stephen Mac Kay, J.-A. Berthelot, résidant dans le bourg et paroisse de St-Eustache, rivière du Chêne, comté du Lac des Deux-Montagnes, district de Montréal. Fut présent Messire Jacques Paquin, archiprêtre et curé, lequel a cédé à la fabrique de St-Eustache: une maison en pierre à deux étages, de 55 pieds de longueur sur 30 pieds de profondeur, que le dit sieur cédant a érigée à ses propres frais et dépens sur le terrain de la dite fabrique, sauf cent livres du cours actuel que la Législature lui a allouées comme encouragement à sa bonne œuvre. Cette mission faite aux conditions suivantes:

1° Que cette maison (ou couvent) sera uniquement consacrée à l'éducation de la jeunesse. 2° Que l'occupation libre et la jouis-

sance paisible du dit couvent sera garantie à perpétuité aux vénérables Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, pour y tenir et y faire au plus tôt possible des écoles suivant leurs règles et propres volontés, persuadé comme l'est le dit sieur cédant qu'il n'est point d'Institut plus excellent et plus capable de former la jeunesse du sexe aux connaissances utiles et à la pratique des vertus que celle-là. 3° Que le présent contrat leur sera présenté, et qu'elles seront priées d'en agréer la teneur. 4° Que la fabrique prendra cette institution sous sa protection et la favorisera par des allouances. 5° Que le terrain du cimetière accordé par deux assemblées de paroisse sera laissé pour l'usage du couvent. » (1er décembre 1833).

Le 31 octobre 1836, Monseigneur Lartigue écrivait à notre Mère supérieure:

Ma chère fille, **Lettre de Mgr Lartigue.**

Monsieur Paquin m'écrit de St-Eustache que déjà vous avez entre les mains un contrat qui vous donne le couvent de cette paroisse; et que lui, ainsi que sa paroisse, désire vivement l'arrivée de vos Sœurs qui y feront la fondation. Il ne lui reste plus que les dernières couches d'enduit et de peinture à faire, pour perfectionner cette maison. Envoyez-moi le contrat en question pour que je l'examine; et dites-moi en quel temps vos Sœurs seraient prêtes à se rendre à St-Eustache.

Je suis bien sincèrement, ma chère fille,

Votre très humble et affectueux serviteur,

† J.-J. évêque de Montréal.

Nos Sœurs étaient sur le point de prendre possession du nouveau couvent quand survinrent les malheureux événements de 1837. Les insurgés s'y étant réfugiés, Sir John Colborne y fit mettre le feu, et il fut considérablement endommagé. Dans le cours de l'année suivante, 1838, l'église étant en ruines, on fit au couvent les réparations les plus urgentes afin de le mettre en état de servir temporairement de chapelle. Le service divin se fit en ce lieu jusqu'en 1840, époque où les paroissiens de Saint-Eustache purent rentrer dans leur église encore inachevée. Elle fut bénite le 14 octobre 1841 par Mgr Gaulin. Mgr Bourget fit le sermon de circonstance.

Monsieur Paquin, décédé en 1847, fit quelques mois avant sa mort un testament dans lequel il n'oubliait point le couvent. « Je lègue toutes mes propriétés, dit-il, à la corporation de cette paroisse pour le profit et l'usage du couvent des Sœurs de la Congrégation de Montréal... Je demande aux Sœurs la récitation du chapelet de communauté une ou plusieurs fois par année pour le repos de mon âme et de celle de mes parents défunts, tant qu'elles occuperont le couvent. On y déposera mon portrait. » (Jeudi saint, 1er avril 1847).

Après la mort de M. Paquin, 7 décembre 1847, la paroisse fut desservie par M. Charles Champoux jusqu'au 25 février 1848, époque où M. Hippolyte Moreau laissa la cure des Cèdres pour prendre celle de St-Eustache. C'est sous lui que nos Sœurs prirent possession du couvent. Le 8 mars 1849, il écrivait à Mère Sainte-Madeleine :

Lettre de M. Hippolyte Moreau.

Ma révérende Sœur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre en date du 2 courant. Je suis heureux d'apprendre que votre Communauté accepte de nouveau la direction de notre maison destinée à l'éducation des jeunes personnes de ma paroisse. Je n'ai aucun doute sur les efforts que vous ferez pour soutenir dans ma paroisse la haute réputation que s'est acquise votre Communauté dans son nouveau plan d'éducation; c'est pour cela que je me suis empressé de m'adresser à vous...

Il sera certainement bien à propos que quelques-unes de vos Sœurs viennent d'avance visiter St-Eustache; mais si l'époque de leur visite n'est pas encore fixée, je pense que le temps le plus favorable serait la semaine après la quinzaine de Pâques, car dans ce temps-ci, je pourrais difficilement m'occuper de cette affaire.

En attendant, agréez, ma révérende Sœur, la haute estime avec laquelle je suis de votre Communauté,

Le très humble et obéissant serviteur.

H. Moreau.

Les fondatrices de cette maison furent : Sœur Sainte-Victoire, (Rainville) et Sœur Saint-Narcisse (Beaubien). En 1850, M. Moreau fit allonger le couvent et finir la chapelle, qui fut bénite le 26 octobre 1851. Cette même année, la musique ayant été supprimée dans plusieurs couvents de notre Institut, notamment à Saint-Eustache, M. Moreau ne put dissimuler le grand mécontentement qu'il en éprouvait. Suit la copie de la lettre qu'il écrivit alors :

Saint-Eustache, 8 septembre 1851.

Lettre de M. Hippolyte Moreau.

Ma révérende Sœur,

J'ai l'honneur d'annoncer la réception de votre lettre en date du 6 courant, dans laquelle vous me faites connaître de nouveau la décision absolue où est votre Communauté de supprimer quand même l'enseignement de la musique dans le couvent de Saint-Eustache. Je regarde comme inconvenant de ma part de faire de nouvelles instances à ce sujet. Néanmoins, j'ose avouer que ma conviction n'est point changée là-dessus. Je crains fort que cette mesure ne nuise considérablement au progrès de la maison dont je suis le directeur, et que l'encouragement dont on s'était flatté en faisant de grands sacrifices pour l'érection de cette maison nous soit entièrement ôté. Cependant, je respecte trop l'autorité des supérieurs pour ne pas faire céder ma manière de voir là-dessus à leur volonté formellement exprimée du contraire. Seulement

dans le cas présent, l'on me prend par un endroit bien sensible; ce qui pourrait bien avoir l'effet de diminuer considérablement la sympathie vraiment sincère que j'ai toujours eue pour une maison que j'estime avec raison capable de rendre tant et de si grands services à notre sainte religion. Dans mon opinion, les ordres religieux sont destinés à s'emparer de l'éducation, du moins autant qu'il est possible de le faire; mais pour arriver là, il est nécessaire que l'éducation qu'ils donneront ne soit pas inférieure à celle que donnent les laïques, autrement, ils tomberont dans le discrédit. La musique est un art d'agrément, c'est vrai; mais toujours est-il qu'aujourd'hui elle fait une partie essentielle de la haute éducation; elle est devenue commune à toutes les classes, pour ainsi dire. Dans votre nouveau système d'éducation, vous l'admettez, sagement selon moi, dans quelques-unes de vos maisons. Or, dans ce cas, pourquoi ne pas choisir St-Eustache pour y mettre une de ces maisons privilégiées? Situé comme il l'est entre deux maisons d'un ordre différent du vôtre, votre couvent de St-Eustache est le centre d'une grande localité, au milieu d'un village où la musique est déjà en grand honneur, où les étrangers de toutes les classes se trouvent souvent en promenade, et ne manquent jamais de s'informer quelle éducation est donnée dans notre couvent. Enfin, la maison de St-Eustache, qui vient d'être ajoutée au grand nombre d'établissements du même genre que vous possédez par tout le pays, n'a-t-elle pas besoin, elle aussi,

de se créer une renommée dès son début? Mais si l'on commence par froisser ceux qui peuvent nous aider de leur bourse, leur refusant une partie de l'éducation qu'ils veulent bien payer, ne jetterons-nous pas du discrédit sur notre maison? Alors, il nous faudra recourir au zèle de quelques amis de l'éducation pour le soutien convenable de cette maison; et pensez que le zèle le plus ardent est bientôt refroidi quand il n'est pas réchauffé par un peu de musique.

Mais j'oublie que je n'ai plus de représentations à faire; il est décidé que tous les parents qui veulent faire apprendre la musique à leurs filles peuvent les retirer du couvent de St-Eustache, ou ne point les y envoyer; je me résigne et laisse à l'avenir de nous apprendre le résultat, bon ou mauvais, de la mesure; en attendant toutefois, une douzaine d'élèves qui se sont déjà présentées, pensant avoir la musique à St-Eustache, vont aller chercher ailleurs l'éducation qu'on leur refuse ici; c'est juste. Quant à moi, il est une pensée qui me console singulièrement dans cette affaire; c'est que, si le retranchement que font les supérieurs cette année dans notre maison peut contribuer à soutenir la bonne opinion qu'a le public de l'éducation que l'on reçoit dans les couvents, j'en bénirai le bon Dieu car une fois de plus, je verrai la volonté de Dieu se manifestant à nous par celle de nos supérieurs. Si au contraire, il devait en arriver du mal pour notre maison, j'aurai du moins le témoignage de ma conscience

pour me dire que j'ai fait tout ce qu'il m'a été possible de faire pour détourner ce mal d'une maison que je désire vivement voir prospérer. Pardonnez, ma bonne Sœur, la présente est déjà plus longue que j'avais pensé la faire; mais je vous assure que la pilule me fait mal au cœur.

Agréez les sentiments de considération avec lesquels je demeure,

De votre communauté, le très humble et obéissant serviteur.

H. Moreau.

La musique ne fut permise à St-Eustache qu'en 1853. En 1851, le conseil permit de bâtir une maison et une grange sur la terre pour le fermier.

Le 21 novembre de cette même année, fête de la Présentation de Marie, la première messe fut dite au couvent par M. le curé. L'entrée de Notre Seigneur dans ce nouveau sanctuaire fut l'occasion d'une retraite pour les élèves, prêchée par leur bon père. C'était une faveur toute nouvelle pour ces bonnes enfants, qui en profitèrent avec une fidélité parfaite; on en peut juger par l'exemple suivant; Victoria McKay, l'une des demi-pensionnaires, âgée de 10 ans, ravissait toutes les autres par sa piété angélique, et son ardeur à suivre les exercices, malgré la distance qui la séparait du couvent. Elle

observait le plus rigoureux silence, se privait même d'aller saluer chaque soir son grand-papa et sa grand'maman, selon sa coutume, de crainte, disait-elle, qu'on ne lui fît rompre son silence de retraite. La grâce spéciale qu'elle sollicita durant ces saints jours fut de mourir plutôt que de jamais commettre un péché mortel; elle sentit qu'elle était exaucée. Peu après la retraite, elle éprouva un mal de gorge qui n'alarma ni le médecin ni ses parents; mais elle protesta qu'elle s'en allait au ciel, et insista pour qu'on fît venir M. le curé. Celui-ci acquiesça au désir de l'enfant et lui administra les derniers sacrements; après quoi, elle le pria de bénir une statue de la très sainte Vierge qu'elle avait auprès de son lit, disant qu'elle voulait l'apporter au ciel. Ceci se passa vers 9 heures du soir. Toute sa famille était réunie auprès d'elle. Vers minuit, elle les consola assurant qu'ils avaient plutôt sujet de se réjouir que de s'attrister. « Ne voyez-vous pas, ajouta-t-elle, dans un saint transport, les anges et mon petit frère qui viennent me chercher? Oh! la belle couronne qu'ils tiennent entre leurs mains! » En prononçant ces paroles, elle expira. (Victoria avait un petit frère de trois ans décédé depuis quelques mois). Son corps fut porté à sa dernière demeure par les élèves du couvent, qui reçurent une très salutaire impression de la mort édifiante de cette bonne enfant. L'une de ses sœurs surtout d'un caractère un peu léger, tenant à honneur de suivre les traces de cet ange terrestre, devint en peu de temps un modèle de piété. A l'âge de 12 ans, sa conduite

exemplaire lui mérita le privilège d'être admise dans la société des enfants de Marie.

En 1852 (Noël), l'œuvre de la Sainte-Enfance fut introduite au couvent de St-Eustache. Après la représentation d'un petit drame et la consécration au saint Enfant-Jésus, eut lieu une abondante collecte au profit des petits chinois, les parents voulant bien seconder le zèle de leurs chères enfants pour une si belle association. Cette réunion se termina par une scène de deuil et de larmes; M. Moreau, appelé à l'évêché de Montréal, devait quitter la paroisse au commencement de 1853; les élèves durent lui faire leurs adieux, en y ajoutant l'expression de leur reconnaissance pour sa sollicitude envers elles. Ce bon pasteur fut très affecté des larmes sincères de ses enfants; il les bénit pour une dernière fois, en leur recommandant de continuer à faire l'édification de la paroisse et l'honneur de leur cher couvent.

La cure de St-Eustache fut confiée aux pères de la congrégation de Sainte-Croix: les pères Pelletier, Gatineau entrèrent en possession de la cure.

Fondation de Sainte-Anne d'Yamachiche
1852

Dès 1849, il fut question d'avoir, à Yamachiche, des Sœurs de la Congrégation comme nous le voyons par une lettre de M. Joseph-Sévère-Nicolas Dumoulin, curé de cette paroisse, appartenant par sa mère à la famille de notre Sœur Cressé.

Yamachiche, 5 février 1849.

Lettre de M. Dumoulin.

Très révérende Sœur (Sainte-Madeleine),

Depuis plusieurs années, je désire avoir dans ma paroisse des Sœurs de votre respectable Communauté; et si j'étais mort dans ma dernière grande maladie, c'eut été un de mes plus grands regrets de n'avoir pas procuré à ma bien-aimée paroisse l'inappréciable avantage d'avoir pour institutrices deux ou trois des vertueuses religieuses de votre Congrégation, si habiles à former les jeunes filles à la vertu et aux sciences. Yamachiche est située presque au centre de neuf paroisses. Mgr l'archevêque de Québec approuve beaucoup mon plan; mes paroissiens s'estiment heureux de voir une de vos maisons dans leur localité, et leur curé chanterait son « Nunc dimittis servum tuum », et en bénirait Dieu le reste de ses jours.

Nous avons un terrain, une maison à laquelle il faudrait de nouvelles divisions et peut-être agrandir. Je serais très disposé à faire des frais

pour cette excellente œuvre, et je crois que je serais aidé par mes paroissiens; d'ailleurs, je me chargerais du tout. Le grand coup, c'est de savoir si vous pourriez nous promettre des Sœurs pour l'automne prochain; je crains qu'on ne nous en croie pas dignes; et que le bon Dieu, pour nous punir, nous refuse cette faveur. Cependant je serais bien trompé si votre pensionnat n'était pas très nombreux; il y aurait, j'en suis sûr, de quoi exercer le zèle le plus ardent de vos missionnaires. J'espère que Sœur Sainte-Gertrude va prier pour que la chose réussisse, et j'en serai content. »

Sœur Sainte-Gertrude (Huot) avait été missionnaire à St-François du Sud quand M. Dumoulin était curé de cette paroisse.

14 janvier 1850. **Lettre de M. Dumoulin à Mère Sainte-Élisabeth.**

« Permettez-moi de vous faire d'abord, à vous et à votre intéressante Communauté, les souhaits les plus heureux de la nouvelle année. Puissiez-vous faire, pendant de longues années, le bien inestimable que vous avez constamment fait depuis l'établissement de votre Institut! et puisse la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche voir arriver chez elle quelques-unes de vos pieuses missionnaires pour m'aider à instruire la jeunesse et à sauver des âmes. Nous sommes dans ce moment occupés à transporter les matériaux pour la bâtisse de votre couvent qui doit avoir 80 pieds de longueur sur 40 de largeur.

Nous aurions pu avoir 250 louis du gouvernement; mais il aurait fallu mettre vos Sœurs sous le contrôle des commissaires d'écoles... et j'ai pensé que la chose ne vous plairait pas, et que vous pourriez avoir quelques tracasseries dans la suite; en conséquence, je vais prendre le moyen de me passer de ce secours. Je désirerais bien savoir de vous quelles sont les principales divisions qui vous accommoderaient le mieux. La bâtisse doit avoir trois étages, savoir, le rez-de-chaussée, l'étage principal, les mansardes. Aimeriez-vous mieux une couverture en croupe? Nous commençons ce printemps à bâtir; faites-moi connaître ce qui vous serait le plus commode, et nous serons prêts à l'exécuter. Mes respects les plus profonds à toute votre Communauté. Je n'ose parler de Sœur Sainte-Gertrude, je n'en ai eu aucune nouvelle; si elle vit, saluez-la bien cordialement de ma part, et croyez-moi bien sincèrement, révérende Sœur Supérieure,

Votre très respectueux serviteur.

---

29 avril 1851.

Autre lettre de M. Dumoulin.

« Je me trouve dans l'impossibilité d'aller moi-même à Montréal, vu les occupations continuelles que j'ai pour votre bâtisse; ce couvent est vaste, et je voudrais qu'il fût commode pour les Sœurs et les élèves qu'elles auront. J'envoie mon frère à ma place pour acheter ce qui est

nécessaire pour terminer cette entreprise, et surtout pour avoir un plan des divisions. Cette bâtisse va coûter plus de 1000 louis.

Cacouna, 27 juillet 1852.

Quelques extraits des autres lettres de M. Dumoulin.

« Ma pauvre santé m'a forcé de laisser Yamachiche pour un mois, et de venir chercher à Cacouna la santé et les forces. Je ne sais pas si vous avez visité le couvent de Sainte-Anne d'Yamachiche, et dans quel temps vous pourrez faire commencer la mission. Il serait temps qu'on le fît connaître sur les papiers, afin que les parents aient le temps de préparer les enfants... »

---

17 octobre 1852.

« J'ai reçu avec le plus grand plaisir votre lettre du 13 courant dans laquelle vous m'annoncez enfin l'arrivée de nos chères Sœurs dans notre mission. Que Dieu en soit loué! Mes vœux vont enfin s'accomplir. Quelqu'un qui a été à Montréal me dit que nos Sœurs viendront dans le *steamboat* qui arrivera ici mercredi matin. Si c'était le cas, il faudrait me l'écrire, mettre la lettre à la poste lundi, et me l'adresser aux Trois-Rivières où je serai pour le sacre de Mgr Cooke. »

Mgr des Trois-Rivières fut sacré à sa ville épiscopale le 18 octobre (1852) ; et le 22 du même mois, deux missionnaires s'embarquaient pour Yamachiche: Sœur Sainte-Justine, Sœur Saint-Jean de la Croix. M. le curé les ayant fait conduire à l'église, leur fit vénérer la relique de sainte Anne et entonna le *Nunc dimittis;* après quoi ce fut la bénédiction du couvent. L'ouverture des classes eut lieu le 2 novembre, le lendemain, nos Sœurs firent dire la sainte messe pour attirer la bénédiction de Dieu sur les élèves qui leur étaient confiées et qui furent ce jour-là au nombre de cinquante-quatre.

Les Sœurs d'Yamachiche ayant écrit une lettre de félicitations et de soumission à leur évêque, datée du 23 octobre, reçurent de Sa Grandeur la réponse qui suit:

Lettre de Mgr Cooke.

Trois-Rivières, 12 novembre 1852.

Mes révérendes Filles,

Je réponds un peu tard à votre lettre, mais vous ne vous en fâchez pas, j'espère; il a fallu accorder à chacun son tour et ce n'est qu'aujourd'hui que le vôtre arrive. Je vous remercie de votre attention et de vos bons souhaits; ajoutez-y, s'il vous plaît, le secours de vos prières pour le succès d'une œuvre que vous avez raison de regarder comme très importante pour notre sainte religion. Je regrette beaucoup qu'on l'ait confiée à des mains aussi inhabiles: mais la

divine Providence qui l'a commencée sous des auspices très favorables, la soutiendra et la conduira jusqu'à la fin. Je mets votre arrivée et votre établissement dans mon diocèse au rang des mille et une faveurs qu'elle m'a déjà accordées. Soyez les bienvenues, mes bonnes Filles, recevez avec la présente l'assurance de ma bienveillance, et de mon support au besoin. Permettez-moi, en finissant, de vous souhaiter santé et courage. Les nouveaux établissements ne se font pas sans peine. Il y a des tracasseries de toute espèce à supporter, mais ça n'aura qu'un temps. Bientôt le peuple comprendra le prix du bienfait qu'il tient du zèle, de la générosité d'un brave curé, et du dévouement des bonnes Sœurs; il en témoignera en toute manière sa reconnaissance. J'ai eu le plaisir de bénir dernièrement toute la Communauté de vos bonnes Sœurs à Montréal, les quarante novices et les élèves sans nombre; je ne vous refuserai pas le même avantage.

† Thomas, évêque des Trois-Rivières.

Le 2 février 1853 eut lieu la première messe au couvent, dite par M. Thomas Caron, du séminaire de Nicolet. M. le curé étant retenu au lit depuis une quinzaine de jours, la chapelle avait été bénite par M. Roy, vicaire de la paroisse. M. Olivier Caron, aussi de Nicolet, donna une instruction de circonstance, faisant le rap-

prochement de cette fête de famille avec la Présentation de Jésus au Temple.

M. Dumoulin voulut que la fabrique fournît le vin, les hosties, les cierges, ainsi que les ornements dont la mission n'était pas encore pourvue. Le 31 mai, le chemin de la croix fut érigé dans la chapelle par Mgr Cooke. Le 13 juin, Sa Grandeur conféra le sacrement de confirmation à 31 élèves. Cette même année, (1853) 27 juillet, M. Dumoulin mourut aux Trois-Rivières où il s'était rendu chez un de ses frères, sur les vives instances de celui-ci. Ses restes furent transportés dans la paroisse le lendemain du décès, et les habitants se rendirent en foule pour les recevoir au bateau à vapeur. Mgr Cooke fit les obsèques assisté d'un nombreux clergé.

M. Dumoulin laissa aux Sœurs par testament une rente annuelle de 24 louis, 15 ch., et la jouissance d'un terrain hors du village; outre plusieurs autres dons, entre autres la belle statue de la très sainte Vierge qui orne la chapelle du couvent et qu'il fit venir de Paris. Un octroi du gouvernement du montant de 250 louis que les Sœurs reçurent la seconde année de l'établissement de la mission leur facilita le moyen de faire terminer la bâtisse. Parmi les élèves du couvent d'Yamachiche, un grand nombre se sont faites religieuses; les premières entrées dans notre congrégation sont: Sœur Sainte-Sabine (Lesieur), Sœur de l'Intérieur de Jésus (Lamy), Sœur de l'Intérieur de S.

Joseph (Lord), Sœur Sainte-Angélina (Bellemare), Sœur Sainte-Sévérine (Lavergne).

Le successeur de M. Dumoulin fut M. Joseph-Hercule Dorion.

Sainte-Anne de la Pérade
1855

Depuis 1847, il était question d'avoir de nos Sœurs à Sainte-Anne de la Pérade, comme nous pouvons le voir par une lettre de M. Michel-Marie Brien-Durocher du 13 octobre de cette année :

Ste-Anne de la Pérade, 13 octobre 1847. **Lettre de M. Durocher.**

Madame la Supérieure,

« Le porteur de la présente, Sieur Hubert Rousseau, fort honnête homme et excellent menuisier de ma paroisse, est député auprès de vous pour prendre des renseignements précis touchant le couvent que nous nous proposons d'élever bientôt ici, et dont nous voudrions de préférence confier la direction à votre estimable Institut. Votre lettre du 26 juillet dernier me fait bien connaître les dimensions générales de l'édifice projeté, mais elle me laisse ignorer quelles en doivent être les distributions intérieures. Or, personne mieux que vous n'est en état de me renseigner sous ce rapport... J'ai

besoin, pour activer mon peuple, que vous me donniez par écrit l'assurance que nous aurons des institutrices de votre maison sitôt que tout sera prêt ; ayez la bonté de me l'accorder. »

Autre lettre de M. Durocher.

Le 16 février 1849, le même monsieur écrivait :

Madame la Supérieure,

« J'ai le plaisir de vous annoncer que nous pourrons commencer le printemps prochain la bâtisse du couvent tant désiré. Déjà l'ouvrage est entrepris, les matériaux : pierre, bois de charpente, planches, madriers, etc., sont en grand nombre rendus sur place. Mais, ne voilà-t-il pas que, comme toutes les bonnes œuvres, la nôtre est menacée d'être traversée. Malgré l'espérance que vous m'avez donnée, et que j'ai fait connaître à ma paroisse en diverses circonstances, savoir : que la distance de cinq ou six arpents de l'église n'était point un obstacle qui vous empêcherait d'accepter notre maison et de nous accorder quelques-unes de vos excellentes religieuses, on fait, à mon grand regret, courir le bruit que la distance est trop considérable, et que les religieuses ne voudront point s'y assujettir. Ce bruit s'accrédite peu à peu, les têtes se montent, le zèle se refroidit, se ralentit et, à l'empressement que l'on avait d'abord montré, succède une indifférence peu encourageante. Or, il est important de ranimer le premier zèle, et de relever le courage qui commence à s'abattre. La présente est donc pour vous prier instamment de vouloir bien m'écrire ce que vous

m'avez dit de vive voix, que la distance en question ne vous empêchera pas de venir donner à notre paroisse le bienfait de l'éducation que vous donnez ailleurs. Aussitôt votre lettre reçue, je me hâterai de m'en servir à mon prône pour dissiper la mauvaise impression que des bruits si mal fondés ont produite. J'aime à vous faire observer que le chemin à parcourir de l'église au couvent projeté est très beau actuellement et le sera toujours. D'ailleurs, s'il fallait faire des améliorations, ce n'est pas ce qui sera difficile. »

Monsieur Brien mourut avant d'avoir pu obtenir la réalisation de son projet. (1852) Ce ne fut que sous son successeur, Monsieur Louis-Adolphe Dupuis, que nos Sœurs se rendirent à Ste-Anne de la Pérade. Sœur Sainte-Angèle (Denis) et Sœur Saint-Maximin (Charest), s'embarquèrent le 4 juin 1855 comme fondatrices de la nouvelle mission. Avaient été désignées pour les y conduire, Sœur Sainte-Scholastique (McComb), et notre Mère Saint-Victor, alors sous-maîtresse au noviciat. Arrivées à Ste-Anne le lendemain, 5, elles s'empressèrent d'aller à l'église offrir leurs adorations à Notre-Seigneur. Elles trouvèrent là Monsieur le curé et un bon nombre de paroissiens qui chantèrent l'*Ave Maris Stella* avec un enthousiasme non pareil. Les Sœurs furent invitées d'aller prendre le dîner au presbytère, où s'étaient rendus plusieurs curés voisins. Le jour suivant eut lieu la bénédiction solennelle de la maison. Grand'-messe solennelle, sermon donné par M. Derome-

Descarreaux, curé des Grondines. Monsieur le curé avait fait préparer l'ameublement de nos Sœurs; elles trouvaient tout au complet: poêles, batterie de cuisine, lits garnis, tables, chaises, etc.; de plus, deux vaches dans un parc. Mais leur plus grande consolation fut de rencontrer des gens si heureux de voir leur couvent en action, et si désireux d'en profiter. Elles ne reçurent jusqu'aux vacances que des externes, afin de prendre connaissance des affaires et de pouvoir arranger leur petit ménage. Les classes ouvertes le 15 juin, vendredi, fête du Sacré-Cœur de Jésus, furent interrompues le 15 juillet, époque des vacances. La première communion de la paroisse eut lieu le 26 juillet; il y avait parmi les heureuses communiantes quatorze élèves du couvent.

MONKLANDS

Fondation du pensionnat Villa-Maria

Le terrain « Monklands » avait été primitivement concédé par Messieurs de Saint-Sulpice aux Des Carryes et à leurs alliés: les Leduc, Hurtebise, Millet, etc.; tous des premiers colons de Ville-Marie, engagés par MM. Olier, de la Dauversière, et fait miliciens de la Ste-Famille pour la défense du pays en 1663. Les chefs des

familles Hurtebise et Millet étaient des cent hommes venus avec notre Fondatrice en 1653. Jean Leduc et Jean Des Carryes, qui les avaient précédés à Montréal, reçurent des terres cette même année 1653; mais ce ne fut qu'après la venue des troupes du roi que les colons purent se livrer efficacement à la culture des terres.

Abrégé d'un acte de concession pour Paul, Michel, et Louis Des Carryes, fils de Jean, du 20 avril 1687, par Messire François Dollier de Casson, prêtre, supérieur du Séminaire de Montréal, procureur de M. Tronson, supérieur du Séminaire de Paris.

« La quantité de 75 arpents de prairies; savoir, cinq arpents de front sur quinze arpents de profondeur, tirant vers les premières prairies qui se rencontrent dans le ruisseau qui sort du petit lac de la petite montagne de cette île. Pour les dits 75 arpents jouir, faire et disposer, par les dits Paul, Michel et Louis Des Carryes, en toute propriété, aux charges, clauses, conditions suivantes, savoir: d'en payer par chacun an, à la Saint-Martin de chaque hiver six deniers tournois de cens pour chacun des dits 75 arpents. Et une rente seigneuriale d'un minot trois quarts de blé froment, bon, loyal et marchand, pour toute la dite concession annuellement, même jour de la Saint-Martin, en la maison seigneuriale, au dit Montréal... Et autres droits seigneuriaux, quand le cas écherra, selon la coutume suivie... Ayant soin de fournir les chemins que les dits seigneurs jugeront néces-

saires pour la commodité publique, de faire moudre leurs grains au moulin des dits seigneurs en la dite île, sous peine de confiscation et amende. Sera loisible aux dits seigneurs de prendre du bois de chauffage et autre, dont ils pourront avoir besoin, même celui pour ouvrage et commodité du bien public de la dite île, sans pour cela y payer aucune chose.

Ne pourront les dits concessionnaires vendre à main-morte, céder et transporter à aucune communauté les dits tiers ou partie, sans le consentement des dits seigneurs ; et seront tenus d'y travailler incessamment et les mettre en culture. »

Jeanne Des Carryes, sœur des trois frères mentionnés ci-dessus, avait épousé en 1681 Lambert Leduc. Paul Des Carryes était marié depuis un an (1686) à Marie Hurtebise. En 1718, Joseph Leduc épousa Marie-Andrée Hurtebise ; en 1721, Jean Leduc épousa Catherine Des Carryes ; en 1727, Catherine Leduc épousa François Millet ; en 1748, Jean-Baptiste Des Carryes épousa Marguerite Truteau ; en 1755, Pierre Leduc épousa Marie-Anne Hurtebise. C'est de ces diverses familles qu'ont été acquis les lots formant la propriété « Monklands ».

Pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, les personnages marquants envoyés au Canada par la riche Albion convoitèrent les beaux sites de la montagne, pour s'y construire des villas sur le modèle de ce qu'ils avaient laissé en

Angleterre. De ce nombre fut l'honorable James Monk, membre important du barreau et de la législature canadienne; en 1782, il était avocat général; de 1796 au commencement de notre siècle, il remplit les fonctions de juge en chef à Montréal, de conseiller exécutif et législatif de la Province; en 1819, il fut président de l'assemblée et administrateur pour le duc de Richmond.

Extrait d'un *acte* d'acquisition pour l'honorable James Monk, à une vente par le shérif, (Ed. Wm Gray) signé des Messieurs Ermatinger, (Frederic-William et George) le 26 juin 1795:

« Le 27 décembre dernier, par un ordre de Sa Majesté émanant de la cour du banc du roi, district de Montréal, pour l'acquit des dettes de William-Dummer Powell, écr, à la requête de l'honorable James Monk, juge en chef du district susdit, membre des conseils exécutif et législatif de la Province, j'ai fait la saisie comme appartenant au dit William-Dummer Powell, (pour l'avoir acquis de Gilbert Leduc) d'un terrain situé à la côte Saint-Antoine, paroisse Sainte-Marie, près la ville de Montréal, contenant trois arpents de front sur dix-sept arpents moins trente pieds, ligne sud-ouest, et 17 arpents 30 pieds de profondeur sur la ligne nord-est, joignant d'un côté les terrains Dufy et Hurtebise; d'autre côté, Joachim Des Carryes; à un bout, en arrière, les représentants Peladeau, (Jean Peladeau avait marié Catherine Leduc);

à l'autre bout, en avant, Gilbert Leduc (marié à Suzanne Lefebvre) ; avec un chemin de vingt pieds de largeur en ligne avec Joachim Des Carryes (marié à Mlle Clérin d'Estienne, 1760) conduisant de cette terre au chemin qui traverse la côte Saint-Antoine... Avec les bâtisses dessus construites...

Ayant saisi cette propriété, je l'ai mise à l'enchère, avec publication selon la loi, pour être adjugée au plus haut enchérisseur, à mon office, dans la ville de Montréal, samedi, le 16 mai dernier, à 11 h. de l'avant-midi. Et le dit James Monk ayant été le plus haut enchérisseur, elle lui fut adjugée pour la somme de cent cinquante louis. »

L'année suivante, 1796, M. James Monk fit une autre acquisition de M. Barthélemy Billon, marchand, qui l'avait eue en 1793 de Sieur Joachim Des Carryes :

« Un lopin de dix pieds de largeur, à commencer au niveau du chemin du roi, sur six arpents, deux perches, dix pieds de profondeur, à prendre le long de la ligne du nord-est de la terre du dit vendeur, joignant le chemin que le dit acquéreur possède sur la terre de Gilbert Leduc, et au bout des dits six arpents, deux perches, dix pieds de profondeur, à compter du niveau du chemin de la dite côte Saint-Antoine. Les dits vendeurs cèdent comme dessus au dit acquéreur trois arpents de front, sur toute la profondeur qui se trouvera jusqu'au chemin de

la côte des Neiges, qui règne le long de la terre de l'Honorable James Walker. »

« Enfin, un autre lopin de terre au bout de la terre du dit honorable James Walker et autres terres voisines de la côte des Neiges, contenant un arpent, quatre perches, six pieds de largeur, sur trois arpents, trois perches, six pieds de profondeur. Tenant le terrain présentement vendu, d'un côté à l'acquéreur ; d'autre côté à Gervais Des Carryes ; par devant, au dit vendeur ; et enfin, dans la profondeur, à Papin dit Baronet, etc. Pour six mille sept cent quatre-vingt-sept livres, ou chelins de vingt copes. 27 avril 1796. »

B. Billon, J. Monk, Gauthier et Papineau, N.P.

Les terrains ci-dessus, (Leduc, Des Carryes) et d'autres acquis plus tard des Hurtebise, constituèrent la propriété « Monklands » ; sur laquelle M. le juge Monk fit ériger la maison encore subsistante, d'après le plan de sa résidence d'Angleterre.

Monsieur le juge Monk étant retourné en Angleterre, désigna par son testament du 5 novembre 1826, le révérend Edward Gould Monk, son neveu de Asford, comté de Kent, pour exécuteur de ses dernières volontés... il légua ses biens à sa nièce Elisabeth-Ann, dame Aubrey ; ou, au cas qu'elle mourût sans enfants, ou sans faire de testament, à son neveu George Henry Monk. Etant décédé l'année suivante, la véracité de son testament fut attestée par Mgr

l'archevêque de Cantorbéry dans les termes suivants :

« To all and singular the faithful in Christ to whom there our present letters testimonial shall come, etc... Charles, by divine Providence archbishop of Cantorbéry, primate of all England and Metropolitain, send greeting in Our Lord God everlasting... and will that undoubted faith be given to this last will and testament of Sir James Monk, Esq., formerly of church Lane, Kensington, in the county of Middlesex ; then, of Poland street, in the same county ; afterwards, of Montreal in Lower Canada, chief justice of His Majesty's court of King's Bench ; and late of Chettenham, in the county of Gloucester, deceased... Having, whilst living, and at the time of his death, goods, chattels and credits in divers dioceses sufficient to found the jurisdictions of our prerogatives Court of Cantorbéry (17 mai 1827). »

Elizabeth-Ann Monk, dame George William Aubrey, héritière du juge Monk, son oncle, fit son testament à bord du « British America », en face des Trois-Rivières le 11 novembre 1838. Après l'avoir scellé, elle écrivit sur l'enveloppe : « Papier privé de Madame Elizabeth-Ann Aubrey : au soin spécial de John Boston, Ecr., Montréal. Pour être ouvert après ma mort. »

Elle décéda le 17 octobre 1843... Et son testament, qui fut vérifié par l'honorable Samuel Gale, juge de Montréal, à la requête de MM.

Meredith et Bethune, avocats de G. W. Aubrey, en présence de Isaac Jones Gibb, N. P. et William Ermatinger, Ecr., était en anglais dans le sens suivant:

« Je désire qu'à l'occasion de mon décès, toute pompe et ostentation soient évitées avec le plus grand soin, et que les choses se passent aussi simplement que possible. Si les circonstances le permettent, je veux qu'il s'écoule cinq ou six jours entre mon décès et mon enterrement, pendant lesquels on me fera garder soigneusement par des femmes respectables; qu'il n'y ait pas d'invitations envoyées pour assister à mes funérailles. Et c'est mon intention formelle que si je meurs dans ce pays, aucun de mes proches parents de la famille Monk assiste à mes funérailles, ou porte le deuil pour moi... Je déclare que cette intention ne procède point d'aucun sentiment de rancune contre eux; car, sincèrement, et de tout mon cœur, je leur pardonne ce qu'ils m'ont fait souffrir; je n'ai pour eux tous que des sentiments fraternels et affectionnés, jusqu'à la mort, je prierai pour leur bonheur et leur prospérité.

« Je veux de plus que MONKLANDS soit le partage de Henry George Windsor, quand il prendra le nom d'Aubrey, que mon mari George-William Aubrey portera pour lui jusqu'à ce qu'il soit en âge. Je désire que mes livres de loi soient donnés à Monsieur Cornwallis Monk. Mon mari George-William Aubrey aura l'intérêt de tous mes fonds jusqu'à sa mort; et alors, il pourra

en disposer en faveur des membres de sa famille les plus méritants. Je désire que mon cher époux voie et connaisse le fils du dit Henry-George Windsor, mon demi-frère, qui est très digne et très estimable; j'espère que tous les portraits de famille seront conservés pour lui, ceux de la famille de mon mari, il pourra en disposer comme bon lui semblera. Je désire aussi que mon mari, George-William Aubrey, donne à mon cousin James Henry Monk, évêque actuel de Bristol et Gloucester, et à ses enfants, ce qu'il jugera à propos comme marque de mon amitié et de ma considération à leur égard, ainsi qu'à mes chères belles-sœurs Aubrey. Je désire que quelque souvenir soit laissé à ma nièce Georgianna-Henrietta Monk, et à mon neveu George-Henry Monk, fils de mon défunt frère; par exception je veux qu'ils portent le deuil pour moi trois mois, et je prie mon mari de faire la dépense à cet effet; que mon neveu assiste à mes funérailles. Je lègue ma terre des townships à mon frère Edward et à ses enfants... »

Le 27 février 1844, George-William Aubrey, veuf de Elisabeth-Ann Monk et agent de George-Henry Windsor, avec Samuel Wentworth Monk, de Montréal, (au nom de John Benning Monk, Esq., Reverend Edward Gould Monk, et George-Henry Monk, representing his father the late George-Henry Monk, Esq., tous héritiers de défunte Elisabeth-Ann Monk, dame George-William Aubrey) louèrent au gouvernement, représenté par l'honorable Hamilton H. Killaly, la

propriété « Monklands », qui devint dès lors le séjour des gouverneurs moyennant une rente de 170 louis par année.

Le 24 novembre 1846, M. Samuel Cornwallis Monk, marié à Mademoiselle Debartzch, acheta la propriété « Monklands », de Henry-George Windsor Aubrey, *late of Barbadoes, then of Oxford;* représenté en cette affaire par George-Henry Monk, Ecr., de Ste-Thérèse, district de Montréal :

« Cent vingt arpents en superficie ; borné en avant, sud-ouest, par Des Carryes ; au nord-est, par Hurtebise et les représentants de défunt Colin Robertson, Ecr. ; d'un côté, sud-est, par Truteau et Des Carryes ; et de l'autre côté, nord-ouest par le chemin conduisant du côteau des Neiges à St-Luc, avec maison et autres bâtiments, dépendant de la seigneurie de Montréal... Moyennant huit paiements de 375 louis. »

Privilège de Sa Majesté la reine d'Angleterre en faveur de Henry-George Windsor ; accordé le 7 avril 1847 :

« Victoria, Reine de Grande-Bretagne, etc...

A notre cousin et chancelier, le duc de Norfolk : Henry-George Windsor, du collège Exeter, université d'Oxford, fils aîné de Henry-George Windsor ci-devant de Barbadoes, Indes occidentales, marchand, décédé, Nous ayant représenté que Elisabeth-Ann Aubrey, épouse de George-William Aubrey, Ecr., de Montréal, lui avait lé-

gué la propriété « Monklands » à condition expresse qu'il ajoutât à son nom de Windsor celui d'Aubrey, Nous lui avons accordé ce privilège. »

« Par commandement de Sa Majesté.

G. Grey. »

Le 27 octobre 1847, M. Samuel Cornwallis Monk ajouta à la terre de « Monklands » un lot de terre qu'il acheta de Monsieur Benjamin-Dominique Hurtebise : sept acres et demi, vingt-six perches, pour 800 louis.

Le 1er août 1848, il loua la propriété entière à Sa Majesté Victoria, représentée par les honorables Etienne Pasebat Taché et Malcolm Cameron, commissaires des travaux publics ; pour cinq ans, du 1er mars 1849 au 28 février 1854 ; 450 louis par année.

Après le départ de Lord Elgin, « Monklands » cessa d'être la résidence du gouverneur ; elle fut louée à Sébastien Compain, maître d'hôtel, pour trois ans, à 150 louis par année. En même temps, M. Samuel Cornwallis Monk annonçait au public les termes et les conditions de vente de cette propriété.

A cette époque s'élevait la paroisse Notre-Dame de Toutes-Grâces. Le 7 octobre 1849, une croix fut placée sur le terrain destiné à l'église ; cette bâtisse, commencée en 1850, coûta au Séminaire Saint-Sulpice, avec le terrain et la résidence, environ $50,000. Le 2 juillet 1851, Mgr

Bourget fit la bénédiction de la première pierre angulaire; et il y eut sermon par M. Billaudèle, supérieur du Séminaire. Le 18 septembre 1853, l'église fut bénite, et la première messe dite par Monseigneur Rappe, évêque de Cleveland, Ohio. En même temps que s'érigeait la paroisse, notre Communauté songeait à l'acquisition de quelque endroit destiné à y établir un nouveau pensionnat, à quelque distance de la ville. Nous voyons aux délibérations du chapitre: « 23 mars 1852. « On nous avait proposé d'acquérir des fonds attenant à la maison des hommes, et qui ont appartenu autrefois à la Communauté. Monsieur Bayle nous fait renoncer à cette acquisition, vu que ce terrain est peu avantageux; et que, plutôt que de l'acheter à crédit, il vaut mieux bâtir pour nos élèves, mal logées pour le nombre. »

« 27 novembre 1852. — On propose la bâtisse d'un pensionnat sur le côteau Baron, d'après le désir de Monseigneur de Montréal, qui trouve que nous sommes trop à l'étroit en ville. Le chapitre décide qu'il faut y penser devant Dieu. »

« 12 décembre. — Les Sœurs consentent à la bâtisse d'un pensionnat au côteau Baron, à condition que nous gardions à la maison mère un certain nombre de pensionnaires, comme étant chose de nécessité pour ne point contrevenir à notre règle. »

En 1853, la Communauté vendit à la compagnie du Grand-Tronc un terrain considérable à la Pointe-Saint-Charles, qui lui rapporta une

somme de 9412 louis. Cet événement coïncida avec la mise en vente de Monklands, pour 9000 louis; et l'on songea à profiter de la circonstance pour acquérir cette belle propriété. Mgr de Montréal ayant été consulté répondit à notre Mère Sainte-Elisabeth:

Lettre de Mgr Bourget.

Ma très honorée Sœur,

En réponse à la demande que vous me fites hier d'acheter la propriété « Monklands», je vous dirai que je ne puis y consentir. Il importe souverainement pour une Communauté d'avoir des lieux réguliers: or, pour cela, il faut bâtir soi-même. L'acquisition projetée serait donc sous ce rapport tout à fait dommageable. Ainsi, choisissez pour le site de votre pensionnat quelque terrain avantageux, mais sans bâtisse, afin d'y faire les constructions suivant vos goûts et vos besoins. Vous aurez alors quelque chose de régulier, et il vous en aura moins coûté. »

Aux délibérations du chapitre, 30 janvier 1854, nous lisons: « Monseigneur refuse l'achat que nous désirions faire de Monklands pour une maison de campagne et une pension supplémentaire, en attendant qu'on fasse bâtir le pensionnat qui doit être près du nouvel évêché. Monsieur Bayle s'est chargé de traiter cette affaire auprès de Sa Grandeur. »

Il la traita si bien que le contrat d'acquisition fut passé le 4 mai suivant, par devant Lacombe et Lafleur; en voici le précis:

« Fut présent Samuel Cornwallis Monk, Ecr., avocat, (et dame Rosalie Caroline Debartzch, son épouse), qui a vendu à la Révérende Sœur Marie-Louise Dorval, dite Ste-Elisabeth, représentant la Communauté de la Congrégation de Notre-Dame, autorisée par Messire Bayle, supérieur de la Communauté, un terrain connu sous le nom de « Monklands », six arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur, borné en front sud-ouest partie par Jérémie Des Carries et partie par Toussaint Des Carries; derrière, Hurtebise et Colin Robertson; d'un côté, le chemin de la côte des Neiges : d'autre côté Joseph Des Carries et Dominique Hurtebise... Acquis par Samuel Cornwallis Monk, partie de Henry-George Aubrey Ecr., 24 novembre 1846 (Griffin), et partie de Benjamin-Dominique Hurtebise, 27 octobre 1847 (Belle), moyennant 9,000 louis; dont 2,000 louis payables le 1er mai 1864; 2,000 louis, le 1er mai 1866; 2,000 louis, le 1er mai 1868; 2,000 louis, le 1er mai 1870; et 1,000 louis 1872. »

Nous citons de l'époque au sujet de cette acquisition : « Il y avait plus d'un obstacle à vaincre : entre autres, il fallait l'approbation de Monseigneur l'évêque, lequel avait refusé quelques semaines auparavant la permission d'acheter cet établissement; il était difficile, pour ne pas dire impossible, que Sa Grandeur nous donnât son approbation dans cette affaire. Mais la divine Marie veille sur sa famille avec tant de prévoyance et de sollicitude qu'elle sut nous

ménager un ressort de Providence tout particulier dans la personne de Monsieur Joseph-Alexandre Bayle, prêtre du Séminaire Saint-Sulpice, alors supérieur de notre Communauté. Ce père dévoué prit un intérêt spécial à cette affaire tant par des conférences qu'il eut à ce sujet avec Sa Grandeur, que par des mesures de sagesse et de prudence que Dieu seul connaît et que la profonde humilité de ce bienfaiteur n'a jamais mises au jour. Devinant l'embarras où était Monseigneur de donner une réponse, M. Bayle trancha la difficulté en prenant sur lui toute la responsabilité du supérieur majeur, nécessaire à la Communauté pour faire cette acquisition; et il nous conseilla de ne pas négliger une circonstance si favorable au développement de notre œuvre. Nous ne pourrons conserver trop de reconnaissance envers M. Bayle pour les nombreux et importants services qu'il a rendus à notre Congrégation pendant sa supériorité et surtout pour le zèle qu'il nous témoigna dans cette occasion; car sans lui, nous n'aurions jamais eu l'avantage de posséder cet établissement. Quand nous essayions de lui témoigner notre gratitude, il répondait: « Je n'ai fait que mon devoir envers la chère Congrégation. »

Remarquons que la transaction de cette affaire avait lieu pendant le mois de mai, consacré à l'honneur de notre première Mère et perpétuelle supérieure, et l'année de la définition du dogme de l'IMMACULÉE CONCEPTION. Les réparations les plus urgentes de la maison étant ter-

minées, sous la direction de Sœur Sainte-Victoire, économe du nouvel établissement, les maîtresses furent désignées pour le nouveau pensionnat: Sœur de la Nativité, directrice; Sœur Saint-Michel, suppléante et maîtresse de musique avec aide; nos Sœurs Saint-Georges, Sainte-Justine, Sainte-Providence, Saint-Jean-de-la-Croix, pour les classes. Le 8 septembre eut lieu la bénédiction du nouveau local, depuis la chapelle jusqu'aux dernières dépendances, par Monsieur Billaudèle, accompagné de plusieurs autres Messieurs du Séminaire. Après la bénédiction, il célébra la sainte messe à laquelle communièrent plusieurs Sœurs de la Communauté. M. Faillon dit une seconde messe et donna une instruction. Le 12 septembre, jour de l'entrée des pensionnaires, fut aussi celui de l'entrée de Notre-Seigneur dans la chapelle, (ancienne salle à dîner du gouverneur).

Le 10 octobre, il y eut double bénédiction à Villa-Maria : celle de la statue qui se voit encore sur le frontispice de la maison, et celle d'une cloche destinée à sonner les exercices. Par un temps magnifique, les parents des élèves, plusieurs amis de l'Institut et un bon nombre de Sœurs, s'étant rendus sur les lieux, étaient rangés en cercle devant la maison. M. Billaudèle, accompagné de MM. Faillon, Bayle, Granjon, Barbarin, Denis, et autres, tous revêtus du surplis, précédés de la croix et de luminaires, sortit de la chapelle et bénit sur la terrasse l'impérissable monument: c'était une représentation de

la très sainte Vierge, exécutée par l'ordre et sous les yeux de M. Faillon, lequel avait sollicité comme une grâce le bonheur de donner la statue qui devait être placée au frontispice de ce nouvel établissement sous le titre de « Reine de la Congrégation, » titre qu'il fit écrire en lettres sculptées et dorées: REGINA CONGREGATIONIS. Après la bénédiction de la madone, on rentra processionnellement à la chapelle, où la cloche fut bénite sous les noms de Marie-Joséphine-Angéline-Stéphanie. La très sainte Vierge, représentée par une élève ayant à ses côtés plusieurs filles d'honneur, en fut la marraine. A la fin de la cérémonie, M. Faillon récita au nom de la Communauté l'acte de consécration suivant, qu'il avait composé lui-même à la demande de notre Mère supérieure:

Protestation et déclaration solennelle faite par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, à l'occasion de l'ouverture du pensionnat de Villa-Maria.

Vierge sainte, prosternées à vos pieds, nous vous offrons du fond de nos cœurs l'hommage de la vive et juste reconnaissance que nous nous sentons pressées de vous rendre pour toutes vos anciennes faveurs, et spécialement pour l'usage que vous voulez bien nous donner de cette maison où votre aimable Providence nous a réunies. Y eut-il jamais une bonté comparable à la vôtre? Vous prévoyez tous nos besoins, et votre amour y pourvoit avec une douceur et une suavité non pareilles. Vous savez, ô Vierge sainte!

que depuis plusieurs années nous sentions la nécessité d'une nouvelle maison pour notre pensionnat, nous en avions fait dresser le plan ; nous étions même déterminées à la construire et, par un effet de votre sagesse, notre projet est demeuré suspendu sans que nous ayons pu d'abord nous rendre compte à nous-mêmes de la cause de notre inaction. C'est que votre bonté maternelle voulait nous épargner les sollicitudes et les embarras inséparables d'une construction, et que votre amour pour vos enfants leur réservait quelque chose de meilleur que ce qu'elles se proposaient de faire. Aurions-nous pu penser que vous nous destiniez cette belle maison de la montagne, ancienne demeure du gouverneur de la Province, et que c'était là que vous vouliez être honorée par vos enfants? Oh! que cette nouvelle invention de votre amour pour nous est touchante! qu'elle devrait vous gagner à jamais nos cœurs, s'ils n'étaient déjà entièrement à vous!

Dès la formation de cette famille, à peine vous eut-on élevé sur cette montagne consacrée à votre gloire par votre serviteur Monsieur Olier, un sanctuaire sous le titre de Notre-Dame-des-Neiges, que vous y appelâtes vos chères filles de la Congrégation pour qu'elles vous y rendissent leurs hommages et y exerçassent les fonctions dont vous les avez chargées... et cette année 1854, un nouveau sanctuaire y ayant été élevé à votre gloire sous le titre de Notre-Dame de Toutes-Grâces, vous vous êtes également empressée d'y attirer aussitôt vos bien-aimées filles.

Vous leur avez donné auprès de ce même lieu un pensionnat tout construit, accompagné de tous les agréments et de toutes les dépendances désirables, plus orné et plus somptueux qu'elles n'eussent osé le construire, vous étant servi pour l'élever tel qu'il le fallait à votre œuvre, d'instruments aveugles qui ont concouru sans le savoir à l'accomplissement de vos desseins. Ne semble-t-il pas que, par le don de cette maison, vous ayez voulu justifier d'abord en faveur de vos filles bien-aimées la vérité de votre beau titre de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces? Le moyen ménagé d'avance par votre bonté pour nous faire trouver aussitôt les fonds nécessaires n'en est pas une preuve peu frappante: Si l'on nous eût proposé de faire cette acquisition l'année dernière, le défaut de ressources nous eût empêchées de nous mettre sur les rangs. O bonne et aimable Mère! nous ne savions pas que vous en aviez remis d'avance le prix à votre fille chérie, notre bien-aimée Fondatrice, ni qu'elle nous l'eût laissé en dépôt pour l'acquérir quand le temps marqué dans les conseils de votre bonté serait venu. Nous ignorions que les terres de la Pointe-Saint-Charles, que vous lui aviez données pour votre œuvre, et qui jusqu'à ce jour semblaient être de peu de valeur, dussent former le prix de cette maison, comme il vient d'arriver par la vente inopinée que nous avons été obligées de faire d'une partie de ces terres, devenues nécessaires au public. Quoique vous soyez, ô Vierge sainte! la vraie propriétaire et la seule

maîtresse de tout ce que possède aux yeux des hommes votre petite congrégation, nous protestons néanmoins que cette maison est particulièrement votre bien propre, véritable, inaliénable. Si nous sommes sensées devant la loi humaine y avoir quelque droit, nous déclarons par cet acte signé de notre main que nous y renonçons autant que nous le pouvons, et que nous le transportons pleinement et universellement à vous, notre première Fondatrice, notre Institutrice, notre Mère, notre Dame et notre Reine à jamais. En signe de votre domaine sur elle, nous voulons qu'elle soit appelée désormais du beau nom de Villa-Maria... et pour le même motif, Nous plaçons solennellement sur le frontispice de la maison votre statue, que nous avons couronnée, et à laquelle nous avons mis le sceptre pour marquer votre autorité et votre royauté sur la maison, et sur toutes les personnes à qui vous voudrez bien faire la grâce d'y demeurer.

Voulant perpétuer à jamais dans celles qui l'habiteront à l'avenir ces sentiments de dépendance, nous les prions de se présenter devant cette statue le jour de leur entrée, ou le plus tôt qu'il se pourra, et de vous faire à genoux la protestation suivante :

« Vierge sainte ! qui daignez aujourd'hui me recevoir dans votre maison, je me donne à vous comme à ma vraie Souveraine, me proposant de vous y rendre tous les hommages qu'un sujet doit à sa Reine, et un enfant à sa mère bien-

aimée. Régnez pleinement sur mon esprit, sur ma mémoire, sur mon cœur, et sur tous mes désirs. Faites que sous votre aimable empire, je sois à couvert des ennemis de mon salut; et que, dans une maison qui vous est si spécialement consacrée, je croisse chaque jour dans votre amour et dans celui de votre divin Fils. « Leatatus sum in his quæ dicta sunt mihi: In domum Domini ibimus. Gloria Patri, etc. »

Nous voulons de plus, qu'en signe de votre souveraineté, on vous offre tous les ans les fruits nouveaux de chaque espèce que produiront les jardins de votre maison; et, pour marque extérieure de cette offrande, nous nous priverons de ces fruits la permière fois qu'on nous en servira pour notre usage. Les Sœurs qui auront le bonheur de vous servir dans cette maison n'useront pour elle-même de rien de neuf, comme robes, bas, souliers, linge, etc, sans vous en avoir offert auparavant le premier usage; et pour cela, elles se priveront de ces objets pendant un ou deux jours. Enfin, lorsqu'elles sortiront de la maison, pour aller à Ville-Marie ou ailleurs; ou qu'après êtres sorties, elles y rentreront, elles vous en demanderont la permission comme à leur aimable souveraine, et réciteront sur les marches devant votre statue, si elles le peuvent commodément, l'Ave Maria. »

Le 13 octobre eut lieu l'érection du chemin de la croix dans la chapelle de Villa-Maria, par M. Billaudèle, autorisé par Mgr de Montréal, assisté de MM. Granjon et Larré, p.s.s.

Le 22 octobre, les pensionnaires de la Montagne entrèrent en retraite ayant pour prédicateur le confesseur de la maison, M. Larré, desservant de l'église Notre-Dame-de-Toutes-Grâces.— Confesseur des anglaises : M. Toupin.

Nécrologies des Sœurs décédées pendant la supériorité de Sœur Marie-Louise Dorval, dite Sainte-Élisabeth 1849-1855

262e décès: Sœur ROSALIE PLAMONDON, dite Saint-Stanislas.

Rosalie Plamondon naquit à St-Hyacinthe de Monsieur Michel Plamondon et de dame Marguerite Jeannotte-Lachapelle. Ayant perdu sa mère toute jeune, elle fut élevée avec soin par sa pieuse sœur, puis placée au couvent de la Congrégation, à Berthier d'abord, au pensionnat de la maison mère ensuite. Voici ce qu'a écrit une de ses maîtresses : « Notre chère Rosalie, cultivée dès son bas âge, sut acquérir au milieu de nous, avec des connaissances utiles et agréables, la véritable science qui seule mène au bonheur ; la piété s'empara de son cœur, et dès lors une foi vive anima toutes ses actions. A treize ans, elle dut nous quitter, et rentra dans sa famille, dont tous les membres ne semblaient désirer que son bonheur. Un instant elle fut ten-

tée de se laisser prendre aux pièges d'un monde séduisant et trompeur; mais bientôt son âme droite lui en fit sentir tout le vide et la fausseté, et elle résolut de chercher ailleurs un bonheur vrai et durable. Pour la seconde fois, elle porta ses pas vers la Congrégation, et y entra comme pensionnaire. Elle fut en quelque sorte l'âme des classes qu'elle traversa jusqu'au cours supérieur; mais ce qu'on admirait surtout en elle, c'était sa franche modestie, son âme élevée, son cœur si bien fait, qui la faisaient jouir des succès des autres comme s'ils lui eussent été personnels. » Son amour tendre et filial envers la très sainte Vierge la porta à demander son entrée à la Congrégation de Notre-Dame. La faiblesse de sa santé semblait être un obstacle invincible à l'accomplissement de son dessein; mais son courage et la protection de Marie lui vinrent en aide. Elle fut admise au noviciat le 28 octobre 1841, âgée de dix-sept ans, six mois. Ayant fait profession sous le nom de Saint-Stanislas, le 30 août 1843, elle fut, en 1844, employée au pensionnat de St-Roch de Québec; en 1845, à l'école du faubourg Québec, Montréal; en 1846, aux Cèdres; en 1848, à Kingston, d'où elle revint pour se préparer au grand voyage de l'éternité. Dans ces diverses missions, elle sut profiter des grands talents que Dieu lui avait départis; ses élèves ne pouvaient qu'admirer son zèle pour leur avancement, surtout dans la vertu. Sa faible santé ne lui promettant pas une longue vie, elle s'appliqua à bien employer les moments qui lui étaient accordés, et à n'agir que par des

motifs tout surnaturels. Sa mort, arrivée le 24 octobre 1849, fut précédée d'une douloureuse maladie, durant laquelle elle se montra un sujet de grande édification par sa parfaite conformité à la volonté divine. Quoiqu'elle fût très souffrante, on ne s'attendait pas qu'elle dût mourir si tôt lorsque soudain, les symptômes d'une mort prochaine avertirent qu'il était grand temps de lui administrer les derniers sacrements: heureusement que le révérend Père Schneider se trouvait à la Communauté pour la retraite des élèves, il lui conféra l'Extrême-Onction, et aussitôt après, cette chère Sœur remit son âme entre les mains de son Dieu. Elle était âgée de vingt-cinq ans, dont huit passés dans l'Institut.

Sœur Saint-Stanislas était à Kingston lors du décès de Sœur Sainte-Julie en cette mission; elle écrivit à cette occasion les vers suivants:

« La lumière du jour s'éloigne de ma vue:
Dieu! quelles ténèbres!... mes forces m'abandonnent...
En jetant le trouble dans mon âme éperdue
Les ombres de la nuit tout à coup m'environnent.
Je me lève en sursaut, et puis je tombe encore;
Pour moi la vie n'est plus! car dans l'airain sonore
J'ai entendu vibrer le signal du départ.
Hélas! pour espérer il est déjà trop tard!...

Mes sens n'agissent plus... Une froide sueur
En baignant mon visage, ajoute à sa pâleur
Et imprime sur lui le cachet de la mort.
Sœurs chéries! vous pleurez sur mon funeste sort...
Autour de cette couche humblement prosternées,
Vous voulez détourner du ciel les destinées:

« C'est trop tôt! dites-vous. Arrête, éternité!
« Hier encor, ses traits rayonnaient de santé. »

En vain mon œil troublé cherche-t-il du secours:
Déjà va se couper la trame de mes jours...
Quels sons viennent frapper mon oreille assoupie?
C'est toi, Religion! c'est toi, mère bénie!...
Qui envoies ton ange pour m'aider à mourir
Et porter vers le ciel mon dernier soupir.
Ton ministre oint mes sens de l'huile salutaire;
Et, récitant la prière de l'agonie,
Il me montre là-haut une nouvelle vie.
Cette fois, ce n'est plus une vie éphémère
Qui passe et disparaît comme la fleur des champs;
C'est la vie des élus, la vie des bienheureux,
Dont bientôt j'entendrai les cantiques touchants.
Que ne puis-je à l'instant m'élancer vers les cieux!

O Christ agonisant! Je te remets cette âme
Sur laquelle a coulé ton sang pur et divin.
Juge et Père à la fois, viens fixer mon destin;
Consume-la enfin d'une dernière flamme.

L'idée de mes fautes m'épouvante pourtant,
Car tu es saint! et tu veux que l'on te ressemble:
C'est pourquoi je frémis... je me trouble... je tremble...
A ton approche, ô Juge infiniment puissant!...
Mais dois-je m'alarmer? n'ai-je pas mis en toi,
Dieu régénérateur, mon espoir et ma foi?
Ne T'ai-je pas aimée, éternelle Beauté?
Ne T'ai-je pas servie, Auguste Majesté?
Si par fragilité, j'ai outragé ton cœur,
Ah! oublie mon péché, et rends-moi le bonheur!
Car j'ai pleuré au pied de l'autel vénéré
Où pour nos offenses, Tu t'offres en sacrifice;
Et j'ai pleuré encor au tribunal sacré
Où ta bénignité commande à ta justice.

Oh! pardonne, pardonne à mon âme souffrante!
Du livre redoutable efface ses erreurs.
En elle, ne vois plus qu'une âme pénitente,
Et de ta douce main, viens essuyer ses pleurs.

Apelle-moi vers Toi! car triste et fatiguée,
Je languis ici-bas où Tu m'as exilée;
Que dans ton paradis, cet immortel séjour,
Je puisse enfin brûler des feux de ton amour!

Et Toi, Mère de Dieu, que mon cœur jeune encore,
Pour patronne a choisie, ne me délaisse pas!
Du soleil sans déclin, ah! montre-moi l'aurore!
Pour ton enfant, tu sais qu'un jour tu m'adoptas.

Ange aux ailes d'azur, qui guidas mes pas,
M'abandonnerais-tu à l'heure dernière?
Ah! plutôt porte au ciel mon ardente prière;
Bon ange! toi non plus ne me délaisse pas!
Déjà je vois mon juge! et l'ange des justices
Suspendant à ses doigts la terrible balance.
O Dieu! épargne-moi les éternels supplices!
Fais qu'une fois encor j'éprouve ta clémence!

L'arrêt est prononcé:
La paix et le bonheur
Durant l'éternité
Enivreront mon cœur.

Des esprits bienheureux
L'aimable compagnie
Se manifeste aux yeux
De mon âme ravie!

De l'Etre infini que tout l'univers adore,
Je vois à découvert les traits éblouissants;
Les siècles passeront, je les verrai encore
Et toujours radieux, toujours étincelants. »

Il n'y eut pas de décès entre celui de Sœur Sainte-Julie, (9 novembre 1848) et celui de Sœur Saint-Stanislas (24 octobre 1849).

263e décès: Sœur LOUISE THIBAULT, dite Saint-Hyacinthe.

Née à Beaumont, Québec, de Augustin Thibault et Marguerite Tanguay, le 29 décembre 1781, Louise Thibault entra au noviciat en 1802, et fit profession en 1804 sous le nom de Saint-Hyacinthe. Après son noviciat, elle fut envoyée missionnaire à la Pointe-Claire, (1806), à Saint-Laurent, (1809), à la Pointe-aux-Trembles de Québec, (1811), d'où elle revint fatiguée. En 1815, elle fut nommée infirmière, et s'acquitta de cet emploi à la satisfaction de toutes les malades. On lui assigna les fonctions d'excitatrice et de robière. De 1821 à 1828, elle fut chargée de la petite école. De 1828 jusqu'à l'année de son décès, elle fut occupée à la roberie. « Cette sainte fille, dit l'annaliste de son temps, humble et cachée aux yeux des hommes, sut se rendre agréable au divin Epoux par la pratique constante des vertus caractéristiques de notre mère et modèle; la charité, l'obéissance et la pauvreté furent ses vertus favorites... Toutes s'accordent à dire qu'on ne l'entendit jamais prononcer une parole contre le prochain, et qu'elle avait toujours un manteau pour couvrir les fautes de qui que ce fût. Allait-on requérir d'elle un service, ou demander un conseil, à l'instant, elle remplis-

sait le désir manifesté, lui fallût-il pour cela se gêner beaucoup. Son obéissance ponctuelle et invariable faisait l'édification de chacune; rendue la première à tous les exercices, elle s'en acquittait avec non moins de ferveur que d'exactitude; dès que la volonté supérieure était manifestée, rien ne pouvait l'empêcher de l'accomplir. Elle était tellement irréprochable en fait de pauvreté qu'on disait communément: « Si ma Sœur Saint-Hyacinthe va en purgatoire pour avoir manqué à la pauvreté, toutes peuvent s'attendre d'y aller. » Elle se servit très rarement de lumière pour s'habiller et se déshabiller, tellement qu'une chandelle lui dura plus de quatre ans. La dureté qu'elle exerça toujours envers elle-même fut le principe de sa dernière maladie; depuis quelques semaines, elle sentait le besoin d'une purgation, mais elle avait trop d'ouvrage, disait-elle, pour s'amuser à être malade... cependant, ses douleurs augmentaient; elle fut contrainte de monter à l'infirmerie, où les remèdes, loin de la soulager, lui causèrent une inflammation qui la réduisit à l'extrémité. Le 17 janvier, (1850) jour de son décès, Mgr de Montréal, (Bourget) se trouvant à la communauté pour la distribution des vêtements aux enfants pauvres, voulut bien lui administrer lui-même le saint Viatique, la priant de recevoir le corps adorable de Jésus dans l'intention d'obtenir la conversion d'une malheureuse femme qui, à l'article de la mort, ne voulait pas voir le prêtre. Ainsi les derniers instants de sa vie furent encore consacrés au zèle pour le salut des âmes.

Environ une heure après, (5 h.) le danger augmentant, Monsieur Granjon lui donna le sacrement de l'Extrême-Onction, qu'elle reçut avec un calme et une tranquillité extraordinaires. A 6 h., elle eut les prières des agonisants... et, vers 7 h., pendant que l'on priait encore près de son lit, cette chère Sœur alla recevoir l'immortelle récompense de ses soixante-huit ans d'exil, dont elle avait passé quarante-sept ans, neuf mois en religion.

264e décès: Sœur MADELEINE CANAC-MARQUIS, dite Sainte-Anne.

Madeleine Canac dit Marquis, née le 23 mars 1782, à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, était fille de M. Pierre Canac dit Marquis, et de dame Geneviève Leclair. Entrée au noviciat le 11 mai 1807, elle prit le saint habit sous le nom de Sainte-Anne le 11 mai 1808, et fit profession le 21 novembre 1809, âgée de 27 ans. Après son noviciat, elle fut nommée à l'île St-Paul ; en 1816, elle eut la charge de la cordonnerie et des cierges ; en 1817, celle des petits pains d'autel ; et depuis 1821 jusqu'à l'année de son décès, 1850, elle fut chargée de la manufacture. Cette chère Sœur était très laborieuse et très particulière pour la pauvreté. Quoique ses manières fussent naturellement peu soignées, elle était bonne religieuse aimant beaucoup les saintes pratiques de la règle.

Elle mourut d'hydropisie; cette maladie lui fit éprouver de terribles douleurs, qui donnèrent occasion d'admirer son courage et sa patience. Pendant plusieurs semaines, elle ne put se coucher ni le jour ni la nuit; pour reposer, elle se tenait assise dans un fauteuil, les mains appuyées sur une table placée devant elle. Elle reçut les derniers sacrements avec beaucoup de foi et de ferveur; puis, le 19 janvier 1850, elle alla recevoir sa récompense de Celui qu'elle avait fidèlement servi sur la terre. Agée de 68 ans, elle en avait passé 42 dans la Communauté.

265e décès: SŒUR FRANÇOISE LEFEBVRE, dite Saint-Marc.

Françoise Lefebvre née à St-Clément, était fille de M. Hyacinthe Lefebvre et dame Marie Bergevin. Entrée au noviciat le 8 octobre 1844, elle fit profession le 21 janvier 1847, sous le nom de Saint-Marc. Après quoi, elle fut employée successivement à St-Denis et aux Cèdres, puis envoyée à la Rivière-Ouelle. Dans cette dernière mission, elle contracta un rhume qui dégénéra en pneumonie; ce qui la fit rappeler promptement à la maison mère. Mais déjà il était trop tard: la faiblesse et la toux la conduisirent au tombeau l'année suivante, 1850. Quoiqu'elle fût bien jeune, douée de talents propres à notre œuvre, elle fit généreusement le sacrifice de sa vie. Le 7 février, elle reçut les derniers sacrements; puis elle eut une terrible agonie de seize

heures, pendant laquelle on l'entendait parfois s'écrier tout à coup : « Non, non... non... jamais... jamais... jamais... jamais... » L'eau bénite et des invocations à la très sainte Vierge qui se faisaient auprès d'elle, la calmaient peu à peu. Deux heures avant sa mort, on vit la paix et la sérénité briller sur son front ; elle témoignait un ardent désir de mourir pour s'unir à Jésus, pour l'aimer sans partage. Ses vœux furent exaucés : le 8 février, à 1 h. 15 du matin, elle rendit son âme à Dieu, âgée de 23 ans, 2 mois ; et de religion 5 ans, 4 mois.

266e décès : Sœur CATHERINE PLANTETTE, dite Saint-Barnabé.

Catherine Plantette dite Saint-Barnabé eut pour père Monsieur Jean-Baptiste Plantette et pour mère Marie-Marguerite Quenneville, de Saint-Hilaire. Entrée au noviciat en 1816, âgée de 20 ans, elle fit profession en 1818, le 30 septembre, sous la supériorité de Sœur Saint-Augustin (Compain), M. Henri-Auguste Roux étant supérieur majeur. Après son noviciat, elle fut envoyée missionnaire à la Basse-Ville de Québec, d'où elle revint au bout de trois ans, ayant peu d'aptitude pour l'enseignement. De 1823 à 1832, elle fut tour à tour employée à la dépense, aux pains d'autel, aux cierges, à la cordonnerie, à l'infirmerie. De 1832 à 1847, elle fut de l'office des Messieurs, office qu'elle remplit avec beaucoup de perfection, vu qu'elle avait

fait un cours de couture en ce genre sous son père qui était tailleur. Monsieur Quiblier, de précieuse mémoire, avait un manteau fait par elle, qui lui allait mieux qu'aucun autre porté par lui précédemment; il le nommait son *barnabé.* Dans tous les emplois qui lui furent confiés, ma Sœur Saint-Barnabé se montra constamment laborieuse, bonne et charitable pour toutes, sachant s'oublier pour rendre service à celles qui réclamaient son secours. Les dernières années de sa vie, ayant la vue trop fatiguée pour coudre, elle se livrait aux travaux manuels et se dévouait à laver le linge de ses Sœurs; elle eut aussi le soin d'une jeune orpheline, qu'elle suivit avec un soin vraiment maternel. Cette chère Sœur était remarquable par sa franchise, sa piété, son attachement à ses devoirs religieux. Sa mort très prompte, ne fut cependant pas imprévue... Depuis quelques semaines, elle se sentait plus souffrante que de coutume; et craignant d'être surprise par la mort, elle s'y prépara. Le 28 août, fête de saint Augustin, elle alla le midi à l'église de l'Hôtel-Dieu pour gagner l'indulgence qui y est attachée en ce jour; l'après-midi se passa comme à l'ordinaire. A 5 h. 30, elle remplit sa fonction d'excitatrice en sonnant la cloche du règlement pour le chapelet... et, à 5 h. 45, elle fut frappée d'apoplexie foudroyante. Immédiatement, on la transporta à l'infirmerie, où des soins actifs lui furent prodigués, mais sans effet; elle ne recouvra pas l'usage de ses sens. Dans cet état, on lui donna l'Extrême-Onction, l'indulgence in *articulo mortis*; on récita

pour elle les prières des agonisants... et, à minuit, elle exhala son dernier soupir. Cette mort fit une vive impression sur toutes les Sœurs, qui y virent une preuve bien frappante de cette vérité, que Notre-Seigneur vient souvent à l'heure où Il est le moins attendu. Décédée à la première heure du 29 août, Sœur Saint-Barnabé était âgée de 54 ans, dont 34 de religion.

267e décès: Sœur FRANÇOISE HUOT, dite Sainte-Gertrude. 18e Supérieure de l'Institut.

Nous avons donné la première partie de la biographie de cette chère Sœur à l'époque de sa supériorité (1840). La seconde partie est extraite du journal commencé par Mère Sainte-Madeleine en 1840, et continué sous son inspiration, par Mère Saint-Victor, sous-maîtresse au noviciat de 1850 à 1857 : « Sœur Sainte-Gertrude, après avoir rempli la charge de supérieure pendant trois ans, au contentement de toutes, conjura les Sœurs d'avoir égard à ses infirmités qui ne lui permettaient plus de remplir ses fonctions. On céda à ses désirs ; elle fut déchargée de la supériorité, mais nommée assistante jusqu'en 1848... alors, ses infirmités devenant plus graves, elle fut élue première conseillère jusqu'à la dernière année de sa vie. Dans l'une et l'autre charge, elle sut mériter l'entière confiance des Sœurs ; on s'approchait d'elle avec un

filial abandon, sûre d'être écoutée, encouragée, réprimandée quelquefois, mais avec la charité d'une mère saintement éclairée et dévouée au bonheur de chacune. Depuis dix-sept ans, elle souffrait horriblement d'une tumeur cancéreuse au côté droit, qu'elle avait endurée sans rien dire, par esprit de pénitence. Enfin, ne pouvant plus la supporter, elle déclara son mal; il était trop tard pour y porter remède. Soumise à la volonté de Dieu, elle s'abandonna à la Providence, condescendant à toutes les prescriptions des médecins, quelque dures qu'elles fussent. Incapable de suivre les exercices de la Communauté, elle passa les cinq dernières années de sa vie à l'infirmerie. Pendant cette longue épreuve, les Sœurs purent apprécier le riche trésor qu'elles possédaient dans cette chère mère que Dieu avait enrichie de grâces si privilégiées. Nonobstant ses vives douleurs, elle rendait de très grands services à notre maison, par ses sages conseils, ses charitables avertissements, plus encore par les beaux exemples de patience, de résignation, de ferveur, qu'elle donna constamment. Tout le côté droit de son corps et une grande partie du bras n'étaient qu'une plaie. Malgré un état si pénible, elle conserva toujours son humeur gaie, sa conversation agréable. On la voyait se traînant à peine de son lit à sa chaise, se rendre au cercle des délassements avec exactitude; mais l'heure de se recueillir étant arrivée, elle reprenait le silence et le gardait exactement, partageant son temps entre la prière et de petits ouvrages. La dernière

année de sa vie, ne pouvant plus se livrer à aucun ouvrage manuel, elle satisfaisait sa tendre piété, récitant le rosaire, le chapelet de Notre-Dame des Sept-Douleurs, et autres prières de dévotion; ne passant aucun jour sans faire les stations du chemin de la croix; entendant fidèlement la sainte messe, et ne manquant à aucune des communions permises par la règle. Jamais, on ne l'entendit proférer une seule parole qui se ressentît de l'impatience ou d'un manque de résignation à la volonté divine. Douée d'un cœur sensible et compatissant, elle ne pouvait être témoin d'aucune peine sans se sentir portée à y donner de l'adoucissement et du remède; elle saisissait toutes les occasions de rendre service, et cela même à l'égard des plus jeunes Sœurs. Deux mois avant son décès, elle eut une violente attaque de choléra; on crut que c'était le dernier coup. Elle reçut avec beaucoup de piété le saint Viatique, l'Extrême-Onction, et édifia la Communauté par l'humilité avec laquelle elle demanda pardon de la mauvaise édification qu'elle croyait avoir donnée. Cette maladie, qui ne la fit point mourir, lui laissa cependant une extrême faiblesse; elle ne quitta plus le lit où elle se tenait tantôt couchée, tantôt assise, s'occupant à prier, à lire, et à méditer, en attendant la venue de l'Epoux céleste. Le matin du 8 novembre, pendant qu'on pansait ses plaies, (opération qui se répétait deux ou trois fois par jour), il lui survint une forte hémorragie, présage d'une fin prochaine. Monsieur Granjon ayant été appelé, lui adminis-

tra les derniers sacrements. Pendant qu'on récitait les prières des mourants, vers 10 h. 45, elle expira doucement. Agée de 55 ans, elle en avait passé 35 dans notre Communauté. »

Quelques lettres de Sœur Sainte-Gertrude

À Sœur Sainte-Angèle, Terrebonne.

Ma chère Sœur,

J'ai reçu votre lettre avec un bien sensible plaisir, non seulement parce qu'elle fait mention de la Sainte-Gertrude, mais bien parce que j'aime beaucoup à communiquer avec de pauvres imparfaites telles que Sainte-Angèle, qui voudra bien m'accorder tous les jours dans son « Memento » des vivants un petit souvenir, afin que je puisse parvenir à gagner la couronne qu'elle me souhaite. Ayez la bonté de faire agréer mes saluts à votre digne compagne, à qui je souhaite bonheur et prospérité dans son ménage... 20 novembre 1844.

À la même.

19 novembre 1854.

Ma très chère petite Sœur,

En vous remerciant des vœux que vous avez bien voulu former à l'occasion de la Sainte-Gertrude, je vous prie de vouloir bien continuer de dire tous les jours quelque chose à notre bonne mère Marie, afin qu'elle s'intéresse pour moi auprès de son divin Fils pour m'obtenir une sainte mort, qui approche tous les jours de

vingt-quatre heures. C'est l'unique chose dont j'aie un pressant besoin; le reste ne me servira de rien, si celle-là me manque. Ainsi, de grâce, ne m'oubliez pas devant Dieu. Je ne vous dis rien du cher noviciat; nos novices sont assez nombreuses pour vous donner les nouvelles. Comme nous n'avons pas encore de neige, nous espérons que sainte Angèle viendra nous l'apporter comme l'année dernière.

19 mars 1846.

À la même.

Ma très chère Sœur,

Mille remerciements de votre attention à nous procurer la fleur d'avoine. Comme votre charitable compagne y est pour quelque chose, veuillez lui faire passer de ma part tout ce que vous voudrez pour sa diligente attention, et le trouble que ceci doit lui avoir causé, ayant eu la bonté d'envoyer jusqu'à la paroisse Saint-Henri. Que le Tout-Puissant, sa très sainte Mère, et saint Joseph dont nous faisons la fête en ce jour, vous bénissent, et vous rendent au centuple ici-bas ce que vous avez fait pour une pauvre souffrante, qui est mieux sans être guérie.

11 janvier 1848.

À Sœur Saint-Hubert, aux Cèdres.

Votre révérend M. le curé me croit guérie; cependant je ne le suis pas encore. Néanmoins j'ai une si grande confiance dans les prières de mes charitables Sœurs, et celles de leurs bonnes

petites filles, que j'espère obtenir tôt ou tard l'objet de ma demande, si telle est la sainte volonté du Seigneur. Je suis obligée de vous faire mes remerciements de votre invitation; je ne pense pas qu'il soit prudent pour moi d'entreprendre ce voyage, à moins que le grand Maître ne fasse un prodige en ma faveur. Je me contenterai de vous visiter en esprit tous les jours, et de prier pour le succès de votre mission.

À la même.

Ma très chère Sœur,

Celle-ci est pour vous prévenir que les révérends Pères Jésuites prêcheront la retraite dans nos missions, chez vous comme ailleurs. Ainsi préparez-vous, ainsi que vos enfants. Je ne sais pas le jour qu'ils doivent aller aux Cèdres; quand notre Mère le saura, je vous le dirai. Ce sont de grandes grâces, qui attirent sur les couvents, les enfants et les maîtresses, d'abondantes bénédictions. Les Sœurs de Berthier ont fait une chapelle dans leur classe anglaise.

A la même. — Détails sur la mort de Sœur Sainte-Julie (Bouthillier.).

11 novembre 1848.

Quelle bonne et vertueuse fille! Nous n'étions pas dignes de la posséder plus longtemps; le ciel nous l'a ravie parce qu'elle était mûre. Travaillons comme elle à nous rendre dignes de parta-

ger son bonheur. Je ne suis pas encore guérie; tout est entre les mains de la sainte Providence, de sainte Anne, de notre auguste Mère la très sainte Vierge. J'attends beaucoup de secours de vos prières et de celles de vos charmantes petites filles; elles sont peu nombreuses; en ce cas, elles sont obligées d'être plus dévotes. J'espère que vous ne vous lassez pas, que vous continuerez toujours de prier, et de prier sans cesse; c'est la persévérance qui obtient tout.

18 novembre 1848.

À Sœur Saint-Georges.

Votre lettre m'a fait un sensible plaisir, non seulement à cause des sentiments filials que vous me témoignez à l'occasion de la fête de ma grande sainte, mais encore parce que j'aime à recevoir de votre part quelques mots. Il est d'usage que cela arrive rarement: je regrette de n'avoir pas quatre ou cinq saints protecteurs de plus. Nos petites pensionnaires entrent en retraite ce soir, à 4 h., ainsi que celles des Cèdres; les Sœurs de la Pointe-Claire l'ont dans le moment, par les révérends Pères Jésuites. M. Porlier les a remerciés; il préfère faire sa besogne seul. Vous aurez les détails sur ma Sœur Sainte-Julie par ma Sœur Sainte-Barbe, à qui je les envoie. Prions bien pour elle, afin que si elle n'a pas le bonheur de posséder le ciel, elle y entre bientôt; elle ne manquera pas de prier pour nous. Chère Sœur Sainte-Julie! fallait-il la connaître si tard, pour la perdre si tôt...

268e décès: Sœur ÉMÉLIE SÉDILOT, dite Saint-Claude.

Emélie Sédilot-Montreuil, née à Sainte-Anne de la Pocatière, Québec, était fille de Joseph Sédilot et Angélique Têtu. Entrée au noviciat à l'âge de 16 ans, elle fit profession le 19 septembre 1816 entre les mains de M. Henri-Auguste Roux, supérieur du Séminaire, Sœur Saint-Augustin (Compain) étant supérieure de notre Communauté. Pendant les deux années qu'elle demeura au noviciat après sa profession, elle fut employée au pensionnat de la maison mère. En 1818, elle alla au Lac pour la nation algonquine. Elle fonda la mission de Berthier. En 1827, elle fut envoyée à la Basse-Ville de Québec; et, en 1829, à Sainte-Famille, île d'Orléans; 1834, pensionnat; en 1835, elle fut nommée à Sainte-Marie de la Beauce, qu'elle laissa en 1838, pour venir à la maison mère. Aux élections de juin 1839, elle fut élue dépositaire à la place de Sœur Saint-Philippe, et remplit cette charge deux ans. En 1841, elle alla au Lac pour la seconde fois; en 1842, à Pointe-aux-Trembles de Montréal; en 1846, à Laprairie; en 1847 à Châteauguay; en 1848, à Pointe-aux-Trembles de Québec; en 1850, à Saint-Jean. Cette chère Sœur avait des talents pour l'enseignement, un esprit vif et pénétrant, une grande facilité à s'exprimer, un caractère franc, des manières affables et polies. Douée d'un bon tempérament, elle ne sut pas assez apprécier ce don précieux; les imprudences réitérées dans

ses voyages et dans les travaux auxquels elle se livra ruinèrent peu à peu sa santé robuste. Après une attaque d'hydropisie qui la conduisit aux portes du tombeau en 1844, elle demeura faible et souffrante; son grand courage seul put la soutenir depuis cette époque. Quatre ou cinq jours avant sa mort, elle vint à la communauté pour la fête de Sœur Sainte-Elisabeth, supérieure. Comme elle se sentait fatiguée du mal de tête, on lui conseilla de prolonger son séjour à la communauté pour s'y soigner; mais elle répondit que ce ne serait rien. Le lendemain de son arrivée à Saint-Jean, la paralysie se déclara; et quelques jours plus tard, l'apoplexie, qui la réduisit à l'article de la mort. M. Charles Larocque, curé, lui administra l'Extrême-Onction, l'indulgence « in articulo mortis », le 11 au soir. Dans la nuit du 11 au 12, une de ses compagnes demeura près de son lit et l'entretint de pieux sentiments, en particulier du sacrifice que le bon Dieu demandait d'elle. La malade répondit: « Oui, oui! mourir! Mon doux Jésus, miséricorde! » Elle expira vers les cinq heures du matin. La nouvelle de cette mort inattendue fut apportée à la communauté par un exprès député par nos Sœurs de Saint-Jean. Sur-le-champ, la supérieure accompagnée d'une autre Sœur se dirigea vers cette mission désolée; là, elle s'entendit avec Monsieur le curé pour faire transporter à la communauté les restes de cette chère défunte. Le passage dans les chars fut accordé gratis au convoi funèbre. Monsieur le curé accompagna le cercueil, ainsi que les Sœurs et

leurs pensionnaires, et la Communauté se rendit au port à l'arrivée du bateau[1]. Tout se fit en bel ordre. Monsieur le curé suivait immédiatement le cercueil; les Sœurs venaient ensuite, puis les élèves. Un profond silence régnait sur la route, les spectateurs semblaient partager la douleur de notre famille religieuse. La dépouille mortelle fut déposée dans la *chambre mortuaire,* où les Sœurs eurent la consolation de voir la chère défunte, qui n'était pas du tout changée. L'enterrement se fit à la paroisse le 14, le lendemain de l'arrivée. Agée de 52 ans, 5 mois, Sœur Saint-Claude avait passé dans l'Institut 36 ans 5 mois.

269e décès: Sœur ANASTASIE DURETTE, dite Sainte-Marthe.

Marie-Anastasie Durette naquit à Kamouraska, de Jean-Baptiste Durette et de Charlotte Miville-Deschênes. A sa prise d'habit, 1823, on lui donna le nom de Sainte-Marthe; et à sa profession, qu'elle fit le 20 mai 1824, à 22 ans, on lui appliqua une des dots fondées par Madame Vocelle, petite nièce de notre Fondatrice. En 1825, elle fut désignée pour la Pointe-aux-Trembles de Montréal; 1826, pour la Pointe-Claire; 1828, Berthier; 1834, pensionnat; 1835, à Terrebonne; 1842, la Beauce; 1843, 2e dépositaire; 1845, pensionnat; 1846, Terrebonne. Dans cette dernière mission, elle contracta un mauvais rhume par l'humidité d'une bâtisse qu'elle avait

fait construire pour agrandir la maison, et où elle faisait elle-même la classe des externes. Ayant négligé ce rhume, les poumons furent atteints et lui occasionnèrent de vives douleurs dans une partie de l'épaule. Elle fut appelée à la maison mère pour s'y faire traiter ; mais le mal avait déjà fait des progrès sérieux, et plusieurs médecins habiles déclarèrent qu'il n'y avait aucun espoir de guérison. Les secours de l'art étant inefficaces, la Communauté eut recours à la prière ; des neuvaines furent faites à plusieurs reprises et sans succès : l'arrêt de mort était porté, il fallut que les cœurs se rendissent aux ordres de la Providence. La malade fit généreusement son sacrifice, quoiqu'elle en sentît toute l'amertume. Quelques heures avant d'expirer, elle eut le bonheur le recevoir le saint Viatique, avec les sentiments d'une piété pleine de foi, et d'une entière résignation. Elle avait reçu le sacrement de l'Extrême-Onction quelques jours auparavant. Cette chère Sœur laissa notre Communauté dans le regret et la douleur d'avoir perdu en elle une excellente missionnaire, très entendue dans les affaires, et pleine d'énergie. Elle était douée d'un jugement solide, d'un heureux caractère, et d'un esprit plein de ressources qui la rendait prête et propre à tout. Agée de quarante-huit ans, huit mois, elle avait passé dans notre Institut vingt-huit ans, trois mois.

17 janvier 1851.

270e décès: SŒUR ROSALIE D'ORMICOURT, dite Saint-François-d'Assise.

Rosalie D'Ormicourt naquit à Saint-Denis, Richelieu, le 11 juillet 1777, de M. Antoine D'Ormicourt, médecin, et de dame Louise Rousseau. Entrée au noviciat le 2 octobre 1798, elle prit l'habit sous le nom de Saint-François-d'Assise le 2 octobre 1799.

Sœur Saint-François-d'Assise fit profession le 12 janvier 1801, entre les mains de Monsieur Jean-Henri-Auguste Roux, vicaire général, Sœur Saint-Augustin étant supérieure. Sa première mission après son noviciat fut à la Basse-Ville de Québec; en 1809, elle fut envoyée à Ste-Famille; en 1811, à St-François du Sud; 1812, Pointe-Claire; 1813, Boucherville; 1815, Laprairie; 1816, pensionnat; 1821, grande école; 1827, portière; 1835, petite école; 1840, école Notre-Dame-de-Bon-Secours; 1841, couture. Partout ma Sœur Saint-François-d'Assise se dévoua à l'œuvre avec constance et zèle; ses infirmités seules purent lui faire abandonner l'enseignement qu'elle aimait, et qu'elle savait faire aimer. C'est pour ne pas la priver de la consolation qu'elle éprouvait à instruire que, sur ses vieux jours, on la chargea des servantes, à qui elle faisait le catéchisme. Cette chère Sœur avait été délicatement et soigneusement élevée; elle parlait très correctement, et savait rendre la conversation intéressante. Parfois ses histoires étaient de nature à ne pouvoir être crues;

cela tenait à un tempérament un peu enthousiaste; personne ne s'en formalisait. A de l'esprit naturel, Sœur Saint-François d'Assise joignait un caractère ouvert et un cœur excellent; elle eût été très fâchée de faire de la peine à qui que ce fût. Deux ou trois mois avant sa mort, les douleurs de la goutte qui la fatiguaient depuis plusieurs années devinrent plus aiguës; et la maladie ayant pris un caractère alarmant, on comprit que les remèdes n'y pourraient rien... l'enflure qui s'était d'abord manifestée aux jambes gagna bientôt la poitrine; et la malade dans l'impossibilité de rester au lit, demeurait nuit et jour dans un fauteuil. C'était la seule position qu'elle pût prendre. La vue d'une fin prochaine ne l'effraya point; elle se prépara avec une grande piété au grand voyage de l'éternité. Après avoir reçu les derniers sacrements, avec une fois vive, elle s'endormit dans le Seigneur le 1er février 1851, âgée de 73 ans, 6 mois; dont 52 ans, 4 mois de religion.

271e décès: Sœur ANATOLIE LAPIERRE, dite Sainte-Félicité.

Anatolie ou Nathalie Denis-Lapierre était née à St-Michel de Québec, de Joseph Denis-Lapierre et Marie-Louise Bolduc. Ayant perdu sa mère jeune, elle fut élevée par une tante très chrétienne qui n'avait point d'enfant, et qui lui procura le bienfait de l'éducation au couvent de Saint-François du Sud. A l'âge de dix-huit ans,

elle manifesta à son oncle et à sa tante le désir qu'elle éprouvait d'être religieuse; ils s'y prêtèrent de tout leur pouvoir, et elle fut admise au noviciat en 1845. Ayant fait profession le 15 avril 1847, elle fut employée à St-Hyacinthe l'année suivante; puis aux Cèdres en 1850. Elle s'acquittait avec succès de sa tâche d'institutrice quand elle fut atteinte d'un mal de poitrine qui obligea de la rappeler et de la mettre à l'infirmerie. Tous les soins furent inefficaces; elle vit approcher sa fin avec calme, et même avec joie. Agée de 24 ans, elle comptait six ans, six mois de religion. (17 mars 1851).

272e décès: Sœur MATHILDE LAURIER, dite Saint-Louis.

Mathilde Laurier-Cotineau était née à Lachenaye, de Toussaint Laurier-Cotineau et Esther-Archange Viger. Entrée au noviciat en 1839, elle fit profession sous le nom de Saint-Louis le 15 octobre 1841, (supérieur, Monsieur Quiblier) étant âgée de dix-neuf ans. Après son noviciat, elle fut envoyée à Pointe-Claire; en 1847, à Saint-François du Sud, en 1849, à Sainte-Croix, d'où elle fut rappelée malade au mois de septembre. Cette chère Sœur était douée de talents pour l'instruction, d'un riche caractère, d'une foi et d'une piété remarquables. Sa santé délicate fut pour elle une source abondante de mérites. Ayant obtenu un soulagement sensible à ses douleurs, le 12 janvier 1846, elle avait deman-

dé et obtenu d'ajouter à son nom de religion celui qu'avait porté notre Fondatrice, et d'être nommée Sœur Saint-Louis-du-Saint-Sacrement. Si son mieux physique fut de courte durée, sa dévotion envers l'adorable mystère de l'Eucharistie alla toujours croissant. Pendant les dernières années de son exil, elle obtint le privilège insigne de recevoir la sainte communion tous les jours; elle ne pouvait se rassasier de la manducation de ce pain divin, c'était presque son unique aliment. Elle mourut âgée de vingt-neuf ans, vingt-six jours; et de religion 11 ans, 10 mois, 8 jours.

Monseigneur de Montréal, en apprenant la mort de cette chère Sœur, écrivit à Mère Sainte-Elisabeth:

Evêché, 28 août 1851.

Ma très chère Fille,

« J'ai reçu la vôtre qui m'apprend la mort si douce de votre chère Sœur Saint-Louis; je trouve que l'éloge donné à ses vertus est bien mérité. Aussi, ai-je l'espérance qu'en vous quittant elle sera incontinent entrée dans le chœur des vierges, à la tête desquelles brille, sans doute, votre vénérée Fondatrice d'un éclat tout particulier. En disant, ce matin, la messe pour la défunte, il me semblait que son âme s'élançait sur la sainte hostie, le centre de tous ses désirs et l'unique objet de son amour pendant qu'elle était au milieu de vous. »

273e décès: Sœur SUZANNE BRUNET, dite Saint-Jean-Baptiste.

Suzanne Brunet, née à Ste-Geneviève, était fille de Hyacinthe Brunet et Suzanne Brisebois. Entrée au noviciat en 1816, elle fit profession le 30 septembre 1818, M. Roux étant supérieur. Elle fut employée: en 1819, au pensionnat; en 1821, à Boucherville; 1822, Basse-Ville de Québec; 1825, ouvrage des Messieurs; 1827, seconde dépositaire; 1829, Terrebonne; 1833, Laprairie; 1835, école Saint-Laurent; 1849, petite école, jusqu'à sa mort, arrivée le 8 octobre 1851, à 6 h. 45 du matin. Elle était âgée de 53 ans, 11 mois, dont 35 ans de religion. La maladie qui la ravit à notre Communauté fut le choléra, dégénéré en fièvre typhoïde. Après six jours de grandes souffrances, elle rendit son âme à Dieu, munie de l'Extrême-Onction et de toutes les prières de la sainte Eglise. Elle fut laissée avec les habits qu'elle avait en mourant; le cercueil fut placé dans l'ancienne église, et la levée du corps eut lieu à la petite école, (Notre-Dame-des-Victoires) dont elle était chargée depuis quelque temps. Cette bonne Sœur était très régulière; elle avait une conscience délicate, même un peu scrupuleuse.

274e décès: Sœur MARIE-CATHERINE GRAVEL, dite Saint-Herman-Joseph.

Marie-Catherine Gravel naquit à St-François-de-Sales, Ile Jésus, le 6 avril 1788. Son père se

nommait Guillaume Gravel, et sa mère Amable Laporte. Entrée au noviciat le 25 janvier 1804, elle prit le saint habit et le nom de Saint-Herman-Joseph, le 28 janvier 1805, et fit profession le 29 avril 1806, sous ma Sœur Saint-Augustin, Monsieur Roux faisant la fonction de supérieur majeur. Après sa profession, elle fut envoyée successivement à Saint-Laurent, à Pointe-aux-Trembles de Montréal, et à la Basse-Ville de Québec. De 1814 à 1828, elle demeura au Lac; de 1828 à 1831, elle remplit la charge de maîtresse des novices en remplacement de Mère Sainte-Madeleine; puis elle retourna au Lac, et y travailla jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 14 octobre 1851. Agée de 63 ans, 6 mois, 8 jours, elle comptait 47 ans, 8 mois, 19 jours de religion. L'acte de sépulture, fait par Monsieur Dufresne, sulpicien, porte qu'elle fut inhumée dans l'église de la mission, sous le banc des Sœurs, et vis-à-vis la place qu'elle occupait de son vivant. Cette chère défunte emporta dans la tombe les regrets sincères de la Communauté, qu'elle avait constamment édifiée par la pratique de toutes les vertus religieuses : humilité, obéissance, pauvreté, zèle pour l'instruction des enfants, mortification. Les sauvages du Lac, où elle avait passé plus de la moitié de sa vie religieuse, vingt-sept ans, reconnurent avoir éprouvé en mille rencontres les effets de son zèle et de son dévouement. Elle parlait assez bien la langue iroquoise. Ces bons sauvages bénirent le ciel de ce qu'il leur était donné de posséder ses restes dans leur église.

275e décès: Sœur SOPHIE BLAIS, dite Saint-Venant.

Marie-Sophie Blais naquit à St-Pierre, rivière du sud, de Pierre Blais et Marie Dessaint, dit Saint-Pierre. Elle fit profession le 24 août 1820, âgée de dix-neuf ans. Elle était très instruite de notre sainte religion, dont elle avait toujours fait sa principale étude, dans sa famille d'abord, puis au couvent de St-François du Sud. Après son noviciat, elle fut employée à l'externat de la Basse-Ville de Québec pendant une année; puis à la Ste-Famille, au Lac et à Laprairie. En 1831, elle fut mise à l'office des Messieurs; et en 1833, elle fut l'une des fondatrices des écoles de la ville, ouvertes par M. Quiblier. Sa compagne au faubourg St-Laurent était Sœur Saint-Joseph. Après avoir enseigné alternativement dans les faubourgs Québec et St-Laurent, elle prit l'office des Messieurs pour la seconde fois en 1840. En 1841, elle alla à l'école Saint-Antoine; et en 1842, à l'école Saint-Joseph. De 1843 à 1845, elle s'employa à la couture de la Communauté, et depuis lors jusqu'à son décès, elle fit les rabats des Messieurs. Cette chère Sœur savait très bien le plain-chant et était douée d'une voix mélodieuse; sa lecture était très agréable, on aimait l'entendre au réfectoire, à la communauté; à la chapelle, comme chantre à l'office. Avec ses autres offices, elle remplit souvent celui d'excitatrice. Ne s'étant pas parfaitement rétablie d'une fièvre maligne qu'elle avait contractée pendant ses jeunes années de religion, elle était

par intervalles, très fatiguée, et se plaignait de tout le monde ; personne dans la Communauté, selon elle, ne remplissait son devoir, ce qui la faisait beaucoup souffrir, et, sans le vouloir, elle faisait souffrir les autres. Chacune s'observait de son mieux pour ne la point contrarier. Revenue de ces excès de fatigue, elle reprenait sa gaîté, sa belle humeur, et devenait très agréable. D'ailleurs elle fut toujours fervente, régulière, délicate sur le point de la pauvreté, ennemie déclarée de tout ce qui tient au monde, et zélée comme une apôtre. Sa dernière maladie ne fut que de quelques jours. Après avoir demandé avec instances les sacrements de notre mère la sainte Eglise, elle répondit d'une voix intelligible aux prières qu'on faisait pour elle, et rendit paisiblement son esprit à Dieu, âgée de 51 ans, 6 mois, 24 jours, dont 33 ans, 5 mois, 11 jours de vie religieuse.

276e décès: Sœur MADELEINE RACINE, dite Saint-Henri.

Madeleine Racine, née à Sainte-Anne (Beaupré), était fille de M. Claude Racine et dame Marguerite Trépanier. Elle entra au noviciat le 15 juillet 1795, Sœur Saint-Ignace (Raizenne) étant supérieure de notre Communauté, et M. Brassier faisant fonction de supérieur majeur. Quand elle prit l'habit, 20 juillet 1796, M. Roux, à Montréal depuis deux ans, présida la cérémonie au nom de M. Brassier ; il lui donna son nom,

Saint-Henri. Elle fit profession le 15 août 1797, âgée de 22 ans, M. Roux venant d'être nommé vicaire général. Le 15 janvier 1799, étant encore au noviciat, elle fut désignée pour aller à St-Laurent remplacer sœur Sainte-Anne (Gingras) ; en 1802, elle alla missionnaire à Saint-Denis; et en 1815, à la Basse-ville de Québec. Parmi les élèves de la Basse-Ville se trouvait l'enfant du locataire des Sœurs, (M. Gibson, tailleur, lequel occupait depuis 1810 le magasin dépendant du couvent). Notre chère Sœur eut compassion du malheur de cette enfant, qui appartenait à une famille protestante; et elle s'occupa d'une manière toute spéciale, à la bien instruire. L'enfant, docile aux leçons qu'elle entendait, demanda d'être admise à la première communion avec les autres élèves; son père lui donna son consentement, et au moment du baptême, il lui dit: « Sois catholique, mon enfant, mais une bonne catholique. » Quelques mois après succombant à des chagrins domestiques et n'osant confier ses enfants à sa seconde épouse, il fit prier Sœur Saint-Henri de le visiter, et lui recommanda sa jeune famille. Elle s'en chargea avec permission de Sœur Saint-Augustin, supérieure. (1815) Le petit garçon fut confié à des âmes généreuses, qui se chargèrent de son éducation; et les trois petites filles furent placées au couvent de la Basse-Ville... l'aînée, Jane, était partie pour l'Angleterre en 1811 avec un de ses oncles, associé de son père. L'aînée des trois converties, Elisabeth, se fit religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec, où elle prit le nom de

sa bienfaitrice, Saint-Henri. La cadette fut notre Mère Sainte-Ursule, et la troisième, Mère Sainte-Madeleine de l'Hôtel-Dieu. En 1820, Sœur Saint-Henri fut rappelée (de Québec) à la maison mère, pour y être assistante de Sœur de la Nativité (Desroussels). Celle-ci, souffrant d'un cancer, ne pouvait presque pas suivre les exercices de la Communauté, ni répondre aux personnes qui la demandaient. Elle se déchargea de ce soin sur la première assistante. En 1822, remplacée comme assistante par Sœur Saint-Jérôme, Sœur Saint-Henri fut nommée missionnaire à St-Denis; en 1825, elle fonda la mission de Berthier avec Sœur Saint-Claude (Sédilot); en 1828, elle fut chargée de la mission de la Pointe-aux-Trembles de Québec, où elle trouva la maison menaçant ruine. Il fallait nécessairement en relever les murs; mais n'ayant aucuns fonds, manquant même du nécessaire, elle ne sut que se confier à la divine Providence... Les habitants n'eurent pas plutôt connu le désir de celle qu'ils aimaient comme une mère, qu'ils se dévouèrent à son service; les uns apportèrent du bois, d'autres de la chaux, d'autres offrirent leurs bras et leurs forces pour faire l'ouvrage... et bientôt le couvent fut rebâti, en grande partie par le moyen des contributions qu'attirait à notre chère Sœur l'estime que l'on faisait de de son mérite et de ses vertus.

Ce n'est pas seulement à la Basse-Ville et à Pointe-aux-Trembles que Sœur Saint-Henri fut estimée; partout on eut occasion de la bénir,

car partout elle se montra charitable, et sa charité s'étendait à tous. Chacune de ses compagnes trouvait en elle support, douceur, et des attentions vraiment minutieuses; elle prenait soin de leur santé, et leur aidait de tout son pouvoir auprès des enfants. Enseigner les prières et le catéchisme à celles qui ne savaient pas lire était son occupation favorite et journalière. Les supérieures étaient tellement convaincues de sa régularité et de sa charité qu'elles auraient voulu procurer à toutes les jeunes sœurs l'avantage d'une si douce société; c'est pourquoi on lui changeait ses compagnes très souvent. A propos d'un changement, elle dit un jour : « Ma sœur supérieure pense que mon cœur est aussi vieux que la vieille, et qu'il ne sent rien. Oh! qu'elle se trompe! » Quelle bonté et quelle compassion pour les personnes au service de la maison! Elle se faisait une joie de partager leurs travaux, quelque pénibles qu'ils fussent; on l'a vue nettoyer la basse-cour, soigner les animaux et se faire la servante de la dernière domestique. Lorsqu'on l'engageait à se reposer un peu, elle répondait : « Laissez-moi donc! c'est ma vie; lorsque je suis tranquille, mes pauvres pieds se rebutent et ne veulent plus porter la vieille! » Elle puisait sa force au travail, et un puissant moyen de le sanctifier, dans une prière habituelle et fervente, même au milieu des plus grandes occupations. Jamais on ne l'entendit se plaindre; car elle était très austère, afin, disait-elle, d'expier la manière trop délicate dont elle avait été élevée. Son déjeuner consistait en

quelques restes de pain sec, avec un peu de lait ou du café. Quelques-unes disaient l'avoir vue boire de l'eau de vaisselle, et autres liquides non moins désagréables, comme la rinçure des gobelets où il y avait eu de la médecine. Quand elle était à Québec, il lui survint un mal au pouce, qu'elle s'était infecté par un excès au travail; le médecin fut obligé de lui faire des incisions à plusieurs reprises, et lui conseilla de tenir ce pauvre doigt ainsi mutilé dans de la lessive très forte, observant que ce remède était efficace, mais très violent, et qu'il doutait qu'elle pût l'endurer. Elle se soumit à cette ordonnance, qui lui fit endurer de si vives douleurs que ses nerfs se contractèrent et tous les traits de son visage s'altérèrent; lorsque la crise fut passée, elle dit: « Mon Dieu! que sont donc les souffrances du purgatoire! » Quelques jours après, les os qui se détachèrent furent une preuve de la violence de son mal.

En 1848, Sœur Saint-Henri, dans sa cinquante-deuxième année de vie religieuse, fut rappelée à la maison mère. Ce fut un coup pour les habitants de la Pointe-aux-Trembles, où elle travaillait avec tant de zèle depuis près de dix-huit ans. Elle-même ne put quitter sans regret ces lieux arrosés de ses sueurs. Avant de se rendre à Saint-Roch, elle arrêta chez les religieuses de l'Hôtel-Dieu, pour faire ses adieux à l'aînée de ses protégées, Mère Saint-Henri; la plus jeune, Henriette, dite, en religion, Mère Sainte-Madeleine, était décédée l'année précédente.

Après un court séjour à St-Roch, Sœur Saint-Henri se dirigea vers la maison mère, où sa première visite fut à la chapelle; de là, elle se rendit à la salle de communauté, et après avoir salué la supérieure, Mère Sainte-Madeleine, elle lui remit la clef de sa cassette, comme signe de sa soumission et de sa dépendance. Mère Sainte-Madeleine profondément émue de cette démarche prit la clef, la baisa respectueusement, et la lui rendit. Alors une jeune professe, (Mère Saint-Victor) vint au nom de la Communauté la féliciter sur son heureux retour et s'exprima ainsi:

Très honorée Mère,

La Communauté daigne aujourd'hui me faire un honneur bien insigne; celui d'être l'interprète de ses sentiments à votre égard. Aussi, malgré ma reconnaissance, j'en suis pénétrée de confusion; car la distance de vous à moi est bien grande, puisque je ne suis que la centième professe et la plus jeune de la Communauté. Mais la différence d'âge disparaît bien vite devant la douce et cordiale affection qui unit si étroitement tous les membres de notre bien-aimée Congrégation. C'est par un effet de cette charité que nous fêtons l'heureux retour de notre doyenne, après l'absence la plus longue qui se soit encore rencontrée dans les vieilles pages de nos registres. D'une même voix, nous bénissons la divine Providence qui vous donna, avec les talents, la force de continuer si longtemps

l'œuvre sublime dont elle vous avait chargée; de ce qu'elle prolongea votre carrière de missionnaire jusqu'au cinquante-deuxième anniversaire de votre profession... Nous bénissons encore bien plus, cette divine Providence, de ce qu'elle s'est plu à orner votre cœur de ces vertus si solides, si pures dont vous avez partout donné l'exemple; en un mot de ces vertus qui font les saints.

Maintenant, délivrée du tracas des affaires, vous trouverez, nous l'espérons, au milieu de notre chère Communauté, le calme et le repos que vos longs travaux nécessitent. Vous y serez l'objet du respect des jeunes, et vous captiverez l'affection de toutes; vous pourrez aussi à votre aise répandre vos vœux au pied des saints autels: notre paisible chapelle facilitera votre recueillement. Là, nous n'en doutons pas, nous serons l'objet de vos ferventes prières et de vos épanchements; car jetées à notre tour en haute mer, nous avons besoin d'une vertu mâle pour nous raidir contre les écueils qui s'y rencontrent si fréquemment. Enfin, quand le ciel touché de votre long exil, vous invitera d'aller recevoir la couronne promise au bon serviteur, vous jouirez avec plus de charmes des dernières consolations qu'offre la religion, et vous franchirez plus paisiblement le seuil de la bienheureuse éternité!

Mère Saint-Victor, alors dans sa troisième année de profession, enseignait la musique au pensionnat, avec notre vénérée Sœur Saint-

Michel. Après l'adresse ci-dessus, elles chantèrent les couplets suivants :

Jour heureux, jour de vrai plaisir,
Nos cœurs sont remplis d'allégresse !
Jour heureux, jour de vrai plaisir,
Puisses-tu ne jamais finir !
Que bien loin de nous la tristesse
S'envole avec les noirs soucis ;
Nous les chassons avec mépris,
Avec joie nous les voyons fuir.

À toi, vénérable doyenne,
Et notre amour et notre encens.
Oh oui, cette fête est la tienne,
Reçois, reçois-y nos cœurs.

Ah ! permets-nous de rendre hommage
À tes soixante-treize années ;
Non seulement à ton grand âge,
Mais à tes vertus distinguées.

Après cinquante années d'absence,
Enfin nous fêtons ton retour.
Nous jouissons de ta présence,
Puissions-nous en jouir toujours !

Puisse le ciel dans sa tendresse
Te continuer ses faveurs !
Et les répandre avec largesse !
Pour toi c'est le vœu de nos cœurs.

L'émotion de ma Sœur Saint-Henri était grande !... car cette maison mère où elle revenait après une si longue absence, que de transformations elle avait subies ! Ce n'était plus les murs antiques qu'elle avait habités, si riches en sou-

venirs précieux... ce n'était plus la chapelle témoin de sa consécration et de ses vœux... tout lui était étranger, même le plus grand nombre des Sœurs qui l'entouraient avec tant de respect et d'estime. Il est facile de comprendre ce qui pouvait se passer dans un cœur comme le sien; cependant, on ne l'entendit jamais proférer une parole qui sentît la tristesse, l'ennui, ou la désapprobation de quelque changement introduit. Non seulement l'obéissance la fit se soumettre aux volontés des personnes placées à la tête de la maison; mais elle allait au devant de leurs désirs, leur portait un profond respect, et avait pour toutes les officières des prévenances et des attentions vraiment admirables, toujours la première à tout, aux exercices de piété et au travail. Elle présentait un beau modèle d'édification par son esprit de recueillement, d'ordre et de sainte pauvreté. Aux nominations de 1848, elle fut nommée charitable, et s'acquitta de cette fonction avec bonheur. En 1849, elle obtint à force d'instances qu'on ajoutât à cet office celui d'aide à la ciergerie, sous Sœur St-Laurent, (Ferland) qui était à peine Sœur de Communauté. C'est dans l'exercice de cet emploi qu'elle tomba malade, le dernier jour de l'année 1851... Son corps était si usé qu'elle fut bientôt aux portes de la mort, mais en conservant toujours ce calme et cette paix que donne une vie toute de dévouement et de sacrifice. Elle reçut les derniers sacrements avec la foi et la ferveur qui l'avaient toujours caractérisée; puis, les yeux baissés,

le cœur entièrement détaché de la terre, elle ne s'occupa plus qu'à faire des actes de résignation et d'amour de Dieu. Ce fut le 25 janvier 1852, vers 7 h. du matin, qu'elle rendit sa belle âme à son Créateur, étant âgée de 77 ans, dont 56 ans, 6 mois, passés dans l'Institut.

Les habitants de la Pointe-aux-Trembles de Québec lui firent chanter un service solennel; aussi bien que les religieuses de l'Hôtel-Dieu, qui la considéraient mère de ceux de leurs meilleurs sujets.

Notes de Mère Sainte-Ursule (Gibson).

« 1852, 25 janvier: décès de Sœur Marie Madeleine de St-Henri, âgée de 77 ans; de religion, 56 ans, 6 mois, 17 jours.

« Marie Madeleine Racine est née en 1775; entrée au noviciat le 8 août 1796, sous la supériorité de notre Mère Saint-Augustin, M. Henri-Auguste Roux venait d'être nommé supérieur et confesseur de notre Communauté. Elle fut la première qui reçut de lui le saint habit, et son nom, Saint-Henri. Après sa profession, on l'employa successivement dans les missions de St-Laurent, St-Denis, à la Basse-Ville de Québec, à Berthier, au pensionnat de la maison mère, en tout 47 ans, 6 mois, elle fut assistante de révérende Sœur de la Nativité, supérieure. Partout elle a été un modèle des vertus d'humilité, de pauvreté, de mortification, et de dévouement sans bornes à l'œuvre de notre Institut;

1814 à 1820 qu'elle eut occasion de pratiquer la charité la plus étendue, en se chargeant, avec l'approbation de la révérende Mère Saint-Augustin, sup., de trois orphelines d'une famille protestante, qui lui doivent la foi, l'éducation, et la vocation religieuse. Impossible d'exprimer tout ce qui lui en a coûté de dévouement et d'abnégation pour élever ces enfants dont la plus jeune avait à peine trois ans ; celle-ci fut surtout l'objet des soins constants et de la tendresse toute maternelle de cette digne Mère ! Dieu bénit son zèle et sa charité. Elle eut le bonheur de les voir se consacrer à Dieu, deux à l'Hôtel-Dieu de Québec, et la seconde dans notre Institut. Un volume ne suffirait pas pour dire tout ce qu'elles doivent à la charité de cette vénérée Mère, leur bienfaitrice.

« C'est à la Pointe-aux-Trembles de Québec où elle a travaillé pendant 18 ans qu'elle a surtout donné l'exemple des vertus de notre vénérable Fondatrice, s'employant au travail le plus dur, le plus humiliant, pour épargner la santé des domestiques, pratiquant la mortification et la pauvreté en tout, n'ayant à son usage que les vêtements indispensables, les plus usés ; et observant rigoureusement les jeûnes prescrits, jusqu'à sa mort. Pour ses compagnes, elle avait des soins, des attentions, leur procurant tout ce qu'elle croyait leur être agréable, aussi la Communauté envoyait sous ses soins les Sœurs les plus faibles, telles que mes Sœurs Saint-Edouard et Saint-Jean, qui lui ont rendu ce

témoignage que la mère la plus tendre ne pouvait leur donner plus de soin. Ma Sœur Saint-Henri fut rappelée à la Communauté en 1848, on envoya au devant d'elle mes Sœurs Sainte-Scholastique et Sainte-Ursule; en arrivant à la maison mère, notre Mère Sainte-Madeleine, supérieure, s'empressa d'aller au devant d'elle et la salua avec une respectueuse affection. Ma Sœur Saint-Henri lui présenta aussitôt la clef de sa petite valise, que notre vénérée Mère baisa avec respect en la lui remettant. Toute la Communauté était alors réunie pour célébrer le retour de cette vaillante doyenne de notre Institut, et sa 54e année de profession. Une adresse lui fut présentée par ma Sœur Saint-Victor qui commençait ainsi: « Je suis bien petite et jeune pour servir d'interprète à tous les membres de l'Institut dont je suis la centième etc. » le compliment fut suivi d'un grand congé.

« Ma Sœur Saint-Henri ne voulut pas rester inactive. Elle sollicita une occupation et s'offrit pour aider à la ciergerie. Jusqu'à sa mort, elle préparait les mèches pour les cierges.

« En 1852, au commencement de janvier, elle tomba malade d'un érysipèle, avec inflammation du cerveau. Elle endura ces cruelles souffrances avec patience, et une résignation parfaite à la volonté de Dieu.

« M. Granjon, p.s.s., lui administra les derniers sacrements, elle expira le 25 janvier. »

277e décès: Sœur MARIE-ROSE VINET, dite Saint-Félix.

Rose de Lima Vinet naquit à Vaudreuil de Monsieur Jean-Baptiste Vinet et dame Josephte Denis. Entrée au noviciat en 1847, elle fit profession le 14 juin 1849, âgée de 24 ans, 10 mois. En 1850, elle fut nommée aide de Sœur Saint-Thomas aux petits pains d'autel et à la buanderie; c'est dans ces fonctions qu'elle contracta un mauvais rhume, lequel dégénéra en fluxion de poitrine, et la conduisit rapidement au tombeau. Elle édifia beaucoup la Communauté par sa douceur et sa soumission à la sainte volonté de Dieu. Ayant reçu les derniers sacrements quelques jours auparavant, elle ne s'occupa plus jusqu'à sa mort, que de son Dieu et de son éternité, manifestant toutefois le désir de mourir pendant le jour et non la nuit, afin d'avoir auprès d'elle à son dernier soupir un plus grand nombre de Sœurs et, par conséquent, plus de prières. Elle fut exaucée: le 21 février 1852, pendant la messe de Communauté, un quart d'heure environ après qu'elle eut reçu de nouveau le saint viatique, et qu'elle eut fait elle-même son action de grâces, on s'aperçut qu'elle baissait; et ce fut au milieu de toutes les Sœurs, immédiatement après le saint sacrifice, qu'elle exhala son dernier soupir. Elle était âgée de 27 ans, 6 mois, et comptait cinq années de religion.

278e décès: Sœur MARIE CARPENTIER, dite Saint-Isidore.

Marie Carpentier naquit à Saint-Damase, district de Montréal, de M. Isidore Carpentier et dame Marie Lemonde. Entrée au noviciat en 1847, elle fit profession le 18 octobre 1849, âgée de 21 ans, 7 mois. Cette chère Sœur promettait beaucoup, car elle avait une santé robuste, un excellent caractère, de l'aptitude pour toutes sortes d'emplois. Quelques mois après son entrée au noviciat, elle fut nommée aide à la pharmacie; et comme elle annonçait de rares dispositions pour cet emploi, on l'y laissa jusqu'à sa profession... les malades ne se lassaient pas d'admirer combien elle était prévenante, habile, patiente et charitable. Pendant l'hiver de 1851 à 1852, ayant été nommée pour remplacer momentanément une Sœur des classes de la ville, elle contracta un rhume qui ne se passa point. Elle vit approcher sa dernière heure avec une joie qu'elle ne pouvait contenir. Jusqu'à son dernier moment, elle conserva sa parfaite connaissance, et se montra bonne et charitable, faisant signe aux Sœurs qui priaient au pied de son lit de s'asseoir, quand elle les voyait longtemps à genoux.

Ce fut le 27 avril 1852 qu'elle expira, âgée de 24 ans, dont 4 ans, 7 mois de religion.

279e décès: Sœur MARY-ANN O'NEIL, dite Saint-François-de-Borgia.

Mary-Ann O'Neil, née à Sorel, était fille de M. Hughes O'Neil et dame Rose McGuire. Ses parents, chrétiens et pieux, la placèrent de bonne heure chez les Mères Ursulines des Trois-Rivières, et n'épargnèrent rien pour qu'elle y reçût une éducation complète. Elle seconda parfaitement leurs vues, et excella dans toutes les branches: anglais, français, musique, dessin, ouvrages de goût; mais ce qu'on admirait surtout en elle, c'était sa piété, sa modestie, sa politesse exquise. Sortie du couvent des religieuses Ursulines, où elle avait goûté les douceurs de la vertu, elle ne voulut pas s'exposer en rentrant dans le monde à perdre un si grand trésor, et s'offrit à nos Sœurs de Berthier pour enseigner l'anglais; après avoir rempli pendant quelque temps cette tâche, à la grande satisfaction des Sœurs et des élèves, elle demanda et obtint son entrée au noviciat (1848). L'idée sublime qu'elle s'était formée de la vie religieuse fit qu'elle s'appliqua avec une fidélité constante à remplir tous les points de la règle; elle craignait toujours de n'en pas faire assez, et l'on fut obligé de modérer son ardeur pour la pénitence. Elle travailla à l'œuvre de l'instruction, pendant son année de postulat, quelques mois de son noviciat, et depuis sa profession, 14 mars 1850, jusqu'à sa mort. Les élèves l'aimaient et la respectaient; ses manières douces et affables, son esprit humble, son zèle et son

dévouement pour leur progrès, lui gagnaient la confiance de toutes. Comme elle était d'un tempérament très délicat, un rhume négligé amena bientôt une pneumonie, et l'on perdit tout espoir de la conserver. Cette chère Sœur fit généreusement le sacrifice de sa vie, et eut la consolation de recevoir plusieurs fois le saint viatique pendant les dernières semaines de sa maladie. Son respectable père ayant désiré la voir sur son lit de mort, elle l'entretint tout le temps de sa visite du bonheur de sa sainte vocation. Quelques jours plus tard, il accompagnait au caveau le convoi funèbre et, de retour à la communauté, s'étant informé si sa fille avait été bonne religieuse, et ayant reçu une réponse affirmative, il s'en retourna plein de consolation, dans la douce pensée qu'elle jouissait du bonheur des élus. C'était le 6 mai; elle était décédée le 4, âgée de 24 ans, 5 mois, 9 jours; de religion 4 ans, 2 mois.

280e décès: Sœur CÉLINA ANGERS, dite Saint-Anselme.

Célina Angers était née à la Pointe-aux-Trembles de Québec, de Monsieur Jacques Angers et dame Thérèse Dussault. Elle fit profession le 18 octobre 1849, à 21 ans, 6 mois; et l'année suivante, on l'envoya à St-Hyacinthe. Elle y était d'un grand secours, lorsque au printemps de 1852 elle fut prise d'un rhumatisme inflammatoire universel. Tous les secours

de l'art étant impuissants, elle fut bientôt réduite à l'extrémité; et les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, qui la veillaient dans la nuit du 7 au 8, donnèrent avis à nos Sœurs que la malade touchait à sa fin, et qu'il fallait lui faire recevoir les derniers sacrements. Pendant que l'on disposait toutes choses à cet effet, les Sœurs Grises restèrent auprès de la mourante, qui, se croyant seule, se préparait à son sacrifice parlant assez haut pour être comprise. Voici ce que ces bonnes Sœurs ont entendu, et qu'elles ont bien voulu nous transmettre:

(*3 heures du matin*). « Je vais mourir. Oh! la mort, que ce mot est terrible! mais que faire dans le monde? Que la terre est triste! Nul plaisir ici-bas! Oui, j'aime mieux mourir. Je suis contente de mourir religieuse. Mon Dieu, je vous remercie de cette grâce. Ce m'est un grand sacrifice de mourir loin de la maison mère: je vous l'offre, ô mon Dieu! j'ai un père, une mère, des frères, des sœurs que j'aime; je vous en fais le sacrifice. J'accepte la mort en union avec celle de mon Sauveur. Jésus est mort pour moi: je veux mourir pour lui. Je suis jeune, je puis encore travailler; mais que votre volonté soit faite et non la mienne. Ma conscience ne me reproche rien, quoique je sache, ô mon Dieu! vous avoir offensé bien des fois: j'ai fait tout ce que j'ai pu pour obtenir mon pardon... Pardon! encore une fois, mon Dieu! J'ai toujours été sincère dans mes confessions. On m'a confié des enfants à instruire; je n'ai pas toujours été

fidèle à leur donner mes soins. Pardon, mon Dieu! J'ai fait les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance: y ai-je manqué? J'ai manqué d'obéissance envers mes supérieures, je leur en demande pardon... si quelqu'un m'entend, faites-le pour moi, s'il vous plaît. La mort, je l'accepte en union avec celle de Jésus sur la croix. Je vous remercie, mon Dieu, de m'avoir fait naître dans la sainte Eglise, de m'avoir appelée à la vie religieuse. Je vous remercie de m'avoir donné un confesseur pour me préparer à mourir; c'est un saint prêtre. Oh! il faut qu'il soit bien saint pour dire des choses si belles et si consolantes! Mourir! Je désire mourir! Je suis contente d'aller posséder mon Dieu! Oui, j'espère, j'irai au ciel, je verrai mon Dieu face à face, je L'adorerai, je L'aimerai dans la communauté des saints. Je verrai la sainte Vierge, mon saint patron, mon ange gardien, le ciel entier!»

Monsieur Raymond arriva au couvent vers 4 heures 30, il entendit la confession de la malade et lui administra le saint viatique, qu'elle reçut avec de grands sentiments de piété. Un peu plus tard, on lui conféra le sacrement de l'Extrême-Onction, l'indulgence «in articulo mortis»; on récita pour elle les prières des agonisants. Vers 9 heures, elle perdit connaissance; et à 11 heures 15, elle expira.

On songea d'abord à la transporter à la maison mère; mais ensuite, vu la violence de la maladie, et la chaleur de la température, il fut jugé prudent de l'inhumer à St-Hyacinthe.

Monsieur Crevier, curé de la paroisse, fit préparer un service des plus solennels ; le collège en corps entier y assista, et chanta la messe des défunts. Après l'absoute, le clergé, suivi du peuple, accompagna le convoi funèbre jusqu'à la chapelle des Sœurs Grises, qu'elles avaient préparée avec beaucoup de goût, pour la triste circonstance. Là, un « Libera » fut chanté, et le corps fut déposé sous l'autel, à côté de celui de la fondatrice de l'établissement.

Notre respectable Père Granjon, apprenant ce qui s'était passé d'édifiant à cette mort, dit : « Cette chère Sœur Saint-Anselme, en mourant, a fait plus de bien à la jeunesse présente qu'elle n'en aurait pu faire pendant une longue vie. »

EXTRAITS d'une composition d'élève, intitulée : SOUVENIR DE MAI.

« Le 3 mai, toutes assemblées dans notre pieuse chapelle, après avoir entendu une touchante instruction sur la dévotion à Marie par notre bon père, le révérend M. Raymond, nous tirâmes au sort de saintes pratiques... mais qu'ai-je dit, *toutes assemblées*... oh ! non, il manquait une des plus ferventes imitatrices de la sainte Vierge. Heureuse sur un lit de douleur, notre chère tante Saint-Anselme n'avait pas la consolation de se joindre à ses enfants pour cette petite réunion de famille. Je ne puis définir ce que j'éprouvai lorsqu'étant montée à la chambre de la malade, avec quelques-unes de mes compagnes, je la vis si souffrante et incapable

de partager notre joie. Trois jours passèrent au milieu de terribles douleurs, qu'elles supporta avec une admirable patience. Le 7, sentant son mal augmenter de plus en plus, elle fit sa confession préparatoire à la mort. Le lendemain matin, avant la messe, elle reçut le saint viatique, que nous eûmes le bonheur d'accompagner ; les enfants de Marie, tenant des cierges allumés, précédaient le ministre des autels portant le corps précieux du Rédempteur des hommes, puis suivaient toutes les autres élèves. Oh ! le touchant spectacle que celui qui s'offrait alors à nos regards ! L'Extrême-Onction lui fut ensuite administrée... Quelques heures s'étaient à peine écoulées quand nous fûmes de nouveau appelées auprès du lit de notre chère maîtresse. Hélas ! c'était pour assister aux prières de la recommandation de l'âme... Sorties de ce lieu de deuil, nous entrâmes dans la chapelle pour y déposer le fardeau de notre chagrin et prosternées au pied de l'autel de Marie, nous priâmes cette puissante protectrice d'éloigner, s'il se pouvait, le coup dont nous étions menacées... Mais la sentence était prononcée ; Dieu voulait enfin récompenser la vertu de sa fidèle servante. Quelques instants s'étaient à peine écoulés que M. Raymond, entrant dans le sanctuaire, nous adressa ces mots : « Mes enfants, j'ai la douleur de vous apprendre que votre bien-aimée tante Saint-Anselme n'est plus ! Elle vient de mourir ! » Ces paroles furent pour nous comme un coup de foudre ; et au profond silence que nous avions gardé dans l'attente de cette terrible nouvelle

succédèrent les pleurs et les sanglots. Onze heures et quart! heure douloureuse, qui nous sépare d'une de nos meilleures Mères! heure bénie, sans doute, par l'épouse de Jésus, dont elle commença la bienheureuse éternité. C'était un samedi, jour spécialement consacré à la Mère de Dieu.

Il nous fut permis de passer autant de temps que nous le voulûmes près de ce corps inanimé de notre regrettée tante. Mais enfin, parut le jour qui devait la dérober à nos regards pour jamais (11 mai). Qu'il fut triste, ce jour! Ces décorations funèbres, ces habits de deuils, cette tombe qui s'élevait au milieu de l'enceinte bénie, pourrions-nous jamais les oublier? Oh! avec quelle ferveur nous entendîmes la sainte messe ce jour-là! Presque toutes nous eûmes le bonheur de participer au festin des anges.

Pour nous, vous n'existez plus, sur cette terre, ô maîtresse bien-aimée! Mais votre souvenir vivra à jamais dans nos cœurs. Heureuse dans le sein de Dieu, vous reposant de vos travaux, daignez protéger celles que vous aimiez ici-bas. »

Agée de 24 ans, 1 mois, 21 jours, Sœur Saint-Anselme comptait 4 ans, 6 mois, 27 jours de religion.

281e décès: Sœur ADÉLINE RICHER, dite Sainte-Euphémie.

Adéline Richer naquit à St-Denis (Richelieu) de Benjamin Richer et Zoé Bordage; elle fit profession le 14 novembre 1848, âgée de dix-huit ans. Cette chère Sœur avait fait de bonnes études au couvent de sa paroisse d'abord, puis chez nos Sœurs de Berthier, où elle apprit surtout l'anglais, qui ne s'enseignait pas à St-Denis. Pendant son noviciat, elle fut employée avec avantage dans les écoles de la ville; en 1850, elle alla missionnaire à Saint-Roch de Québec. Rappelée malade avant la fin de l'année, elle fut néanmoins désignée, aux nominations suivantes pour St-Jean, d'où elle revint finir ses jours par la pneumonie. Douée d'un caractère paisible et très vertueuse, elle conserva dans ses souffrances le plus grand calme, et se montra reconnaissante pour les services qu'on lui rendait. Elle décéda le 10 juin 1852, munie des sacrements et prières de l'Eglise, à l'âge de 21 ans, 9 mois; de religion 5 ans, 8 mois, 3 jours.

282e décès: Sœur ANN KEOUGH, dite Sainte-Paule.

Ann Keough, née à Sherrington, était fille de Peter Keough, venu d'Irlande et de Ann Stapleton. Après avoir fréquenté nos écoles de la ville, elle fut mise pensionnaire au couvent de Laprairie. Nos Sœurs de cette mission, satisfaites de

sa conduite, jugèrent qu'elle pouvait demander son entrée au noviciat, selon le désir qu'elle avait plusieurs fois exprimé de se consacrer à Dieu dans notre Communauté. Elle fut admise en 1846, et fit profession le 14 novembre 1848, âgée de 23 ans.

Pendant son noviciat, elle travailla dans les classes anglaises de la ville et, en 1850, on l'envoya à Kingston... Mais elle n'y demeura qu'une année, et passa le reste de ses jours, 1851-1852, à l'infirmerie. Durant tout ce temps, elle donna des preuves de sa grande piété, et se montra si aimable qu'on eût dit à la voir qu'elle ne souffrait pas. Elle reçut les derniers sacrements avec beaucoup d'édification pour la Communauté. Faisant ses adieux aux Sœurs qui entouraient son lit, elle les pria de dire à celles qui étaient absentes qu'elle ne les oublierait pas si Dieu daignait lui faire miséricorde, comme elle l'espérait. Ce fut le 9 septembre 1852 qu'elle expira, à 10 heures 20 du soir, à 27 ans, 11 mois; de religion 5 ans, 11 mois.

283e décès: Sœur JUDITH LABERGE, dite Sainte-Dorothée.

Judith Laberge était née à Châteauguay de M. Guillaume Laberge et dame Judith Lefebvre. Entrée au noviciat en 1848, elle fit profession le 4 mars 1850, âgée de 20 ans, 5 mois. Peu après, on la désigna pour la mission de St-Hyacinthe avec

Sœur Saint-Anselme (Angers) dont nous avons donné la biographie. Comme sa compagne, elle était destinée à faire un court séjour dans notre Institut; plus heureuse qu'elle sous un rapport, elle vint terminer son existence à la maison mère. Cette chère Sœur, toute jeune qu'elle était, s'était déjà conquis l'estime générale par ses belles qualités et son excellent caractère; elle fut regrettée et laissa un beau souvenir dans la maison. Agée de 22 ans, 11 mois, 9 jours; elle avait passé dans notre Congrégation 4 ans, 6 mois.

284e décès: Sœur MARGUERITE PRIMEAU, dite Sainte-Martine.

Marguerite Primeau naquit à Châteauguay, de M. Joachim Primeau et dame Marie Maheu; elle entra au noviciat en 1845, et fit profession le 21 janvier 1847, âgée de 20 ans, 1 mois 15 jours. Après avoir passé quelques mois à l'Assomption, elle fut nommée (1848) à St-Roch de Québec où elle réussit parfaitement car elle avait beaucoup d'ordre, de tact, et un grand talent pour avancer les élèves. En 1851, sa santé donnant de vives inquiétudes, elle fut rappelée à la maison mère; et, se sentant finie, elle ne s'occupa plus qu'à se préparer à paraître devant Dieu. Son décès eut lieu le 16 septembre 1852; elle était âgée de 25 ans, 10 mois; dont 7 ans, 8 mois, passés dans notre Communauté.

285e décès: Sœur ANATOLIE BONNEVILLE, dite Saint-Denis.

Anatolie Bonneville naquit à St-Grégoire, district de Montréal, de M. Antoine Bonneville et dame Marguerite Monty. Elle fit profession sous le nom de Saint-Denis le 14 mars 1850, en même temps que Sœur Saint-François-de-Borgia (O'Neil) et Sœur Sainte-Dorothée (Laberge), décédée peu avant elle. Quelques mois après sa profession, cette chère Sœur fut atteinte d'une maladie qui la tint en langueur le reste de ses jours. On lui fit prendre l'air, dans les métairies, au Lac des Deux Montagnes ; mais ni l'air ni les remèdes ne purent la faire revenir à la santé. Elle eut la consolation de recevoir le saint viatique plusieurs fois pendant sa maladie. Le 3 novembre, elle demanda de voir le confesseur avant son départ, quoiqu'il l'eût visitée dans le cours de la journée, elle lui fit de nouveau sa confession, il récita près d'elle quelques prières, et se retira. A peine était-il sorti de la maison que la chère Sœur exhala son dernier soupir. Elle était âgée de 23 ans, 3 mois, 18 jours, et avait passé 4 ans, 8 mois, dans notre Communauté. A l'occasion de son décès, la chronique du temps observe : « Son service eut lieu le 5, à 6 heures 30. Immédiatement après cette scène de deuil la Communauté se récréait pour la profession de nos Sœurs Saint-Albert (Huot) et Saint Bernadin (Laberge). Nous regrettions de célébrer une fête joyeuse le jour de l'enterrement d'une de nos Sœurs ; mais la cérémonie avait été fixée

à ce jour, et les parents des professes étant de Québec, il eût été pénible de les tromper.

286e décès: Sœur SÉRAPHINE DUROCHER, dite Sainte-Cécile.

Mademoiselle Séraphine Durocher, née à St-Antoine de Chambly, était fille de M. Olivier Durocher et de dame Geneviève Durocher, sœur de MM. Flavien, Théophile, Eusèbe Durocher, prêtres, aussi bien que de la fondatrice des religieuses des saints Noms de Jésus-Marie. Les demoiselles Durocher: Eulalie (Sœur Marie-Rose) et Séraphine (Sœur Sainte-Cécile), furent élèves du pensionnat de Montréal, où elles se distinguèrent; car leurs maîtresses ont laissé quelques mots à leur louange, ce qui ne se faisait que pour un très petit nombre. Nous avons cité ailleurs ce que le journal du pensionnat dit de Sœur Marie-Rose; suit un extrait concernant Sœur Sainte-Cécile:

« Marie-Séraphine était née avec d'heureuses dispositions pour l'étude; elle fut placée au pensionnat de la Congrégation de Notre-Dame, mais il lui fallut plusieurs mois pour s'accoutumer à la vie de pensionnaire. Ce n'étaient pas les douceurs de la vie qu'elle quittait qui faisaient le sujet de ses regrets; c'était la peine de se voir éloignée de ses parents. Elle appartenait à une famille qui regardait la piété et la vertu comme le plus précieux héritage que des

parents pussent léguer à leurs enfants. Madame Durocher mit tous ses soins à faire passer dans le cœur de sa fille les principes de la foi qui l'animaient elle-même; elle y réussit. Séraphine profita des sages leçons qu'elle recevait et s'appliqua à suivre les exemples de vertu qu'elle avait sous les yeux. Rendue au pensionnat, elle brilla entre toutes par la générosité de son cœur; c'était un bonheur pour elle de se sacrifier pour rendre ses compagnes heureuses... elle se fit aussi remarquer par sa grande dévotion envers la très sainte Vierge; le désir de se consacrer à elle fut l'objet unique de son ambition. Etant arrivée au terme de ses désirs, (17 mars 1829) elle se dévoua avec ferveur à la gloire de Dieu et à l'honneur de sa divine Mère; on ne voyait en elle rien de terrestre sinon la souffrance et la faiblesse corporelle. »

La première mission de Sœur Sainte-Cécile fut la Basse-Ville de Québec; elle y fut envoyée immédiatement après son noviciat, en 1831. De 1832 à 1839, elle travailla à la pharmacie et à la mission de Pointe-aux-Trembles. Elle remplaça, en 1839, Sœur Saint-Patrice à Berthier; et en 1841, Sœur Saint-Jérôme à Pointe-aux-Trembles. En 1848, elle alla pour la seconde fois à Berthier; et de 1849 jusqu'à sa mort, elle remplit l'office de portière, ne perdant pas une minute, et ayant toujours un ouvrage à la main dans ses moments libres. Un mauvais rhume qui dégénéra en consomption, conduisit cette chère Sœur au tombeau; elle sécha peu à peu jusqu'à ce que sa peau

devint collée à ses os. Se sentant descendre dans la tombe, elle sut profiter de ses souffrances pour enrichir son âme et faire double provision de voyage pour l'éternité. Craignant de n'être pas assez pure pour paraître devant le souverain Maître, elle voulut faire une confession de toute sa vie avant de recevoir les derniers sacrements. Fortifiée par la visite de son Dieu et les prières de l'Eglise, elle dit adieu à la terre pour aller vivre éternellement dans le sein de Dieu qu'elle avait servi avec tant de fidélité. C'était le 19 novembre 1852; elle était âgée de 43 ans, et avait passé 25 ans dans notre Institut.

287e décès: SŒUR ÉLISABETH ROY, dite des-Anges.

Sœur Elisabeth Roy était née à Montréal le 28 octobre 1772, de M. Charles-Joseph Roy et dame Marie-Josephte Filion. Elle entra au noviciat le 15 juillet 1800, prit le saint habit le 16 juillet 1802, âgée de 30 ans, Sœur Saint-Augustin étant à la tête de la Communauté et M. Roux agissant comme supérieur majeur. Après son noviciat, elle fut nommée à l'île Saint-Paul et y demeura jusqu'à 1811, alors, elle alla à la Pointe-Saint-Charles; en 1820, elle retourna à l'île; en 1825, elle fut nommée à l'office des Messieurs; et en 1829, chargée de la boulangerie... En 1833, on l'envoya au Lac des Deux-Montagnes; en 1835, elle fut de nouveau chargée de la boulangerie; en 1841, elle eut avec l'office de la boulangerie

celui de la filerie, cela jusqu'à l'année de son décès, alors qu'elle était âgée de 80 ans. Tout ce qui dépendait de la boulangerie: poches, nappes, autres linges, était tenu par cette chère Sœur dans un état de propreté admirable; elle faisait à la filerie autant d'ouvrage qu'une jeune Sœur, et ne laissa son rouet que deux jours avant sa mort, pour se soigner d'un rhume qui la fatiguait depuis quelque temps. Sa maladie ne paraissait nullement dangereuse; cependant le 23 novembre, qui fut le jour de son décès, elle se confessa le matin, espérant faire une communion de dévotion le lendemain... A 9 heures 30 du soir, elle perdit connaissance; on fit appeler le prêtre, mais elle expira avant qu'il eût pu se rendre. La mort de ma Sœur des-Anges bien que subite, ne fut pas imprévue; sa vie constamment édifiante donna lieu d'espérer que Notre-Seigneur, en l'appelant à Lui de cette manière, avait voulu lui épargner les horreurs de la mort. De ses 80 ans, 52 s'étaient écoulés dans notre communauté.

288e décès: Sœur LUCE DION, dite Sainte-Liduvine.

Sœur Sainte-Liduvine était née à Saint-François de l'île d'Orléans; son père se nommait François Dion, et sa mère Marie-Luce Guérard. Entrée au noviciat en 1846, elle fit profession le 14 novembre 1848, âgée de 20 ans. Ayant été nommée à St-Roch de Québec en 1849, elle y travailla avec beaucoup de zèle jusqu'au 22 octobre

1851; sa santé causa alors des inquiétudes, elle fut remplacée par Sœur Sainte-Aurélie, (Lebeau) et rappelée à la maison mère. Tous les soins qu'on lui prodigua étant inefficaces, elle fit généreusement son sacrifice. Ses souffrances furent longues; cependant, on ne l'entendit jamais se plaindre, ni de ses maux, ni de quoi que ce fût... elle faisait tout en son pouvoir pour épargner de l'ouvrage à ses infirmières. Elle mourut le 25 novembre 1852, à 5 h. du soir, après avoir reçu les derniers sacrements avec une foi admirable; sa mort fut regardée comme une perte pour notre Institut dont elle possédait l'esprit. Agée de 24 ans, elle comptait six années de religion.

289e décès: Sœur ANGÈLE LACHAISE, dite Saint-Martin.

Née à Saint-Martin de Louis Lachaise et Marie Prévost, cette chère Sœur fit profession le 1er octobre 1846, âgée de 20 ans; elle avait fait son cours au pensionnat de la ville, et possédait parfaitement tout ce qui s'enseignait alors: français, anglais, piano, guitare. Aussi, sa consécration à Dieu fut-elle l'occasion d'un immense sacrifice pour son père lequel ayant perdu son épouse, comptait sur cette fille pour l'agrément du foyer domestique.

En 1848, Sœur Saint-Martin fut désignée pour la mission de St-Jean; et en 1851, on l'envoya à

Châteauguay. Elle revint malade en 1852; et, après quelques mois de souffrance, termina sa courte carrière dans la soumission la plus parfaite à la volonté de Dieu, munie des secours de la sainte Eglise, à l'âge de 26 ans, 3 mois; de religion 8 ans, 3 mois.

290e décès: Sœur MARIE-LOUISE DAVID, dite Saint-Joachim.

Marie-Louise David naquit le 12 janvier 1778, à Montréal, de M. Jean-Marie David et dame Suzanne Major. Entrée au noviciat le 27 septembre 1802, elle prit le saint habit le 2 février 1804, et fit profession sous le nom de Saint-Joachim, le 6 mai 1805, âgée de 27 ans.

Cette chère Sœur, d'un tempérament robuste, et accoutumée aux travaux de la campagne chez ses parents, qui demeuraient à la côte Visitation, se montra toujours très laborieuse. Elle fut employée dans tous les gros offices de la maison: chambre des hosties, dépense, buanderie, cordonnerie, lingerie. Partout elle déploya un zèle et une activité peu ordinaires. Les travaux les plus pénibles et les plus rebutants ne la déconcertaient jamais; elle rendit de grands services à la Communauté par cent industries qu'elle imaginait pour épargner de la dépense; dans ce but, elle sacrifia jusqu'à son repos de la nuit. En 1845, ayant été frappée de paralysie, elle fut chargée, aux nominations, du soin de sa santé et

de prier pour l'heureux succès de notre œuvre. Plus de deux ans avant sa mort, elle devint aveugle; quoique soumise à l'adorable volonté de Dieu, elle regretta la perte de sa vue, qui la réduisait à ne pouvoir ni lire, ni s'occuper à aucun travail; elle s'en dédommageait en récitant son chapelet. Tant qu'elle put se traîner à la chapelle, elle passa presque tout son temps devant le très saint Sacrement.

Décédée le 3 février 1853, munie des secours de l'Eglise, cette chère Sœur était âgée de 75 ans, 20 jours, et comptait 51 années de vie religieuse.

291e décès: Sœur ÉLISABETH CONWAY, dite Sainte-Gertrude.

Elisabeth Conway, née en Irlande, vint au Canada avec sa mère après la mort de son père. Peu de temps après son arrivée dans ce pays, le choléra lui enleva l'unique objet de ses affections. Un monsieur du Séminaire l'ayant prise sous sa protection, la plaça d'abord chez une dame, puis au pensionnat comme portière. Ses manières distinguées, sa conduite irréprochable, engagèrent plus tard notre Mère supérieure à la décharger de son emploi pour lui laisser faire son cours d'étude. Elle y réussit parfaitement, et se montra digne de la protection qui lui était accordée au point que les enfants de Marie la

choisirent pour leur présidente, et que le pensionnat entier lui décerna la médaille d'or à la fin de sa dernière année. Elle ne laissa le pensionnat que pour entrer au noviciat, juillet 1850; et fit profession le jour de Sainte-Madeleine 1852, âgée de 20 ans. Déjà souffrante de la maladie qui devait nous la ravir, elle fut envoyée immédiatement après sa profession à Ste-Thérèse, pour y prendre soin de quelques élèves restées en vacances au couvent. M. Duquet, alors curé de la paroisse, dit aux Sœurs en parlant d'elle: « Cette jeune Sœur n'est pas faite pour la terre; c'est une petite prédestinée. » Elle revint à la communauté l'automne suivant; et la pneumonie, continuant ses progrès, ôta bientôt tout espoir de la guérir. Elle décéda le 11 avril 1853. Quelques minutes avant de rendre le dernier soupir, elle parut revenir à la vie, ouvrit sans effort apparent ses beaux yeux où rayonnaient le bonheur et la paix, promena quelques instants ses regards avec une expression qui fit croire qu'elle était favorisée d'une vision céleste... puis, baisant amoureusement le crucifix, elle expira. Tous les secours de l'Eglise lui avaient été prodigués; elle était âgée de 20 ans, 5 mois; et de religion 2 ans, 8 mois, 24 jours. Le père de cette chère Sœur se nommait Henry Conway; et sa mère, Mary-Ann McCartnay.

292e décès: Sœur MARIE-ANGÉLIQUE LÉVESQUE, dite Sainte-Catherine.

Sœur Marie-Angélique Lévesque naquit à la Rivière-Ouelle, de M. François Lévesque et dame Angélique Hudon. Entrée au noviciat en 1818, elle fit profession le 19 juillet 1820, âgée de 21 ans. Reçue pour les ouvrages, elle ne s'y épargna jamais. L'année même de sa profession, elle fut envoyée à Pointe-Saint-Charles et y demeura cinq ans. De 1825 à 1829, elle remplit la fonction d'infirmière. Alors, elle eut le soin de la dépense une année; en 1830, elle aida à la pharmacie; en 1831, elle fut nommée avec aide aux petits pains d'autel, à la ciergerie, à la cordonnerie; en 1832, même chose. En 1833, elle retourna à la Pointe-Saint-Charles et y demeura jusqu'à 1837. Elle fut de nouveau nommée infirmière et aide aux hosties; en 1841, on la chargea de la lingerie; et en 1842, de l'office des Messieurs. Ayant contracté une maladie qu'elle négligea de soigner, elle devint incapable pour les offices; les nominations de 1843 la désignèrent comme gardienne à la salle de musique du pensionnat; et celle de 1844, comme missionnaire à Châteauguay... en 1847, elle fut nommée à la couture de la communauté; en 1848, surveillante de la cuisine du pensionnat; en 1850, aide à la couture de la communauté; en 1851, classe à l'école du faubourg Saint-Joseph. C'est pendant le cours de cette année que, n'en pouvant plus, elle fut pressée de rester à l'infirmerie où tous les efforts pour la rétablir furent inutiles. Elle mourut quelques

mois plus tard, après avoir reçu les derniers sacrements, saintement résignée à la volonté de Dieu. C'était le 16 juin 1853, à 11 heures 15 du matin. Elle était âgée de 54 ans, dont 35 ans de religion.

293e décès: Sœur JOSEPHTE BERGEVIN, dite Saint-François-Régis.

Josephte Bergevin naquit à St-Timothée, de Louis Bergevin et Josephte Hénault; elle fit profession le 12 mai 1845, sous M. Quiblier et Mère Sainte-Madeleine. En 1846, elle fut désignée pour la mission de Ste-Famille, île d'Orléans; de là, on l'envoya à St-Denis; puis, à St-Hyacinthe, d'où elle revint atteinte de la maladie qui devait l'enlever à notre Institut. Pendant près de 8 mois qu'elle demeura à l'infirmerie, elle se montra invariablement patiente et résignée. Mgr Bedini ayant visité l'infirmerie lorsqu'elle était mourante, lui parla longtemps, lui donna des messages pour le ciel, et se recommanda à ses prières. C'était le 29 août, et elle expira le 13 septembre 1853 à 7 h. 20 du matin, âgée de 31 ans, dont 10 ans de religion.

294e décès: Sœur MARGUERITE CANAC-MARQUIS, dite Saint-Théodore.

Marguerite Canac-Marquis, fille de Pierre Canac-Marquis et de Geneviève Leclerc, naquit

à Ste-Famille de l'île d'Orléans, le 17 avril 1790. Entrée le 7 octobre 1811, elle prit l'habit le 19 novembre 1812 et fit profession dans notre Communauté le 14 février 1814, âgée de 24 ans. Sœur la Nativité (Desroussels) était à la tête de l'Institut; M. Henri-Auguste Roux faisait la fonction de supérieur majeur. Sa première mission fut Laprairie, où elle fut envoyée le 15 mars 1815; le 19 mai 1819, le conseil ayant été informé qu'elle était malade, décida de la remplacer par Sœur Saint-Paul (Graton), mais Sœur Saint-Régis (Verreau) appréciant beaucoup son excellente compagne, demanda de la garder, promettant de la rétablir dans sa mission, ce qui eut lieu. En 1828, Sœur Saint-Théodore alla à Terrebonne; et en 1829, elle retourna à Laprairie. En 1830, on la rappela à la maison mère pour y remplir l'office de seconde dépositaire; en 1831, elle alla à Pointe-Claire; en 1833, on la rappela de nouveau à la maison mère pour être employée à la petite école. En 1834, elle était à Pointe-aux-Trembles de Montréal; et en 1835, à l'office des Messieurs. De 1837 à 1841, elle travailla à l'école du faubourg St-Joseph. Elle fonda la mission des Cèdres avec Sœur Sainte-Clotilde, en 1841. En 1844, elle remplit l'office de portière... et en 1845, elle retourna à Laprairie. En 1847, elle fut chargée de l'école St-Antoine, où elle se dévoua avec une énergie admirable jusqu'à l'époque de sa mort, malgré une grave infirmité de poitrine qui ne lui laissait aucun repos. Enfin, sa voix étant complètement éteinte, et ses conduits tellement obstrués qu'elle ne pou-

vait avaler quoi que ce fut, sans éprouver de violentes douleurs, elle dut non seulement laisser sa classe, mais faire sa préparation immédiate à la mort. Ses derniers jours furent un martyre de faim et de soif. Après avoir reçu les derniers sacrements avec une grande ferveur, elle expira le 29 octobre 1853, âgée de 63 ans, 6 mois, ayant passé 42 ans dans l'Institut.

295e décès: Sœur MARIE-CÉCILE-EUPHÉMIE DUPUIS, dite Sainte-Sophie.

Euphémie Dupuis, née à St-Roch de Québec, était fille de M. Jean-Baptiste Dupuis et dame Angélique Julien; elle fit profession sous le nom de Sainte-Sophie, le 1er mai 1851, M. Bayle faisant la fonction de supérieur majeur de notre Communauté. Cette chère Sœur était douce, modeste, obéissante, candide et pieuse comme un ange; mais sa complexion délicate ne lui permit pas de soutenir les travaux de l'Institut. Ayant été désignée pour Ste-Marie de la Beauce l'année de sa profession, elle en revint au bout de quelques mois atteinte de pneumonie. Sa mort fut celle d'une prédestinée. Ayant désiré faire ses adieux à toutes les Sœurs, elles les reçut avec un sourire angélique; et chacune lui confia ses messages pour l'autre monde. Ce spectacle fut aussi attendrissant qu'édifiant pour toutes les Sœurs, qui enviaient son bonheur. Son décès eut lieu le 20 novembre, à 10 h. du matin. Elle était âgée de 20 ans, dont 4 ans, 6 mois de religion.

296e décès: Sœur MARY-ANN HENNESSY, dite Saint-Louis.

Cette chère Sœur était née à Cork en Irlande, de M. David Hennessy et de dame Mary-Ann Hayes. Elle fit profession le 12 janvier 1854, après avoir été quelque temps missionnaire à l'Assomption. Elle passa toute sa vie religieuse, qui ne fut que de trois mois, à l'infirmerie. A son décès, qui eut lieu le 9 avril, elle était âgée de 22 ans.

297e décès: Sœur MARIE-ÉLÉONORE ALLARD, dite Saint-Mathias.

Sœur Eléonore Allard était née à Lachine, de Thomas Allard et Marie Lefebvre. Entrée au noviciat le 8 septembre 1844, elle fit profession le 1er octobre 1846, âgée de 26 ans. Puis, elle fut envoyée à St-Roch de Québec, où elle contracta une fluxion de poitrine qui la réduisit à la dernière extrémité. Elle reprit un peu de forces; et, après quelque temps passé à la communauté, fut envoyée à la mission de St-Denis (1849). En 1852, on la nomma directrice du couvent de Boucherville, d'où elle revint pour se préparer à la mort. Ayant reçu les derniers sacrements avec piété et résignation à la volonté divine, elle expira doucement le 7 juillet, à 6 h. 45 du soir, âgée de 34 ans, et de religion 10 ans.

298e décès: SŒUR GENEVIÈVE GUIET, dite Saint-Amable.

Geneviève Guiet, née le 1er décembre 1780, était fille de M. Michel Guiet et dame Geneviève Troy, dit Lafranchise, de St-Hyacinthe. Entrée au noviciat le 8 février 1806, elle prit le saint habit et le nom de Saint-Amable le 10 février 1807, fit profession le 24 mars 1808, Monsieur Roux étant supérieur de la Communauté. Après sa profession, elle fut employée dans presque tous les gros offices de la maison. Quand cette chère Sœur ne fut plus capable de se livrer aux gros travaux, elle sut encore trouver moyen de rendre service; semant de la graine de chapelet, (Coïx Lacryma, ou larmes de Job) qu'elle travaillait ensuite; coulant des crucifix en plomb, des Enfants Jésus en cire; des statues en plâtre; confectionnant du carton dont elle faisait des boîtes; préparant des mèches pour la chandelle et les cierges. Elle était affable et intéressante; sa mémoire heureuse aidant, elle transmettait aux jeunes Sœurs les anecdotes du passé. Pendant ses dernières années, une complication de paralysie et d'hydropisie la rendit tout à fait impuissante et souffrante; mais excessivement dure à elle-même, elle portait sa croix gaîment, sans jamais s'en plaindre. Aux nominations de 1853, elle avait été désignée pour prier afin d'obtenir l'heureux succès de notre œuvre... et au commencement d'août 1854, elle eut une forte attaque de choléra qui dégénéra en fièvre

cérébrale. Réduite à l'extrémité, elle reçut le saint Viatique, l'Extrême-Onction, les prières des agonisants et rendit son âme à Dieu le 6 août, âge de 73 ans, 10 mois, en ayant passé 48 années et 6 mois dans notre communauté.

299e décès: SŒUR MARIE-ESTHER CLOUET, dite Saint-Bonaventure.

Marie-Esther Clouet, née à St-Roch de Québec, était fille de M. François Clouet et de dame Marguerite Boivin. Sortie du noviciat par défaut de santé en 1850 elle y rentra en 1852, et fut employée quelque temps au couvent de l'Assomption. Sa santé fit encore défaut; et le jour de sa profession, 24 août 1854, elle se trouvait dangereusement malade... comme elle désirait mourir Sœur de la Congrégation, on lui accorda la faveur de prononcer ses vœux privément, entre les mains de M. Bayle, immédiatement avant la cérémonie de ses compagnes. Elle mourut le 31 août 1851, âgée de 21 ans 9 mois, ayant passé au noviciat 2 ans, 2 mois.

300e décès: SŒUR MARGUERITE FERLAND, dite Saint-Laurent.

Marguerite Ferland née à Berthier (en haut), était fille de M. Prisque Ferland et de dame Josephte Poulet. Entrée au noviciat le 27 octobre 1844, elle prit le saint habit sous le nom de Saint-

Laurent, en 1845, et fit profession le 5 novembre 1846, âgée de 21 ans, 10 mois. Cette chère Sœur, reçue pour les travaux manuels, était douée d'un bon esprit, d'une conscience délicate; sa charité, son obéissance, son amour du travail, la rendaient propre à tous les offices. Après sa profession, elle fut employée à la ciergerie et y demeura jusqu'en 1852; alors, on lui donna la charge d'infirmière qu'elle remplit avec toute la perfection désirable... en 1853, on lui confia le soin des petits pains d'autel et de l'instruction des filles. Ce fut sa dernière année de travail; elle se sentit tout à fait épuisée de forces, et on reconnut qu'elle s'était ruinée par son dévouement héroïque auprès des malades pendant son temps d'infirmière. Le médecin ne pouvant rien pour la guérir, elle attendit en paix sur son lit de douleur le moment marqué par la Providence pour son heure dernière. Ce fut à 2 h. p. m. du 13 octobre 1854; elle était âgée de 29 ans, 9 mois, et comptait 10 années de vie religieuse.

301e décès: Sœur JUSTINE GUÉRARD, dite Saint-Philippe.

Justine Guérard, née à Ste-Famille, île d'Orléans, le 20 septembre 1794, était fille de M. François Guérard et de dame Marie-Pélagie Turcot. Son père l'affectionnait plus que ses autres enfants; car il avait souvent remarqué en elle un courage et une énergie au-dessus de son âge... Aussi, ce fut un coup bien sensible pour

lui lorsque sa fille, étant dans sa dix-huitième année lui annonça son désir d'entrer en religion; cependant, il fit son sacrifice de bon cœur. Elle eut son entrée le 17 août 1811, prit l'habit et le nom de Saint-Philippe le 8 octobre 1812 et fit profession le 15 novembre 1813. Après son noviciat, elle fut désignée pour la mission de St-Denis avec Sœur Sainte-Claire (Richot) ; et en 1818, on la donna pour compagne à Sœur Saint-Simon (Raizenne), directrice de la maison de Boucherville. Plus tard, parlant de cette mission, elle disait: « Ma joie fut extrême d'être placée avec cette sainte mère que j'aimais avec toute la tendresse d'une enfant, quoique je fusse d'un caractère tout opposé au sien, (c'était Héraclite et Démocrite), je lui étais très attachée; je ne perdrai jamais l'impression que firent sur moi ses vertus et son courage héroïque. Sa santé déclinait rapidement sans qu'elle se plaignît en aucune façon; et un jour le médecin lui dit: « Ma Sœur, si vous désirez revoir votre Communauté, hâtez-vous de vous y rendre. » Cette nouvelle si propre à effrayer, fut reçue par cette vénérée mère avec un doux sourire. Elle remercia le médecin, fit ses adieux au curé de la paroisse, M. Tabeau, et nous quitta pour toujours. On ne saurait comprendre tout ce que j'éprouvai de tristesse et de peine en embrassant pour la dernière fois celle qui avait été ma maîtresse au noviciat. »

Sœur Saint-Simon mourut à la maison mère le 4 juin 1819... et en 1820, Sœur Saint-Philippe fut

envoyée à Rivière-Ouelle. De là, elle fut choisie en 1823 pour aller commencer l'établissement de la Beauce avec Sœur Sainte-Monique (Gaudreau). « En arrivant dans cette maison, dit-elle, nous fûmes conduites au presbytère, où le révérend M. Valade nous attendait avec impatience; il nous logea pendant quelques jours... mais la gêne que nous éprouvions, jointe à celle que nous pensions occasionner, nous pressa de nous retirer au couvent. C'était une belle bâtisse, mais où il n'y avait ni châssis, ni bancs, ni tables... nous prîmes nos repas sur un coffre que nous avions apporté, et comme je savais manier les outils, je préparai quelques sièges et terminai les ouvertures. Les petites provisions que nous avions reçues avaient été déposées dans la cave; mais les chiens y étant entrés par les soupiraux, nous enlevaient toute notre petite fortune. Nous trouvant réduites au pain que M. le curé nous envoyait gratuitement, il passait vite, et la vieille ménagère s'écriait: « Qu'elles mangent! ces Sœurs-là. » Il est vrai que nous éprouvions une faim extraordinaire. Sans nous déconcerter, nous prîmes le parti d'aller nous promener dans les champs, et d'y froisser des épis de blé, que nous trouvions délicieux par le bien qu'ils nous faisaient. Un jour nous trouvâmes une grosse patate que nous tirâmes au sort. Le plaisir que nous procuraient ces petits incidents nous faisait trouver notre situation moins pénible. Souvent notre pensée se portait vers notre chère Communauté, qui ignorait nos privations, et l'idée ne nous vint jamais de l'en

informer; car nous espérions toujours recevoir quelques pensionnaires. Dès qu'elles se présentèrent, nous fûmes soulagées, et l'occupation diminua l'ennui. »

Au mois de juin 1826, Mère de la Croix (Baudry) supérieure de notre Communauté, visita les missions de Québec, et se rendit à la Beauce avec Sœur Sainte-Scholastique. Elles arrivèrent pendant la récréation du soir, et aperçurent Sœur Saint-Philippe dans le champ qui rechaussait les patates... impossible de peindre la joie que causa à notre chère Sœur une visite si inattendue; son émotion fut si forte qu'on craignit que sa santé n'en fût ébranlée. A son retour Mère de la Croix s'entretenant de sa visite avec quelques Sœurs, dit qu'elle avait été grandement édifiée, surtout à la mission de Ste-Marie de La Beauce, où elle avait trouvé l'esprit de pauvreté et de simplicité de notre Fondatrice. « Notre chère Sœur Saint-Philippe, dit-elle, a tout mis dehors pour nous recevoir; et ce pauvre *tout* nous a prouvé qu'il n'y avait rien à retrancher dans cette mission. Oh! qu'une supérieure est heureuse, quand elle voit ainsi revivre la Fondatrice dans ses filles! »

Peu après cette visite, eurent lieu les nominations annuelles, Sœur Saint-Philippe fut placée à la procure, comme aide à Sœur Saint-Bruno (Baudry). L'année suivante (1827), elle fut élue dépositaire de la Communauté et des missions, charge qu'elle occupa pendant douze années consécutives. C'est durant cet intervalle

que la Communauté, sentant la nécessité d'adopter quelques moyens pour augmenter ses revenus, vu l'augmentation de ses sujets, se décida à remplacer le mur qui séparait notre terrain de la rue Notre-Dame par des bâtisses propres à des magasins, dont les loyers fourniraient une rente annuelle pour la maison; ceci donna occasion d'agrandir le pensionnat, et de le continuer sur la rue Saint-Jean-Baptiste. Mère Sainte-Madeleine, alors supérieure, s'estima heureuse de pouvoir se reposer entièrement sur les talents de sa chère dépositaire pour tous les embarras et les tracasseries de ces travaux importants. On commença par abattre le mur antique d'une solidité qui résistait aux plus courageux efforts et désespérait parfois les plus braves ouvriers. Quand Sœur Saint-Philippe les trouvait découragés, elle leur disait: « Voyons donc, mes amis, vous ne vous y prenez pas bien! » Puis se servant de leur pic avec une adresse admirable, elle réussissait à renverser des pierres énormes. Aussitôt l'ambition s'emparant de ces bonnes gens c'était à qui en ferait davantage. S'il arrivait à quelqu'un de laisser échapper quelques jurements, elle le reprenait avec douceur et fermeté: « Mon ami, point de telles paroles; demandez au bon Dieu son secours. » Sentant que sa présence doublait l'activité, elle était presque continuellement au chantier. Aussi eut-elle la consolation de voir les travaux complétés en peu de temps, sans qu'il y eût un seul accident, ni la moindre parole désagréable entre les travailleurs.

Sœur Saint-Philippe fit défricher une grande étendue de terrain à l'île Saint-Paul et à la Pointe-Saint-Charles ; ce qui l'obligeait à faire de fréquentes visites aux métairies. Afin de ne pas détourner les serviteurs de leurs occupations ordinaires, elle conduisait elle-même sa voiture ; rendue à la Pointe, elle n'entrait à la maison que pour s'informer s'il y avait un canot. Sur réponse affirmative, elle se chargeait d'un aviron, traversait seule, et faisait le tour de l'île, où elle était accueillie avec enthousiasme par les moissonneurs. Elle louait les uns, avertissait les autres, ranimait le courage général... à peine se reposait-elle pour prendre un peu de nourriture.

En 1838, Sœur Saint-Philippe fut déchargée de l'emploi d'économe et nommée missionnaire à St-Hyacinthe. Là, elle partagea son temps entre l'économie de la maison et l'instruction des externes, qui était en trop petit nombre pour son zèle ; car il y avait parmi les pauvres une apathie extrême pour l'instruction. En peu de temps, elle sut les gagner et les rassembler en grand nombre... son cœur s'attendrissait à leurs misères ; elle les habillait chaudement, et avait pour toutes, surtout les plus disgraciées de la nature, une sollicitude toute maternelle. Son caractère bienfaisant fut bientôt connu au dehors ; et M. J.-C. Prince, (plus tard évêque), alors chapelain du couvent, lui confiait les causes désespérées. Entre autres, il lui envoya une pauvre infortunée, dépourvue d'esprit, qui,

à l'âge de quarante ans, était encore si ignorante qu'on ne pouvait l'admettre à la réception des sacrements. En face d'une âme à sauver, Sœur Saint-Philippe n'hésita pas à accepter un surcroît de besogne, et elle fut bien dédommagée de la peine qu'elle s'était donnée pour cette pauvre fille quand elle la vit s'approcher pour la première fois de la sainte table, dans des dispositions étonnantes pour un esprit borné.

Après un séjour de six ans à St-Hyacinthe, Sœur Saint-Philippe fut de nouveau placée au dépôt de la maison mère. On parlait alors de démolir le reste des anciens murs, pour rebâtir la communauté sur un plan plus vaste et plus commode. Plus que toute autre, Sœur Saint-Philippe pouvait prévoir les difficultés de cette entreprise, car elle connaissait les faibles ressources de la communauté épuisée par les travaux précédents; elle savait à combien de contradictions et de critiques il faudrait être en buttte pour l'adoption du plan nouveau, etc. Enfin, elle se résigna à tout, et mit sa confiance dans le ciel. C'est alors qu'elle se sentit inspirée de prendre saint Joseph pour protecteur spécial de l'entreprise. Sa dévotion envers ce grand saint prit un nouvel élan lorsqu'elle trouva dans un pan du mur la statue de bois miraculeusement sauvée de l'incendie de 1768; ce fut pour notre pieuse Sœur une précieuse relique et l'objet de sa tendre dévotion. Elle la plaça sur le bureau de la procure; et souvent elle allait se prosterner à ses pieds, ou l'embrasser avec un abandon

filial. Au plus fort de ses anxiétés, elle lui parlait ainsi : « Bon saint Joseph ! travaillez vite pour nous : il nous faut de l'argent. » Cette naïve supplication était parfois exaucée sur le champ. Il est impossible de dire tout ce que cette bâtisse lui coûta d'inquiétudes et de fatigues : le premier embarras fut de voir au transport de tout le contenu de la maison, dont les murs devaient tomber. Puis de mettre les ouvriers à l'ouvrage, et les guider de sorte qu'aucun ne perdît son temps. Bientôt sa sage prévoyance lui fit remarquer que les travaux pouvaient être continués sans agent ou inspecteur ; ce qui sauva à la Communauté une somme considérable. Elle pourvoit la nouvelle construction de canaux pour l'eau, de bains, de fournaises, etc... « En un mot, écrit une Sœur, de son temps, on peut dire qu'il n'y a pas une pierre de la vaste bâtisse que nous habitons dont elle n'ait surveillé la pose, tout fut entrepris et dirigé par elle et il semble, en traversant nos longs corridors, marcher sur les traces de ses labeurs. Nous croyons toujours la voir, l'entendre, cette chère Sœur, qui se multipliait pour voler au secours de tous les offices et satisfaire les besoins de chacune. Elle était surtout d'une assistance efficace aux supérieures qui se reposaient entièrement sur ses talents et son énergie, et se trouvaient ainsi débarrassées des tracasseries du temporel. Toute la Communauté doit conserver encore le souvenir de ce qui se passa le 25 décembre 1853. Le feu ayant éclaté au moment de la première messe si près de nous que les

bâtiments se trouvèrent très exposés par les étincelles qui les couvraient. « Soyez tranquilles, dit-elle, ne voulant priver aucune autre qu'elle-même des belles solennités du jour. Elle sortit seule, se plaça dans la cour pour suivre les progrès de l'incendie et guider les pompiers; quoique le froid fût des plus rigoureux, elle ne rentra que lorsqu'il n'y eut plus rien à craindre; et alors elle ne songea ni à se reposer ni à se chauffer, mais elle s'informa s'il y avait un prêtre, afin qu'elle pût avoir le bonheur de faire la sainte communion. Toute sa vie avait été un sacrifice continuel de ses aises, de ses inclinations, de ses forces, de sa santé. La mesure de ses mérites était pleine: il ne faut donc pas s'étonner que Dieu l'ait retirée si subitement, qu'Il l'ait pour ainsi dire arrachée d'une Communauté qui éprouvait pour elle tous les sentiments qu'on doit à une bienfaitrice, à une mère. »

Sœur Saint-Philippe décédée à la suite d'une violente attaque de paralysie générale, le 22 novembre 1854, emporta les regrets bien mérités de la Communauté à laquelle elle avait rendu de très grands services. Agée de soixante ans, deux mois, elle avait passé dans notre Congrégation quarante-trois ans, cinq jours. Les personnes qui avaient eu l'occasion de la connaître comprirent qu'il serait très difficile de la remplacer, et prirent au deuil de la Communauté la plus grande part possible. Nous citerons quelques extraits de lettres écrites à cette occasion.

« Je partage votre douleur amère, et je ne m'en console qu'en joignant mes humbles prières aux vôtres pour que cette chère Sœur ne soit pas longtemps arrêtée sur la route du bonheur, par ces fautes de fragilité humaine qui nous sont si ordinaires, et dont il faut absolument se purifier avant d'entrer dans la salle du festin des noces, pour s'y asseoir à la table du céleste Epoux des vierges. Il est à espérer que celle qui sacrifiait si généreusement sa santé, ses goûts, ses aises pour nourrir les enfants de Dieu, sera somptueusement servie par Celui qui récompense magnifiquement même un verre d'eau froide donné pour son amour. »

De Sa Grandeur Mgr Bourget à Mère Sainte-Élisabeth. De Rome, 16 janvier 1855.

« Ses vertus, son mérite et ses talents m'étaient bien connus; ainsi je puis apprécier la perte que vous faites. Mais Dieu vous l'avait donnée, Dieu vous l'a ôtée: bénissez son saint nom. Sa Providence si bonne connaît vos besoins; elle veut sans doute y pourvoir par quelque ressource connue de sa sagesse. Il m'a été impossible de visiter la pauvre Sœur depuis que j'ai appris sa maladie; je garde la chambre depuis neuf jours. Peut-être pourrai-je sortir aujourd'hui. »

De Mgr Joseph Larocque, évêque de Cydonia.

« Peu de morts peuvent m'être plus sensibles que celle de ma bonne Sœur Saint-Philippe; car, précieuse comme elle l'était dans son département, si utile à votre maison, si chère à tout le monde, si humble pour elle-même, si fidèle en toutes choses, elle devait être agréable au ciel et à la terre. Aussi tous la regrettent et

De Mgr Prince, évêque de Saint-Hyacinthe.

prennent part à votre douleur. Je lui devais un souvenir particulier dans mes prières; j'ai commencé à m'acquitter de ce devoir en faisant pour elle le chemin de la croix, le jour même que j'ai appris sa mort. Mais la chère Sœur a sans doute moins besoin de notre aide que nous de sa protection. Qu'elle demande au Seigneur de remplir nos Communautés de bonnes Sœurs comme elle, et qu'elle obtienne santé, longue vie à toutes celles qu'elle a laissées pour le ciel. »

Du Rév. M. Joseph Bayle, p.s.s., supérieur de notre Communauté.

« L'influence si active qu'exerçait ma Sœur Saint-Philippe sur la Communauté, le noviciat, le pensionnat, les missions, et sur la famille si importante des domestiques, fait sentir plus vivement la plaie profonde, le vide immense que vous cause sa perte inopinée. Tout faisait espérer que la Communauté jouirait durant plusieurs années encore, de ses services importants; sa santé paraissait bonne; sa gaîté, sa patience, sa charité, lui avaient gagné l'estime de tous ceux qui étaient en rapport avec elle; ses talents et ses qualités la rendaient éminemment propre à la charge délicate et importante qu'elle exerçait depuis vingt-trois ans. Par là, elle était devenue un appui, un soutien, pour votre maison: aussi, dès les premières atteintes du mal qui menaçait de l'enlever, des prières ont été offertes pour fléchir le Maître de la vie, rien n'a été épargné pour conserver une vie si utile, si précieuse. Pourquoi nos désirs n'ont-ils pas été exaucés? Ah! il ne nous appartient pas de demander à DIEU raison de sa conduite sur

nous ; il ne nous appartient pas de sonder ses desseins impénétrables... Nous devons simplement nous résigner et nous soumettre à sa très sainte volonté. S'il nous est permis d'examiner ce qui a pu porter Notre Seigneur à nous enlever une Sœur si utile, peut-être trouverons-nous que nous nous appuyions un peu trop sur elle ; nous mettions en elle notre confiance, et DIEU veut être notre seul appui. Sa bonté, qui avait pourvu à nos besoins en se servant de cette chère Sœur, y pourvoira à l'avenir par d'autres instruments ; peut-être les choses n'iront-elles pas tout à fait aussi bien, mais l'ŒUVRE se fera. »

Du révérend Père Louis Schneider à Mère Sainte-Madeleine, 29 nov. 1854. (Fordham).

« Très bonne Mère, c'est avec une grande douleur que j'ai appris du fils de M. Hudon (Ephrem) l'immense perte que vous venez de faire par la mort inattendue de la bonne Sœur Saint-Philippe. Qui est-ce qui l'aurait cru, la voyant d'une constitution si forte, si robuste? Sans doute, les travaux immenses qu'elle a entrepris et accomplis pour cette congrégation si chère à son cœur, si chère au cœur de nous tous, ont hâté, pour ainsi dire, le terme de son voyage terrestre. Oh ! vous le savez bien mieux que moi, combien elle a travaillé pour votre congrégation. C'est elle avec vous, qui a bâti cette magnifique maison, au milieu de Ville-Marie, où tant de vierges viennent se former au ministère admirable de l'enseignement des petites filles. C'est elle sans doute qui devait encore bâtir ce nouveau couvent sur la place Metcalfe, dont j'ai entendu dire quelques mots mais

la voilà partie elle aussi. Hélas! c'est ainsi que la mort se joue de tous nos projets. Sœur Saint-Barnabé nous fut enlevée peu de temps après que j'eus fait mes vœux, elle qui aurait éprouvé tant de joie, tant de bonheur, de me voir revêtu du saint sacerdoce. Sœur Sainte-Gertrude, avec les mêmes sentiments la suivit de près; et puis d'autres... Sœur Saint-Philippe en aurait-elle éprouvé moins de joie, moins de bonheur? elle qui s'intéressait tant à moi, elle qui versa des larmes si douces le jour qu'elle me vit revêtu du saint habit de la compagnie de Jésus! Et moi, comme j'aurais été heureux de leur procurer cette joie, ce bonheur! Mais le bon Dieu l'a voulu autrement: que son saint nom soit béni! Il nous enlève les uns après les autres tous ceux qui nous sont les plus chers, afin que, détachés de tous les objets terrestres, nous nous attachions uniquement à Lui, vu qu'Il ne meurt jamais. Permettra-t-il que les autres de nos bonnes bienfaitrices voient ici-bas le jour où revêtu du saint sacerdoce, le petit Louis pourra offrir pour elles l'Agneau sans tache? Le verrez-vous, ô bonne Mère! ce jour qui sera pour vous je n'en doute pas, un jour de joie et de bonheur?

J'étudie maintenant la théologie; et j'espère que deux ans après celui-ci, j'aurai le bonheur d'être revêtu du sacerdoce. Alors, s'il est possible, j'irai dire ma première messe à la Congrégation de Notre-Dame, Montréal.

Votre petit Louis. »

« V.J.M.

De la Supérieure des religieuses de la Présentation de Marie.

Ste-Marie du Monnoir, 24 nov. 1854.

Très révérende Mère,

Je n'ai reçu la lettre de votre Sœur Marie de l'Incarnation que ce matin, et j'ai été vivement peinée en apprenant la maladie de notre vertueuse Sœur Saint-Philippe, mais je ne saurais vous exprimer combien grande est la douleur que m'a causée la nouvelle si inattendue de sa mort. C'est un besoin pour moi, ma révérende Mère, de venir vous témoigner toute la part que je prends à la grande perte que votre Communauté a eu la douleur de faire en cette bonne Sœur. Mes Sœurs qui avaient l'avantage de la connaître, la partagent vivement; et nous mêlons sincèrement nos larmes aux vôtres. Espérons que le Seigneur aura reçu sa belle âme; et que du haut du ciel, elle s'intéressera toujours avec ardeur pour sa chère Communauté. Néanmoins nous nous hâterons de lui accorder nos suffrages, qu'elle s'est justement acquis, par les preuves de dévouement et de charité que cette bien regrettée Sœur nous a données.

Recevez, je vous prie, l'assurance du profond respect et du sincère et affectueux attachement avec lesquels je me dis, en union de vos saintes prières et ferventes communions, très révérende Mère,

Votre très humble servante,

Marie Saint-Marc, supérieure.

De l'Hôpital-Général de Québec.

« 27 novembre 1854.

Ma révérende Mère,

Notre Mère supérieure n'étant pas tout à fait bien, me charge de vous écrire un mot pour vous dire combien elle a été sensible à la perte que vous venez de faire dans la personne de cette bonne Sœur Saint-Philippe; elle voudrait pouvoir vous l'exprimer, mais il lui est bien difficile de le faire. Elle se contentera donc de prendre, avec sa Communauté, la plus grande part à votre douleur, et de prier le Seigneur de vous donner la force, la santé nécessaires dans les épreuves dont la divine Providence vous favorise.

Sœur Saint-Olivier, dépositaire. »

l'Hôtel-Dieu De de St-Hyacinthe.

« ......En arrivant à St-Hyacinthe en 1840, nos chères Mères fondatrices furent reçues par la vénérée Sœur Saint-Philippe, alors supérieure au pensionnat de votre Congrégation. Cette bonne Sœur combla les missionnaires de mille attentions, services de tous genres qu'il serait impossible d'énumérer, mais dont le souvenir est vivant, dans le cœur de celles qui en furent l'objet. Elle s'empressa de partager avec les nouvelles venues ce qu'elle possédait elle-même, leur envoyant presque tous les jours des aliments et des objets de premières nécessité tâchant de toutes manières d'améliorer leur position et d'adoucir leur pauvreté. Entre autres dons qu'elle fit à l'hôpital, il y a un confessionnal qui sert encore à l'usage des Sœurs (Ces lignes fu-

rent écrites en 1875, lorsque Mère Saint-Victor faisait travailler aux biographies). Elle donna aussi des chandeliers en bois pour l'autel, qu'elle avait tournés elle-même; vous n'ignorez pas sans doute combien elle était adroite et industrieuse dans l'art mécanique. Elle initia les Sœurs à leurs fonctions, leur faisant connaître la localité et les besoins des pauvres. Non seulement elle cherchait tous les jours de nouveaux moyens de venir en aide aux pauvres missionnaires, mais elle n'épargna aucune peine pour leur rendre la vie douce et agréable. D'une humeur très aimable, d'une gaîté constante, elle avait le talent de récréer parfaitement bien celles qu'elle visitait. La simplicité la plus cordiale présidait toujours à ses conversations, et elle mettait les autres fort à l'aise. Notre vénérée Mère Thuot, première supérieure de notre Communauté, l'aimait beaucoup, et la voyait toujours arriver avec un nouveau plaisir; aussi la récréation du dimanche soir était toujours une des plus agréables, parce qu'elle venait ordinairement la passer avec nos Sœurs. Notre chère Mère Jauron mêle encore avec bonheur le nom de la chère Sœur Saint-Philippe au souvenir de ses premières années de fondation, si pénibles, si laborieuses, et pourtant si heureuses. »

Sœur Youville, secrétaire.

302e décès: Sœur JOSEPHTE DEROME, dite Saint-Magloire.

Sœur Josephte Derome, née à Montréal de M. Magloire Derome et de dame Josephte Dufresne, entra au noviciat le 21 novembre 1821 avec une de ses sœurs, nommée Angélique. Toutes deux firent profession le 24 novembre 1823; l'aînée de 30 ans, 11 mois; la seconde, de 24 ans, 7 mois. Mère de la Croix gouvernait alors la Communauté, et M. Roux remplissait les fonctions de supérieur majeur. Ils donnèrent à l'aînée le nom de son père Magloire; et à la cadette celui de Sainte-Euphrasie. Celle-ci mourut avant l'expiration de son noviciat, 25 septembre 1825. Quant à Sœur Saint-Magloire elle fut envoyée au Lac des Deux-Montagnes le 18 septembre 1825; elle revint de cette mission malade, le 25 mai 1827, et y retourna en 1828. En 1831, on la chargea de l'office des Messieurs à la maison mère; et en 1832, on l'envoya à la Basse-Ville de Québec... en 1839, elle fut transférée de Québec à St-Denis du Richelieu... En 1844, elle fut rappelée à la maison mère, où elle remplit divers emplois: 1844, petite école; 1845 et 1846, classe au faubourg Québec. Cette chère Sœur avait le talent de faire progresser les élèves, de les former à l'ordre et à l'économie; de plus elle était douée d'une belle voix. Partout elle travailla avec dévouement et succès. Extrêmement dure à elle-même, elle souffrait en silence les douleurs d'un violent rhumatisme quand il lui fallut, de

plus, subir une douloureuse opération pour une tumeur considérable qui lui vint sous le bras. Elle en guérit parfaitement; et au mois d'octobre 1851, elle fut nommée pour remplacer au Lac Sœur Saint-Herman. Elle demeura trois ans à ce poste; puis, ses douleurs augmentant chaque jour, elle dut venir à l'infirmerie pour se préparer à la mort. Après avoir reçu avec ferveur les derniers sacrements, elle expira le 26 décembre 1854, âgée de 62 ans, ayant passé 33 ans dans l'Institut.

303e décès: Sœur MARGUERITE TURCOTTE, dite Sainte-Hélène.

Sœur Marguerite Turcot (ou Turcotte) était née à Ste-Famille de l'île d'Orléans; son père se nommait Jean-Baptiste Turcot, et sa mère Marie-Anne Drouin. Elle entra au noviciat le 25 octobre 1806, reçut avec l'habit religieux le nom de Sainte-Hélène, le 26 octobre 1807 et fit profession le 27 octobre 1808, entre les mains de M. H.-A. Roux, Sœur la Nativité (Desroussels) étant supérieure de la Communauté.

En 1810, Sœur Sainte-Hélène fut envoyée à Pointe-aux-Trembles de Québec; en 1819, à Boucherville. Ayant été nommée une seconde fois à Pointe-aux-Trembles, elle en partit pour St-François en 1828. En 1830, elle fut nommée infirmière; mais peu après, on l'envoya à Boucherville. En 1833, elle remplit l'office de portière;

en 1834, elle fit la classe au faubourg Québec; en 1835, elle fut infirmière; en 1836, réfectorière. En 1837, elle alla pour la troisième fois à Boucherville, d'où elle revint en 1840 pour être seconde dépositaire... en 1841, elle fut nommée infirmière. De 1842 à 1850, elle enseigna à l'école du faubourg (Québec) Saint-Joseph. Après quoi, ayant été atteinte de paralysie partielle, elle fut employée aux ceintures d'aubes et à l'instruction des filles, parfois à la petite école. Voici le témoignage qu'ont rendu d'elle ses compagnes de mission: « Avec ma Sœur Sainte-Hélène, une jeune Sœur, une novice même se sentait à l'aise; car cette charitable directrice savait procurer du secours au besoin, du soulagement à la fatigue, du repos après le travail, en un mot, c'était une vraie mère pour toutes ses Sœurs. Lorsque quelqu'une de ses compagnes était appelée à un autre poste, son départ était pour ma Sœur Sainte-Hélène l'occasion d'un grand sacrifice; car il lui semblait qu'il n'y aurait jamais moyen de trouver une autre Sœur aussi bonne, aussi active, aussi parfaite. Cependant dès que le changement avait lieu, elle offrait à Dieu son sacrifice, et ne revenait pas sur son offrande. Toute son affection se portait ensuite sur la nouvelle arrivée, qui ne tardait pas à être trouvée aussi bonne, aussi parfaite que la précédente. Il en était ainsi de toutes ses compagnes; chacune put se convaincre que pendant tout le temps qu'elle avait vécu auprès de notre chère Sœur, elle avait été l'*incomparable*. Mais, tout en donnant la préférence à celle que le bon Dieu lui adjoignait

pour compagne, elle n'oubliait pas celles qui étaient venues auparavant; et jusque dans ses vieux jours, elle ne put entendre lire les nécrologies des Sœurs qui avaient été ses compagnes sans verser d'abondantes larmes. »

Pendant ses années d'infirmités, Sœur Sainte-Hélène eut de grands sacrifices à faïre; extrêmement renseignée sur son état de santé, souvent elle ne pouvait retenir ses larmes mais, après avoir donné cours à son émotion, elle s'immolait généreusement. Cette chère ancienne était d'une politesse remarquable envers les jeunes Sœurs; et réciproquement, les jeunes Sœurs lui portaient un grand respect, voyant en elle une relique des temps anciens par sa charité, sa simplicité, son humilité. Elle témoignait un intérêt particulier aux Sœurs missionnaires, les recevait avec affection, s'informait de leur santé, de leurs compagnes, de leurs élèves, tout en se tenant dans les bornes d'une sage discrétion. Elle offrait toutes ses souffrances pour le succès de l'œuvre, et son plus grand plaisir était de rencontrer une enfant des classes. Enfin, après avoir beaucoup édifié la Communauté par ses vertus religieuses, elle mourut paisible, le 18 mars 1855, âgée de 69 ans, et ayant vécu dans notre Communauté 48 ans, 5 mois.

BIENFAITEURS ET AMIS DISTINGUÉS DE L'INSTITUT

décédés de 1849 à 1855

Monseigneur Joseph Signay.

Treizième évêque de Québec, né à Québec de M. François Signay et dame Marguerite Vallée, fut ordonné à Longueuil par Mgr Denaut le 28 mars 1802. Après avoir été vicaire à Chambly et à Longueuil, il fut curé à St-Constant, en 1804; de Ste-Marie de Ramsay (Marieville), en 1805; missionnaire au Lac Champlain, en 1806; curé à Québec, en 1814; élu coadjuteur de Mgr Panet le 17 décembre 1825; nommé évêque de Fussala en Numidie, par Sa Sainteté Léon XII le 15 décembre 1826; consacré sous ce titre dans la cathédrale par Mgr Panet le 20 mai 1827; administrateur du diocèse de Québec le 16 octobre 1832; évêque de Québec à la mort de Mgr Panet, en 1833. Le 24 novembre 1844, Mgr Signay reçut solennellement le *pallium* de Mgr Bourget, évêque de Montréal, dans l'église Métropolitaine. Le 31 décembre 1847, il entra avec Mgr de Sidyme et les prêtres de l'évêché dans le nouveau palais archiépiscopal. Le 10 novembre 1849, il nomma Mgr Turgeon administrateur de l'archidiocèse. Frappé d'apoplexie foudroyante le 1er octobre 1850, il mourut le 3, et fut inhumé le 7 dans le sanctuaire de la cathédrale, côté de l'épître. M. l'abbé Taschereau, (aujourd'hui cardinal), prononça

l'oraison funèbre. Sa Grandeur était âgé de 71 ans, 11 mois.

C'est sous Mgr Signay que le pensionnat de la Basse-Ville fut transféré à St-Roch. Sa Grandeur témoigna sa haute appréciation des services rendus par nos Sœurs dans son diocèse; Elle eut voulu avoir dans Québec un noviciat de la Congrégation et un plus grand nombre de missions. Des demandes furent faites notamment pour St-Thomas, (Montmagny) Rivière-du-Loup (en-bas), Rimouski.

MONSIEUR DE COURSON

Douzième supérieur général de la compagnie de Saint-Sulpice, M. de Courson naquit à Nantes de M. Olivier-François de Courson et dame Jeanne-Marguerite Thibault de la Pinière, le 28 octobre 1799. Il perdit sa mère en 1803, et fut placé par son père au petit séminaire de Nantes en 1810; en 1817, il entra à Issy pour y faire sa philosophie et sa théologie. Son ordination eut lieu le 21 décembre 1822 par Mgr de Quélen. Après avoir été quelque temps grand vicaire de Mgr de Guérines, évêque de Nantes, il entra dans la compagnie de Saint-Sulpice, et fut nommé directeur au Grand Séminaire de Nantes où il travailla avec zèle et succès pendant 17 ans. En 1840, ses supérieurs l'appelèrent à Paris pour y prendre un peu de repos; il y fut appelé de nouveau en 1842 pour y remplir la charge d'assis-

tant à l'assemblée générale de la compagnie. En 1844, de fortes douleurs de névralgie l'obligèrent de quitter Nantes; les médecins lui ayant prescrit de voyager, il fut conduit à Paris par M. Guitter, puis il se rendit à Rome, où Sa Sainteté Grégoire XVI lui accorda plusieurs audiences et lui fit don d'un crucifix. Il fit plusieurs autres voyages, après lesquels les médecins ayant jugé qu'il lui fallait des occupations moins accablantes qu'à Nantes, on le nomma supérieur du séminaire d'Issy. M. Garnier, supérieur général depuis 1826, étant décédé en 1845, M. de Courson fut élu pour lui succéder. Ce digne supérieur porta toujours un grand intérêt aux affaires de Montréal; son cœur paternel fut profondément ému en apprenant les pertes faites par l'épidémie de 1847, et il écrivit à cette occasion des lettres tout à fait touchantes, dont nous ne citerons que quelques lignes: « Notre compagnie vient d'envoyer au ciel des martyrs de la charité. Plusieurs généreux enfants de M. Olier ont contracté, dans l'exercice de leur zèle, la maladie contagieuse, qui est une fièvre typhoïde des plus pernicieuses; et Dieu les a jugés dignes de la récompense réservée au dévouement le plus pur. Que le dévouement de nos Messieurs soit pour nous un encouragement, comme il est notre gloire; et dans cette calamité, redoublons de zèle pour notre sanctification et d'amour pour notre vocation. Tenons-nous constamment en prière aux pieds de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, en nous occupant de nos bien-aimés frères du Canada. La Maison de Montréal est l'œuvre

de la très sainte Vierge: la très sainte Vierge la conservera et la repeuplera. »

Pendant les terribles événements de 1848, M. de Courson faisait sa retraite annuelle à Issy; il se rendit à Paris, et put assister aux derniers moments de la grande victime de l'époque: Mgr Affre. En 1849, M. de Courson délégua MM. Faillon et Guitter pour visiter les séminaires d'Amérique; il mourut avant leur retour, 10 avril 1850, vers 9 h. 30 du matin. Quelques moments avant d'expirer, pendant qu'on lui récitait pour la seconde fois les prières des agonisants, il reconnut M. Quiblier, qui, accouru de Londres en toute hâte à la nouvelle du danger où était son vénéré supérieur, n'avait pu arriver qu'un instant avant sa mort. Les principales qualités remarquées dans M. de Courson peuvent se résumer ainsi: sagesse et maturité d'esprit, activité et prudence d'action, solidité et rectitude de jugement, fermeté de caractère, délicatesse de sentiment, mansuétude d'âme, tendresse de cœur toute paternelle.

Les Messieurs de Saint-Sulpice envoyés à Montréal par M. de Courson, outre MM. Faillon et Guitter, sont:

M. Claude-Joseph Bardy, arrivé le 14 novembre 1845.

M. Claude-Antoine Ternet, arrivé le 14 novembre 1845.

M. Jean-André Cuoq, arrivé le 20 novembre 1846.

M. André Nercam, arrivé le 20 novembre 1846.

M. François Daniel, arrivé le 24 octobre 1847.

M. Mathurin-Claude-Louis Bonissant, arrivé le 24 octobre 1847.

M. Antoine Pellissier, arrivé le 19 novembre 1847.

M. Patrick Dowd, arrivé le 21 juin 1848.

M. Jean-Pierre Chanial, arrivé le 18 juillet 1848.

M. Luc Pellissier, arrivé le 15 septembre 1848.

M. Michael O'Brien, arrivé le 10 octobre 1849.

TABLE DES MATIÈRES

SŒUR MARIE-LOUISE DORVAL, DITE SAINTE-ÉLISABETH,

19e Supérieure de l'Institut
1849-1855

Notice biographique 1

Annales de l'Institut pendant la supériorité de Sœur Marie-Louise Dorval, dite Sainte-Élisabeth
1849-1855

Décision du chapitre concernant les quarts de pension et les demi-pensionnaires 10
Religieuses ursulines en route pour le Texas 11
Lettre de Mère Saint-Thomas, ursuline à la Communauté 11
Notes sur le Texas 16
Mgr Flaget, p.s.s., à Kentucky — Arrivée de M. M. Faillon et Guitter p.s.s. 17
Lettre de M. de Courson, p.s.s. à Mère Ste-Elisabeth 19
Décès de M. de Courson, p.s.s. — Sépulture de nos Sœurs défuntes — Désirs de Mgr Bourget 21
Lettre de Mgr Ignace Bourget au sujet de l'Adoration perpétuelle 22
Permission de garder le saint Sacrement à l'île Saint-Paul 24
Quarante-Heures — Triduum de la Visitation — Distribution des prix aux pensionnaires 12 janvier 1851 — M. Bayle, supérieur 28
Mandement annonçant la visite pastorale — Retraite du printemps 30
Visite pastorale 32

Avis de Mgr Bourget aux Sœurs en retraite 37
M. Carrière, 13e supérieur général de Saint-Sulpice — Sa première lettre à la Communauté 39
Monsieur Baillargeon, nommé coadjuteur 41
Clôture du mois de Marie 42
Requête à Son Excellence Lord Elgin, concernant l'inhumation de nos Sœurs 43
Suite du journal, 15 juin - 29 juin — Quarante heures 45
Triduum de la Visitation 46
10 août — Procession à Notre-Dame-de-Bon-Secours 47
Projet d'une mission en Angleterre — Lettre du Cardinal Wiseman 50
Extrait du journal — Bénédiction d'une nouvelle cloche règlementaire 52
Visite à l'évêché le 1er décembre 1851 — Changements divers survenus au cours de 1851 53
5 janvier 1852 — Visite de Mgr I. Bourget — Buste de notre Fondatrice, envoyé de France par M. Faillon, p.s.s. 54
Lettre de reconnaissance à M. Faillon 59
Extrait du journal: 1852, 12 mai — Un incendie menace le Séminaire, l'Hôtel-Dieu et notre Communauté 60
Incendie de la cathédrale — Juillet 1852 62
17 décembre: Décès de M. Quiblier — 12 octobre, son service 63
Copie de la lettre de M. Carrière, supérieur général, à M. Billaudèle, annonçant la mort de M. Quiblier 64
Lettre de M. Faillon à la Communauté, au sujet de M. Quiblier 68
Exercices du jubilé 70
Lettre des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, Maison des Oiseaux 72
Extrait du journal — 1853 77
Pèlerinage à Bonsecours 79
Fête-Dieu. 1852 80

Assemblées des Congréganistes — Entrée de Madame Chénier au noviciat 81
Visite de Mgr Bedini, Nonce apostolique 82
22 septembre 1853 — 200e anniversaire de l'arrivée de notre Fondatrice au Canada 88
16 novembre — Arrivée de Marguerite Bourgeoys à Ville-Marie 95
Arrivée de M. P. Rousseau, p.s.s. — Vie de Mère Bourgeoys par M. Faillon, p.s.s. 96
21 novembre — Visite du révérend Père Eutrope 98
Lettres diverses reçues en 1853 — De Mgr Guigues, évêque de Bytown — Du Monastère des Oiseaux 101
Lettre de M. Jacques Viger 109
Lettre de Mgr Amedeus Rappe, évêque de Cleveland, Ohio, États-Unis 110
Mgr Larocque, coadjuteur de Montréal, 12 janvier 1854 — Ordination de M. Duprez, c.s.c. 111
Arrivée de M. M. Faillon et Rousselot, p.s.s. — M. J. P. Chanial se noie accidentellement à Oka — 23 octobre 1854. Départ de Mgr Bourget pour Rome — Dogme de l'Immaculée Conception 112
Lettres des Sœurs de la Petite Oeuvre de Saint-Sulpice, Paris 114
Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception — Triduum 118
Lettre circulaire de Mgr Bourget, datée de Rome 120
Faits divers, de 1849 à 1855 123
Abjuration, conversions, morts édifiantes de 1849 à 1855 126
Fondation de nouvelles communautés — Sœurs de la Présentation à Saint-Hyacinthe, 1853 134
Sœurs de l'Assomption, 1853 — Lettre de Mgr Cooke à Mgr Bourget 138

État des Missions pendant la supériorité de Sœur M.-L. Dorval, dite Sainte-Élisabeth 1849-1855

Basse-Ville de Saint-Roch 140
Lettre de M. Parent 141
Lettre de M. Auclair 142
Lettre de Mgr Turgeon, archevêque 143
Demande d'un noviciat à Québec 144
Sainte-Marie de la Beauce — Lettre de M. L. Proulx 145
Lettre de M. Proulx à la Communauté 148
Lettre d'une Sœur de Sainte-Marie de Beauce 149
Leçons d'anglais et de musique — Pointe-aux-Trembles de Québec 150
Rivière-Ouelle — Kingston 151
Lettre de Mgr Gaulin — Mère Sainte-Elisabeth à Mgr Gaulin — Plusieurs élèves protestantes reçoivent le baptême 152
Saint-Hyacinthe 153
Lettre de M. Raymond, supérieur du Séminaire à Mlle Breadon 155
Lettre de Mgr Bourget à l'érection du diocèse de Saint-Hyacinthe 157
Lettre de Mgr de Saint-Hyacinthe 159
Lettre à Mgr Prince 161
Lettre de Mgr Prince à Sœur de Sainte-Brigitte, directrice du couvent de Saint-Hyacinthe 162
Lettre du même à notre Mère Supérieure 163
Lettre de M. Raymond 165
Écoles de la ville 169
Fondation du couvent de Sainte-Croix 171
Lettre de Mgr Turgeon 173
Lettre du même 175
Fondation de Saint-Eustache 179
Lettre de Mgr Lartigue 183
Lettre de M. Hippolyte Moreau 185

Lettre du même 186
Fondation de Sainte-Anne d'Yamachiche — Lettre de M. Dumoulin 192
Du même à Mère Sainte-Elisabeth 193
Autre lettre du même 194
Quelques extraits des autres lettres de M. Dumoulin 195
Lettre de Mgr Cooke 196
Sainte-Anne de la Pérade — Lettre de M. Durocher 199
Autre lettre de M. Durocher 200
Monklands — Fondation du pensionnat de Villa-Maria 202
Lettre de Mgr Bourget 214

Nécrologies des Sœurs décédées pendant la supériorité de Sœur Marie-Louise Dorval, dite Sainte-Élisabeth 1849-1855

Sœur Rosalie Plamondon, dite Saint-Stanislas 223
Sœur Louise Thibault, dite Saint-Hyacinthe 228
Sœur Madeleine Canac-Marquis, dite Sainte-Anne 230
Sœur Françoise Lefebvre, dite Saint-Marc 231
Sœur Catherine Planette, dite Saint-Barnabé 232
Sœur Françoise Huot, dite Sainte-Gertrude, 18e supérieure de l'Institut 234
Sœur Emélie Sédilot, dite Saint-Claude 241
Sœur Anastasie Durette, dite Sainte-Marthe 243
Sœur Rosalie D'Ormicourt, dite Saint-Frs-d'Assise 245
Sœur Anatolie Lapierre, dite Sainte-Félicité 246
Sœur Mathilde Laurier, dite Saint-Louis 247
Sœur Suzanne Brunet, dite Saint-Jean-Baptiste 249
Sœur Marie-Catherine Gravel, dite Saint-Herman-Joseph 249
Sœur Sophie Blais, dite Saint-Venant 251
Sœur Madeleine Racine, dite Saint-Henri 252
Sœur Marie-Rose Vinet, dite Saint-Félix 264
Sœur Marie Carpentier, dite Saint-Isidore 265
Sœur Mary-Ann O'Neil, dite Saint-François-de-Borgia 266

Sœur Célina Anger, dite Saint-Anselme 267
Sœur Adéline Richer, dite Sainte-Euphémie 273
Sœur Ann Keough, dite Sainte-Paule 273
Sœur Judith Laberge, dite Sainte-Dorothée 274
Sœur Marguerite Primeau, dite Sainte-Martine 275
Sœur Anatolie Bonneville, dite Saint-Denis 276
Sœur Séraphine Durocher, dite Sainte-Cécile 277
Sœur Elisabeth Roy, dite des Anges 279
Sœur Luce Dion, dite Liduvine 280
Sœur Angèle Lachaise, dite Saint-Martin 281
Sœur Marie-Louise David, dite Saint-Joachim 282
Sœur Elizabeth Conway, dite Sainte-Gertrude 283
Sœur Marie-Angélique Lévesque, dite Ste-Catherine 285
Sœur Josephte Bergevin, dite Saint-François-Régis 286
Sœur Marguerite Canac-Marquis, dite St-Théodore 286
Sœur Marie-Cécile-Euphémie Dupuis, dite Sainte-Sophie 288
Sœur Mary-Ann Hennessey, dite Saint-Louis 289
Sœur Marie-Eléonore Allard, dite Saint-Mathias 289
Sœur Geneviève Guiet, dite Saint-Amable 290
Sœur Marie-Esther Clouet, dite Saint-Bonaventure 291
Sœur Marguerite Ferland, dite Saint-Laurent 291
Sœur Justine Guérard, dite Saint-Philippe 292
Sœur Josephte Derome, dite Saint-Magloire 308
Sœur Marguerite Turcotte, dite Sainte-Hélène 309

Bienfaiteurs et amis de l'Institut décédés de 1849-1855

Mgr Joseph Signay 312
Monsieur de Courson 313

